



**Nations Unies**

# **Rapport financier et états financiers vérifiés**

**de l'exercice biennal  
clos le 31 décembre 2009**

**et**

# **Rapport du Comité des commissaires aux comptes**

**Volume I  
Organisation des Nations Unies**

**Assemblée générale  
Documents officiels  
Soixante-cinquième session  
Supplément n° 5**

**Assemblée générale**  
Documents officiels  
Soixante-cinquième session  
Supplément n° 5

# **Rapport financier et états financiers vérifiés**

**de l'exercice biennal  
clos le 31 décembre 2009**

**et**

# **Rapport du Comité des commissaires aux comptes**

**Volume I  
Organisation des Nations Unies**



Nations Unies • New York, 2010



*Note*

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

## Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Abréviations . . . . .	vii
Lettres d'envoi . . . . .	ix
I. Rapport du Comité des commissaires aux comptes : opinion des commissaires aux comptes .	1
II. Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes . . . . .	3
Résumé . . . . .	3
A. Mandat, étendue des vérifications et méthode . . . . .	13
B. Constatations et recommandations détaillées . . . . .	14
1. Suite donnée aux recommandations antérieures . . . . .	14
2. Situation financière . . . . .	16
3. Préparation de la mise en œuvre des normes IPSAS . . . . .	19
4. État des recettes et des dépenses . . . . .	22
5. État de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds . . . . .	27
6. État des flux de trésorerie . . . . .	30
7. Activités de coopération technique . . . . .	30
8. Immobilisations et travaux de construction en cours . . . . .	39
9. Fonds généraux d'affectation spéciale . . . . .	39
10. Autres fonds spéciaux . . . . .	41
11. Soldes interorganisations . . . . .	43
12. Prestations liées à la cessation de service, y compris l'assurance maladie . . . . .	44
13. Budgétisation et gestion axées sur les résultats . . . . .	49
14. Gestion de trésorerie . . . . .	55
15. Gestion des programmes et des projets . . . . .	58
16. Gestion des achats et des marchés . . . . .	69
17. Gestion des biens durables . . . . .	73
18. Gestion des ressources humaines . . . . .	78
19. Consultants, experts et personnel temporaire . . . . .	86
20. Informatique . . . . .	88

21. Audit interne . . . . .	91
22. Constatations des auditeurs internes . . . . .	92
23. Gestion des transports et des voyages . . . . .	95
24. Coordination interinstitutions . . . . .	96
C. Informations fournies par l'Administration . . . . .	97
1. Passation par profits et pertes du montant des pertes en espèces et sur créances et des pertes matérielles . . . . .	97
2. Versements à titre gracieux . . . . .	98
3. Cas de fraude ou de présomption de fraude . . . . .	99
D. Remerciements . . . . .	101
Annexes	
I. État d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007 . . . . .	102
II. Liste des bureaux et organismes des Nations Unies dont les comptes ont été vérifiés au cours de l'exercice biennal 2008-2009 . . . . .	115
III. Liste des fonds inactifs . . . . .	117
III. Certification des états financiers . . . . .	123
IV. Rapport financier pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009 . . . . .	124
A. Introduction . . . . .	124
B. Vue d'ensemble . . . . .	124
C. Le Fonds général, le Fonds de roulement et le Compte spécial de l'ONU . . . . .	126
D. Activités de coopération technique . . . . .	128
E. Activités financées par les fonds généraux d'affectation spéciale . . . . .	129
F. Fonds de péréquation des impôts . . . . .	130
G. Plan-cadre d'équipement, fonds des immobilisations et travaux de construction en cours . . . . .	131
H. Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite . . . . .	131
I. Autres fonds spéciaux . . . . .	131
Annexe. Renseignements complémentaires . . . . .	133
V. États financiers de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009 . . . . .	134
État I. Organisation des Nations Unies : récapitulatif de tous les fonds : recettes, dépenses et variation des réserves et des soldes des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009 . . . . .	134
État II. Organisation des Nations Unies : récapitulatif de tous les fonds : actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2009 . . . . .	136

État III. Organisation des Nations Unies : récapitulatif de tous les fonds : flux de trésorerie pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009 .....	138
État IV. Fonds général de l'Organisation des Nations Unies : crédits ouverts pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009 .....	141
État V. Fonds général de l'Organisation des Nations Unies et fonds connexes : recettes, dépenses et variation des réserves et des soldes des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009 et actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2009 .....	145
Tableau 5.1. Fonds général de l'Organisation des Nations Unies : activités productrices de recettes : recettes et dépenses de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009 .....	148
Tableau 5.2. Fonds général de l'Organisation des Nations Unies : recettes accessoires de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009 .....	150
État VI. Activités de coopération technique : recettes, dépenses et variation des réserves et des soldes des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009 et actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2009 .....	151
État VII. Organisation des Nations Unies : fonds généraux d'affectation spéciale : recettes, dépenses et variation des réserves et des soldes des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009 et actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2009 .....	155
Tableau 7.1. Organisation des Nations Unies : fonds généraux d'affectation spéciale : recettes, dépenses et variation des réserves et des soldes des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009 .....	159
État VIII. Fonds de péréquation des impôts de l'Organisation des Nations Unies : recettes, dépenses et variation des réserves et des soldes des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009 et actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2009 .....	168
État IX. Plan-cadre d'équipement : recettes, dépenses et variation des réserves et des soldes des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009 et actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2009 .....	170
Tableau 9.1. Plan-cadre d'équipement : dépenses au titre des travaux de construction en cours pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009 .....	173
État X. Immobilisations et travaux de construction en cours : recettes, dépenses et variation des réserves et des soldes des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009 et actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2009 .....	175
Tableau 10.1. Travaux de construction en cours : dépenses au titre des travaux de construction en cours pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009 .....	178
État XI. Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite : recettes, dépenses et variation des réserves et des soldes des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009 et actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2009 .....	180
État XII. Autres fonds spéciaux : recettes, dépenses et variations des réserves et des soldes des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009 et actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2009 .....	182
Tableau 12.1. Fonds fiduciaire des Nations Unies : recettes, dépenses et variation des réserves et des soldes des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009 et actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2009 .....	186

---

Tableau 12.2. Compte spécial pour les recouvrements de coûts administratifs : recettes, dépenses et variation des réserves et des soldes des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009 et actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2009 .	190
Tableau 12.3. Services communs d'appui : recettes, dépenses et variation des réserves et des soldes des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009 et actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2009. ....	194
Tableau 12.4. Activités financées en commun : recettes, dépenses et variation des réserves et des soldes des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009. .	196
Tableau 12.5. Comptes spéciaux pour les conférences et les conventions : recettes, dépenses et variation des réserves et des soldes des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009 et actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2009 .	198
Tableau 12.6. Autres fonds : recettes, dépenses et variation des réserves et des soldes des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009 et actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2009 . ....	200
Notes relatives aux états financiers . ....	203
Appendice. Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires : encours des prêts consentis au 31 décembre 2009 . ....	230



---

## Abréviations

BINUB	Bureau intégré des Nations Unies au Burundi
BANUGBIS	Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau
BCAH	Bureau de la coordination des affaires humanitaires
BINUCSIL	Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone
BINUSIL	Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone
BONUCA	Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine
BSCI	Bureau des services de contrôle interne
BUNUTIL	Bureau des Nations Unies au Timor-Leste
CCI	Centre du commerce international CNUCED/OMC
CCS	Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEE	Commission économique des Nations Unies pour l'Europe
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CESAO	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
CFPI	Commission de la fonction publique internationale
CIJ	Cour internationale de Justice
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
FNUPI	Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux
HCDH	Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IICC	Commission d'enquête internationale indépendante

---

INSTRAW	Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme
MANUA	Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan
MANUI	Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq
MANUTO	Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental
MINUNEP	Mission des Nations Unies au Népal
MINUSTAH	Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
MINUTO	Mission des Nations Unies au Timor oriental
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONUST	Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve
PAM	Programme alimentaire mondial
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
SIG	Système intégré de gestion
UNAKRT	Assistance des Nations Unies aux procès des Khmers rouges
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNIFEM	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
UNMOGIP	Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan
UNOWA/CNMC	Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest/Commission mixte Cameroun/Nigéria
UNPOS	Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie
UNSCO	Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient

---

## Lettres d'envoi

[Le 31 mars 2010]

J'ai l'honneur, conformément à l'article 6.5 du Règlement financier, de vous transmettre ci-joint les états financiers de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009, que j'approuve par la présente lettre. Ces états financiers ont été établis et certifiés exacts par le Contrôleur.

Des copies en sont également communiquées au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

(Signé) **BAN** Ki-moon

Le Président du Comité des commissaires  
aux comptes  
de l'Organisation des Nations Unies  
New York

---

[Le 30 juin 2010]

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le volume I du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009.

Le Vérificateur général des comptes  
de l'Afrique du Sud,  
Président du Comité  
des commissaires aux comptes  
(*Signé*) Terence **Nombembe**

Le Président de l'Assemblée générale  
des Nations Unies  
New York

## Chapitre I

### **Rapport du Comité des commissaires aux comptes : opinion des commissaires aux comptes**

#### **Rapport sur les états financiers**

Nous avons examiné les états financiers de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009, qui se composent des éléments suivants : état de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds au 31 décembre 2009 (état II), état des recettes, des dépenses et des variations des réserves et du solde des fonds (état I), état des flux de trésorerie (état III), et notes explicatives, tableaux et notes relatives aux états financiers.

#### *Responsabilité de la direction en matière d'états financiers*

Il incombe au Secrétaire général d'établir et de présenter sans fard les états financiers de l'ONU selon les Normes comptables du système des Nations Unies et d'exercer le contrôle interne que l'administration juge nécessaire pour permettre d'établir des états financiers exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur.

#### *Responsabilité des commissaires aux comptes*

Il nous appartient d'exprimer, sur la base de notre vérification, une opinion sur ces états financiers. Nous avons effectué notre vérification conformément aux Normes internationales d'audit. Celles-ci exigent que le Comité se conforme aux règles déontologiques et organise et exécute ses contrôles de façon à acquérir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.

Une vérification consiste à mettre en œuvre des procédures en vue de recueillir les justificatifs des montants et autres données figurant dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du vérificateur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou l'erreur. Pour évaluer ce risque, le vérificateur prend en compte les contrôles internes exercés pour l'établissement et la présentation objective des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en l'espèce, et non pour exprimer une opinion sur l'efficacité de ces contrôles. Une vérification consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations faites par l'administration, et à évaluer la présentation générale des états financiers.

Nous estimons que les justificatifs recueillis constituent une base suffisante et appropriée sur laquelle asseoir la présente opinion.

#### *Opinion des commissaires aux comptes*

Nous considérons que les états financiers donnent pour tout élément de caractère significatif une image fidèle de la situation financière de l'ONU au 31 décembre 2009, ainsi que du résultat des opérations financières et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables du système des Nations Unies.

**Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires**

En outre, nous estimons que les opérations de l'ONU qui ont retenu notre attention ou que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre vérification ont été, pour tous les aspects significatifs, conformes au Règlement financier et aux règles de gestion financière et aux autorisations de l'organe délibérant.

Conformément à l'article VII du Règlement financier de l'Organisation et à son annexe, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre audit.

Le Vérificateur général des comptes  
de l'Afrique du Sud,  
Président du Comité des commissaires  
aux comptes de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Terence **Nombembe**

Le Premier président de la Cour  
des comptes de la France,  
Vérificateur principal  
(*Signé*) Didier **Migaud**

Le Vérificateur général de la Chine  
(*Signé*) **Liu Jiayi**

Le 30 juin 2010

## Chapitre II

### Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes

#### *Résumé*

Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers et contrôlé la gestion de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009. À cette fin, il s'est rendu sur place à Addis-Abeba, Bangkok, Beyrouth, Bogota, Dakar, Freetown, Genève, Katmandou, Islamabad, Jérusalem, Mexico, Nairobi, Phnom Penh, Santiago, Saint-Domingue, La Haye, Turin et Vienne et a examiné les opérations et activités financières au Siège, à New York.

#### **Opinion des commissaires aux comptes**

Le Comité a émis une opinion sans réserve sur les états financiers de l'exercice considéré, qui figure au chapitre I du présent rapport.

#### **Suite donnée aux recommandations antérieures**

Sur les 70 recommandations de l'exercice biennal 2006-2007, 38 (54 %) avaient été appliquées intégralement et 26 (37 %) partiellement, 3 (4 %) n'avaient pas du tout été mises en œuvre et 3 (4 %) étaient devenues caduques.

Le Comité a vérifié de quand dataient celles de ses recommandations qui n'avaient pas encore été mises en œuvre et constaté qu'une recommandation remontait à l'exercice biennal 2002-2003 et une autre à l'exercice 2004-2005.

#### **Aperçu de la situation financière de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009**

Le montant total des recettes de l'exercice biennal 2008-2009 s'est élevé à 9,71 milliards de dollars, contre 7,98 milliards pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 21,7 %. Le montant total des dépenses s'est établi à 9,28 milliards de dollars, contre 6,94 milliards pendant l'exercice précédent, soit une augmentation de 33,7 %. L'excédent net s'est donc élevé à 585,2 millions de dollars, contre 667,4 millions pendant l'exercice précédent.

L'augmentation des recettes s'expliquait principalement par la progression des quotes-parts (16,8 %) résultant de l'augmentation des montants mis en recouvrement au titre du budget ordinaire et du plan-cadre d'équipement. Elle était également due à la progression importante des contributions volontaires (22 %), en particulier de celles versées aux fonds généraux d'affectation spéciale dans le domaine des droits de l'homme et des affaires humanitaires (27,4 %), et des affaires politiques (96,6 %). D'autres recettes diverses ont également augmenté par rapport à l'exercice biennal précédent, passant de 574,1 millions de dollars à 1,02 milliard, essentiellement en raison de la hausse importante des fonds spéciaux, en particulier des primes versées par le personnel et des subventions versées par l'Organisation, qui sont passées de 154,7 à 651,8 millions de dollars. Cette augmentation résulte principalement d'un changement de présentation des primes et des demandes de remboursement de frais médicaux.

L'augmentation des dépenses se répartissait comme suit : a) un tiers tenait à la progression des dépenses liées à l'exécution du plan-cadre d'équipement et des activités y afférentes, qui sont passées de 82,9 millions de dollars à 837,1 millions; b) un tiers à la progression des dépenses des fonds spéciaux consacrés au remboursement des frais médicaux du personnel, qui sont passées de 130,5 millions de dollars à 601,7 millions; c) un tiers à l'augmentation des dépenses du Fonds général et des fonds apparentés portant sur les traitements et les dépenses de personnel.

Le montant total des réserves et des soldes des fonds s'élevait à 2,63 milliards de dollars à la clôture de l'exercice biennal 2008-2009, contre 1,35 milliard de dollars à la clôture de l'exercice biennal 2006-2007.

#### **État de l'actif, du passif et des réserves et des soldes des fonds**

L'actif de l'Organisation a augmenté de 37,6 % par rapport à l'exercice biennal 2006-2007 et s'établissait à 7,21 milliards de dollars au 31 décembre 2009. Cette progression est due : a) à une augmentation de 700,8 millions de dollars au titre des travaux de construction en cours liés au plan-cadre d'équipement; b) à une hausse de 42,8 % de la trésorerie commune.

Le passif de l'Organisation, qui se chiffrait à 3,88 milliards de dollars à la fin de l'exercice 2006-2007, est passé à 4,58 milliards principalement du fait de la comptabilisation au titre du plan-cadre d'équipement d'un montant de 542,2 millions de dollars parmi les engagements non réglés.

La valeur des acquisitions au titre du plan-cadre d'équipement était de 8,8 millions de dollars selon les données d'inventaires fournies par le Service de la gestion des installations. La même rubrique se montait à 20,9 millions de dollars selon les données comptables utilisées pour l'établissement de la note 14 relative aux états financiers. L'Administration a expliqué que cet écart de 12,1 millions de dollars s'expliquait par le fait que la valeur utilisée pour les états financiers correspondait à la valeur totale des biens durables acquis au titre du plan-cadre d'équipement mais que l'enregistrement des différents articles dans la base de données de gestion du matériel tenue par le Service de la gestion des installations n'était pas achevé. Le Comité est d'avis que l'Administration doit renforcer et accélérer le rapprochement des données d'inventaire physique et des données comptables relatives aux biens durables de façon à parvenir à une juste évaluation des stocks dans les notes relatives aux états financiers.

#### **Progrès dans la mise en œuvre des normes comptables internationales pour le secteur public**

Le Comité a constaté que l'équipe chargée du projet relatif aux normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) n'était pas au complet. Le comité de pilotage du projet n'avait pas encore établi ni approuvé un calendrier et un plan détaillés de mise en œuvre des normes. Le calendrier des aménagements à apporter au progiciel de gestion intégré en vue du passage aux nouvelles normes devait également être approuvé.



Dans deux commissions régionales, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), le Comité a constaté que le degré général de préparation et de participation à la mise en œuvre des normes IPSAS était insuffisant.

### **Activités de coopération technique**

Les dépenses précédemment engagées au titre de l'assistance des Nations Unies au procès des Khmers rouges (UNAKRT) n'étaient pas suffisamment prises en considération lors de l'établissement des projets de budget. Ni les services chargés de l'UNAKTR ni le Siège de l'Organisation ne s'étaient dotés d'outils qui permettraient d'appuyer la gestion stratégique des opérations d'assistance aux chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens. Le rapport annuel de l'UNAKRT pour 2008 ne renfermait pas d'indicateurs de résultat. Il n'y en avait pas non plus dans la version préliminaire du rapport annuel pour 2009 qui avait été communiquée au Comité.

### **Fonds inactifs**

Le Comité a examiné les fonds généraux d'affectation spéciale figurant dans les états financiers de l'Organisation afin de recenser ceux pour lesquels il n'y avait eu ni dépenses ni recettes, exception faite des intérêts créditeurs. Il considère que ces fonds sont inactifs, car les quelques opérations qui ont pu être comptabilisées ne sont pas véritablement significatives. Il a constaté que 114 fonds et compartiments (29 %) des 390 fonds d'affectation spéciale consolidés dans le volume I étaient inactifs.

Au total, 90 des 114 fonds inactifs (76 %) étaient restés ouverts pendant l'exercice 2008-2009 du fait du retard pris dans les procédures de clôture ou d'examen. Dans certains cas, c'était l'intérêt manifesté par le Comité qui avait incité l'Administration à examiner les fonds inactifs, ce qui dénote des lacunes dans le contrôle. La liste de ces fonds figure à l'annexe III.

### **Engagements dus à la cessation de service ou après le départ à la retraite**

Les engagements au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite s'élevaient à 2,18 milliards de dollars au 31 décembre 2009, contre 2,33 milliards à la fin de l'exercice précédent. Cela représente une diminution de 157,3 millions de dollars (6,4 %) qui tient principalement au changement de convention comptable appliquée aux engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, aux prestations liées au rapatriement et aux jours de congé accumulés, comme expliqué dans la note 11 relative aux états financiers.

Comme prévu dans la résolution 64/241 de l'Assemblée générale, le Comité a examiné ces chiffres dans les limites de son mandat défini par l'article VII et l'annexe du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies ainsi que par les normes internationales d'audit. Il n'a décelé aucun problème significatif en ce qui concerne les engagements susmentionnés et est en mesure de valider la valeur des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service qui apparaît dans l'état XI.

Le Comité a cependant formulé quelques observations concernant la méthode actuarielle en général et le taux d'actualisation en particulier.

Le montant des engagements au titre des congés annuels s'élevait à 96 millions de dollars au 31 décembre 2009. Alors que ces engagements avaient précédemment été estimés sur la base des coûts constatés à la clôture des comptes, l'Administration a changé de méthode comptable et utilisé une évaluation actuarielle effectuée par un consultant externe. Le Comité est d'avis que cette méthode n'est pas conforme à la norme IPSAS 25.

### **Budgétisation et gestion axées sur les résultats**

L'analyse du budget-programme de l'exercice 2008-2009 portant sur les programmes et sous-programmes sélectionnés pour être examinés par le Comité a montré que :

a) La formulation des objectifs, qui manquait parfois de clarté, les rendait trop vagues pour être mesurables. Certains objectifs ne supposaient aucun progrès ni aucune amélioration et étaient formulés sous forme de choses à faire plutôt que d'améliorations à obtenir. Dans d'autres cas, avec des expressions telles que « pleine utilisation de », par exemple, la formulation rendait toute réalisation effective illusoire;

b) Le rapport entre les réalisations escomptées et l'objectif correspondant était parfois difficile à percevoir, voire pratiquement inexistant. Les réalisations escomptées étaient souvent exprimées de façon trop générique, ce qui les rendait difficiles à mesurer : certaines évoquaient, par exemple, une « grande qualité » plutôt que d'introduire la notion de progrès;

c) Les indicateurs de succès laissaient souvent à désirer, leur lien avec les réalisations escomptées étant parfois faible, voire totalement inexistant. Ils étaient parfois rédigés de manière telle que l'utilisateur final ne pouvait pas vraiment comprendre ce qu'ils signifiaient, du fait de leur manque de précision. La mesure concrète des réalisations s'était parfois révélée problématique d'un point de vue méthodologique lorsqu'elle dépendait de facteurs extérieurs à l'Organisation. Par exemple, la baisse du nombre de plaintes concernant l'organisation de conférences, qui était un indicateur au titre du programme « Gestion des conférences », pouvait être due à différents facteurs, sans être nécessairement le résultat d'une quelconque amélioration de ce service. Enfin, les indicateurs mesuraient parfois une activité, et non les résultats attendus. De tels indicateurs peuvent difficilement être considérés comme des indicateurs de résultat, si l'unique paramètre enregistré concerne la production d'un certain nombre de rapports;

d) Les facteurs externes censés expliquer qu'on ne soit pas parvenu à atteindre certains objectifs étaient formulés en termes trop vagues pour être utiles, ce qui faisait qu'ils pouvaient être invoqués à tort et à travers par les directeurs de programme pour justifier l'absence de résultats.

Plus fondamentalement, le Comité a constaté que de nombreux obstacles structurels et profondément ancrés s'opposaient à l'évolution du système de budgétisation axée sur les résultats tel qu'il est actuellement conçu et mis en œuvre.

Les instructions relatives à l'élaboration des projets de budget encouragent les directeurs de programme à réaménager la répartition des ressources de façon à faire en sorte que l'exécution des programmes réponde au mieux aux besoins. Néanmoins, la structure hiérarchique actuelle et les diverses autorisations requises pour tout transfert de ressources sont si lourdes et restrictives que les directeurs de programme

préfèrent conserver les mêmes objets de dépense d'une année sur l'autre en prouvant qu'ils ont exécuté comme de juste les produits requis.

Le Comité est d'avis que le processus actuel est loin de permettre d'améliorer l'efficacité et l'efficience de l'Organisation. Les attentes sous-tendant la décision d'adopter la budgétisation axée sur les résultats ne semblent pas avoir été comblées par le processus tel qu'il a été mis en œuvre au Secrétariat.

### **Gestion de la trésorerie**

Concernant la façon dont la stratégie de placements a été officialisée dans les directives de l'ONU en matière de gestion des placements, le Comité a constaté que si les caractéristiques techniques des outils de placement autorisés étaient détaillées dans les directives, le lien entre la composition du portefeuille, sa liquidité, sa rentabilité et son degré d'exposition aux différents risques mis en évidence n'y était pas expliqué précisément. Par exemple, si les besoins de trésorerie doivent d'abord être satisfaits au moyen des liquidités, en particulier pour ce qui est des dépôts quotidiens, aucun minimum n'est fixé pour ce qui est des montants non réglés concernant les placements à très court terme, bien que la part des investissements de cette catégorie ait considérablement augmenté pendant l'exercice.

D'après l'Administration, la nature du portefeuille exigeait qu'on soit capable de s'adapter rapidement à la conjoncture des marchés financiers, ce que les procédures de prise de décisions, trop formelles, rendaient difficile lorsque l'on suit l'ordre des priorités donné aux différents objectifs décrits dans les directives de l'ONU en matière de gestion des placements. Le Comité a estimé que la situation des marchés financiers faisait ressortir la nécessité de miser sur une plus grande sécurité, nécessité qui exige de redéfinir les directives relatives à la politique de placement pour les rendre plus strictes et plus contraignantes. Les objectifs fixés dans les directives de l'ONU en matière de gestion des placements ont été définis de façon très large, ce qui a permis de les affiner tout en gardant suffisamment de marge de manœuvre pour la Trésorerie.

Le Comité a constaté que seul le plafond imposé au total des investissements susceptibles d'être effectués auprès d'une partie contractante donnée faisait l'objet d'un suivi de la part de l'Administration. Toutes les autres limites définies dans les directives de l'ONU relatives à la gestion des placements n'étaient soumises à aucun système de suivi. Il y avait donc un risque que lesdites limites soient dépassées et que la politique de gestion du risque ne soit pas respectée.

### **Gestion des programmes et des projets**

#### *Politique d'édition*

Le Comité des publications, dont la mission est d'accroître l'efficacité et l'efficience des activités de publication de l'Organisation des Nations Unies en établissant des mécanismes de coordination, ne s'était pas réuni depuis plusieurs années et tous ses échanges se faisaient par voie électronique. Il était censé examiner des questions, telles que la présence de l'emblème des Nations Unies sur certaines publications et la citation du nom de l'auteur d'un texte. Toutefois, le Comité n'assurait plus sa fonction de coordination. Les budgets et les coûts n'étaient pas non plus soumis à un contrôle efficace et ils manquaient de transparence, car le Comité

ne pouvait plus s'appuyer sur son bureau pour vérifier systématiquement les montants disponibles et veiller à ce que les ressources affectées soient adéquates.

Les priorités éditoriales du Département des affaires économiques et sociales pour 2009 ont été énoncées dans un document interne dans lequel cinq grands axes étaient fixés pour l'année : renforcer le développement, faciliter la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (conférences, documentation), appuyer l'action menée face à la crise financière (rapports, documentation), contribuer aux objectifs relatifs aux changements climatiques et renforcer les compétences spécialisées (statistique, promotion de la femme, etc.). En principe, les divisions devaient axer leurs programmes selon ces orientations. L'examen des publications actuelles a révélé qu'elles n'avaient guère de rapport avec les priorités établies pour l'année 2009; le Comité des commissaires aux comptes a constaté que les publications avaient foisonné dans tous les sens. Cela était dû à plusieurs facteurs, notamment l'autonomie dont jouissait chaque division en matière de programmation et d'exécution des travaux, la spécialisation et le caractère technique d'un grand nombre des questions examinées, les lectorats particuliers auxquels s'adressaient les publications et l'organisation même du Département. La ligne éditoriale du Département n'était que partiellement définie, car il n'y avait pas de conseil de rédaction commun chargé de contrôler et de valider le choix des questions traitées. En aval, elle dépendait en partie de la décision prise par le Secrétaire général adjoint après avoir lu la publication; cependant, vu le nombre d'ouvrages, seule une faible proportion des publications pouvait être soumise à un tel contrôle pour compenser le manque de cohérence de la ligne éditoriale en amont.

#### *Sûreté et sécurité*

L'organisation et la dotation en effectifs du « service central » de la Division des services de sûreté et de sécurité du Siège ne permettaient pas à celle-ci de s'acquitter de son mandat de façon satisfaisante. Deux administrateurs responsables de la coordination des mesures de sécurité ne sauraient à eux seuls assurer efficacement la coordination de tous les services de la sûreté et de la sécurité de huit sièges et commissions régionaux et de deux tribunaux internationaux. Par ailleurs, ni le service central de la Division ni le Groupe de la mise aux normes, de l'évaluation et du suivi du Département de la sûreté et de la sécurité ne s'étaient dotés d'un deuxième niveau de contrôle interne aux fins de la surveillance de l'application des normes de sécurité dans les villes sièges.

#### **Gestion des achats et des marchés**

Le Comité a relevé plusieurs problèmes concernant le secteur des achats dans les missions politiques spéciales de taille modeste. La plupart de ces problèmes découlaient de l'imprécision de l'ensemble de règles et de procédures qui régissent le soutien que le Siège apporte aux missions politiques spéciales. Dans la pratique, ces missions ne disposaient pas d'une délégation de pouvoirs en matière d'achats en bonne et due forme mais procédaient quand même à des achats. Elles ne recevaient qu'un soutien limité de la part du Siège dans le domaine faute de coordination entre les différents départements concernés.

### **Gestion des ressources humaines**

Le Comité a constaté que l'ensemble de compétences actuellement utilisées au Secrétariat était le produit d'une analyse faite en 1999. Depuis lors, l'Organisation avait connu des changements importants au niveau du personnel et des missions, en particulier à cause de l'augmentation du nombre d'opérations de maintien de la paix, sans pour autant changer l'ensemble de compétences. Cet ensemble était loin d'être parfait et devait être révisé.

Le Comité a également constaté que, dans de nombreux services du Secrétariat et entités apparentées, le contrôle des activités de formation, en particulier l'évaluation des modules de formation obligatoires et des besoins en matière de formation, était insuffisant. Au Département de l'information, par exemple, il a noté que les deux modules de formation strictement obligatoires relatifs à la déontologie et à l'intégrité d'une part, et à l'abus de pouvoir et au harcèlement sexuel d'autre part, avaient un taux de réalisation très faible (9,1 % et 18,1 % du personnel, respectivement). Le Département de l'information n'avait pas de matériel d'information indiquant sa stratégie, ni une analyse globale a posteriori des résultats obtenus tant par les membres du personnel que par les services. La même absence de stratégie de formation et d'une évaluation des besoins de formation a également été relevée par le Comité au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest, à la Commission économique pour l'Afrique et au Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan.

Par ailleurs, le Bureau de la gestion des ressources humaines ne savait pas quel était le montant ou la destination des dépenses de formation financées au moyen de ressources extrabudgétaires. On ne pouvait donc donner aucune assurance que ces dépenses ne faisaient pas double emploi avec d'autres dépenses financées par le Bureau. Le manque d'informations financières exhaustives fiables rendait difficile la mise en place éventuelle d'une politique globale de formation.

### **Cas de fraude ou de présomption de fraude**

Comme prévu par le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'ONU, le Comité a examiné les cas de fraude ou de présomption de fraude portés à son attention par l'Administration pour l'exercice 2008-2009. Il a noté que l'Administration avait recensé 21 cas de fraude avérée ou présumée pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009 et avait ouvert des enquêtes à leur sujet. Le nombre d'affaires était supérieur de 50 % à celui de l'exercice précédent et le montant total sur lequel elles portaient s'élevait à 730 049 dollars, soit une progression de 13 % par rapport à l'exercice précédent.

### **Principales recommandations**

Les vérifications effectuées par le Comité l'ont amené à faire plusieurs recommandations dont les principales sont exposées ci-après. Il faudrait que :

**a) Le Secrétariat i) prenne des mesures pour que l'établissement des états financiers soit automatisé dans Umoja et ii) améliore la documentation interne relative à l'établissement des états financiers et, d'une manière générale, à toutes les procédures financières, sans attendre la mise en service d'Umoja, notamment en mettant à jour le Manuel de gestion financière (par. 25);**

b) Le Secrétariat définit une stratégie permettant de rationaliser et d'automatiser la gestion des contributions volontaires, sur le modèle des nouvelles procédures de traitement des contributions statutaires (par. 62);

c) Le Secrétariat renforce les contrôles internes applicables aux fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique et accélère la clôture des fonds inactifs, lorsqu'il y a lieu (par. 98);

d) Le Secrétariat officialise la répartition des tâches entre le Bureau des affaires juridiques, le Bureau du contrôleur et le Département des affaires économiques et sociales pour la gestion de l'assistance des Nations Unies au procès des Khmers rouges (UNAKRT) (par. 107);

e) Le Secrétariat fasse en sorte que l'UNAKRT établisse un tableau de bord qui contiendrait les principaux indicateurs établis pour toutes les parties (taux de vacance de postes, délais d'exécution et productivité pour le service de traduction, délais d'exécution et productivité pour le traitement des plaintes) (par. 121);

f) La CNUCED poursuive son effort de rationalisation des fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique en établissant chaque année, à l'intention du Conseil du commerce et du développement : i) une liste des nouveaux fonds d'affectation spéciale avec une brève justification de leur création; ii) une liste des fonds inactifs avec des explications sur les raisons de leur maintien (par. 131);

g) La CNUCED i) établisse pour les projets de coopération technique un manuel de gestion regroupant toutes les procédures applicables, notamment celles qui ont trait au suivi; ii) s'assure que le Service de la coopération technique transmet les rapports d'activité aux donateurs, comme prévu dans les accords de financement (par. 135);

h) Le Secrétariat renforce ses mécanismes de contrôle interne de façon à garantir l'exactitude des soldes débiteurs et créditeurs qui la lient à d'autres entités à la fin de l'exercice (par. 160);

i) Le Secrétariat certifie plus rapidement les factures de façon à se conformer au principe de la comptabilité en droits constatés (par. 164);

j) Le Secrétariat révisé le cadre logique de la budgétisation axée sur les résultats afin de le rendre plus précis (par. 203);

k) Le Secrétariat veille à ce que les choix effectués concernant les placements et le lien entre la composition du portefeuille et sa liquidité, son objectif de rendement et son degré d'exposition aux divers risques soient plus précisément expliqués et justifiés dans les directives de l'ONU relatives à la gestion des placements (par. 237);

l) Le Secrétariat améliore la qualité de l'information communiquée sur i) la stratégie de placement choisie et ii) la mise en œuvre de cette stratégie au quotidien (par. 240);

m) Le Secrétariat i) définit, officialise et met en œuvre des procédures de suivi de toutes les limites fixées dans les directives de l'ONU relatives à la gestion des placements; ii) élabore et tient à jour une fiche de pointage consolidée qui permette de s'assurer que toutes les limites sont

respectées, avec à l'esprit l'idée de rendre compte au Comité des placements des résultats de cette surveillance (par. 245);

n) Le Secrétariat réexamine les missions et les activités du Comité des publications et, le cas échéant, les réaffecte (par. 251);

o) Le Secrétariat veille à ce que le Département des affaires économiques et sociales prenne les mesures voulues pour améliorer la coordination en matière de publications, sur le plan à la fois des contenus et des priorités éditoriales, en particulier pour éviter les doublons (par. 256);

p) Le Secrétariat veille à ce que le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences réalise dans chacun des centres de conférence une analyse des résultats portant sur toutes les réunions nécessitant des services d'interprétation (par. 270);

q) Le Secrétariat réévalue les besoins en personnel du service central, à New York, de la Division des services de sûreté et de sécurité du Siège du Département de la sûreté et de la sécurité (par. 294);

r) Le Secrétariat fasse en sorte que le Département de la sûreté et de la sécurité renforce considérablement son système de contrôle interne en ce qui concerne le respect des normes minimales de sécurité opérationnelle dans les villes sièges du Secrétariat de l'ONU (par. 305);

s) Le Secrétariat veille à ce que le Département des affaires politiques convienne avec le Département de la gestion et le Département de l'appui aux missions d'une répartition précise et opérante des responsabilités afférentes à l'appui administratif fourni aux missions politiques spéciales, s'agissant en particulier des achats (par. 320);

t) Le Secrétariat renforce et accélère le rapprochement des données d'inventaire physique et des données comptables relatives aux biens durables de façon à parvenir à une juste évaluation des stocks dans les notes relatives aux états financiers (par. 336);

u) Le Secrétariat évalue la nécessité d'actualiser l'ensemble de compétences en vue : i) d'adapter les compétences aux besoins actuels de l'Organisation; ii) de préciser les compétences correspondant aux différentes classes; iii) d'adopter des compétences ayant trait au savoir-faire technique, qui s'ajouteraient à celles relatives au comportement et à l'encadrement (par. 366);

v) Le Secrétariat évalue le fonctionnement des jurys de recrutement et examine les caractéristiques de la formation au recrutement axé sur les compétences (obligation d'y participer, durée et teneur) (par. 372);

w) Le Secrétariat évalue ses dépenses totales de formation, indépendamment de la nature de ces dépenses et de l'origine des ressources correspondantes (par. 383);

x) Le Secrétariat veille à ce que le Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies garantisse, lors de l'élaboration de ses nouveaux mécanismes de contrôle, que les données utilisées pour mesurer ses activités et ses résultats puissent faire l'objet d'un audit, dans le respect de leur confidentialité (par. 449);

**y) Le Bureau des services de contrôle interne accélère l'évaluation des risques de l'ensemble des entités pour lesquelles il est compétent (par. 454).**

Les autres recommandations du Comité sont présentées aux paragraphes 33, 37, 51, 60, 66, 71, 93, 156, 191, 208, 212, 216, 220, 223, 227, 242, 260, 265, 274, 282, 286, 311, 323, 329, 330, 341, 348, 352, 356, 360, 377, 387, 390, 402, 409, 413, 420, 425, 432, 437, 445, 456, 476, 481 et 487.



## A. Mandat, étendue des vérifications et méthode

1. Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers et contrôlé la gestion de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2009, en application de la résolution 74 (I) adoptée par l'Assemblée générale en 1946. Il a conduit son contrôle conformément à l'article VII et à l'annexe du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation, ainsi qu'aux normes internationales d'audit. Celles-ci exigent que le Comité se conforme aux règles déontologiques et organise et exécute ses contrôles de façon à acquérir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.

2. Le contrôle avait principalement pour objet de permettre au Comité de se faire une opinion sur la question de savoir si les états financiers reflétaient fidèlement la situation financière de l'Organisation au 31 décembre 2009 et les résultats des activités et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables du système des Nations Unies. Il s'agissait notamment de savoir si les dépenses figurant dans les états financiers avaient été engagées aux fins approuvées par les organes directeurs et si les recettes et les dépenses avaient été convenablement classées et comptabilisées, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière. Il a été procédé à un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne, ainsi qu'à des vérifications par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure que le Comité a jugée nécessaire pour se faire une opinion sur les états financiers.

3. Outre la vérification des comptes et des opérations financières, le Comité a procédé à différents examens en application de l'article 7.5 du Règlement financier, selon lequel le Comité doit formuler des observations sur l'efficacité des procédures financières, le système comptable et les contrôles financiers internes de l'ONU et, d'une manière générale, sur l'administration et la gestion de ses activités. L'Assemblée générale avait aussi demandé au Comité d'examiner la suite donnée à ses recommandations antérieures et de lui en rendre compte. Ces questions sont traitées dans les sections correspondantes du présent rapport.

4. Comme par le passé, le Comité a présenté les résultats de ses contrôles à l'Administration, dans des lettres d'observations détaillant ses conclusions et recommandations, ce qui a donné lieu à des échanges suivis. Pour la période considérée, il y a eu 40 lettres d'observations.

5. Le Comité continue d'organiser ses vérifications en coordination avec le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) afin d'éviter les chevauchements d'activités et de déterminer dans quelle mesure il peut utiliser les travaux des auditeurs internes.

6. Dans le présent rapport, lorsqu'une observation se réfère à un lieu particulier, elle ne porte que sur ce lieu.

7. Le présent rapport a trait à des questions que le Comité estime devoir porter à l'attention de l'Assemblée générale, y compris sur des questions que l'Assemblée et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires avaient soulevées. En particulier, dans son rapport A/63/474, le Comité consultatif a prié le Comité des commissaires aux comptes :

a) De renforcer son mécanisme de validation afin d'être mieux à même d'évaluer les résultats et l'incidence des mesures prises par l'Organisation pour appliquer ses recommandations;

b) De continuer de suivre de près l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) et les préparatifs de la mise en service du progiciel de gestion intégré;

c) De le tenir informé des mesures prises par la Division de l'audit interne du BSCI pour finir de mettre en place le cadre méthodologique fondé sur une stratégie axée sur le risque et pour améliorer les taux d'exécution des audits inscrits au programme de travail;

d) De continuer à mettre l'accent sur l'examen des modalités de budgétisation et de gestion axées sur les résultats.

8. Les observations et conclusions du Comité ont fait l'objet d'une discussion avec l'Administration, dont les vues sont présentées autant que nécessaire dans le rapport.

9. Les recommandations énoncées dans le présent rapport n'abordent pas la question des mesures que l'Administration pourrait envisager de prendre à l'encontre des fonctionnaires qui n'auraient pas respecté le Règlement financier et les règles de gestion financière, les instructions administratives et les directives connexes.

## **B. Constatations et recommandations détaillées**

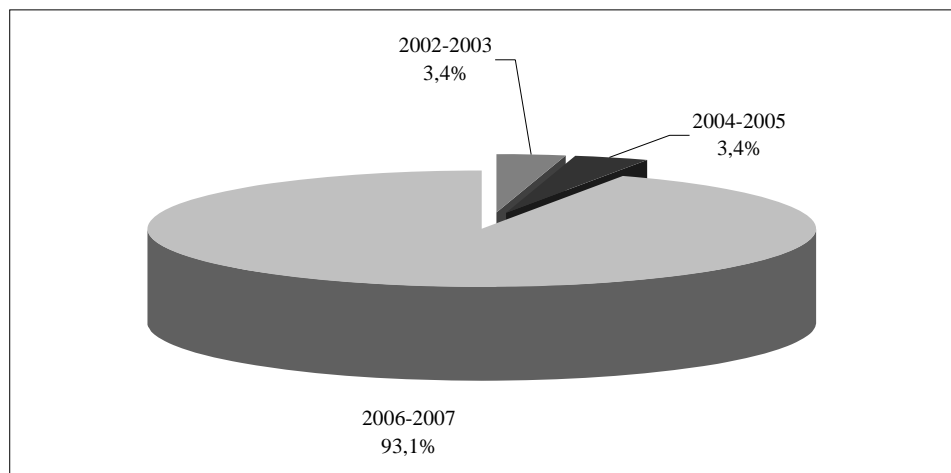
### **1. Suite donnée aux recommandations antérieures**

10. Sur les 70 recommandations de l'exercice biennal 2006-2007, 38 (54 %) avaient été appliquées intégralement et 26 (37 %) partiellement, 3 (4 %) n'avaient pas du tout été mises en œuvre et 3 (4 %) étaient devenues caduques. On trouvera le détail de ces recommandations à l'annexe I.

11. Le Comité rappelle toutes les recommandations antérieures qui n'avaient été mises en œuvre que partiellement ou ne l'avaient pas été du tout. Elles figuraient aux paragraphes suivants de son rapport sur le précédent exercice biennal [A/63/5 (Vol. I)] : 27, 41, 47, 51, 67, 74, 151, 152, 185, 186, 201, 203, 207, 209, 217, 231, 236, 239, 250, 257, 261, 262, 304, 316, 328, 356, 360, 364, 369 et 376.

12. Comme l'avait demandé le Comité consultatif (voir A/59/736, par. 8), le Comité des commissaires aux comptes a vérifié de quand dataient celles de ses recommandations qui n'avaient pas encore été mises en œuvre et indiqué dans la figure II.I au cours de quel exercice elles avaient été faites pour la première fois.

Figure II.I  
**Répartition chronologique des recommandations d'exercices antérieurs  
 qui n'ont été mises en œuvre que partiellement ou ne l'ont pas été du tout**



#### **Recommandations non appliquées**

13. Sur les trois recommandations que l'Administration n'avait pas appliquées, deux (A/63/5 (Vol. I), par. 261 et 262) concernaient la gestion des langues de travail. Le Comité admet que ces recommandations sont difficiles à appliquer compte tenu de leurs incidences sur le budget-programme et sur le recrutement des membres du personnel des Nations Unies. En conséquence, ayant pris note du paragraphe 9 de la résolution 63/246 A de l'Assemblée générale, le Comité considère que le dossier est clos.

14. Dans la dernière recommandation qui n'avait pas été appliquée (A/63/5 (Vol. I), par. 364), le Comité avait demandé que l'Office des Nations Unies à Vienne détermine le montant et le mode de répartition de ses frais de gestion entre lui et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Le Secrétariat a expliqué qu'il n'avait pas encore déterminé le coût et le mode de répartition des services communs, qu'il n'existait pas de système de comptabilité analytique et que le problème n'était pas propre à Vienne. Le Comité reviendra sur ce point lors de son prochain audit.

#### **Recommandations devenues caduques**

15. Comme l'a déjà indiqué le Comité dans son rapport sur la suite donnée à ses recommandations relatives à l'exercice biennal 2006-2007 (A/64/98, par. 24), la recommandation concernant la création d'une base de données de consultants commune à toutes les divisions du Département des affaires économiques et sociales [A/63/5 (Vol. I), par. 308 b)] est devenue caduque car le Bureau de la gestion des ressources humaines a décidé de mettre en place une base de données de consultants commune à l'ensemble du Secrétariat.

16. Dans son précédent rapport, le Comité avait recommandé que l'Organisation continue de réfléchir à la question du traitement comptable des quotes-parts non acquittées (A/63/5 (Vol. I), par. 61). L'Assemblée générale a rappelé que la question

des contributions non acquittées était une question de politique générale qui relevait de sa compétence. L'Administration a également indiqué que les politiques de l'Organisation relatives au traitement comptable des contributions non acquittées étaient conformes aux décisions de l'Assemblée et aux normes comptables du système des Nations Unies. En conséquence, le Comité a décidé de clore ce dossier.

17. Dans son précédent rapport (A/63/5 (Vol. I), par. 377), le Comité avait recommandé à l'Administration de faire figurer dans les rapports qu'elle lui transmettait les cas de fraude ou de présomption de fraude qui avaient été mis en évidence ou qui faisaient l'objet d'une enquête de la Division des investigations du BSCI ou de l'Équipe spéciale d'investigation concernant les achats. L'Administration a indiqué qu'elle présentait dans ses rapports les données que lui communiquaient directement les bureaux et départements, ainsi que les dossiers qui étaient encore à un stade préliminaire et n'avaient pas encore été renvoyés devant le BSCI pour faire l'objet d'une enquête plus approfondie, précisant que ces dossiers pouvaient être classés par les directeurs de programme sans jamais être portés à la connaissance du Bureau. Toutefois, le Secrétariat a également fait savoir que compte tenu de l'indépendance du Bureau, il ne lui appartenait pas de lui demander des informations sur les affaires sur lesquelles il enquêtait. En conséquence, le Comité a clos ce dossier.

## **2. Situation financière<sup>1</sup>**

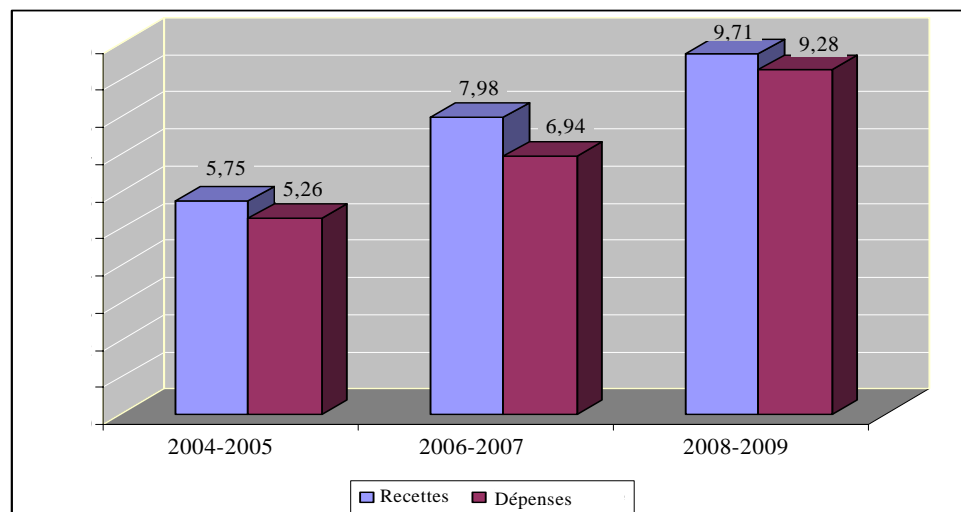
18. Le montant total des recettes de l'exercice considéré s'est élevé à 9,71 milliards de dollars et celui des dépenses à 9,28 milliards, d'où un excédent de 585,2 millions de dollars, à comparer à l'excédent de 667,4 millions de dollars de l'exercice précédent. Les chiffres correspondants des exercices 2004-2005, 2006-2007 et 2008-2009 sont donnés dans la figure II.II.

---

<sup>1</sup> Les chiffres de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007 ont été retraités dans les états financiers de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009, essentiellement parce que l'étendue des états financiers a été modifiée. Sauf indication contraire, les chiffres de l'exercice 2006-2007 cités dans le présent rapport à des fins de comparaison sont les chiffres retraités figurant dans les états financiers de l'exercice 2008-2009.

Figure II.II  
**Évolution comparée des recettes et des dépenses**

(En milliards de dollars des États-Unis)



19. L'analyse des principaux ratios financiers présentés dans le tableau II.1 confirme la bonne santé financière de l'ONU, particulièrement en ce qui concerne la trésorerie. Le ratio contributions statutaires non acquittées/total de l'actif s'est amélioré depuis le précédent exercice biennal, passant de 0,11 au 31 décembre 2007 à 0,05 au 31 décembre 2009. Cela signifie que la part des contributions statutaires non acquittées dans le total de l'actif a diminué. Ce constat est corroboré par l'augmentation sensible du montant total des disponibilités de l'Organisation, qui a fait progresser le ratio disponibilités/passif de 0,72 au 31 décembre 2007 à 0,86 au 31 décembre 2009.

Tableau II.1  
**Principaux ratios financiers**

Ratio	Exercice biennal clos le 31 décembre			Dividende et diviseur du ratio de 2009 <sup>a</sup>
	2005	2007	2009	
Contributions statutaires non acquittées/total de l'actif <sup>b</sup>	0,10	0,11	0,05	366/7 206
Disponibilités <sup>c</sup> /total de l'actif <sup>d</sup>	0,51	0,53	0,55	3 953/7 206
Disponibilités <sup>c</sup> /total du passif <sup>e</sup>	1,90	0,72	0,86	3 953/4 578
Engagements non réglés/total du passif <sup>f</sup>	0,55	0,23	0,35	1 581/4 578

<sup>a</sup> En millions de dollars des États-Unis.

<sup>b</sup> Un ratio faible est signe de bonne santé financière.

<sup>c</sup> Encaisse, dépôts à terme et trésorerie commune.

<sup>d</sup> Un ratio élevé est signe de bonne santé financière.

<sup>e</sup> Un ratio faible est signe que les disponibilités sont insuffisantes pour régler les dettes.

<sup>f</sup> Un ratio faible est signe que l'entité règle ses engagements.

**Établissement des états financiers**

20. Lors de son audit, le Comité a constaté que les procédures à suivre pour établir les états financiers étaient laborieuses et exigeaient un grand nombre d'opérations manuelles. De fait, les états financiers ne sont pas établis directement au moyen du Système intégré de gestion (SIG), sauf ceux des fonds généraux d'affectation spéciale.

21. La procédure habituelle est la suivante : la Division de la comptabilité du Secrétariat extrait du SIG la balance des fonds sur lesquels portent les états financiers de l'Organisation, puis leur applique divers ajustements, à l'aide de feuilles de calcul, afin de reclasser certaines opérations. Pour certains types de fonds, comme les fonds de coopération technique, la procédure est encore plus complexe, et il est presque impossible de rapprocher les chiffres des états financiers de ceux des balances. Nombre des ajustements ne sont pas effectués suivant des modalités prédéterminées. Ils diffèrent d'un fonds à l'autre et peuvent varier d'un exercice biennal à l'autre.

22. Cette façon de procéder tient en partie aux limites du SIG et au fonctionnement de la comptabilité par fonds. Le nombre élevé de fonds consolidés sur lesquels porte le Volume I (506) ne fait qu'ajouter à la complexité de la situation. Le Comité estime que cette procédure présente un risque d'erreur élevé et n'est pas efficace.

23. L'Administration a mieux justifié les ajustements des balances des comptes, ce qui facilite l'audit et limite les risques d'erreur, au moins dans une certaine mesure. Toutefois, ces documents justificatifs sont établis parallèlement aux états financiers. Il n'existe pas de guide, qui pourrait être utilisé à chaque exercice biennal, sur la marche à suivre pour établir les états financiers. Par conséquent, l'ensemble de la procédure repose sur l'expérience du personnel qui en est actuellement responsable. Le Comité estime qu'il est risqué de compter sur la mémoire institutionnelle.

24. D'une manière générale, le Comité a considéré que la documentation relative aux procédures financières était insuffisante. L'Administration avait publié un Manuel de gestion financière au début des années 80 mais, depuis, elle a cessé de la tenir à jour. L'Administration a indiqué qu'une version révisée de ce manuel était en cours d'élaboration, mais celle-ci n'était toujours pas parue en avril 2010. L'Administration a également fait valoir que cette mise à jour avait un intérêt limité puisque Umoja allait bientôt être mis en service et que les procédures internes seraient remises à plat à cette occasion. Le Comité rappelle toutefois que la mise en service d'Umoja ne doit avoir lieu qu'en 2014, c'est-à-dire dans deux exercices biennaux, si tant est qu'elle ne prenne pas de retard. Le fait que le Manuel de gestion financière ne soit pas à jour pose un problème non seulement pour la mise en œuvre de procédures financières fiables dans l'ensemble du Secrétariat, mais aussi pour la remise à plat de ces procédures dans le cadre du passage à Umoja. Pour que la remise à plat soit réussie, il faut que les procédures actuelles reposent sur une documentation fiable.

25. **L'Administration a accepté, comme le Comité le recommandait :**

**a) De prendre des mesures pour que l'établissement des états financiers soit automatisé dans Umoja;**

**b) D'améliorer la documentation interne relative à l'établissement des états financiers et, d'une manière générale, à toutes les procédures financières, sans attendre la mise en service d'Umoja, notamment en mettant à jour le Manuel de gestion financière.**

### **3. Préparation de la mise en œuvre des normes IPSAS**

26. En application de la résolution 61/233 A de l'Assemblée générale et comme suite aux observations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans le rapport paru sous la cote A/61/350 et Add.1, le Comité a analysé les insuffisances faisant obstacle à la mise en œuvre des normes IPSAS, ainsi que les lacunes des progiciels de gestion intégrés nouveaux ou modernisés. Le Comité consultatif avait fait observer qu'il serait souhaitable que les prescriptions desdites normes soient pleinement prises en compte lors de la conception des progiciels.

#### **a) Application des normes IPSAS à l'échelle du système des Nations Unies**

27. Au vu de l'état d'avancement de l'application des normes IPSAS, le Comité a relevé ce qui suit :

a) Le système des Nations Unies a progressé dans l'adoption des conventions comptables harmonisées conformes aux normes IPSAS que devra appliquer le Réseau Finances et budget. À ce jour, il a transposé les normes suivantes dans ses conventions comptables : IPSAS 1 (présentation des états financiers), 2 (tableaux des flux de trésorerie), 5 (coûts d'emprunt), 12 (stocks), 17 (immobilisations corporelles), 23 [produits des opérations sans contrepartie directe, (impôts et transferts)], 24 (présentation de l'information budgétaire dans les états financiers) et 25 (avantages du personnel);

b) D'après le deuxième rapport intérimaire sur l'adoption des normes IPSAS par l'Organisation des Nations Unies (A/64/355), l'équipe chargée du projet IPSAS dans le système des Nations Unies a élaboré 14 nouvelles directives comptables et 3 documents directifs au cours de la période de 15 mois qui s'est écoulée entre le 1<sup>er</sup> avril 2008 et le 30 juin 2009 (par. 12).

#### **b) Application des normes IPSAS à l'échelle de l'ONU**

28. S'agissant de l'ONU, le Comité a relevé ce qui suit :

a) Le retard pris pour le financement du projet de progiciel de gestion intégré, élément central de l'application des normes IPSAS aux opérations comptables et financières, reporterait l'entrée en vigueur de ces normes à 2014 au plus tôt, au lieu de 2010 comme prévu initialement. D'après le deuxième rapport intérimaire susmentionné, les principales raisons invoquées pour expliquer le retard pris dans l'application des normes IPSAS étaient les suivantes :

i) L'approbation tardive du financement nécessaire;

ii) La nécessité d'aligner le calendrier de l'application des normes IPSAS sur celui de la mise en service du progiciel intégré, celui du Secrétariat, Umoja, devant être déployé dans le courant de 2013;

iii) Une meilleure évaluation de l'ampleur et de la complexité du travail nécessaire, grâce au recensement des modifications à apporter aux procédures et aux systèmes;

iv) La difficulté à recruter et à fidéliser le personnel du projet;

v) La mise en œuvre parallèle d'autres réformes, qui limite la capacité du personnel de travailler sur les normes IPSAS;

b) L'équipe en charge de l'application des normes IPSAS à l'ONU travaillait en étroite collaboration avec l'équipe en charge du projet Umoja. En effet, l'équipe IPSAS devait élaborer le cahier des charges que l'autre équipe allait devoir suivre, afin que le nouveau progiciel de gestion intégré fonctionne harmonieusement avec les normes IPSAS;

c) Les structures de direction du projet étaient en train d'être renforcées; ainsi, les fonctions du Comité de pilotage du projet IPSAS à l'ONU avaient été étendues et celui-ci comprenait désormais des représentants des bureaux extérieurs et de toutes les principales parties prenantes (A/64/355, par. 33);

d) Une formation avait été mise au point et serait dispensée au personnel concerné pendant l'exercice biennal 2010-2011 pour l'aider à mettre en œuvre les normes IPSAS;

e) Un calendrier des grandes étapes de la mise en œuvre avait été remis au Comité, qui avait ainsi appris qu'il faudrait deux ans entre l'achèvement de toutes les opérations susmentionnées et le moment où l'Organisation pourrait produire des états financiers conformes aux normes IPSAS.

29. Certaines de ces opérations n'avaient pas été achevées au moment où le Comité des commissaires aux comptes avait effectué ses vérifications, en avril 2010. En particulier, l'équipe IPSAS n'était pas au complet. Seuls six de ses huit membres avaient été recrutés. L'Administration a fait savoir que les deux derniers membres seraient recrutés dans le courant de 2010. L'équipe complète devrait comprendre un fonctionnaire de classe P-5, trois fonctionnaires de classe P-4, trois fonctionnaires de classe P-3 et un agent des services généraux.

30. Par ailleurs, il fallait encore que le Comité du pilotage du projet élabore et approuve le calendrier et le plan détaillés de la mise en œuvre des normes IPSAS. Le calendrier des aménagements à apporter au progiciel de gestion intégré dans la perspective du passage aux normes IPSAS devait également être approuvé.

31. Néanmoins, toutes les normes IPSAS et les normes internationales d'information financière ou normes comptables internationales utiles avaient été examinées et leurs incidences attendues avaient été évaluées. Les opérations comptables et les soldes sur lesquels le passage aux normes IPSAS risquait d'avoir une incidence sensible avaient été recensés et analysés.

32. Le tableau II.2 présente un récapitulatif des dépenses de l'exercice 2006-2007, des crédits révisés ouverts pour l'exercice biennal 2008-2009, des dépenses de l'exercice biennal 2008-2009 au 31 décembre 2009 et des estimations de crédits nécessaires pour l'exercice biennal 2010-2011, par source de financement (A/64/355, par. 73).



Tableau II.2  
**Budget prévu pour l'adoption des normes IPSAS à l'Organisation  
des Nations Unies (2006-2011)**

(En milliers de dollars de États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Dépenses 2006-2007</i>	<i>Montants révisés du crédit ouvert 2008-2009</i>	<i>Dépenses 2008-2009</i>	<i>Montants initiaux du crédit ouvert 2010-2011</i>
<b>Budget ordinaire</b>				
Postes	370,4	1 198,3	1 270,6	1 179,7
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	–	–	–	662,6
Consultants	–	1 335,8	–	490,8
Voyages	10,2	243,3	46,6	156,3
Services contractuels	16,4	2 838,2	0,3	608,6
Divers	10,9	26,6	24,2	23,7
Chapitre 28B (Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité)	407,9	5 642,2	1 341,7	3 121,7
Chapitre 31 (Activités administratives financées en commun)	427,1	732,2	732,2	417,9
<b>Total, budget ordinaire</b>	<b>835,0</b>	<b>6 374,4<sup>a</sup></b>	<b>2 073,9</b>	<b>3 539,6<sup>b</sup></b>
<b>Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix</b>				
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	324,2	1 341,0	547,6	754,1
Consultants	–	2 761,3	–	2 034,1
Voyages	–	314,5	2,6	284,9
<b>Total, compte d'appui aux opérations de maintien de la paix</b>	<b>324,2<sup>c</sup></b>	<b>4 416,8<sup>d</sup></b>	<b>550,2</b>	<b>3 073,1<sup>e</sup></b>
<b>Total général</b>	<b>1 159,2</b>	<b>10 791,2</b>	<b>2 624,1</b>	<b>6 612,7</b>

<sup>a</sup> Montant révisé du crédit ouvert; voir les résolutions 63/263 et 63/264 A à C de l'Assemblée générale.

<sup>b</sup> Montant initial du crédit ouvert; voir la résolution 64/244 A à C de l'Assemblée générale.

<sup>c</sup> Dépenses pour les années civiles 2006 et 2007.

<sup>d</sup> Crédit ouvert calculé au prorata pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2008, crédit ouvert au titre du maintien de la paix pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009, et montant calculé au prorata pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2009.

<sup>e</sup> Crédit ouvert calculé au prorata pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2010, crédit ouvert au titre du maintien de la paix pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011 et montant calculé au prorata pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2011 (montant estimatif).

33. **L'Administration a accepté, comme le Comité le recommandait, de finir de recruter les membres de l'équipe chargée du projet IPSAS et d'élaborer la version définitive du calendrier et du plan détaillés de la mise en œuvre des normes IPSAS.**

*Situation dans les bureaux extérieurs et les commissions régionales*

34. Le Comité a noté que la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), n'avait ni désigné de responsable ni adopté de plan, programme ou mesure particulière pour se préparer à l'entrée en vigueur des normes IPSAS. Les échanges entre l'équipe en charge du projet à New York et la CEPALC étaient également restreints. La Commission n'a fourni au Comité aucun élément attestant qu'elle avait communiqué ou échangé des documents avec l'équipe chargée du projet IPSAS. Par ailleurs, aucun crédit n'était inscrit au budget afin de couvrir les frais éventuels liés à l'entrée en vigueur des normes IPSAS à la CEPALC.

35. La Commission a indiqué que l'adoption des normes IPSAS à l'ONU était un projet géré par le Siège et qu'il serait plus prudent d'élaborer un plan de travail une fois que le Siège aurait précisé les modalités d'application des normes à l'ONU en général et dans les commissions régionales en particulier. Le Comité estime, quant à lui, qu'il n'est pas dans l'intérêt de la CEPALC de retarder davantage sa participation à la réforme, dont le succès dépend en partie de l'état de préparation des entités qui devront appliquer les normes IPSAS.

36. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), n'avait guère avancé dans ses préparatifs au moment où le Comité a effectué son audit. Il avait fallu une quinzaine de mois pour nommer le remplaçant du directeur financier, sachant que celui-ci a été chargé de la mise en œuvre des normes IPSAS; le nouveau directeur n'avait pris ses fonctions qu'en août 2008. La CESAP ne participait à aucun réseau expérimental et ne participait pas particulièrement aux consultations avec le Siège. Les membres de l'équipe financière n'avaient pas pris part aux programmes de formation sur le sujet.

**37. Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que tous les bureaux extérieurs et toutes les commissions régionales se préparent mieux, en liaison avec le Siège, au passage aux normes IPSAS et, en particulier, qu'ils évaluent les ressources financières et humaines dont ils ont besoin pour préparer et mettre en œuvre cette réforme.**

**4. État des recettes et des dépenses**

38. Le montant total des recettes de l'exercice biennal 2008-2009 s'est élevé à 9,71 milliards de dollars et celui des dépenses à 9,28 milliards de dollars, d'où un excédent de 585,2 millions de dollars. Les chiffres correspondants des exercices biennaux 2004-2005 et 2006-2007 sont donnés dans la figure II.II.

39. La progression des recettes, qui sont passées de 7,98 milliards pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007 à 9,71 milliards de dollars pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009, s'expliquait principalement par l'augmentation des quotes-parts (17 %) résultant de l'augmentation des montants mis en recouvrement au titre du budget ordinaire et au titre du plan-cadre d'équipement. Elle était également due à l'augmentation importante des contributions volontaires (22 %), en particulier de celles versées aux fonds généraux d'affectation spéciale dans le domaine des droits de l'homme et des affaires humanitaires (27,4 %), et des affaires politiques (96,6 %). D'autres recettes diverses ont également augmenté par rapport à l'exercice biennal précédent, passant de 0,6 à 1 milliard de dollars, essentiellement en raison de la hausse importante des fonds spéciaux, en particulier des fonds consacrés aux régimes d'assurance, qui sont passés de 154,7 à 651,8 millions de

dollars. Cette augmentation résultait principalement d'un changement de traitement comptable des primes et des demandes de remboursement des frais médicaux (voir la section 12 du présent rapport).

40. L'augmentation des dépenses, qui sont passées de 6,94 milliards de dollars pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007 à 9,28 milliards pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009, avait plusieurs causes : tout d'abord, l'augmentation du budget du plan-cadre d'équipement, qui représentait un tiers de la progression totale des dépenses; ensuite, l'augmentation des dépenses des fonds spéciaux consacrés au remboursement des frais médicaux du personnel; enfin, l'augmentation des dépenses du Fonds général et des fonds apparentés portant sur les traitements et les dépenses de personnel. Les réserves et les soldes des fonds s'élevaient à 2,63 milliards de dollars à la clôture de l'exercice biennal 2008-2009, contre 1,35 milliard de dollars à la clôture de l'exercice 2006-2007.

**a) Économies réalisées au titre d'annulations d'engagements non réglés**

41. Les annulations d'engagements d'exercices antérieurs se sont chiffrées à 52,5 millions de dollars pour l'exercice considéré, contre 51,9 millions de dollars pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 1,2 %. Ces annulations représentaient, à la fin 2009, 3,3 % du total des engagements non réglés.

**b) Indemnités pour frais d'études**

42. Conformément à l'article 3.2 du Statut du personnel (ST/SGB/2009/6), les fonctionnaires de l'ONU peuvent percevoir une indemnité pour frais d'études. Le montant de cette prestation par année scolaire ou universitaire et par enfant représente 75 % des frais d'études effectivement engagés ouvrant droit à l'indemnité, jusqu'à concurrence du plafond approuvé par l'Assemblée générale.

43. Aux termes de l'alinéa vii) du point m) de la note 2 relative aux états financiers de l'ONU (Vol. I) :

Aux fins de l'établissement du bilan, seule la part des avances versées aux fonctionnaires au titre de l'indemnité pour frais d'études, qui sont considérées comme se rapportant à une année scolaire terminée à la date de l'état financier, est inscrite comme dépense comptabilisée d'avance. Le montant total des avances demeure comptabilisé comme somme à recevoir des fonctionnaires tant que ceux-ci n'ont pas produit les justificatifs requis, après quoi les avances sont imputées au compte budgétaire approprié et régularisées.

44. Pour l'exercice biennal 2008-2009, des indemnités pour frais d'études versées aux fonctionnaires, d'un montant total de 70,9 millions de dollars, ont été comptabilisées comme dépenses, contre 58,8 millions de dollars pour le précédent exercice biennal. Les avances versées au titre de l'indemnité pour frais d'études pendant l'exercice 2008-2009 se sont élevées à 62,6 millions de dollars, dont 31,7 millions pour l'année 2009. Sur ces 62,6 millions de dollars, 14,4 millions ont été reclassés comme charges comptabilisées d'avance au 31 décembre 2009. Cette dernière somme représente la fraction des indemnités se rapportant à la partie de l'année scolaire écoulée jusqu'à la date de clôture des comptes, tandis que 17,3 millions de dollars ont trait à l'exercice biennal suivant. La différence (45,3 millions de dollars) correspond à la part de l'indemnité versée pendant l'exercice biennal 2008-2009 et imputée à ce même exercice.

45. Le reclassement concernant des charges comptabilisées d'avance ne soulève pas de problème particulier; c'est le mode de comptabilisation des dépenses qui en pose. Comme l'explique la note 2 m) vii) relative aux états financiers mentionnée plus haut, les indemnités pour frais d'études versées aux fonctionnaires, généralement au cours de l'été précédant une année scolaire donnée, sont d'abord inscrites comme des avances (sommes à recevoir). Ces avances ne sont régularisées et les dépenses constatées que lorsque les fonctionnaires ont présenté les justificatifs requis, dans le courant de l'été suivant l'année scolaire. En conséquence, compte tenu des échéances en jeu, le montant des indemnités pour frais d'études inscrit dans les comptes de l'exercice 2008-2009 ne correspond pas à celui effectivement versé au cours de cet exercice. Il comprend les montants versés en 2007 et en 2008 au titre des années scolaires 2006/07 et 2007/08, respectivement. Les indemnités pour frais d'études versées aux fonctionnaires en 2009 (31,7 millions de dollars) seront donc comptabilisées comme dépenses de l'exercice 2010-2011.

46. Aux termes du paragraphe 38 des Normes comptables du système des Nations Unies (révision VIII), « les dépenses de l'exercice sont définies comme la somme des décaissements et des engagements non réglés valables imputés sur les crédits ouverts ou les fonds alloués pour l'exercice ». En outre, ni ces normes ni le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'ONU n'autorisent expressément à ne pas comptabiliser comme dépenses tels ou tels décaissements imputés sur des crédits ouverts. La notion d'avance est à peine évoquée, et encore moins définie, dans les règles de gestion financière et de comptabilité applicables à l'Organisation. Dans ces conditions, le Comité considère que les Normes comptables du système des Nations Unies ne permettent guère de justifier le mode de comptabilisation décrit à l'alinéa vii) du point m) de la note 2 relative aux états financiers.

47. Selon l'Administration, il ne fallait pas déduire du paragraphe 38 des Normes comptables du système des Nations Unies que tous les décaissements devaient être comptabilisés comme des dépenses. De plus, conformément à l'instruction administrative sur l'indemnité pour frais d'études (ST/AI/2004/2), ladite indemnité était traitée comme une avance lorsqu'elle était versée avant la fin de l'année scolaire.

48. Le Comité n'a pas été convaincu par cet argument, qui n'explique pas pourquoi les avances versées aux fonctionnaires n'entrent pas dans la catégorie des décaissements imputés sur les crédits de l'exercice, visés au paragraphe 38 des Normes comptables du système des Nations Unies. Même si elles sont versées par anticipation, les indemnités pour frais d'études ne sont pas des prêts consentis facultativement aux fonctionnaires, comme c'est parfois le cas dans certaines entités; les sommes correspondantes doivent être traitées comme des créances. L'indemnité pour frais d'études est en effet une prestation statutaire financée par des crédits inscrits au budget de l'ONU. Le fait qu'elle puisse être versée par anticipation ne remet pas en cause les critères applicables à la comptabilisation des dépenses définis au paragraphe 38 des Normes comptables du système des Nations Unies, à moins qu'une convention comptable ne prévoie une dérogation, ce qui n'est pas le cas.

49. Enfin, vu a) les interprétations contradictoires des Normes comptables du système des Nations Unies concernant la question et, surtout, b) le fait que ces dernières ne donnent aucune définition de ce qui constitue une avance, le Comité

s'en réfère au principe comptable fondamental de la primauté de la substance sur la forme, consacré par les Normes (al. iii) du paragraphe 5), selon lequel la réalité économique d'une transaction l'emporte sur sa forme juridique. En l'espèce, même si l'indemnité pour frais d'études est assimilée à une avance par l'instruction administrative susvisée lorsqu'elle est versée avant le début de l'année scolaire, il s'agit en fait d'un paiement à l'ordre de son bénéficiaire final qui constitue, en l'absence de toute convention comptable établissant expressément d'autres critères, une dépense de l'Organisation.

50. Si le montant des avances correspondait exactement à celui des indemnités effectivement versées après présentation des justificatifs, le montant total des dépenses, au sens du paragraphe 38 des Normes comptables du système des Nations Unies, aurait été de 61,2 millions de dollars. Par conséquent, compte tenu du mode de comptabilisation appliqué par l'Administration, les dépenses auraient été surévaluées de 8,3 millions de dollars. Toutefois, le montant des indemnités effectivement versées étant généralement beaucoup plus élevé que celui des avances consenties, il est probable que l'écart sera plus faible.

**51. L'Administration a accepté, comme le Comité le lui recommandait, de revoir son mode de comptabilisation des indemnités pour frais d'études.**

**c) Gestion des contributions**

52. Le montant total des contributions s'est chiffré à 5,47 milliards de dollars pour l'exercice biennal 2008-2009, contre 4,69 milliards pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 16,6 %. Le montant total des contributions volontaires s'est établi à 2,52 milliards de dollars pour l'exercice 2008-2009, contre 2,06 milliards pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 22 %.

53. Dans son précédent rapport [A/63/5 (Vol. I)], le Comité a recommandé à l'Administration de mettre en œuvre rapidement l'automatisation de la gestion des contributions, afin de permettre une gestion en temps réel de l'information sur les versements effectués par les États Membres. Il a repris l'examen de la gestion des contributions et fait les observations ci-après.

54. Depuis janvier 2009, il incombait à la seule Trésorerie de consigner dans le SIG la totalité des dépôts effectués au titre des contributions statutaires ou volontaires.

55. S'agissant des contributions statutaires, le système émettait désormais automatiquement des avis d'encaissement. Les procédures avaient été revues afin d'accélérer le traitement des dépôts, de l'encaissement à la dernière opération comptable. Entre 2007 et 2009, on avait ainsi gagné près de 40 jours.

56. Le Comité a cru comprendre que les prochaines étapes de l'automatisation de la gestion des quotes-parts consisteraient à :

- a) Établir automatiquement le rapport mensuel sur l'état des contributions;
- b) Mettre à jour automatiquement le récapitulatif des quotes-parts de chaque pays et des contributions acquittées, par fonds;
- c) Mettre en ligne des données actualisées auxquelles pourraient accéder les contribuants.

57. Néanmoins, la gestion des contributions continuait de poser deux problèmes : le délai de publication du rapport mensuel sur les quotes-parts et le peu d'importance accordée à la révision des procédures de gestion des contributions volontaires.

58. Le rapport mensuel sur les quotes-parts continuait d'être établi à partir de données stockées dans un fichier Excel mis à jour manuellement. Toutefois, les procédures de rapprochement de ces données avec celles du SIG permettaient de corriger les écarts entre les deux sources de données au moment de l'établissement du rapport de fin de mois, et de garantir que toutes les opérations comptables étaient bien enregistrées.

59. Grâce aux progrès accomplis par le Service des contributions dans le traitement des quotes-parts, les rapports mensuels sont désormais établis un mois à peine après la période sur laquelle ils portent. Toutefois, compte tenu du temps nécessaire à leur traduction et à leur publication, ils n'ont pas toujours pu être rendus publics dans un délai raisonnable. Au moment de l'établissement du présent rapport, la publication du rapport mensuel sur l'état des contributions le plus récent (ST/ADM/SER.B/786, juillet 2009) remontait à près d'un an et n'avait plus qu'un intérêt très limité.

**60. Le Comité recommande à l'Administration d'accélérer la publication du rapport mensuel sur l'état des contributions.**

61. De façon générale, la révision de la procédure de gestion des contributions statutaires et l'informatisation de certaines opérations avaient permis de régler les problèmes qu'avait révélés le précédent audit, notamment la lenteur d'un traitement essentiellement manuel. Toutefois, le Comité a constaté que l'organisation n'avait pas commencé de régler les problèmes semblables qui continuaient de se poser pour la gestion des contributions volontaires, la priorité ayant été donnée aux contributions statutaires.

**62. L'Administration a accepté, comme le Comité le recommandait, de définir une stratégie permettant de rationaliser et d'automatiser la gestion des contributions volontaires, sur le modèle des nouvelles procédures de traitement des contributions statutaires.**

63. Le Comité a analysé la durée de chaque étape de la procédure : comptabilisation du dépôt, comptabilisation de la contribution à recevoir, inscription du dépôt en diminution de la contribution à recevoir et dernières opérations comptables. En moyenne, entre la réception du dépôt et son inscription en diminution de la contribution à recevoir, il fallait compter environ 35 jours en 2008, et 41 jours en moyenne en 2009, avec des écarts de un à 139 jours. Cette procédure prenait nettement plus de temps que le traitement des contributions statutaires, dont la durée était passée de 53 à 14 jours entre 2007 et 2009, comme indiqué plus haut.

64. L'Administration n'avait pas d'outil pour contrôler les délais de traitement, alors que ceux-ci pouvaient avoir trois conséquences notables :

- a) Un écart entre le montant des dépôts inscrits dans les comptes et celui des dépôts réellement effectués, en particulier en fin de mois;
- b) La mise à jour tardive des données conservées par le Service des contributions sur chaque contribuant;

c) La mise à disposition tardive des fonds sur le compte des bénéficiaires.

65. Ces problèmes se posent de façon plus aiguë, car le montant et la part des contributions volontaires dans les ressources et les opérations de l'ONU augmentent.

**66. L'Administration a accepté, comme le Comité le recommandait, de se doter d'indicateurs permettant de calculer les délais de traitement des contributions.**

67. Le traitement des contributions volontaires prend beaucoup de temps parce qu'il faut réunir les données nécessaires pour comptabiliser convenablement la contribution à recevoir. L'examen du traitement de quelques contributions en avril 2009 a permis de constater que le temps moyen écoulé entre la comptabilisation du dépôt et la passation de l'écriture comptable correspondant à la contribution à recevoir était de 17 jours, soit près de la moitié de la durée totale de la procédure.

68. Ce délai tient essentiellement au manque de précision ou de fiabilité des données communiquées par les contribuants pour accompagner leurs dépôts, en particulier sur l'usage qui doit en être fait (le ou les fonds au(x)quel(s) ils sont destinés).

69. Cette étape de la procédure exigeait parfois un échange interminable de messages entre l'Administration et les missions permanentes auprès de l'ONU. Celles-ci ne disposaient pas toujours des données demandées et l'Administration n'était pas en relation directe avec les capitales des États Membres, cette fonction étant du ressort des services organiques.

70. Des mesures ponctuelles avaient été prises, s'agissant de certains fonds, pour faire comprendre aux contribuants qu'il fallait qu'ils communiquent l'information requise s'ils voulaient que leurs dépôts soient enregistrés convenablement et rapidement. Toutefois, pour l'heure, il n'existait pas de procédure standard valable pour tous les fonds, comme un message électronique standard à en-têtes prédéfinis destiné à notifier un dépôt au Service des contributions ou l'envoi de rappels réguliers aux éventuels contribuants (missions permanentes ou administrations nationales).

**71. L'Administration a accepté, comme le Comité le recommandait, d'établir, de faire connaître et de gérer, en liaison avec les services organiques compétents, une procédure standard permettant de garantir que les donateurs communiquent l'information voulue avec leurs règlements.**

## **5. État de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds**

72. L'actif de l'Organisation a augmenté de 37,6 % par rapport à l'exercice biennal 2006-2007 et s'établissait à 7,21 milliards de dollars au 31 décembre 2009. Cet accroissement est dû : a) à une augmentation de 700,8 millions de dollars au titre des travaux de construction en cours (le montant inscrit pour le plan-cadre d'équipement en 2008-2009 s'élevait à 766,5 millions de dollars contre 61,2 millions au cours de l'exercice biennal précédent); et b) à une hausse de 42,8 % au titre de la trésorerie commune.

73. Le passif de l'Organisation, qui se chiffrait à 3,88 milliards de dollars à la fin de l'exercice 2006-2007, est passé à 4,58 milliards du fait de la passation en charges

d'un montant de 542,2 millions de dollars pour les engagements non réglés du plan-cadre d'équipement.

**a) Contributions statutaires à recevoir**

74. Au 31 décembre 2009, les contributions statutaires à recevoir s'élevaient à 366,8 millions de dollars, contre 573,4 millions de dollars à la fin de l'exercice précédent, soit une diminution de 206,6 millions de dollars (36 %).

75. Bien qu'il soit indiqué au paragraphe 33 des Normes comptables du système des Nations Unies que « des provisions pourront être constituées en cas de retard dans [le] recouvrement [des contributions] », il est affirmé au quatrième alinéa du paragraphe m) de la note 2 relative aux états financiers que « l'Organisation a pour politique de ne pas constituer de provision en cas de retard dans l'encaissement des sommes mises en recouvrement ».

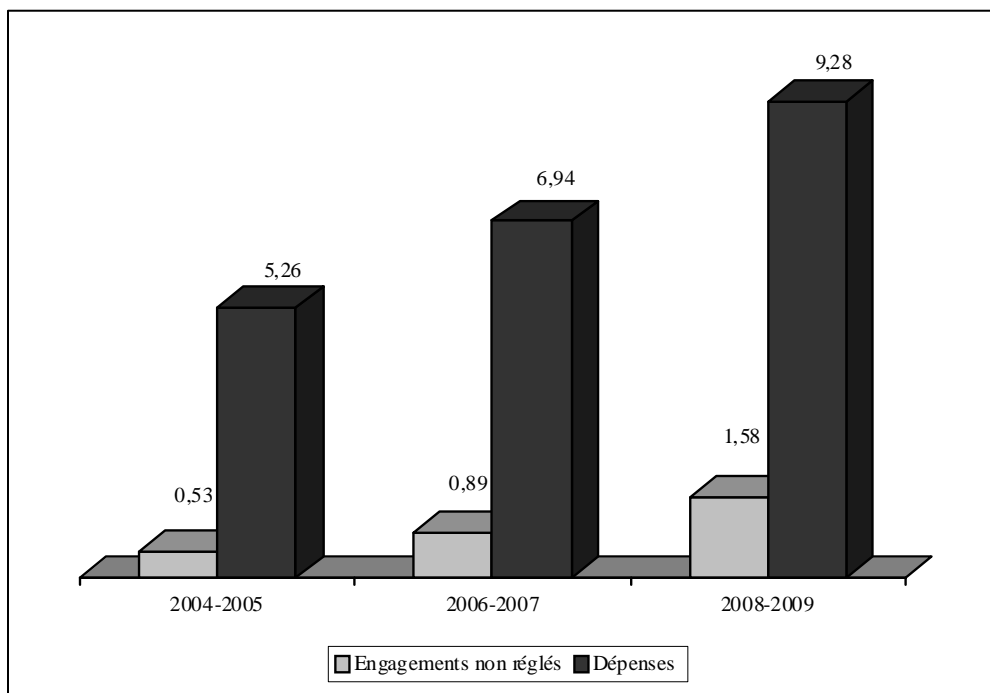
76. Dans sa résolution 61/233 B, l'Assemblée générale a souligné de nouveau que la question des contributions statutaires non acquittées était une question de politique générale qui relevait de sa compétence et demandé instamment à tous les États Membres de n'épargner aucun effort pour verser l'intégralité des contributions mises en recouvrement.

**b) Engagements non réglés**

77. Au 31 décembre 2009, le montant des engagements non réglés s'élevait à 1,58 milliards de dollars, soit 17 % du total des dépenses. Dans la figure II.III, les engagements non réglés sont comparés au total des dépenses pour les exercices biennaux 2004-2005, 2006-2007 et 2008-2009.



Figure II.III  
**Évolution comparée des engagements non réglés et des dépenses**  
 (En milliards de dollars des États-Unis)



78. Comme indiqué dans la figure II.III, le montant des engagements non réglés est passé de 885,7 millions de dollars au 31 décembre 2007 à 1,58 milliard de dollars au 31 décembre 2009. Cette augmentation est imputable pour moitié au plan-cadre d'équipement pour lequel un grand nombre de dépenses nouvelles ont été engagées, les décaissements correspondants étant étalés dans le temps. Le Comité a examiné les engagements non réglés du plan-cadre d'équipement et constaté que les engagements afférents aux exercices à venir, d'un montant de 98,9 millions de dollars selon ce qui figure à l'état IX, ont été sous-estimés par rapport aux engagements réels, lesquels concernent surtout le loyer des locaux transitoires jusqu'à la fin de septembre 2012. Le montant comptabilisé dans les engagements non réglés pour les exercices à venir concernant les loyers était de 98,2 millions de dollars, alors que le montant des loyers qu'il y aura à régler par prélèvement sur le fonds du plan-cadre d'équipement, calculé par le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement et la Division des achats sur la base des baux signés, est de 106,9 millions de dollars.

79. L'Administration a reconnu qu'il y avait une erreur dans la comptabilisation de ces engagements non réglés pour les exercices à venir, sans pouvoir communiquer le chiffre exact.

80. On trouvera des informations plus détaillées sur cette observation et la recommandation connexe dans le rapport du Comité sur le plan-cadre d'équipement [A/65/5 (Vol. V), sect. B.4 b)].

## 6. État des flux de trésorerie

81. Le montant total de la trésorerie, qui comprend les dépôts à vue et à terme ainsi que la trésorerie commune, s'établissait à 3,95 milliards de dollars au 31 décembre 2009, soit une augmentation de 41 % par rapport à celui enregistré à la fin de l'exercice biennal 2006-2007 (2,80 milliards de dollars). Cet accroissement net de 1,15 milliard de dollars est imputable principalement aux facteurs suivants :

a) Un excédent des recettes sur les dépenses d'un montant de 585,2 millions de dollars;

b) Le fait que les engagements non réglés ont augmenté de 695,4 millions de dollars;

c) Le virement de 740,3 millions de dollars au compte des travaux de construction en cours, provenant essentiellement du plan-cadre d'équipement.

82. Dans son précédent rapport, le Comité avait constaté que l'état des flux de trésorerie ne prenait pas en compte les placements à court terme dans la trésorerie commune pour établir le solde de trésorerie et recommandé à l'Administration de réexaminer la présentation de cet état financier afin d'inclure les placements en question dans le solde total de trésorerie. Cette recommandation a été appliquée.

## 7. Activités de coopération technique

83. D'après la circulaire du Secrétaire général sur la constitution et la gestion des fonds d'affectation spéciale (ST/SGB/188), « les fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique sont ceux qui sont utilisés pour fournir une assistance au développement économique et social des pays en développement. L'assistance ainsi fournie aux pays bénéficiaires consiste normalement à offrir les services d'experts et d'experts associés, à financer la formation de personnes ou de groupes (séminaires, ateliers et voyages d'étude régionaux ou interrégionaux) et à fournir du matériel pour des projets) ».

84. D'après l'état VI des états financiers de l'Organisation des Nations Unies, les recettes au titre des activités de coopération technique sont passées de 354,9 millions de dollars en 2006-2007 à 372,5 millions en 2008-2009. Cela représente une hausse de 17,6 millions de dollars (5 %), due principalement aux contributions volontaires qui ont augmenté de 11 % pour atteindre 283,4 millions de dollars. Les dépenses ont également augmenté, passant de 312,9 millions de dollars en 2006-2007 à 366,5 millions de dollars en 2008-2009, soit une hausse de 53,6 millions de dollars ou 17 %. Toutes les catégories de dépenses ont augmenté de 7 % à 43 %, à l'exception de celle des achats qui a diminué de 8 %. Au total, il se dégage un excédent de 6,1 millions de dollars pour 2008-2009 soit une baisse de 86 % par rapport à l'excédent enregistré pour l'exercice précédent.

85. Le montant total de l'actif est passé de 475,6 millions de dollars à la fin de l'exercice 2006-2007 à 466,4 millions de dollars à la clôture de l'exercice suivant, soit une baisse de 9,2 millions ou 1,9 %, due principalement à la diminution des dépôts à la trésorerie commune du Siège (103,8 millions, -21,8 %) et aux débiteurs divers (18,4 millions, -23,4 %). Le passif est passé de 228 millions de dollars à la fin de 2006-2007 à 220,7 millions de dollars à la fin de 2008-2009, soit une baisse de 3,3 % ou 7,3 millions de dollars. Tous les éléments du passif ont diminué à l'exception des engagements non réglés pour l'exercice considéré (32,1 millions,

+3,1 %) et des recettes comptabilisées d'avance (1 million de dollars, +100 %). Cette diminution tient, pour l'essentiel, au fait que les sommes dues à des sources de financement et les soldes créditeurs interfonds ont diminué, passant respectivement de 7,3 millions de dollars en 2006-2007 à 2,6 millions en 2008-2009 (-64,4 %) et de 175,3 millions à 173,3 millions de dollars.

**a) Établissement des états financiers relatifs à la coopération technique**

86. Comme il est indiqué dans la note 2 b) relative aux états financiers de l'ONU :

Les comptes de l'Organisation sont tenus selon le principe de la comptabilité par fonds. Des fonds distincts à des fins générales ou déterminées peuvent être établis par l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité ou le Secrétaire général. Chaque fonds est considéré comme une entité comptable et financière distincte, ayant une comptabilité propre en partie double dont les comptes s'équilibrent. Des états financiers distincts sont établis pour chaque fonds ou groupe de fonds de même nature.

87. L'état financier VI rend compte des activités de coopération technique qui sont financées principalement au moyen de contributions volontaires versées par les donateurs pour des projets déterminés et, dans une moindre mesure, au moyen de crédits inscrits au budget ordinaire (aux chapitres 22 et 35) et d'autres fonds fournis, notamment par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), en application d'arrangements interorganisations. Les fonds prélevés sur le budget ordinaire sont comptabilisés comme recettes et présentés dans l'état des recettes et des dépenses sous la rubrique « Crédits provenant d'autres fonds ».

88. En principe, si un fonds donné est alimenté par des crédits provenant d'un autre fonds, des recettes et des dépenses d'un montant équivalent doivent être inscrites respectivement dans les comptes du premier et du deuxième fonds. Lorsque les deux fonds sont regroupés dans le volume I, des ajustements sont opérés dans l'état consolidé des recettes et des dépenses (état I) de manière à éviter une double comptabilisation. En conséquence, les montants indiqués dans l'état I pour les crédits provenant d'autres fonds englobent uniquement des sommes émanant de sources extérieures à l'ONU.

89. Or, le Comité a relevé que la procédure décrite ci-dessus n'avait pas été intégralement appliquée pour les fonds de coopération technique. Dans les comptes, les crédits du budget ordinaire qui sont utilisés aux fins de la coopération technique ne sont pas transférés aux fonds spécialement créés pour le financement de cette coopération, excepté lorsqu'il s'agit d'activités de coopération technique administrées au Siège. Il en résulte que les « crédits provenant d'autres fonds » présentés dans l'état VI ne correspondent pas aux recettes effectives inscrites dans les comptes des fonds de coopération technique. Les chiffres indiqués pour ces crédits ne représentent que la part provenant du budget ordinaire pour les ressources affectées à la coopération technique. Les recettes susmentionnées n'étant pas comptabilisées dans les fonds de coopération technique, le Comité n'a pas pu procéder à un rapprochement entre ces montants et les soldes des balances de vérification. La Division de la comptabilité, pour sa part, n'utilise pas les balances de vérification pour obtenir ces montants; elle se réfère aux rapports budgétaires qui indiquent les dépenses engagées au titre des chapitres 22 et 35 du budget ordinaire.

90. Cette façon de procéder découle de la méthode employée par la Division de la comptabilité pour l'établissement de l'état financier VI. Les données relatives aux fonds de coopération technique gérés par les bureaux hors Siège ne sont pas pleinement intégrées dans la bases de données du SIG au Siège, contrairement à l'usage en vigueur pour tous les autres types de fonds. On n'a pas donné de raisons convaincantes au Comité pour ce traitement particulier. Par voie de conséquence, à la différence de tous les autres états financiers, l'état VI ne peut pas être établi à partir de la base de données du SIG. En fait, chaque bureau hors Siège qui gère des fonds de coopération technique (principalement les commissions régionales) établit une partie des états financiers et les communique au Siège, en joignant des balances et des tableaux complémentaires.

91. Ce processus décentralisé est également lié au mode de présentation choisi par l'Administration pour l'état financier VI qui est divisé en colonnes correspondant aux principales entités qui mènent des activités de coopération technique.

92. Le Comité a constaté que la procédure suivie pour l'établissement de l'état financier VI était laborieuse et était très difficile à vérifier. Le simple fait qu'il était impossible d'établir un rapprochement exhaustif entre cet état financier et les balances posait déjà un problème. Pour améliorer l'état financier considéré, on pourrait, par exemple, modifier sa présentation et centraliser toutes les données et la procédure d'établissement de ce document.

**93. Le Comité recommande que l'Administration examine les possibilités de rationalisation de la procédure d'établissement des états financiers sur la coopération technique pour qu'elle soit moins laborieuse et plus facile à vérifier.**

**b) Fonds inactifs**

94. Le Comité a examiné les fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique qui figurent dans les états financiers de l'ONU afin d'identifier ceux pour lesquels aucune dépense ou recette (à l'exception des intérêts créditeurs) n'ont été enregistrées. Il les appelle « fonds inactifs ». Il se peut que des opérations aient été enregistrées pour ces fonds, mais le Comité considère qu'elles ne sont pas liées à des activités concrètes.

95. Sur les 206 fonds d'affectation spéciale (y compris des fonds subsidiaires) qui sont regroupés dans le volume I, le Comité en a recensé 80 (fonds subsidiaires compris) qui étaient « inactifs ». On trouvera la liste de ces fonds à l'annexe III.

96. L'Administration a donné les raisons suivantes pour expliquer l'absence de mouvements dans les fonds considérés :

- a) La clôture de neuf d'entre eux avait été autorisée par le Contrôleur mais n'avait pas encore pris effet au 31 décembre 2009;
- b) Pour 63 autres, la clôture était en instance d'approbation ou envisagée;
- c) Huit étaient gardés ouverts parce qu'ils continuaient de remplir leur fonction ou en vue d'une éventuelle reprise de l'activité.

97. Au total, 72 des 80 fonds « inactifs » (90 %) sont restés ouverts durant l'exercice biennal 2008-2009 en raison des retards dans la procédure de clôture ou d'examen. Dans certains cas, ce sont les vérifications effectués par le Comité qui

ont incité l'Administration à examiner les fonds inactifs, ce qui montre que le suivi de l'activité des fonds laisse à désirer.

**98. Le Comité recommande que l'Administration renforce les contrôles internes applicables aux fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique et accélère la clôture des fonds inactifs, lorsqu'il y a lieu.**

**c) Assistance des Nations Unies au procès des Khmers rouges**

99. L'un des projets de coopération technique les plus importants gérés par le Secrétariat, tant du point de vue des répercussions politiques que de celui des sommes en jeu, a trait à l'assistance des Nations Unies au procès des Khmers rouges (UNAKRT) qui se déroule à Phnom Penh, projet dont les comptes ont été vérifiés par le Comité au début de 2010.

100. Instituées officiellement en juin 2003 en vertu d'un accord conclu entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement royal cambodgien, les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens sont une juridiction nationale que l'ONU appuie conformément à la résolution 57/228 de l'Assemblée générale. Le mécanisme d'assistance des Nations Unies pour les Chambres extraordinaires (« composante internationale ») était doté d'un budget initial de 43,6 millions de dollars et la composante nationale avait une dotation de 13,3 millions de dollars, financée par le Gouvernement cambodgien et d'autres donateurs, l'un des principaux étant l'Union européenne. Le budget des Chambres extraordinaires, pour lequel une enveloppe initiale de 56,9 millions de dollars avait été ainsi planifiée sur trois ans, avait atteint 311,8 millions de dollars d'après les prévisions budgétaires préliminaires établies pour la période allant jusqu'à 2015, dont 78,3 millions avaient été dépensés au 31 décembre 2009. La composante internationale du budget se chiffrait à 237,3 millions de dollars selon les mêmes prévisions, et le montant des dépenses imputées sur ce budget s'élevait à 62,1 millions de dollars à la fin de 2009.

101. Les Chambres extraordinaires fonctionnent depuis 2006. Dans l'affaire n° 1, (Duch, ancien secrétaire du centre de détention S-21), la personne mise en examen a été placée en détention provisoire en juillet 2007 et inculpée en août 2008 à la suite d'une instruction. Les audiences de son procès se sont déroulées entre février et novembre 2009 et la Chambre de première instance poursuivait ses délibérations au 31 décembre 2009. Dans l'affaire n° 2, concernant quatre anciens hauts dirigeants du régime des Khmers rouges, les personnes mises en examen ont été placées en détention en septembre 2007 et l'instruction était en cours au 31 décembre 2009. Dans les affaires n° 3 et 4, le Procureur international a déposé, en septembre 2009, des réquisitoires introductifs demandant l'ouverture d'une information à l'encontre de cinq autres personnes.

102. Compte tenu de l'ampleur des tâches à accomplir, les trois chambres extraordinaires mixtes ont été progressivement amenées à siéger en permanence : chargée de juger les accusés sur le fond, la Chambre de première instance siège depuis l'été 2008; chargée de statuer sur les désaccords entre les cojuges d'instruction et les coprocurateurs, la Chambre préliminaire siège à temps partiel depuis 2007 et à temps complet depuis 2010; et, en application d'une décision prise en décembre 2009, la Chambre de la Cour suprême devrait commencer à siéger en 2010.

103. Selon les indications fournies par l'UNAKRT, le calendrier des travaux des Chambres extraordinaires restait incertain au moment de la vérification des comptes. À court terme, un verdict devait en principe être prononcé avant l'été 2010 dans le premier procès, même si la Chambre de première instance n'avait pas encore arrêté une date précise. Il est susceptible d'appel. La décision définitive de la Chambre de première instance pour la clôture de l'instruction dans l'affaire n° 2 était attendue en septembre 2010, ce délai devant être respecté si l'on veut éviter la remise en liberté de certaines personnes mises en examen au motif que la durée de leur détention provisoire excède la limite de trois ans fixée par la loi. Dans l'hypothèse où une ordonnance de renvoi serait prise à l'encontre des personnes mises en examen, le procès pour l'affaire n° 2 devrait commencer en 2011 devant la Chambre de première instance. L'UNAKRT a estimé que le procès ne s'achèverait peut-être pas avant novembre 2013. Quant au calendrier pour les l'affaire n° 3 et 4, il était encore plus incertain.

*i) Gouvernance*

104. Étant donné la nature de l'appui technique fourni par l'UNAKRT aux Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens, cette assistance a été rattachée aux projets de coopération technique. Les trois bureaux suivants du Secrétariat sont associés à ses activités :

a) Le Bureau des affaires juridiques, qui a essentiellement pour tâche de conseiller le Secrétaire général au sujet des aspects juridiques du fonctionnement du Tribunal;

b) Le Bureau du contrôleur, qui est responsable de l'emploi des fonds de l'UNAKRT;

c) Le Département des affaires économiques et sociales qui, en tant que département chef de file pour la coopération technique au sein du Secrétariat, est chargé de gérer le budget et l'administration du Tribunal.

105. Néanmoins, en l'absence de règles précises, la répartition des responsabilités entre ces bureaux reste mal définie. En septembre 2008, l'expert spécial du Secrétaire général pour l'assistance des Nations Unies au procès des Khmers rouges estimait déjà que les lignes de démarcation entre ces entités étaient « floues ».

106. Le partage des responsabilités entre ces trois bureaux du Secrétariat a été établi progressivement de façon pragmatique. Bien qu'il n'y ait pas eu de problèmes majeurs sur le plan de la coordination, l'absence de dispositions institutionnalisées sur la répartition des rôles peut avoir plusieurs conséquences fâcheuses : elle risque d'entraîner notamment des conflits de compétences dans tel ou tel domaine, un défaut de responsabilité pour des domaines ou des sujets particuliers, une dilution des responsabilités et des excès ou des insuffisances dans les interventions de certains services par rapport à ce que l'on pourrait escompter.

**107. Le Comité recommande que le Secrétariat officialise la répartition des tâches entre le Bureau des affaires juridiques, le Bureau du contrôleur et le Département des affaires économiques et sociales pour la gestion de l'assistance des Nations Unies au procès des Khmers rouges.**

*ii) Dépenses*

108. Le Comité a constaté que le ratio dépenses/budget de l'UNAKRT était assez faible. Pour la première année de l'exercice, le montant des dépenses s'établissait à 20,5 millions de dollars et celui du budget à 30 millions de dollars, soit un ratio de 68 %. Pour la deuxième année, les montants correspondants étaient de 22,3 millions et 29,4 millions de dollars, soit un ratio de 79 %.

109. L'importance des soldes inutilisés s'explique par deux principales raisons :

a) Les discordances entre les prévisions budgétaires liées à la programmation des activités judiciaires et les réalités observées au niveau de l'exécution ont entraîné un décalage chronologique pour certaines dépenses. Par exemple, le fait que la Chambre de la Cour suprême n'a pas été constituée a permis de réaliser une économie de 500 000 dollars;

b) Les économies réalisées sur les dépenses de personnel : en 2008, elles ont été inférieures de 4,5 millions de dollars ou de 25,6 % aux prévisions, ce qui représente 50 % du total des crédits inutilisés et en 2009, de 7 millions de dollars ou de 27,4 %, ce qui représente 85 % du total des crédits inutilisés. La sous-utilisation des crédits destinés au financement des dépenses de personnel est la conséquence d'un décalage chronologique entre la procédure judiciaire et le moment où les dépenses sont adaptées aux besoins.

110. Certaines économies ont été réalisées en 2009, notamment une économie de 50 000 dollars sur les frais de voyage prévus pour les juges non résidents du fait que la programmation des séances de la Chambre préliminaire a été coordonnée avec celle d'autres réunions inscrites au budget.

111. Le budget de l'exercice biennal 2010-2011 a été établi sur la base du budget de l'exercice 2008-2009 (version révisée de juillet 2008) qui était largement sous-utilisé. Cette méthode de budgétisation risque d'entraîner un gonflement excessif des dépenses. Si le budget avait été établi sur la base des dépenses effectives de 2008 et 2009, les besoins réels auraient été mieux pris en compte.

112. Par rapport au budget de 2009 (et non aux dépenses effectives de 2009), les demandes de crédits présentées pour 2010 impliquaient une augmentation de 2,8 millions de dollars, résultat net de la différence entre un montant brut de 3,7 millions de dollars et une économie de 0,7 million de dollars liée à un taux de vacance de postes estimé à 10 %. Or, ce chiffre était inférieur au pourcentage effectif de postes vacants indiqué en mars 2010 pour l'UNAKRT. Il était également inférieur au taux de vacance prévu pour la composante cambodgienne (15 %).

113. Les principaux facteurs expliquant l'augmentation globale du budget étaient la création de la Chambre de la Cour suprême et de la Chambre préliminaire, ainsi que la hausse des rémunérations versées aux juges (0,5 million de dollars).

114. Par rapport aux crédits demandés dans le nouveau budget que l'UNAKRT a soumis au Siège de l'ONU, les montants figurant dans la version révisée établie à la demande du Comité directeur avaient été réduits de 2,7 millions de dollars pour 2010 et de 1,2 million de dollars pour 2011.

115. L'Administration a fait valoir que les budgets étaient généralement établis sur la base du programme de travail du Tribunal et que le programme de travail prévu pour 2010-2011 était plus intensif que celui de l'exercice précédent. La révision du

barème des traitements applicable aux magistrats, la transformation de la Chambre préliminaire en organe siégeant non plus à temps partiel mais à plein temps et l'installation de la Chambre de la Cour suprême avaient également été pris en compte dans les nouvelles prévisions budgétaires. Néanmoins, le Comité continuait à penser que les enseignements tirés des budgets antérieurs n'avaient pas été suffisamment exploités pour l'établissement des nouveaux budgets.

**116. Le Comité recommande que l'Administration fasse en sorte que l'UNAKRT revoie sa façon de procéder pour établir les prévisions dans le cadre de ses budgets futurs de manière à mieux tenir compte des données effectives recueillies pour l'exécution des budgets antérieurs.**

*iii) Évaluation des résultats*

117. Il n'existe pas d'outils qui permettraient d'appuyer la gestion stratégique des opérations d'assistance aux Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens ni à l'UNAKRT ni au Siège de l'ONU. Le rapport annuel de l'UNAKRT pour 2008 ne contient pas d'indicateurs de résultats. Il n'y en avait pas non plus dans la version préliminaire du rapport annuel pour 2009 qui a été communiquée au Comité.

118. De même, aucun indicateur de résultats ne figurait dans les rapports d'activité mensuels de l'UNAKRT jusqu'en mars 2009. Depuis cette date, des statistiques sur les résultats obtenus pour les services des relations avec les médias, d'aide aux victimes et d'interprétation et de traduction, qui pourraient être jugés satisfaisants pour certains d'entre eux, sont publiées dans une annexe au rapport d'activité mensuel.

119. Le Comité a relevé des améliorations sensibles dans la présentation du calendrier judiciaire établi pour étayer le budget de l'exercice 2010-2011. En comparant le calendrier effectif avec le calendrier prévisionnel, on pourrait obtenir des indications sur la durée des procédures judiciaires. Cet indicateur serait d'autant plus utile que la bonne administration de la justice exigeait que l'affaire n° 2 soit jugée dans des délais raisonnables et qu'une action diligente était requise de la part de l'UNAKRT si elle voulait mener la procédure à son terme, compte tenu de l'âge des accusés.

120. D'autres indicateurs complémentaires apparaissaient nécessaires pour mesurer la performance du processus judiciaire en excluant de l'instrument de mesure des éléments relatifs à la procédure proprement dite. Le Comité estime que les rapports adressés par les Tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et pour le Rwanda à l'Assemblée générale devraient servir de modèle. On notera en particulier que le budget-programme du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie pour l'exercice biennal 2008-2009 contenait un indicateur intitulé « pourcentage d'actes exécutés dans les délais », que le Comité juge extrêmement utile.

**121. L'Administration a accepté la recommandation du Comité l'invitant à faire en sorte que l'UNAKRT établisse un tableau de bord qui contiendrait les principaux indicateurs établi pour toutes les parties (taux de vacance de postes, délais d'exécution et productivité pour le service de traduction, délais d'exécution et productivité pour le traitement des plaintes).**



**d) Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement**

122. La coopération technique est l'un des trois piliers du mandat de la CNUCED [voir sect. IV.C de l'Accord d'Accra (UNCTAD/IAOS/2008/2)] et son financement est assuré à 90 % par des fonds extrabudgétaires.

123. La CNUCED avait un grand nombre de fonds d'affectation spéciale (22) qui, pour la plupart, servaient à financer des activités spécifiques ou des activités à court terme. Le nombre de projets était également élevé (262 en 2008). Le Conseil du commerce et du développement a demandé à plusieurs reprises au secrétariat de la CNUCED de mettre fin à la fragmentation des fonds et de regrouper les projets.

124. En 2007, le secrétariat a proposé au Conseil de réformer l'organisation de la coopération technique sur la base de « modules thématiques » (voir TD/B/WP/195) qui devaient entraîner ultérieurement la création de nouveaux fonds d'affectation spéciale thématiques, proposition dont le Conseil a pris note avec intérêt dans sa décision 492 (LIV). En septembre 2008, le secrétariat de la CNUCED a proposé la création de 17 modules thématiques. Dans l'Accord d'Accra adopté à la douzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, les donateurs ont été instamment invités à participer à ce dispositif et le Conseil du commerce et du développement a réitéré cette invitation dans sa décision 495 (LV).

125. Le secrétariat de la CNUCED a examiné les possibilités de regroupement de projets à l'intérieur des modules et a ensuite présenté des propositions aux donateurs à cette fin étant donné que les regroupements ne peuvent être effectués sans leur consentement explicite. Les donateurs ont été priés de donner leur réponse avant la fin de juin 2009. Le secrétariat de la CNUCED a indiqué qu'il avait déjà proposé aux donateurs de contribuer au financement de projets existants, au lieu de créer de nouveaux fonds d'affectation spéciale.

126. La réforme n'intéressait que les fonds d'affectation spéciale regroupés dans le principal fonds d'affectation spéciale de la CNUCED pour la coopération technique, connu sous le nom de code « TXB ». Ce fonds enregistre les opérations effectuées sur la majorité des projets actifs (230 sur un total de 262 en 2008). Les autres fonds de coopération technique gérés par la CNUCED, qui englobaient également un nombre appréciable de projets, n'étaient pas concernés pour le moment. Le secrétariat de la CNUCED n'avait pas non plus proposé de rationalisation pour les projets de pays (environ 40 % des projets) du fait que ces derniers sont souvent financés, au moins en partie, par les pays bénéficiaires. Le Comité estime que les pays bénéficiaires peuvent néanmoins participer au financement d'un projet géré dans le cadre d'un fonds multidonateurs; c'est le cas, par exemple, pour le Système de gestion et d'analyse de la dette.

127. Le nombre de modules thématiques établis par le secrétariat paraissait toujours excessif par rapport aux besoins de la CNUCED. Ainsi, en 2008, le montant des dépenses globales imputables à 13 des 17 modules était inférieur à 1,5 million de dollars (moins de 5 % du total des dépenses enregistrées sur le fonds TXB en 2008) et les dépenses imputables à sept modules étaient inférieures à 500 000 dollars (moins de 1 % du total).

128. L'approche fondée sur les modules thématiques était très ambitieuse eu égard à la situation actuelle. En 2008, on comptait 262 projets de coopération technique actifs (c'est-à-dire pour lesquels des dépenses étaient engagées). Le nombre de fonds d'affectation spéciale recensés à la CNUCED restait élevé, compte tenu du

fait que certains projets n'étaient plus actifs sur le plan financier mais qu'ils n'avaient pas encore été officiellement clos. Sur les 262 projets actifs, 151 pouvaient être intégrés dans les fonds d'affectation spéciale thématiques.

129. Ces chiffres montraient que la mise en œuvre de la réforme proposée par le secrétariat serait un processus très progressif. Entre 2006 et 2008, le nombre de projets n'avait pas diminué de façon sensible, mais le nombre de fonds d'affectation spéciale nouvellement créés et de projets dotés d'un budget inférieur à 200 000 dollars avait légèrement baissé en 2008. Toutefois, ces statistiques ne rendaient pas compte des effets de la réforme dans leur intégralité car les accords portant sur les premiers regroupements de fonds n'entreraient pas en vigueur avant le deuxième semestre de 2009, au plus tôt.

130. On aurait pu améliorer les renseignements communiqués au Conseil du commerce et du développement et aux donateurs dans les rapports annuels sur la coopération technique pour renforcer le processus de rationalisation des fonds d'affectation spéciale. Les nouveaux fonds d'affectation spéciale n'ont pas fait l'objet d'un recensement avec des indications succinctes pour justifier leur création et aucune liste de fonds inactifs accompagnée d'explications sur les raisons de leur maintien n'a été fournie.

**131. La CNUCED a accepté la recommandation du Comité l'invitant à poursuivre son effort de rationalisation des fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique en établissant chaque année, à l'intention du Conseil du commerce et du développement : a) une liste des nouveaux fonds d'affectation spéciale avec une brève justification de leur création; et b) une liste des fonds inactifs avec des explications sur les raisons de leur maintien.**

132. La gestion des projets de coopération technique était décentralisée dans une large mesure mais la CNUCED ne s'était pas dotée d'un ensemble de règles pour les administrateurs de projets de coopération technique. L'absence d'un manuel pour la gestion de ces projets pourrait expliquer les grandes disparités observées à cet égard.

133. La qualité du contrôle exercé sur les projets était variable et dépendait davantage des exigences formulées par les donateurs dans les accords de financement relatifs aux fonds d'affectation spéciale que des procédures internes de la CNUCED. Les accords de financement contenaient un budget provisoire et énonçaient des dispositions à respecter en matière d'établissement de rapports. Les conditions fixées par les donateurs étaient très variables. Dans certains cas, on exigeait l'approbation des donateurs pour toute modification apportée au budget et la présentation de rapports de fond sur l'état d'avancement des projets à intervalles réguliers. Aux termes de son mandat, le Service de la coopération technique de la CNUCED était chargé de transmettre aux donateurs les rapports spécifiés dans les accords de financement. Or, le Comité a noté que ce service ignorait l'existence de la plupart de ces rapports; il ne pouvait donc pas s'assurer qu'ils avaient été effectivement adressés aux destinataires en temps voulu. Le Service s'employait à améliorer le portail consacré à la coopération technique, ce qui devrait entraîner des progrès dans ce domaine.

134. D'autre part, le Service de la coopération technique envoyait des rapports annuels aux donateurs sur l'état d'avancement de tous les projets gérés directement par la CNUCED. En janvier 2009, il a demandé aux administrateurs de projets, dans

une note adressée à ces derniers, de lui communiquer des rapports sur l'exécution des projets (pour lesquels un modèle était fourni) avant la mi-mars 2009 en vue de les transmettre aux donateurs le mois suivant. Ces rapports étaient accompagnés d'un état financier qui donnait le détail des recettes et des dépenses pour le fonds d'affectation spéciale correspondant. Ces dernières étaient présentées par rubriques : personnel, contrats de sous-traitance, formation, matériel et dépenses ou recettes diverses.

**135. Le Comité recommande que la CNUCED : a) établisse pour les projets de coopération technique un manuel de gestion regroupant toutes les procédures applicables, notamment celles qui ont trait au suivi; et b) s'assure que le Service de la coopération technique transmet les rapports d'activité aux donateurs, comme prévu dans les accords de financement.**

## **8. Immobilisations et travaux de construction en cours**

136. Depuis l'exercice 2008-2009, l'information financière concernant le plan-cadre d'équipement et les immobilisations et travaux de construction en cours est présentée dans deux états distincts et non plus dans le même état financier. Les comptes relatifs au plan-cadre figurent dans l'état IX et le tableau 9.1 des états financiers, tandis que les comptes concernant les immobilisations et les travaux de construction en cours font l'objet de l'état X et du tableau 10.1.

137. En ce qui concerne le plan-cadre d'équipement, le Comité a noté une forte augmentation du montant total des recettes présentées dans l'état IX; elles sont passées de 524,9 millions de dollars à 736,5 millions pendant l'exercice biennal 2008-2009 (+40,3 %). Cette évolution est due principalement à une augmentation des contributions obligatoires (175,4 millions de dollars, +34,6 %) et des produits des placements (34,2 millions, +186,2 %). Dans le même temps, le montant total des dépenses est passé de 82,9 millions de dollars à 837,1 millions, soit une hausse de 909,6 %, qui s'explique principalement par une augmentation des achats qui sont passés de 3,0 millions de dollars en 2006-2007 à 622,4 millions en 2008-2009.

138. Le montant de l'actif est passé de 723,1 millions de dollars à 1,87 milliard pendant l'exercice 2008-2009, soit une hausse de 159 %, qui s'explique par l'augmentation de la trésorerie commune (en augmentation de 559,5 millions de dollars, +154 %) et des travaux en cours (en augmentation de 705,4 millions de dollars, +1 153 %). Le passif a lui aussi augmenté, passant de 198,3 millions à 737,9 millions de dollars, soit une progression de 272 %. Cette hausse est due à l'augmentation des contributions ou paiements reçus d'avance (en augmentation de 113,3 millions de dollars, +1 576 %) et des obligations non réglées pour l'exercice précédent (en augmentation de 11,8 millions, +1 644 %) et l'exercice considéré (en augmentation de 378,0 millions de dollars, +781 %).

139. Ces évolutions majeures s'expliquent par une accélération de l'exécution du plan-cadre d'équipement auquel le Comité a consacré un rapport distinct [A/65/5 (Vol. V)] comme l'Assemblée générale l'y avait invité dans sa résolution 57/292.

## **9. Fonds généraux d'affectation spéciale**

140. Les recettes sont passées de 2,03 milliards de dollars pendant l'exercice 2006-2007 à 2,44 milliards en 2008-2009, soit une progression de 411,9 millions ou 20,2 %. Cela tient principalement à l'augmentation des contributions volontaires,

qui ont totalisé 2,2 milliards de dollars, soit une hausse de 23,6 %. Les dépenses sont passées de 1,79 milliard de dollars pendant l'exercice 2006-2007 à 2,19 milliards de dollars en 2008-2009, soit une hausse de 402,4 millions de dollars (22,3 %). Cela s'explique essentiellement par : a) les traitements et autres dépenses de personnel qui ont représenté 487,9 millions de dollars en 2008-2009, contre 384,8 millions pendant l'exercice précédent, soit une augmentation de 26,8 %; b) d'autres coûts, qui se sont élevés à 1,1 milliard de dollars en 2008-2009, contre 981,5 millions de dollars en 2006-2007, soit une augmentation de 13,1 %. En résumé, l'excédent des recettes sur les dépenses a représenté 249,2 millions de dollars, soit une progression de 4 % par rapport à l'excédent dégagé en 2006-2007.

141. Le montant total de l'actif est passé de 1,39 milliard de dollars à la fin de l'exercice 2006-2007 à 1,60 milliard à la fin de 2008-2009, soit une progression de 206,3 millions (15,1 %) qui s'explique principalement par une augmentation : a) des dépôts à la trésorerie commune des bureaux hors Siège (383,7 millions de dollars, +25,8 %); b) des dépôts à la trésorerie commune du Siège (718,2 millions de dollars, +15,5 %); c) des contributions volontaires à recevoir (190,9 millions de dollars, +28,8 %). Le montant du passif est passé de 395,2 millions de dollars à la fin de l'exercice 2006-2007 à 439,5 millions de dollars à la fin de 2008-2009, soit une hausse de 44,3 millions de dollars (11,2 %). Tous les éléments du passif ont augmenté à l'exception des soldes créditeurs interfonds de l'exercice considéré qui ont reculé de 88,2 % pour s'établir à 1,9 million de dollars. L'augmentation se décompose comme suit : a) une progression de 18,8 % des recettes comptabilisées d'avance qui sont passées de 147,7 millions en 2006-2007 à 175,4 millions en 2008-2009; b) une hausse de 217 % des créditeurs divers qui sont passés de 5,2 millions de dollars en 2006-2007 à 16,5 millions en 2008-2009.

### Fonds inactifs

142. Le Comité a examiné tous les fonds généraux d'affectation spéciale figurant dans les états financiers de l'Organisation afin de recenser ceux pour lesquels il n'y avait eu ni dépenses ni recettes, exception faite des intérêts créditeurs. Il considère que ces fonds sont inactifs, car les quelques opérations qui ont pu être comptabilisées ne sont pas véritablement significatives.

143. Le Comité a constaté que 34 fonds et compartiments des 184 fonds généraux d'affectation spéciale consolidés dans le Volume I étaient inactifs selon la définition donnée précédemment. La liste de ces fonds est donnée à l'annexe III.

144. L'Administration a expliqué que l'inactivité des fonds et compartiments tenait aux raisons suivantes :

- a) Le Contrôleur avait été autorisé à clôturer l'un des fonds, mais la clôture n'était pas encore intervenue au 31 décembre 2009;
- b) Dix-sept fonds étaient en instance de clôture : la demande avait été faite ou l'examen de clôture était en cours;
- c) Seize fonds étaient maintenus du fait de la nature continue des activités auxquelles ils servaient ou parce qu'il était possible que les opérations reprennent.

145. Au total, 17 des 34 fonds inactifs, soit la moitié, étaient restés ouverts pendant l'exercice 2008-2009 du fait du retard pris dans les procédures de clôture ou d'examen. Certains étaient inactifs depuis 1999. De plus, dans certains cas, c'était

l'intérêt manifesté par le Comité qui avait incité l'Administration à examiner les fonds inactifs, ce qui dénote des lacunes dans le contrôle.

**146. Le Comité recommande que l'Administration renforce ses mécanismes de contrôle interne sur les fonds généraux d'affectation spéciale inactifs et clôture plus rapidement ceux de ces fonds qui doivent l'être.**

147. L'Administration a expliqué qu'elle examinait périodiquement la question de la clôture des fonds d'affectation spéciale et qu'elle exerçait un suivi avec les services compétents.

## **10. Autres fonds spéciaux**

148. Les recettes des autres fonds spéciaux, tels que les fonds fiduciaires et les fonds réservés à des activités financées en commun et aux services communs d'appui ont augmenté de 647,9 millions de dollars (+76,3 %, passant de 845,3 millions de dollars en 2006-2007 à 1,49 milliard de dollars en 2008-2009. Cela s'explique principalement par les cotisations du personnel et les subventions de l'Organisation, qui se sont élevées à 651,8 millions de dollars (+321,2 %). On note que les dépenses sont passées de 688,1 millions de dollars en 2006-2007 à 1,36 milliard en 2008-2009, soit une progression de 668,3 millions (+97,6 %). L'augmentation s'explique principalement par une hausse de 361 % des demandes de remboursement, qui sont passées de 130,5 millions de dollars en 2006-2007 à 601,7 millions pendant l'exercice suivant. Cela est dû à un changement de traitement comptable décrit comme suit au paragraphe 1 b) de la note 12 :

    Pour que les états financiers donnent une image plus fidèle des programmes d'assurance maladie et d'assurance dentaire administrés par Blue Cross, Aetna, Cigna et Van Breda, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, les primes perçues sont imputées aux recettes et les versements effectués au titre des prestations d'assurance sont comptabilisés parmi les dépenses; ces éléments étaient précédemment comptabilisés dans le Fonds général.

149. Le montant total de l'actif est passé de 834,9 millions de dollars à la fin de l'exercice 2006-2007 à 1,26 milliard de dollars à la fin de 2008-2009, soit une hausse de 0,43 milliard (50,9 %) qui s'explique principalement par une augmentation des dépôts à la trésorerie commune du Siège (521,6 millions de dollars, +29,5 %) et des charges comptabilisées d'avance (262,2 millions de dollars, +510,6 %). Le passif s'est alourdi, passant de 125,5 millions de dollars à la fin de l'exercice 2006-2007 à 363,2 millions de dollars à la fin de 2008-2009, soit une hausse de 237,7 millions de dollars (189,5 %). L'augmentation tient principalement aux engagements non réglés pour les exercices à venir, qui sont passés de 47,6 millions en 2006-2007 à 263,4 millions en 2008-2009, soit une progression de 453 %, et aux soldes créditeurs interfonds, qui sont passés de 8,5 millions de dollars en 2006-2007 à 25,8 millions en 2008-2009 (+203 %).

### **Demandes de remboursement de soins médicaux**

150. L'ONU propose des programmes d'assurance maladie et d'assurance dentaire à son personnel. En règle générale, les compagnies d'assurance (les « administrateurs externes ») qui administrent ces programmes règlent les frais médicaux des membres du personnel qui sont assurés auprès d'elles et sont ensuite remboursées par l'Organisation.

151. Le Comité a noté que l'Administration remboursait les frais aux administrateurs externes à la réception des demandes de remboursement. Or celles-ci mentionnent tout juste les coordonnées bancaires de la compagnie d'assurance et portent sur un montant total, sans donner de précisions sur les frais médicaux faisant l'objet des demandes alors que les montants sont importants (entre 500 000 dollars et 2 millions de dollars par demande).

152. Les demandes de remboursement sont envoyées toutes les semaines et correspondent à la valeur totale des frais médicaux des fonctionnaires assurés pour une période donnée. L'Administration a donné son accord à un arrangement selon lequel les factures lui sont envoyées toutes les semaines et portent sur des montants qui sont calculés par l'administrateur externe, lequel ne donne aucune précision quant à la formule appliquée.

153. L'Administration n'examine pas les factures, ce qui signifie qu'elle ne vérifie pas l'exactitude et le bien-fondé des sommes à rembourser à l'administrateur externe ni sur une base hebdomadaire, c'est-à-dire facture par facture, ni sur une période plus longue, par exemple tous les trimestres. Elle a fait savoir que cela correspondait à la pratique suivie par les employeurs américains. Elle a également indiqué qu'il n'était pas envisageable d'examiner les demandes de remboursement présentées toutes les semaines en raison du volume, du caractère confidentiel et de la complexité des opérations, d'autant qu'elle ne disposait pas des moyens voulus en interne pour passer en revue les montants à rembourser, les comparer aux actes médicaux effectivement effectués, sachant que la loi américaine interdit expressément aux employeurs d'avoir accès aux dossiers médicaux de leurs employés, examiner les justificatifs, établir un corollaire entre les rabais négociés par l'administrateur externe auprès des prestataires de soins et évaluer les demandes à la lumière des données régionales sur ce qui constitue des tarifs raisonnables et habituels.

154. L'Administration a indiqué que, de par leur responsabilité fiduciaire, les administrateurs externes devaient veiller à mettre en correspondance les demandes de remboursement et les fonctionnaires affiliés auxquelles elles se rapportaient. Elle s'attache à déterminer si les tendances et les volumes sont raisonnables en les comparant à un ensemble de données de référence représentatif du portefeuille d'activités des administrateurs externes dans le cadre des examens annuels de renouvellement du contrat liant l'Organisation aux compagnies d'assurance et s'assure que les administrateurs règlent les frais médicaux de façon appropriée et avec exactitude dans le cadre d'audits menés périodiquement par des spécialistes externes. Ces audits consistent à vérifier l'exactitude des données financières et des décaissements, le classement des demandes de remboursement et les droits des demandeurs et constituent un moyen de vérification tangible.

155. Le Comité a noté que l'audit le plus récent avait eu lieu en 2003 et qu'aucune anomalie significative n'avait été décelée dans la facturation. L'Administration avait chargé récemment un consultant de procéder à l'audit des demandes de remboursement présentées par certains administrateurs externes pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009. Étant donné l'importance des sommes en jeu, la fréquence de ces audits est insuffisante pour garantir la fiabilité des factures présentées par les administrateurs externes. Compte dûment tenu de la complexité du système, de la nécessité de préserver la confidentialité et de ce qui est présenté comme étant la pratique suivie par les employeurs dans le pays hôte, le Comité

estime toutefois que l'Administration n'exerce pas un contrôle suffisant sur les sommes qu'elle rembourse.

**156. Le Comité a invité l'Administration, qui a accepté : a) à augmenter la fréquence des audits contractuels consacrés aux demandes de remboursement des soins; b) à examiner les moyens de renforcer ses mécanismes de contrôle interne relatifs aux remboursements.**

## 11. Soldes interorganisations

157. Le Comité a demandé à quelques organismes des Nations Unies de confirmer les soldes créditeurs et débiteurs en attente de règlement avec l'Organisation au 31 décembre 2009 et il a rapproché ces soldes avec ceux de l'ONU. Le tableau II.3 fait apparaître le résultat de ce rapprochement.

Tableau II.3  
**Soldes interorganisations au 31 décembre 2009**

Entité	Solde déclaré par :		
	L'ONU <sup>a</sup>	L'entité <sup>a</sup>	Écart
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	2 017 411	3 930 726	(1 913 315)
Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (cotisations)	171 245	556 273	(385 028)
Fonds des Nations Unies pour la population	(11 375)	96 016	(107 391)
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	233 556	(58 554)	292 112

<sup>a</sup> Un nombre positif signifie que l'entité est redevable de la somme indiquée à l'Organisation, tandis qu'un nombre négatif signifie que c'est l'Organisation qui est redevable de la somme indiquée.

158. L'Administration n'a pas pu donner une explication exhaustive et détaillée des écarts qui apparaissent dans le tableau II.3. Elle a expliqué que l'Organisation établissait des bordereaux de facturation tous les mois pour chacune des entités à la date de l'arrêté des comptes. Les bordereaux étaient transmis aux entités dans les trois semaines suivant cette date, mais il était possible que l'inscription de certaines opérations dans les comptes des entités et dans ceux de l'Organisation se fasse à des moments différents si les dates de l'arrêté des comptes ne coïncidaient pas. L'Administration a donc estimé que les comptes de l'Organisation et ceux des entités concernant les soldes débiteurs et créditeurs ne coïncideraient jamais totalement. Les écarts faisaient l'objet d'un examen et les rapprochements étaient effectués dans le cadre d'échanges et de réunions avec les autres entités.

159. De l'avis du Comité, il est compréhensible que les soldes fassent apparaître des écarts pendant l'année et cette situation est acceptable tant que les rapprochements interviennent rapidement, mais l'existence de divergences à la fin de l'exercice signifie que les états financiers risquent ne pas rendre compte de façon fiable des soldes interorganisations.

**160. Le Comité a invité l'Administration, qui a accepté, à renforcer ses mécanismes de contrôle interne de façon à garantir l'exactitude des soldes débiteurs et créditeurs qui la lient à d'autres entités à la fin de l'exercice.**

161. Tout au long de l'année, les entités des Nations Unies envoient des factures au Secrétariat de l'ONU qui portent sur des versements qu'elles ont faits au nom de l'Organisation. Le Secrétariat les transmet à ses services organiques pour certification avant décaissement et comptabilise les sommes visées parmi les sommes à payer uniquement lorsqu'elles ont été certifiées et approuvées, comme prévu par la règle de gestion financière 105.4.

162. Le Comité a constaté que la certification pouvait prendre plusieurs mois. Dans le cas de factures transmises par l'UNRWA, il a noté que l'ONU n'avait pas comptabilisé un montant de 280 937 dollars parmi les engagements non réglés. Certaines de ces factures dataient de 2005, 2006, 2007 et 2008.

163. La lenteur de la procédure de certification porte atteinte à la méthode de comptabilité en droits constatés prévue par la règle de gestion financière 106.3. Le fait de ne pas enregistrer les factures à mesure de leur réception entraîne les problèmes suivants :

- a) Les sommes à payer (engagements non réglés) sont sous-estimées;
- b) Les dépenses peuvent ne pas être imputées à l'exercice pendant lequel elles ont été engagées.

**164. Le Comité a invité l'Administration, qui a accepté, à certifier plus rapidement les factures de façon à se conformer au principe de la comptabilité en droits constatés.**

## **12. Prestations liées à la cessation de service, y compris l'assurance maladie**

165. Comme indiqué dans l'état XI, les engagements au titre des prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite s'élevaient à 2,18 milliards de dollars au 31 décembre 2009, contre 2,33 milliards à la fin de l'exercice précédent. Cela représente une diminution de 157,3 millions de dollars (6,4 %) qui tient principalement au changement de convention comptable appliquée aux engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, aux prestations liées au rapatriement et aux jours de congé accumulés, comme expliqué dans la note 11 relative aux états financiers et comme décrit plus avant dans les paragraphes ci-après.

166. Les engagements se décomposaient comme suit : 1,94 milliard de dollars au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, 96 millions au titre des reliquats de congés payés et 142,5 millions au titre des prestations liées au rapatriement.

167. Conformément aux résolutions 60/255 et 61/264 de l'Assemblée générale, l'Administration a changé de mode de présentation des prestations dues à la cessation de service. Au lieu de donner l'information dans les notes relatives aux états financiers, elle comptabilise ces engagements et les fait figurer dans le corps desdits états.

168. Dans sa résolution 64/241, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de continuer de valider le montant des engagements au titre de l'assurance maladie



après la cessation de service et de présenter les résultats obtenus, vérifiés par le Comité des commissaires aux comptes, dans un rapport qu'il lui présentera à sa soixante-septième session.

**a) Assurance maladie après la cessation de service**

169. Comme demandé par l'Assemblée générale, le Comité a examiné l'évaluation actuarielle des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, dans les limites de son mandat défini par l'article VII et l'annexe du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies ainsi que par les normes internationales d'audit. Il a donc fait porter sa vérification sur les aspects suivants :

- a) La compétence, les aptitudes et l'objectivité de l'actuaire;
- b) L'exactitude et l'exhaustivité des données communiquées à l'actuaire par l'Administration;
- c) La conformité de la méthode d'évaluation aux prescriptions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale;
- d) L'adéquation de la communication du montant des engagements et de l'information connexe au regard de l'objectif consistant à donner une image fidèle de la situation financière de l'Organisation.

170. Le Comité n'a constaté aucun problème significatif en ce qui concerne les éléments susmentionnés, mais souhaite formuler quelques observations touchant la méthode actuarielle.

*i) Participation au régime d'assurance maladie aux fins du calcul des engagements au titre des prestations liées à l'assurance maladie après la cessation de service*

171. Comme indiqué dans la note 11 relative aux états financiers, les engagements au titre des prestations liées à l'assurance maladie après la cessation de service correspondent à un montant net calculé sur la base des coûts à la date de clôture des comptes après prise en considération des primes payées par les participants au régime d'assurance maladie.

172. Le Comité a noté que l'ONU avait changé sa définition de l'expression « participants au régime d'assurance maladie » conformément aux dispositions des différents régimes afin d'englober les fonctionnaires en activité dans le calcul des engagements au titre des prestations liées à l'assurance maladie après la cessation de service. Auparavant, seuls les fonctionnaires retraités étaient pris en considération.

173. Le Comité ne voit pas d'inconvénient à un changement présenté par l'Administration comme une amélioration tenant compte du fait que les fonctionnaires en activité et les fonctionnaires retraités participent tous aux mêmes régimes d'assurance et que leurs primes contribuent collectivement à l'obtention des ratios approuvés de partage des coûts (par. b) iii) de la note 11 relative aux états financiers).

174. Le Comité tient cependant à souligner que ce changement a entraîné une diminution du montant net des engagements du fait de l'augmentation du montant total des primes payées par les participants aux régimes d'assurance maladie qui est

déduit du montant brut des engagements. Le montant des primes payées par les participants est passé de 789,6 millions de dollars au 31 décembre 2007, soit 23 % du montant brut des engagements, à 1,29 milliard de dollars au 31 décembre 2009, soit 40 % du montant brut des engagements. L'Administration n'a pas été en mesure d'évaluer dans quelle mesure les changements liés à la participation aux régimes d'assurance maladie aux fins du calcul des engagements au titre des prestations liées à l'assurance maladie après la cessation de service avaient influé sur cette augmentation. Le Comité estime que cela pourrait être un facteur majeur.

ii) *Taux d'actualisation*

175. Lors de sa précédente évaluation actuarielle des engagements liés à l'assurance maladie après la cessation de service, l'ONU avait utilisé un taux d'actualisation de 5,5 %. L'évaluation actuarielle au 31 décembre 2009 repose sur un taux de 6,0 %.

176. Un taux d'actualisation est un taux d'intérêt servant au calcul de la valeur actuelle d'un gain ou d'une perte à venir. Il représente le coût du temps. Les engagements au titre de l'assurance maladie comprennent les subventions de prime qui seront versées à l'avenir par l'ONU à ses fonctionnaires retraités. Comme la plupart des cadres comptables, les normes IPSAS requièrent que ces montants soient « actualisés » de sorte que l'entité qui présente les états financiers utilise la valeur actuelle des prestations futures pour estimer ses engagements.

177. La valeur actuelle des charges futures est d'autant plus faible que le taux d'actualisation est plus élevé, et inversement. En conséquence, toutes choses égales d'ailleurs, le taux d'actualisation plus élevé utilisé par l'ONU a eu pour effet de réduire le montant des engagements au titre de l'assurance maladie par rapport à l'exercice précédent. À cet égard, la note 11 relative aux états financiers indique qu'une augmentation de 1 % du taux d'actualisation entraînerait une diminution de 15 % du montant des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, soit 290,6 millions de dollars.

178. La norme IPSAS 25, qui sert de référence pour la méthode actuarielle applicable à l'évaluation des engagements au titre de l'assurance maladie, conformément à la résolution 61/264 de l'Assemblée générale, ne dit rien quant au choix du taux d'actualisation, sinon que le taux à utiliser pour actualiser les engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi (que ceux-ci soient financés ou non) doit refléter le coût du temps. La monnaie et l'échéance des instruments financiers retenus pour exprimer ce coût doivent correspondre à la monnaie et à l'horizon temporel des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi (par. 91). Elle précise en outre qu'une entité doit déterminer si la meilleure approximation du taux d'actualisation reflétant le coût de l'argent est obtenue par référence au rendement sur le marché à la date d'établissement des comptes des obligations d'État, des obligations de sociétés de premier rang ou d'un autre produit financier (par. 94).

179. Comme la plupart des paramètres d'évaluation actuarielle des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, le taux d'actualisation a été arrêté par l'ONU pour toutes les entités qui participent aux mêmes régimes d'assurance maladie et au nom desquelles elle a coordonné les travaux d'évaluation.

180. Pour le choix d'un taux d'actualisation pour l'évaluation des prestations liées à la cessation de service, l'ONU s'est fixé l'objectif de déterminer le montant qui, s'il

était investi dans un portefeuille de titres d'emprunt de premier rang, produirait les flux financiers voulus pour couvrir les prestations à mesure qu'elles deviendraient exigibles. L'Organisation a jusqu'ici déterminé le taux d'actualisation par référence aux taux de rendement de placements à revenu fixe de premier rang qui assureraient des flux financiers correspondant aux échéances et aux montants des versements prévus. Les taux de rendement retenus par l'Organisation étaient ceux d'obligations de premier rang émises par des sociétés.

181. Tout en convenant que cette méthode est conforme à la norme IPSAS 25, le Comité formule les observations ci-après afin qu'elles soient prises en considération lors de l'examen des moyens de financer les engagements susvisés :

a) La hausse du taux d'actualisation ne reflète pas l'évolution des taux d'intérêt qui, récemment, ont eu tendance à baisser. Elle s'explique par le fait que, lors de l'évaluation précédente, l'ONU a décidé de ne pas relever le taux d'actualisation, alors que selon la méthode décrite plus haut, il aurait dû être porté de 5,5 % à 6,5 %. L'ONU a décidé à ce moment-là, par précaution et compte tenu des incertitudes entourant les prescriptions des normes IPSAS (la norme IPSAS 25 n'avait pas encore été adoptée), de maintenir le taux à 5,5 %. Si elle avait choisi de le porter à 6,5 %, on aurait constaté pour la dernière évaluation une baisse, et non une hausse, ce qui aurait cadré avec la conjoncture économique;

b) Le choix du taux d'actualisation n'est que l'un des facteurs de l'incertitude inhérente à l'évaluation actuarielle d'un engagement. Même si elle cadre avec les normes comptables, cette évaluation n'est qu'une estimation de la valeur réelle de l'engagement. En conséquence, l'Organisation pourrait décider de ne pas considérer l'évaluation actuarielle comme la référence absolue. Les évaluations reposant sur des normes autres que comptables peuvent produire des résultats différents. Le Comité tient d'ailleurs à souligner qu'une évaluation des besoins de financement donnerait une valeur différente de celle de l'évaluation comptable, qui est conçue pour donner des estimations généralement plus prudentes. C'est l'une des raisons pour lesquelles l'Organisation a indiqué que les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et les autres engagements liés à la cessation de service calculés selon une évaluation comptable ne constituaient qu'une partie de ses engagements.

**b) Engagements au titre des reliquats de congés payés**

182. Le montant des engagements au titre des reliquats de congés payés s'élève à 96 millions de dollars, comme indiqué dans l'état XI et expliqué dans la note 11 relative aux états financiers.

183. Alors que les engagements au titre des congés annuels avaient précédemment été estimés sur la base des coûts constatés à la clôture des comptes, l'Administration a changé de méthode comptable et utilisé une évaluation actuarielle effectuée par un consultant externe. Le Comité a noté que l'actuaire indiquait dans son rapport que l'Organisation lui avait demandé d'effectuer une évaluation actuarielle des prestations d'assurance maladie après la cessation de service, des prestations liées au rapatriement et des jours de congé accumulés, aux fins de l'établissement d'états financiers conformes à la norme IPSAS 25.

184. Le Comité a examiné le rapport de l'actuaire précisant le montant des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, des

prestations liées au rapatriement et des congés annuels accumulés, calculé sur la base de données démographiques communiquées par l'ONU. S'agissant des congés annuels, on trouvera ci-après des extraits du rapport définissant les hypothèses retenues :

Congés annuels accordés aux fonctionnaires afin qu'ils puissent s'absenter (avec traitement plein) pour convenance personnelle ou raisons de santé, pour se reposer ou pour se détendre. À la cessation de service, les fonctionnaires ont droit au paiement des jours de congé annuel qu'ils ont accumulés, jusqu'à concurrence de 60 jours. Cette prestation est dénommée « congés annuels »;

Projection des congés annuels accumulés payables à la cessation de service, établie en ajoutant au reliquat de congés du fonctionnaire au 1<sup>er</sup> janvier 2010 le nombre de jours de congé accumulés après cette date;

Les engagements ont été évalués en tenant compte d'un taux d'actualisation de 6 % au 31 décembre 2009.

185. L'Administration a justifié le changement de méthode d'évaluation des engagements au titre des congés annuels en invoquant la norme IPSAS 25, bien qu'il ne soit pas fait mention des normes IPSAS dans les états financiers. Elle estime que cette mesure contribue à améliorer l'information financière et, tout en étant conforme aux Normes comptables du système des Nations Unies, marque un pas vers la mise en œuvre des normes IPSAS.

186. Considérant cette position, le Comité a voulu s'assurer que la nouvelle méthode d'évaluation serait conforme aux normes IPSAS une fois celles-ci pleinement applicables à l'Organisation.

187. La norme IPSAS 25 établit une distinction importante entre les avantages du personnel à court terme et les avantages à long terme. L'Organisation a appliqué la méthode de l'évaluation actuarielle aux engagements au titre des congés annuels accumulés en partant de l'hypothèse que ces congés constituaient un avantage à long terme.

188. Selon la norme IPSAS 25, les avantages à court terme désignent les avantages du personnel (autres que les indemnités de fin de contrat de travail) qui sont dus intégralement dans les 12 mois suivant la fin de la période y ouvrant droit. Le paragraphe 11 de la norme donne des exemples d'avantages à court terme, dont les absences rémunérées de courte durée (telles que les congés annuels et les congés maladie) lorsque les absences doivent se produire dans les 12 mois suivant la période y ouvrant droit. Le fait que, selon le Règlement du personnel de l'Organisation, les fonctionnaires peuvent reporter les jours de congé accumulés d'une année à l'autre ne justifie pas à lui seul l'assimilation des congés annuels à un avantage à long terme, pas plus que le fait que les fonctionnaires ont droit au paiement des jours de congé non pris à la date de cessation de service. La norme IPSAS 25 (par. 14 à 19) précise les types de prestation considérés comme des avantages à court terme.

189. En outre, la norme IPSAS 25 (par. 12) indique que la comptabilisation des avantages à court terme ne soulève généralement pas de difficultés car aucune hypothèse actuarielle n'est nécessaire pour évaluer l'engagement ou la charge et il n'y a pas à enregistrer un éventuel écart actuariel. De plus, les engagements au titre des avantages à court terme sont évalués sans actualisation.

190. Par conséquent, le Comité estime que le mode de calcul de l'engagement au titre des jours de congé accumulés (soit 96 millions de dollars), qui repose sur des hypothèses actuarielles, n'est pas conforme à la norme IPSAS 25 car a) il tient compte des jours de congé qui seront accumulés à l'avenir et b) il fait intervenir un taux d'actualisation.

**191. L'Administration a accepté, comme le Comité le lui recommandait, d'envisager de réviser sa méthode d'évaluation des engagements au titre des jours de congé lorsqu'elle mettrait en œuvre les normes IPSAS.**

### 13. Budgétisation et gestion axées sur les résultats

192. La budgétisation axée sur les résultats est un processus d'élaboration des budgets des programmes selon lequel : a) la formulation des programmes se fonde sur une série d'objectifs prédéterminés et de résultats escomptés; b) les résultats escomptés sont tirés des produits et liés à ceux-ci; c) les résultats effectifs sont mesurés en fonction des objectifs et des indicateurs de performance sélectionnés. Elle repose sur un cadre logique formulé de telle sorte que les résultats escomptés soient précis, mesurables, réalisables, réalistes et assortis de délais.

193. Le Comité a examiné la gestion centralisée, au Siège, de la budgétisation axée sur les résultats, ainsi que la mise en œuvre de celle-ci dans tout le Secrétariat, y compris dans les bureaux hors Siège, les commissions régionales et autres entités qui lui sont rattachées.

#### a) Observations générales sur le système de budgétisation axée sur les résultats

##### i) Conclusions des précédents audits

194. Plusieurs audits de la budgétisation ou la gestion axée sur les résultats ont déjà été réalisés par d'autres organes de contrôle de l'ONU au cours des derniers exercices biennaux. On trouvera la liste des principaux travaux entrepris à cet égard au tableau II.4. Le Comité en a tenu compte dans son propre examen.

Tableau II.4

#### Précédents audits et examens de la budgétisation ou de la gestion axée sur les résultats

<i>Titre du rapport</i>	<i>Cote</i>	<i>Organe auteur</i>
Application de toutes les dispositions de la résolution 55/231 de l'Assemblée générale relatives à la budgétisation axée sur les résultats	A/57/474	Bureau des services de contrôle interne
Rapport du Bureau des services de contrôle interne contenant des propositions visant au renforcement du suivi de l'exécution des programmes et de leur évaluation	A/60/73	Bureau des services de contrôle interne
Évaluation de la budgétisation axée sur les résultats dans les opérations de maintien de la paix	A/60/709	Corps commun d'inspection

<i>Titre du rapport</i>	<i>Cote</i>	<i>Organe auteur</i>
Examen de la gestion axée sur les résultats à l'Organisation des Nations Unies	A/63/268	Bureau des services de contrôle interne

195. Ces rapports mettent en évidence un certain nombre de limites du système de budgétisation axée sur les résultats de l'ONU, dont les principales sont résumées dans les paragraphes ci-après.

196. Dans sa résolution 55/231 sur la budgétisation axée sur les résultats, l'Assemblée générale soulignait que l'utilisation d'indicateurs de résultats ne devait pas servir de méthode pour ajuster le niveau des ressources approuvé et imposait des limites aux pouvoirs du Secrétariat pour ce qui est de réaffecter des ressources entre les rubriques budgétaires relatives aux postes et les autres. Le BSCI a constaté que tout un éventail de systèmes de suivi était utilisé, ce qui empêchait de comparer facilement les programmes. La budgétisation axée sur les résultats n'a donc pas atteint son principal objectif, qui était de pouvoir obtenir une vue d'ensemble de l'action menée et une évaluation précise des programmes. Les améliorations apportées à la gestion des ressources auraient pu aller plus loin : comme les objectifs se fondent maintenant sur des résultats et qu'en pratique, un grand nombre d'acteurs interviennent, il est plus difficile de définir les rôles et attributions de chacun. Par ailleurs, à l'origine, le système ne prévoyait aucune pénalité dans l'éventualité où les objectifs ne seraient pas atteints, ce qui a réduit son incidence sur la gestion des ressources. Les réalisations escomptées, qui sont seules à permettre de définir des indicateurs et des objectifs mesurables, ne s'appliquent qu'au niveau d'un département, d'une division ou d'une section, ce qui empêche toute décision d'ordre stratégique.

197. D'autres lacunes de la budgétisation axée sur les résultats proviennent de facteurs culturels et réglementaires : manque de souplesse du cadre d'origine, habitudes de travail et gestion du changement au coup par coup. Ainsi, la budgétisation axée sur les résultats a été utilisée davantage pour respecter le règlement que pour prendre des décisions stratégiques – conséquence naturelle des erreurs de conception du système et du fait que les intéressés n'ont pas su en voir les véritables avantages. Le BSCI a aussi constaté que les procédures antérieures n'avaient pas été simplifiées, alors que c'était une condition préalable indispensable à la mise en œuvre d'un nouveau dispositif réglementaire.

198. Enfin, une autre série de problèmes provient du fait que la pertinence des indicateurs n'est pas toujours évidente : dans certains cas, ils mesurent uniquement l'ampleur de l'opération (effectifs alloués, fonds nécessaires, etc.) et non le résultat. Dans certains cas, le BSCI a même pu noter l'absence totale de rapport logique entre les réalisations escomptées et les indicateurs de succès. En outre, la plupart des indicateurs n'étaient pas suffisamment objectifs ou précis pour être mesurables, ce qui a entraîné un manque d'uniformité de l'analyse menée.

199. Le Bureau a aussi insisté sur les aspects négatifs inhérents à tout indicateur, aussi parfaitement défini, clair et étroitement lié aux réalisations escomptées soit-il. Par exemple, un indicateur qui mesure la mise en œuvre de certaines recommandations encourage à donner la priorité aux recommandations dont la mise est en œuvre sans complication.

200. Le système d'analyse des ressources et des produits est donc demeuré largement inchangé. Le budget-programme a continué d'être axé sur les produits et non sur les réalisations escomptées. Pour l'Assemblée générale, le taux d'exécution des produits et, en particulier, leur degré de correspondance avec le programme de travail approuvé par un organe directeur, sont restés l'élément le plus important de l'évaluation d'un programme. Enfin, le fait qu'un objectif soit réalisé ou non n'a eu aucun effet sur l'allocation de ressources.

ii) *Conclusions du Comité*

201. L'élaboration du budget-programme d'un exercice biennal est un processus complexe et relativement long (pour l'exercice 2008-2009, par exemple, il a commencé dès 2005). La structure du budget-programme est conforme au cadre logique défini par la circulaire du Secrétaire général du 19 avril 2000 établissant le règlement et les règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation (ST/SGB/2000/8). Ce cadre logique se compose des éléments suivants : objectifs, réalisations escomptées, indicateurs de succès et facteurs externes.

202. L'analyse du budget-programme 2008-2009 portant sur les programmes et sous-programmes sélectionnés pour être examinés par le Comité a montré que :

a) La formulation des objectifs, qui manquait parfois de clarté, les rendait trop vagues pour être mesurables. Certains objectifs ne supposaient aucun progrès ni aucune amélioration et étaient formulés sous forme de choses à faire plutôt que d'améliorations à obtenir. Dans d'autres cas, avec des expressions telles que « pleine utilisation de », par exemple, la formulation rendait toute réalisation effective illusoire;

b) Le rapport entre les réalisations escomptées et l'objectif correspondant était parfois difficile à percevoir, voire pratiquement inexistant. Les réalisations escomptées étaient souvent exprimées de façon trop générique, ce qui les rendait difficile à mesurer : certaines évoquaient, par exemple, une « grande qualité » plutôt que d'introduire la notion de progrès;

c) Les indicateurs de succès laissaient souvent à désirer, leur lien avec les réalisations escomptées étant parfois faible, voire totalement inexistant. Ils étaient parfois rédigés de manière telle que l'utilisateur final ne pouvait pas vraiment comprendre ce qu'ils signifiaient, du fait de leur manque de précision. La mesure concrète des réalisations s'est parfois révélée problématique d'un point de vue méthodologique lorsqu'elle dépendait de facteurs extérieurs à l'Organisation. Par exemple, la baisse du nombre de plaintes concernant l'organisation de conférences, qui était un indicateur du programme « Gestion des conférences », aurait pu être due à différents facteurs, sans être nécessairement le résultat d'une quelconque amélioration de ce service. Enfin, les indicateurs mesuraient parfois une activité, et non les résultats attendus. De tels indicateurs peuvent difficilement être considérés comme des indicateurs de résultats, si l'unique paramètre enregistré concerne la production d'un certain nombre de rapports;

d) Les facteurs externes censés expliquer qu'on ne soit pas parvenu à atteindre certains objectifs étaient formulés en termes trop vagues pour être utiles,

ce qui fait qu'ils pouvaient être invoqués à tort et à travers par les directeurs de programme pour justifier l'absence de résultats.

**203. L'Administration a accepté la recommandation du Comité l'invitant à réviser le cadre logique de la budgétisation axée sur les résultats afin de le rendre plus précis.**

204. Plus fondamentalement, le Comité a constaté que de nombreux obstacles structurels et profondément ancrés s'opposaient à l'évolution du système de budgétisation axée sur les résultats tel qu'il est actuellement conçu et mis en œuvre.

205. L'Assemblée générale se préoccupe avant tout de ce que les ressources soient correctement dépensées en exécutant des produits. Son analyse des résultats de l'exercice biennal précédent est sensiblement contrariée par le calendrier budgétaire, qui est systématiquement axé sur l'exercice biennal à venir. Une véritable analyse des résultats supposerait en outre que des décisions soient prises concernant l'allocation des ressources, étant donné que le coût des produits et des réalisations escomptées aurait pu être déterminé.

206. Les instructions relatives à l'élaboration des projets de budget encouragent les directeurs de programme à réaménager la répartition des ressources de façon à faire en sorte que l'exécution des programmes réponde au mieux aux besoins. Néanmoins, la structure hiérarchique actuelle et les diverses autorisations requises pour tout transfert de ressources sont si lourdes et restrictives que les directeurs de programme préfèrent conserver les mêmes objets de dépense d'une année sur l'autre en prouvant qu'ils ont exécuté comme de juste les produits requis.

207. Le Comité est d'avis que le processus actuel est loin de permettre d'améliorer l'efficacité et l'efficience de l'Organisation. Les attentes sous-tendant la décision d'adopter la budgétisation axée sur les résultats ne semblent pas avoir été comblées par le processus tel qu'il a été mis en œuvre au Secrétariat.

**208. L'Administration a souscrit à la recommandation du Comité l'invitant à préciser les objectifs de la budgétisation axée sur les résultats, afin de le rendre plus cohérent avec le système existant et obtenir ainsi une plus grande adhésion de la part des acteurs concernés au sein de l'Organisation.**

**b) Mise en œuvre de la budgétisation axée sur les résultats au Secrétariat et dans les autres entités qui s'y rattachent**

209. Pour illustrer les questions systémiques évoquées ci-dessus, le Comité souhaite présenter dans les paragraphes qui suivent quelques exemples de lacunes relevées dans la mise en œuvre de la budgétisation axée sur les résultats au Secrétariat et dans les entités qui s'y rattachent.

210. Le Comité a passé en revue les objectifs et indicateurs utilisés par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences pour la gestion des réunions et conférences, dans les projets de budget-programme pour les exercices biennaux 2006-2007, 2008-2009 et 2010-2011. Les indicateurs relatifs à la réalisation escomptée a), l'amélioration de la qualité des services de conférence, comprennent la diminution du nombre de plaintes formulées par les représentants des États Membres à propos de la qualité des services de conférence. Dans le budget-programme pour 2008-2009, l'indicateur de succès a) était mesuré sous forme de pourcentage pour les trois types de mesure des résultats (réalisation,



évaluation et cible). Dans le projet de budget-programme pour 2010-2011, ce même indicateur était exprimé en nombre de plaintes pour ces trois types de mesure des résultats.

211. Même si l'objectif visé était clair, la variation des paramètres sur lesquels reposait l'indicateur a rendu difficile de mesurer les réalisations obtenues par rapport aux objectifs fixés.

**212. L'Administration a souscrit à la recommandation du Comité l'invitant à veiller à ce que le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences fonde sur les mêmes paramètres les différents indicateurs utilisés pour fixer les objectifs et pour mesurer les performances.**

213. Une des tâches principales du Service de la planification centrale et de la coordination du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences est de faire en sorte que le taux d'exécution, mesuré par le rapport entre le nombre de réunions effectivement tenues et le nombre de réunions prévues, soit le meilleur possible. On mesure désormais ce paramètre en divisant le nombre de réunions prévues par le nombre de réunion tenues (voir la réalisation escomptée c), utilisation accrue des services de réunion).

214. Dans le budget-programme pour 2004-2005 [A/60/6 (Sect. 2)], l'indicateur susmentionné devait mesurer les résultats par rapport à un objectif 2006-2007 de 6 000 réunions prévues contre 6 000 réunions tenues avec services d'interprétation à New York, soit un taux d'exécution de 100 %. Dans le budget-programme pour 2010-2011 [A/64/6 (Sect. 2)], cet indicateur devait mesurer les résultats par rapport à un objectif 2006-2007 de 6 800 réunions prévues contre 6 460 réunions tenues à New York avec services d'interprétation, soit un taux d'exécution de 95 %.

215. Cet indicateur ne prenait pas en compte les objectifs fixés pour l'exercice biennal. En d'autres termes, les chiffres estimés n'ont pas été utilisés pour évaluer les performances du Service de la planification centrale et de la coordination, étant donné que les ratios présentés ne donnaient qu'un simple aperçu des activités de réunion prévues par rapport aux réunions tenues. C'est là une conception toute relative de l'idée de résultats obtenus, les annulations n'étant pas le fait du Département.

**216. L'Administration a souscrit à la recommandation du Comité l'invitant à s'assurer que le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences mesure ses résultats en comparant les objectifs aux réalisations.**

217. Le Comité a noté qu'au sous-programme 2 du chapitre 2 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 [voir A/64/6 (Sect. 2)], l'objectif fixé pour le nombre de séances sans interprétation prévues à New York était égal à 13 324, contre un objectif de 10 520 pour les séances tenues, soit un taux d'exécution de 79 %.

218. Le taux d'exécution visé pour les réunions a été estimé à 80 % pour la fin de l'exercice biennal 2008-2009, à New York. Le Comité a trouvé paradoxal que, sans aucune justification, les objectifs soient moins ambitieux que ce qui avait déjà été réalisé par le passé, et que l'on prévoit même un grand nombre d'annulations (21 % des séances prévues, soit 2 804). C'était aussi la première fois depuis l'exercice biennal 2006-2007 que le taux d'exécution visé pour les réunions, avec ou sans interprétation, n'était pas égal à 100 %.

219. Cette singularité ne s'est observée qu'à New York, et elle a soulevé le problème de l'harmonisation de la définition des objectifs des quatre services de conférence de l'ONU. Les services de conférence de Genève, Vienne et Nairobi avaient tous fixé à 100 % le taux d'exécution visé en 2010-2011 pour les réunions avec ou sans interprétation. Le Département a expliqué que chaque lieu d'affectation fixait ses propres objectifs en se fondant sur ses propres procédures en matière de réunions. Cette pratique empêche de comparer l'efficacité des différents services de conférence de l'ONU.

**220. L'Administration a souscrit à la recommandation du Comité l'invitant à s'assurer que le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a) fournisse une justification lorsqu'il revoit ses objectifs à la baisse et b) harmonise les méthodes utilisées à New York, Genève, Vienne et Nairobi pour définir le taux d'exécution visé pour les réunions.**

221. À la CESAP, le Comité a observé que la coordination et le contrôle de la qualité des activités relatives au budget-programme relevaient de la responsabilité de la Division de la gestion du programme, qui élaborait les instructions et directives internes – en matière d'évaluation, par exemple. Chaque division du secrétariat de la Commission était dotée, dans le domaine de la planification, du suivi et de l'évaluation, d'un référent et d'un assistant, chacun d'eux ayant un suppléant. Par ailleurs, la plupart des administrateurs avaient reçu une formation de plusieurs jours sur la gestion axée sur les résultats.

222. En novembre 2007, l'état d'avancement de l'exécution du programme de travail de la période 2006-2007 a fait l'objet d'une consultation entre le Secrétaire exécutif et chacun des directeurs de sous-programme (chefs de division ou de bureau). L'élaboration du cadre stratégique pour 2010-2011 a été lancée lors du séminaire-retraite organisé à l'intention des membres de la direction début décembre 2007. Cependant, d'après le personnel que le Comité a interrogé, les objectifs et les indicateurs de succès correspondants ont été définis, pour une large part, à partir des propositions des directeurs de division, légèrement adaptées à la lumière du dialogue instauré avec la Division de la gestion du programme. Le Comité estime pourtant que la budgétisation axée sur les résultats est bien plus un moyen de dialoguer avec la direction qu'un simple outil de prévision.

**223. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a souscrit à la recommandation du Comité l'invitant à faire en sorte que la définition des objectifs, des réalisations escomptées et des indicateurs de succès de chaque sous-programme soit le fruit d'un dialogue plus approfondi entre les directeurs de programme et le secrétariat, l'objectif étant d'accroître l'utilité du programme de travail en tant qu'outil de gestion pendant la phase d'exécution.**

224. Bon nombre des indicateurs de succès du budget-programme de 2008-2009 de la Commission étaient formulés de manière très vague : « accroître le nombre de mesures concrètes mises en œuvres pour améliorer les moyens de subsistance des groupes vulnérables » « accroître le nombre de contributeurs qui soutiennent les mécanismes de coopération régionale », etc. De ce fait, les résultats mesurés par ces indicateurs (par exemple, « 40 mesures en 2008-2009 ») ont une valeur limitée. Inversement, d'autres indicateurs, tels que ceux du sous-programme « commerce et investissement », pourraient être mesurés au moyen de données plus étroitement liées aux activités de la Commission, par exemple les retours d'informations venant des participants externes aux activités de la Commission.

225. Les indicateurs de succès figurant dans le cadre stratégique pour 2010-2011 ont représenté une amélioration par rapport à l'exercice biennal 2008-2009, en ce qu'un certain nombre d'indicateurs pouvaient être mesurés en se servant des retours d'informations provenant des participants aux activités de la Commission, et d'autres mesurent le nombre de signataires d'accords régionaux, le nombre de fois où des données fournies par la Commission ont été utilisées, ou le nombre de documents publiés sur un thème donné.

226. Le degré de complexité des « produits » attendus – qui pouvaient être aussi bien des publications complexes et solidement documentées que de simples réunions ordinaires – était très variable, et le lien avec les réalisations escomptées, pas toujours clair. Certains objectifs n'étaient pas exprimés en termes véritablement quantifiées (« séries de monographies, etc. », « services de consultation, etc. », « projets sur le terrain, etc. »).

**227. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a souscrit à la recommandation du Comité l'invitant à établir clairement la distinction entre les produits relevant de son fonctionnement quotidien et ceux constituant des éléments essentiels de l'action de l'Organisation, en faisant en sorte d'éviter de dresser de simples listes de tâches courantes non quantifiées.**

#### **14. Gestion de trésorerie**

228. La Trésorerie du Secrétariat assure, par l'intermédiaire de la Section des opérations de caisse, l'importante fonction de recueillir et de décaisser les fonds de l'Organisation. La plupart des recettes sont gérées sur des comptes centralisés par la Trésorerie. Ces comptes servent à effectuer les opérations correspondant aux différents fonds qui forment la structure comptable et financière de l'Organisation.

229. L'Organisation n'est pas autorisée à emprunter pour combler les éventuels déficits de trésorerie. Cette contrainte financière, ainsi que les risques de problèmes de liquidités dus aux retards de paiement des donateurs, ont conduit à l'élaboration d'une politique de consolidation des liquidités qui, depuis 2001, a été progressivement mise en œuvre et développée. Cette politique repose sur trois éléments :

- a) La mise en commun des liquidités dont disposent les entités participantes (« trésorerie commune »);
- b) La fourniture aux participants, dans les limites de leur participation, des liquidités nécessaires à leur fonctionnement; et
- c) Le placement des fonds disponibles non utilisés.

230. Le Comité a examiné les documents fournis, ainsi que la mise en œuvre de la stratégie de placement de l'Organisation. C'est dans le cadre de la formulation d'une stratégie d'investissement explicite et officielle que les objectifs stratégiques de la Trésorerie ont été fixés; cette stratégie a aussi servi d'outil de gestion et de contrôle des activités menées par la Trésorerie pour atteindre les objectifs.

231. La politique et les procédures de la Trésorerie en matière de placements ont été officialisées principalement dans les directives de l'ONU en matière de gestion des placements approuvées par le Contrôleur de l'ONU le 18 juillet 2008. Conformément aux politiques et principes communs en matière de placements arrêtés en 2004, lesdites directives ont établi des priorités parmi les objectifs du

Directeur de la Trésorerie : accroître la rentabilité financière des fonds placés, conserver les avoirs et avoir un portefeuille suffisamment liquide. D'après les directives, la qualité, la sûreté et la liquidité des placements devaient primer sur le rendement absolu. En outre, les directives ont officialisé la création du Comité des placements placé sous l'autorité du Contrôleur.

232. Si les caractéristiques techniques des outils de placement autorisés étaient détaillées dans les directives, le lien entre la composition du portefeuille, sa liquidité, sa rentabilité et son degré d'exposition aux différents risques mis en évidence n'y était pas expliqué précisément. Par exemple, si les besoins de trésorerie doivent d'abord être satisfaits au moyen des liquidités, en particulier pour ce qui est des dépôts quotidiens, aucun minimum n'a été fixé pour ce qui est des montants non réglés concernant les placements à très court terme, bien que la part des investissements de cette catégorie ait considérablement augmenté depuis 2007.

233. D'après l'Administration, la nature du portefeuille exigeait qu'on soit capable de s'adapter rapidement à la conjoncture des marchés financiers, ce que les procédures de prise de décisions, trop formelles, rendaient difficile lorsque l'on suivait l'ordre des priorités donné aux différents objectifs décrits dans les directives de l'ONU en matière de gestion des placements.

234. Les changements dans la composition du portefeuille constatés ces derniers temps par le Comité indiquent cependant que des stratégies « structurées » ont été mises en œuvre, ce qui s'est traduit par une nette évolution de la pondération des critères de choix des différents outils de placement. Dans le contexte de la grave crise des marchés financiers qui a rendu les différents indices encore plus instables et la détermination des risques de crédit encore plus difficile, l'Administration a insisté auprès du Comité sur le fait que la priorité absolue actuellement accordée aux indices de protection des avoirs encourageait à rechercher des placements exempts de risques, malgré leur rendement inférieur (obligations souveraines), au détriment des placements au jour le jour ou des certificats de dépôt sur le marché interbancaire.

235. En l'absence de données suffisantes sur les critères qui déterminent l'orientation et la réorientation des opérations de placement, il a été difficile d'évaluer le caractère rationnel des choix faits par la Trésorerie concernant les objectifs stratégiques à moyen terme.

236. La Trésorerie a indiqué que si l'on définissait des liens figés pour déterminer la composition précise d'un portefeuille dans les directives de l'ONU en matière de gestion des investissements, la composition des portefeuilles serait trop rigide, ce qui nuirait à la performance des placements. Le Comité a estimé que la situation des marchés financiers faisait ressortir la nécessité de miser sur une plus grande sécurité, nécessité qui exige de redéfinir les directives relatives à la politique de placement. Les objectifs fixés dans les directives de l'ONU en matière de gestion des placements ont été définis de façon très large, ce qui a permis de les affiner tout en gardant suffisamment de marge de manœuvre pour la Trésorerie.

237. Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que les choix effectués concernant les placements et le lien entre la composition du portefeuille et sa liquidité, son objectif de rendement et son degré d'exposition aux divers risques soient plus précisément expliqués et justifiés dans les directives de l'ONU relatives à la gestion des placements.

238. Dans le récent contexte de grave crise financière, il est devenu encore plus impérieux de suivre et d'approuver régulièrement la stratégie globale de gestion du portefeuille. Cette approbation peut en principe être donnée par le Comité des placements. Cependant, le Comité a estimé que la périodicité des réunions de celui-ci n'était pas suffisante pour lui permettre de suivre de près la mise en œuvre de la stratégie. En outre, ce n'était pas à la réunion hebdomadaire des directeurs du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité que l'on pouvait procéder à un examen régulier et détaillé de la stratégie de placement, ni à l'évaluation de la rentabilité, de la liquidité, de la préservation des avoirs et du caractère justifié de toute modification importante du choix des outils de placement. Ainsi, la stratégie de la Trésorerie n'a jamais été examinée de façon formelle au cours de l'année.

239. Le Comité a aussi constaté que les justificatifs de la mise en œuvre de la stratégie concernant les investissements à court terme n'étaient pas satisfaisants. Le type d'opérations opérées dans la journée était défini sur la base de discussions informelles ou de réunions spéciales présidées par le Trésorier. Ces discussions et réunions ont constitué le principal outil de mise en œuvre concrète de la stratégie de gestion. Cependant, en l'absence de document résumant les décisions prises, ce qui est ressorti de ces réunions n'était ni explicite, ni facile à retrouver. De ce fait, il était difficile de vérifier que les décisions à court terme étaient bien conformes aux objectifs stratégiques.

**240. Le Comité recommande que l'Administration améliore la qualité de l'information communiquée sur a) la stratégie de placement choisie et b) la mise en œuvre de cette stratégie au quotidien.**

241. En ce qui concerne l'évaluation des performances, le Comité souligne que l'examen régulier des choix faits en matière de gestion du portefeuille est un élément indispensable, d'une part, à l'évaluation de leur correspondance aux objectifs fixés et, d'autre part, à leur réorientation, le cas échéant. Ayant examiné les dispositions existantes relatives à l'évaluation de la performance, le Comité a constaté que :

a) L'évaluation du taux de rendement des opérations de placement et la fixation d'un objectif avaient permis de déterminer de façon satisfaisante si les objectifs de performance fixés pour les « fonds gérés par l'Organisation » avaient été atteints. Les éléments présentés par l'Administration montraient que, depuis 2007, l'objectif avait souvent été dépassé;

b) L'indicateur concernant l'absence de toute perte d'intérêt a été un bon moyen d'évaluer les résultats des responsables sur le plan de la préservation des actifs. Aucune perte d'intérêts n'a été observée jusqu'à présent;

c) Ces indicateurs paraissaient cependant limités, étant donné qu'ils ne permettaient pas d'évaluer la liquidité du portefeuille, élément indispensable si l'on veut faire des arbitrages entre le risque et le rendement.

**242. Le Comité recommande que l'Administration complète le cadre d'évaluation de la performance relatif à la gestion des liquidités en l'assortissant d'objectifs précis concernant la composition, la liquidité et la durée du portefeuille.**

243. La politique de gestion du risque présentée dans les directives de l'ONU en matière de gestion des placements définit un certain nombre de limites concernant, en particulier, la composition et la diversification du portefeuille, l'échéance des investissements, la gestion du risque de change et le choix des parties contractantes. La liste des principales limites est présentée en appendice de ces directives.

244. Le Comité a constaté que seul le plafond imposé au total des investissements susceptibles d'être effectués auprès d'une partie contractante donnée faisait l'objet d'un suivi de la part de la Trésorerie. Toutes les autres limites définies dans les directives de l'ONU relatives à la gestion des investissements n'étaient soumises à aucun système de suivi. Il y avait donc un risque que lesdites limites soient dépassées et que la politique de gestion du risque ne soit pas respectée.

**245. Le Comité recommande que l'Administration :**

**a) Définisse, officialise et mette en œuvre des procédures de suivi de toutes les limites fixées dans les directives de l'ONU relatives à la gestion des investissements;**

**b) Élabore et tienne une fiche de pointage consolidée qui permette de s'assurer que toutes les limites sont respectées, avec à l'esprit l'idée de rendre compte au Comité des placements des résultats de cette surveillance.**

## 15. Gestion des programmes et des projets

### a) Politique d'édition du Département des affaires économiques et sociales

246. Le Département des affaires économiques et sociales est responsable de nombreuses publications, qui sont présentées dans le tableau II.5.

Tableau II.5

#### **Documents publiés par le Département des affaires économiques et sociales depuis l'exercice biennal 2006-2007**

<i>Division du Département des affaires économiques et sociales</i>	<i>2006-2007</i>	<i>2008-2009</i>
Appui au Conseil économique et social et coordination	2	4
Égalité des sexes et promotion de la femme	31	40
Politiques sociales et développement social	15	9
Développement durable	38	37
Statistique	234	245
Population	33	36
Tendances, questions et politiques relatives au développement dans le monde	16	17
Administration publique, finances et développement	15	15
Gestion forestière durable	24	23
Financement du développement	14	28
<b>Total</b>	<b>422</b>	<b>454</b>

247. Les publications du Département sont le résultat des contributions de chacune des divisions, qui se chargent, de façon décentralisée, de la conception de la

publication, et de la collaboration avec d'autres départements, en particulier le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et le Département de l'information, qui assurent la production et la diffusion des publications.

248. La coordination des activités de communication faisait l'objet d'un des engagements pris par le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales dans le contrat de mission qui le lie au Secrétaire général. Elle a été supervisée par un Sous-Secrétaire général secondé par un administrateur du Bureau du Secrétaire général adjoint et un représentant du Département des affaires économiques et sociales au Comité des publications de l'ONU.

249. Le Comité des publications est régi par la circulaire du Secrétaire général parue sous la cote ST/SGB/2005/15; il a pour mission d'accroître l'efficacité des activités de publication de l'Organisation en créant des mécanismes de coordination. La plupart de ses fonctions ont été déléguées à quatre sous-comités exécutifs spécialisés dans des domaines différents et où le Département des affaires économiques et sociales est représenté.

250. Dans la pratique, le Comité des publications ne s'est pas réuni depuis plusieurs années, et tous ses échanges se font par voie électronique. Il était censé examiner des questions importantes, telles que la présence de l'emblème des Nations Unies sur certaines publications et la citation du nom de l'auteur d'un texte. Toutefois, le Comité n'assurait plus sa fonction de coordination. Les budgets et les coûts n'étaient pas non plus soumis à un contrôle efficace, et ils manquaient de transparence, car le Comité ne pouvait plus s'appuyer sur son bureau pour vérifier systématiquement les montants disponibles et veiller à ce que les ressources affectées soient adéquates.

**251. Le Comité recommande, et l'Administration a accepté, que les missions et les activités du Comité des publications soient réexaminées et, le cas échéant, réaffectées.**

252. Les priorités éditoriales pour 2009 ont été énoncées dans un document interne du Département des affaires économiques et sociales dans lequel cinq grands axes étaient fixés pour l'année : renforcer le développement, faciliter la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (conférences, documentation), appuyer l'action menée face à la crise financière (rapports, documentation), contribuer aux objectifs relatifs aux changements climatiques et renforcer les compétences spécialisées (statistique, promotion de la femme, etc.). En principe, les divisions devaient axer leurs programmes selon ces orientations.

253. L'examen des publications actuelles a révélé qu'elles n'avaient guère de rapport avec les priorités établies pour l'année 2009; le Comité des commissaires aux comptes a constaté que les publications avaient foisonné dans tous les sens. C'est dû à plusieurs facteurs, notamment l'autonomie dont jouit chaque division en matière de programmation et d'exécution des travaux, la spécialisation et le caractère technique d'un grand nombre des questions examinées, les lectorats particuliers auxquels s'adressent les publications et l'organisation même du Département. La ligne éditoriale du Département n'était que partiellement définie. En l'absence d'un conseil de rédaction commun qui contrôlerait et validerait le choix des questions traitées, elle avait une existence très limitée à l'origine du processus de publication. En aval, elle dépendait en partie de la décision prise par le

Secrétaire général adjoint après avoir lu la publication; cependant, vu le nombre d'ouvrages, seule une faible proportion des publications pouvait être soumise à un tel contrôle pour compenser le manque de cohérence de la ligne éditoriale en amont.

254. Si la multiplication des publications produites par le Département créait de la valeur, elle n'était pas sans risque de créer aussi des doubles emplois. Le Comité a remarqué que des divisions menant des activités voisines publiaient régulièrement et sans coordination préalable des documents aux contenus apparemment semblables.

255. Le Comité note que les effets de synergie entre des divisions qui peuvent se considérer comme rivales n'ont pas été suffisamment exploités. Ainsi, dans les domaines de l'analyse sociale et de la démographie, la question de la collecte de données et des analyses de l'évolution générale de la situation démographique a été abordée par la Division des politiques sociales et du développement social (voir *Rapport sur la situation sociale dans le monde en 2007 : l'impératif de l'emploi et 2005, The Inequality Predicament*), la Division de la population (*International Migration from Countries with Economies in Transition: 1980-1999 et Population Challenges and Development Goals*), la Division de l'analyse des politiques de développement (*La situation économique et sociale dans le monde, Situation et perspectives de l'économie mondiale* et rapports thématiques destinés au Comité des politiques de développement) et la Division de statistique (*Population and Vital Statistics Report et Annuaire démographique*).

**256. Le Comité recommande, et l'Administration a accepté, que le Département des affaires économiques et sociales prenne les mesures voulues pour améliorer la coordination en matière de publications, sur le plan à la fois des contenus et des priorités éditoriales, en particulier pour éviter les doublons.**

257. Certaines publications du Département étaient payantes mais un nombre non négligeable sont gratuites. Leur diffusion n'était pas une priorité, sauf dans le cas des publications phare, dont la stratégie de diffusion faisait l'objet de consultations avec le Département de l'information. D'une manière générale, on considérait que les publications des Nations Unies bénéficient en principe d'une diffusion (Assemblée générale, commissions, représentations permanentes, organisations non gouvernementales, centres d'information des Nations Unies, entre autres) suffisamment large pour qu'il n'y ait pas lieu de faire des efforts particuliers pour garantir à chaque document un impact particulier.

258. En raison de ce qui précède, les publications étaient toujours diffusées de la même manière, sans que soient évalués les résultats obtenus. Dans bien des cas, le Département n'était pas en mesure de fournir des informations quantitatives ou qualitatives sur les effets de la diffusion des publications. Les divisions interrogées ont répondu à cette critique de diverses manières et par différents arguments. Une des réponses les plus fréquemment données a été que, la production de nombreuses publications étant obligatoire et expressément requise par un des organes directeurs de l'Organisation, il serait inutile, voire déplacé, d'en évaluer les incidences.

259. Cet argument n'était pas entièrement convaincant, car, bien qu'elles soient tenues de respecter les mandats en vigueur, les divisions devaient également intégrer à leur mission une évaluation des publications antérieures. Cela ne s'appliquait évidemment pas à la documentation des organes délibérants, mais c'était vrai des publications destinées au public.



**260. Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que le Département des affaires économiques et sociales procède à une évaluation des résultats des documents obligatoires destinés au grand public, qui pourrait être communiquée à l'organe principal qui a demandé leur publication.**

**b) Plan des conférences**

261. Le mandat principal du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences est de faciliter la communication entre les États Membres. Le succès des conférences et des réunions de l'Organisation fait partie intégrante de ses objectifs. C'est un des cinq principaux services du Département, le Service de la planification centrale et de la coordination, qui est responsable de ces activités.

262. Le Comité, ayant examiné l'organisation et la gestion du Service de la planification centrale et de la coordination, a constaté que les informations données dans le dernier rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences (A/64/136) ne s'appliquaient pas à toutes les réunions. Les statistiques ont été établies à partir d'un échantillon de conférences et de réunions qui sont tenues régulièrement, afin de permettre les comparaisons d'une année sur l'autre. Les indicateurs de résultats (tels que le taux d'utilisation et l'indice de fiabilité) ne portaient, eux, que sur les réunions intergouvernementales. Le rapport présentait aussi des données relatives aux réunions tenues « selon les besoins » (à savoir celles des organes autorisés à se réunir, selon les besoins, en dehors des sessions prévues au calendrier, pour lesquelles des ressources étaient budgétisées) et aux réunions de groupes régionaux et d'autres grands groupes d'États Membres. On y trouvait le nombre de séances demandées avec ou sans services d'interprétation et le nombre de séances effectivement tenues.

263. En ce qui concerne les salles de conférence de New York, le nombre total de réunions analysées dans le rapport est égal à 2 991 pour 2008, alors que, d'après les informations qui figurent dans les tableaux sur le taux d'utilisation mensuel et les rapports concernant la gestion axée sur les résultats, plus de 11 000 réunions y ont été tenues.

264. Les informations figurant dans le rapport sur le plan des conférences ne sont donc pas suffisamment exactes pour permettre d'évaluer la totalité des activités à partir du nombre de réunions tenues dans chaque centre de conférences.

**265. L'Administration a accepté la recommandation du Comité des commissaires aux comptes selon laquelle elle devrait faire en sorte que les statistiques données dans le rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences permettent de connaître le nombre total de réunions et d'analyser les fluctuations de cette variable.**

266. Il est particulièrement important d'affecter aux réunions et aux conférences bénéficiant de services d'interprétation et de procès-verbaux de séance les ressources matérielles et humaines nécessaires à leur bon déroulement. Il est indispensable que ces ressources soient toujours à leur disposition mais les annulations peuvent coûter cher à l'Organisation si les ressources ne peuvent pas être réaffectées à temps.

267. En ce qui concerne les réunions tenues à New York, d'après le rapport annuel du Secrétaire général sur le plan des conférences (A/64/136) il y en a eu 1 668 nécessitant des services d'interprétation, alors que, d'après le projet de budget

du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences [A/62/6 (Sect. 2) et A/64/6 (Sect. 2)], le nombre total de réunions ayant bénéficié de ces services pendant l'exercice biennal 2008-2009 a été égal à 5 820, soit en moyenne 2 910 par an.

268. De plus, l'analyse détaillée des résultats ne portait que sur les réunions importantes (un échantillon de 1 164 réunions). Aucune évaluation de la fiabilité de la planification, du taux d'utilisation des ressources ou du nombre d'annulations et de cas de réaffectation des ressources n'a été faite pour les réunions tenues « selon les besoins » ou celles des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres. La question de la réaffectation des interprètes en cas d'annulation de ces réunions s'est également posée. Il est indiqué dans le rapport annuel du Secrétaire général sur le plan des conférences qu'en 2008, les ressources n'ont pas été réaffectées dans près de 30 % des cas d'annulation (cette proportion atteignait 50 % en 2007).

269. Ainsi, une proportion importante des réunions nécessitant des services d'interprétation n'avait pas été étudiée dans le rapport annuel, ce qui a restreint la portée de l'évaluation qui a pu être faite des résultats globaux en matière de programmation et d'affectation des ressources.

**270. Le Comité recommande, et l'Administration a accepté, que le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences réalise dans chacun des centres de conférence une analyse des résultats portant sur toutes les réunions nécessitant des services d'interprétation.**

271. Les effets du plan-cadre d'équipement sur la gestion des réunions ont été régulièrement mis à jour dans les rapports annuels du Secrétaire général sur le plan des conférences. Une analyse des risques a été réalisée pour le Département couvrant tous les risques susceptibles d'avoir une incidence sur la gestion des conférences, leurs effets potentiels et les solutions envisagées. Les risques recensés concernaient les problèmes informatiques et de réseau, la coordination du personnel situé dans différents bâtiments, la perte de temps due aux allers et retours entre les bâtiments, les difficultés que présente la gestion des changements de dernière minute, la difficulté de répondre aux attentes des délégués, la détérioration des conditions de travail et la gestion des espaces disponibles.

272. Les conséquences possibles de telles défaillances étaient les suivantes : retards possibles causés par des problèmes d'utilisation du matériel des services d'interprétation et de rédaction de procès-verbaux, interruptions ou annulations de séance, mauvaise gestion de la programmation des séances, baisse de la productivité du personnel, interruptions dans la chaîne de production de la documentation et salles de conférence surpeuplées.

273. Les solutions prévues étaient complètes et détaillées et leur plan d'application était censé préciser, pour chaque solution, un responsable et une date d'achèvement. Cependant, à la date de l'audit du Comité, ce plan n'était pas achevé, alors que la mise en service du bâtiment des conférences temporaire était prévue dans les semaines qui suivaient. Il n'existait donc pas d'outil opérationnel permettant de mesurer concrètement les contraintes posées par le plan-cadre d'équipement et de prendre des mesures efficaces pour y faire face. Ainsi, le temps de déplacement alloué au personnel du service des séances et aux interprètes n'avait pas été chiffré, et le nombre de fonctionnaires nécessaires pour exécuter certaines tâches

nécessaires pendant la période de transition (notamment, renforcer les équipes chargées de mettre à jour les systèmes d'information et d'en assurer la maintenance, aider les délégués à trouver les salles de conférences temporaires, transporter les documents d'un bâtiment à l'autre) n'avait pas été fixé.

**274. Le Comité recommande, et l'Administration a accepté, que le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences mette en place d'urgence un plan visant à faciliter la phase de transition du plan-cadre d'équipement afin que les besoins puissent être connus avec précision et que l'on dispose d'outils opérationnels pour y faire face.**

**c) Centres d'information des Nations Unies**

275. Les centres d'information des Nations Unies sont la principale source d'information sur le système des Nations Unies dans le pays où ils sont implantés. Leur mission est d'aider le public à mieux comprendre les buts et les activités des Nations Unies et de gagner son adhésion, en diffusant des informations sur les travaux de l'Organisation auprès des populations du monde entier et particulièrement des pays en développement.

276. Les centres d'information ont été créés en 1946, lorsque l'Assemblée générale a défini dans sa résolution 13 (I), la mission du Département de l'information. Au paragraphe 6 de l'annexe I de cette résolution, elle a prié le Département de l'information de créer des bureaux auxiliaires « afin d'assurer, dans toute la mesure du possible, que les peuples de toutes les parties du monde soient renseignés sur les Nations Unies ». Par la suite, des centres d'information des Nations Unies ont été créés, entre 1946 et 1947, à Copenhague, Londres, Mexico, New Delhi, Paris, Prague, Rio de Janeiro et Washington.

277. En 2010, l'Organisation des Nations Unies avait 63 centres ou services d'information. Strictement parlant, l'expression « centre d'information des Nations Unies » ne désigne qu'une des catégories de centres et de services d'information, même si c'est la plus nombreuse. Le réseau des centres et des services d'information est composé de :

a) Cinquante-trois « centres d'information des Nations Unies », qui emploient 255 personnes et dont le budget de fonctionnement annuel est égal à 3 551 000 dollars (hors dépenses de personnel), y compris le Centre régional d'information des Nations Unies pour l'Europe occidentale, situé à Bruxelles;

b) Huit bureaux des Nations Unies de taille plus modeste, tous situés dans la Communauté d'États indépendants, sauf celui de l'Érythrée;

c) Deux services d'information des Nations Unies, situés à Genève (23 personnes et budget de fonctionnement s'élevant à 623 000 dollars, hors dépenses de personnel) et à Vienne (10 personnes et budget de fonctionnement de 148 300 dollars).

278. Le Comité a contrôlé la gestion des centres d'information des Nations Unies à la fois au niveau central, en s'intéressant à la Division de la communication stratégique du Département de l'information, et hors Siège, en étudiant un échantillon représentatif de centres d'information.

279. Le Comité a examiné l'organigramme et la répartition géographique des centres, en s'intéressant particulièrement au processus de régionalisation des

centres. Celle-ci était menée selon deux méthodes : soit fusionner plusieurs centres, soit créer un centre régional qui coordonne les activités d'autres centres implantés dans les pays de sa région.

280. La seconde méthode de régionalisation a été appliquée partiellement au Caire, à Mexico et à Pretoria. Elle a consisté à confier à un centre d'information la coordination et la conduite des activités dans une région. Si elle a ses avantages, elle a également présenté les deux inconvénients suivants :

a) Les États Membres de l'ONU dont le centre d'information risquait de dépendre d'un centre régional se sont généralement opposés à la mise en place d'une telle structure, considérant qu'un centre d'information national leur apportait plus de prestige sur le plan diplomatique, et certains États refusant de renoncer, même partiellement, à cette prérogative. Le Groupe des 77 a également formulé des réserves au sujet de la régionalisation;

b) En Afrique, la mise en place à Pretoria d'un centre régional desservant 17 pays a révélé certains problèmes. Récemment prise par le Département de l'information, cette décision s'appuyait, de l'avis du Comité, sur un cahier des charges dont la préparation avait été insuffisante. On peut en donner comme exemple la complexité des relations instaurées dans un premier temps avec le Centre d'information de Nairobi, qui, avec l'appui de l'Office des Nations Unies à Nairobi, considérait qu'il avait également vocation à devenir un centre au rayonnement régional en Afrique.

281. Bien que le Département de l'information ait indiqué que la plupart des difficultés n'étaient pas dues au processus de rationalisation et avaient été réglées depuis, le Comité considère qu'une meilleure préparation du cahier des charges aurait permis d'éviter ces écueils.

**282. Le Comité a invité l'Administration, qui a accepté, à veiller à ce que le Département de l'information ne crée pas de plates-formes de coordination régionales avant d'avoir réalisé une étude approfondie de leurs compétences opérationnelles et géographiques.**

**d) Sûreté et sécurité du Siège**

283. Le Comité a audité la Division des services de sûreté et de sécurité du Siège du Département de la sûreté et de la sécurité afin d'examiner l'ensemble de la gestion de la Division et de déterminer dans quelle mesure elle se conformait aux normes minimales de sécurité opérationnelle au Siège de l'ONU, à New York.

284. Conformément à la résolution 59/276, par laquelle l'Assemblée générale a décidé de créer le Département de la sûreté et de la sécurité, le Secrétaire général a défini, dans son rapport A/61/531 du 19 octobre 2006, le mandat de ce département. Toutefois, le Comité a noté que ce rapport n'avait pas encore été complété par une circulaire du Secrétaire général établissant la structure du Département et le détail de sa mission. Cela va à l'encontre des dispositions du paragraphe 3.3 de la circulaire ST/SGB/1997/5 du Secrétaire général sur l'organisation du Secrétariat, selon laquelle le mandat, les attributions et la structure de chacune [des grandes unités administratives du Secrétariat] sont définis dans des circulaires distinctes du Secrétaire général. En conséquence, l'organisation de la Division des services de sûreté et de sécurité du Siège n'avait toujours pas été définie par un texte administratif officiel.

285. À la date de l'audit du Comité des commissaires aux comptes, une étude de la gestion de l'ensemble du Département de la sûreté et de la sécurité était menée afin de pouvoir présenter des projets de réforme structurelle à l'Assemblée générale, plusieurs rapports ayant fait état d'anomalies dans l'organisation et les ressources du Département. L'Administration a indiqué que cette évaluation de la gestion avait notamment débouché sur l'élaboration d'un projet de circulaire du Secrétaire général relative à l'organisation du Département.

**286. Le Comité recommande, et l'Administration a accepté, que soit publiée une circulaire du Secrétaire général précisant l'organisation et les attributions du Département de la sûreté et de la sécurité, y compris la Division des services de sûreté et de sécurité du Siège.**

287. L'Administration a expliqué que, depuis, le rapport du Secrétaire général sur les ressources dont le Département de la sûreté et de la sécurité avait besoin pour l'exercice biennal 2010-2011 avait été présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-quatrième session.

288. Le Comité des commissaires aux comptes a concentré son audit sur le « service central » de la Division des services de sûreté et de sécurité du Siège, à savoir le service de la Division qui se trouve à New York, placé directement sous l'autorité du Directeur de la Division. Ce service, qui encadre l'activité de tous les autres services de la Division (c'est-à-dire les services de la sûreté et de la sécurité de New York et des bureaux hors Siège), contribue pour beaucoup au maintien de la cohésion au sein d'une division plutôt jeune, composée de services qui avaient très longtemps fonctionné de manière autonome.

289. Au moment de l'audit, le service central était composé de 10 personnes, dont le directeur de la Division des services de sûreté et de sécurité du Siège et son adjoint. Il se composait des unités suivantes :

a) Le Groupe de coordination de la protection, dirigé par un fonctionnaire de classe P-4 et comptant également un administrateur P-3 responsable de la coordination des mesures de sécurité (poste vacant au moment de l'audit) et un assistant;

b) Une équipe composée de deux administrateurs chargés de la coordination des mesures de sécurité et d'un fonctionnaire d'administration (tous fonctionnaires de classe P-3), secondés par deux agents des services généraux, qui assure la coordination des services de la sûreté et de la sécurité du Siège et des commissions régionales.

290. Le Comité a trouvé que la structure actuelle ne convenait pas pour s'acquitter de manière satisfaisante des missions de la Division relatives à la coordination et à la surveillance des services de la sûreté et de la sécurité. Compte tenu des responsabilités citées ci-dessus, deux administrateurs responsables de la coordination des mesures de sécurité ne sauraient à eux seuls assurer efficacement la coordination de tous les services de la sûreté et de la sécurité de huit sièges et commissions régionaux et de deux tribunaux internationaux.

291. En outre, le classement des postes d'administrateur de la Division ne convenait pas dans une structure quasiment militaire. Dans l'exécution de leurs tâches quotidiennes, l'administrateur P-3 responsable de la coordination des mesures de sécurité et le fonctionnaire d'administration P-3 doivent coordonner les activités de

chefs de services de la sûreté et de la sécurité de classes plus élevées. À titre d'exemple, le Service de la sûreté et de la sécurité de New York est dirigé par un administrateur général (D-1).

292. Petit à petit, l'équipe chargée de la coordination des services de sécurité s'est vu confier des missions ad hoc en plus des tâches prévues lors de la création de la Division.

293. Cette situation a conduit les administrateurs de la Division des services de sûreté et de sécurité du Siège responsables de la coordination des mesures de sécurité à suspendre ou retarder l'exécution de certaines des activités de coordination des services de la sûreté et de la sécurité afin de privilégier les missions ad hoc. Ces responsabilités supplémentaires s'inscrivent bien dans le cadre de la mission de la Division, mais leur accumulation n'a fait qu'aggraver le problème de la configuration du personnel évoqué ci-dessus, et, tel qu'il est organisé actuellement, le personnel ne peut pas s'acquitter de sa mission de manière satisfaisante.

**294. Le Comité des commissaires aux comptes recommande que l'Administration réévalue les besoins en personnel du service central, à New York, de la Division des services de sûreté et de sécurité du Siège du Département de la sûreté et de la sécurité.**

295. Pour donner suite à un rapport d'inspection dans lequel le BSCI avait analysé les capacités d'évaluation du Secrétariat (INS07-02), le Groupe de la mise aux normes, de l'évaluation et du suivi a élaboré un projet de directive sur les moyens de renforcer les capacités de contrôle interne du Département de la sûreté et de la sécurité, notamment en resserrant la coopération entre ses services et en développant leurs capacités d'auto-évaluation. Cette directive était en voie d'achèvement au moment du contrôle.

296. Le fonctionnement du Service de la sûreté et de la sécurité de New York était satisfaisant depuis la récente mise en place d'un groupe d'inspection dont la mission est de vérifier si les normes de sécurité sont respectées. Toutefois, au moment du contrôle de la gestion, ce groupe n'avait pas encore produit de rapport. En conséquence, le Service de la sûreté et de la sécurité du Siège n'était pas en mesure de fournir des justificatifs du respect des normes de sécurité au Siège à New York. Les travaux du nouveau groupe d'inspection devraient remédier à ce problème.

297. D'après le rapport du Secrétaire général paru sous la cote A/59/365, au moment de sa création, la mission de la Division des services de sûreté et de sécurité du Siège ne prévoyait pas précisément la surveillance du respect des normes de sécurité au Siège et dans les autres centres. Toutefois, dans le rapport du Secrétaire général paru sous la cote A/61/531 en date du 19 octobre 2006 qui présente l'application de la résolution 59/276, il est indiqué que les responsabilités de la Division des services de sûreté et de sécurité incluent, en coordination avec le Groupe de la mise aux normes, de l'évaluation et du suivi, la réalisation de missions de contrôle visant à faciliter la mise en œuvre des politiques, normes et procédures opérationnelles relatives à la sécurité, à en évaluer l'efficacité et à en suivre l'application.

298. Le Comité croyait comprendre que cette fonction particulière était assurée par le service central de la Division des services de sûreté et de sécurité du Siège, dans le cadre de la supervision des services de la sûreté et de la sécurité, en particulier

des services de New York. Les missions de vérification pouvaient être menées directement par les services de la sûreté et de la sécurité, mais le cloisonnement des tâches supposait l'existence d'un deuxième niveau de contrôle interne surveillant l'application des normes de sécurité.

299. Cependant, depuis sa création, le service central de la Division des services de sûreté et de sécurité du Siège s'est montré incapable d'effectuer des missions de contrôle de conformité. La surveillance des activités des services de la sûreté et de la sécurité a consisté principalement à étudier les rapports quotidiens et mensuels produits par ces services. Les rapports quotidiens s'intéressaient exclusivement aux activités menées, décrivant les principaux événements de la journée qui avaient eu des effets sur la sécurité et la sûreté (réunions importantes, manifestations, exercices d'évacuation, etc.). Les rapports mensuels étaient plus complets, et les questions liées aux activités et aux ressources humaines y étaient abordées dans une optique prospective. Aucun de ces deux types de rapports ne pouvait servir à vérifier le respect des normes minimales de sécurité opérationnelle.

300. En outre, pour pouvoir procéder au contrôle du respect de normes minimales de sécurité opérationnelle quelles qu'elles soient, il faut connaître et appliquer les procédures opérationnelles permanentes (POP). Cependant, au moment du contrôle de la gestion, ces documents, qui sont préparés et tenus à jour par chacun des services de la sûreté et de la sécurité, n'étaient pas centralisés à l'échelon du service central de la Division des services de sûreté et de sécurité du Siège. Consciente de ce problème, la Division a intégré dans son plan d'action stratégique pour 2009 un objectif visant la création et l'archivage d'un catalogue des directives, plans et procédures appliqués par chaque service de la sûreté et de la sécurité. La mise au point du catalogue n'avait pas été achevée au moment du contrôle de la gestion.

301. Les fonctions de contrôle du respect des normes minimales de sécurité par le service central de la Division des services de sûreté et de sécurité du Siège souffrent donc de lacunes.

302. Le Comité des commissaires aux comptes a noté que le Groupe de la mise aux normes, de l'évaluation et du suivi pouvait à la demande du Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité mener des missions ad hoc dans tous les lieux d'affectation, y compris au Siège. Toutefois, dans la pratique, l'audit des opérations sur le terrain est toujours privilégié. D'après le Groupe de la mise aux normes, de l'évaluation et du suivi, ce choix est dû à l'absence de directives et de procédures opérationnelles permanentes communes au Siège et dans les autres centres de l'Organisation. Au moment où était mené le contrôle de la gestion, le Groupe de la mise aux normes, de l'évaluation et du suivi n'avait mené de mission de contrôle du respect des normes minimales de sécurité opérationnelle ni au Siège ni dans aucun des centres de l'Organisation.

303. Dans le cadre d'un projet de réforme élaboré afin de donner suite aux recommandations énoncées dans le rapport d'inspection du BSCI (INS07-02) cité ci-dessus, le Département de la sûreté et de la sécurité a envisagé de faire en sorte que le Siège relève du Groupe de la mise aux normes, de l'évaluation et du suivi. Aucune décision définitive n'a été présentée au Comité des commissaires aux comptes sur cette question.

304. En conséquence, ni le service central de la Division des services de sûreté et de sécurité du Siège ni le Groupe de la mise aux normes, de l'évaluation et du suivi

n'exerçaient de contrôle interne de deuxième niveau sur l'application des normes de sécurité au siège du Secrétariat de l'ONU.

**305. Le Comité des commissaires aux comptes recommande à l'Administration de prendre les mesures voulues pour que le Département de la sûreté et de la sécurité renforce considérablement son système de contrôle interne du respect des normes minimales de sécurité opérationnelle au siège du Secrétariat de l'ONU.**

**e) Publication des traités et des autres documents juridiques**

306. Selon l'Article 102 de la Charte des Nations Unies, tout traité ou accord international conclu par un Membre des Nations Unies après l'entrée en vigueur de la présente Charte sera, le plus tôt possible, enregistré au Secrétariat et publié par lui.

307. La publication des traités comporte les étapes suivantes :

a) Acceptation (textes des traités et formalités conventionnelles ultérieures) et relecture des instruments juridiques visant à déterminer s'ils réunissent les qualités requises pour être publiés dans le *Recueil des Traités des Nations Unies*;

b) Lancement de la traduction dans l'une des langues officielles de l'ONU, généralement en anglais, si le texte original n'est pas rédigé en anglais ou en français;

c) Opérations de publication assistée par ordinateur (numérisation, traitement d'image et conversion en texte, mise en page, génération et compilation);

d) Correction d'épreuves et préparation de copie;

e) Correction du manuscrit final et conversion du texte au format PDF aux fins de l'impression et de la diffusion.

308. La publication des traités comprend également les opérations intermédiaires suivantes : traitement des traités en vue de leur publication sur le site Web dans leurs langues originales, en attendant leur traduction dans les langues requises. Les traductions sont assurées par le Groupe de la traduction contractuelle, qui fait partie de la Division de la documentation du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences.

309. Le Comité a procédé comme suit pour évaluer la durée des principales étapes de ce processus : le temps moyen nécessaire pour enregistrer, traduire et publier les traités a été calculé sur un échantillon de 50 traités publiés depuis décembre 2007. Il en est ressorti que l'enregistrement des traités prenait en moyenne 25 mois, mais que plus de 75 % d'entre eux étaient enregistrés dès réception. La traduction des traités prenait en moyenne six mois et demi, et leur publication, y compris la traduction, prenait 29 mois. C'est le double du temps indiqué dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009, selon lequel le délai de publication avait été ramené à un délai normal de 12 à 15 mois.



Tableau II.6  
Durée moyenne de chacune des étapes du processus de publication des traités

<i>Processus</i>	<i>Durée moyenne (en mois)</i>
1. Enregistrement après réception . . . . .	24,9
2. Traduction . . . . .	6,6
3. Publication après enregistrement . . . . .	28,9
4. Publication après enregistrement moins le temps de traduction . . . . .	22,4

310. En l'absence d'indicateurs intermédiaires permettant d'identifier les phases du processus à l'origine de l'allongement de la durée moyenne du processus de publication, aucun plan d'action n'a été élaboré ni mis en œuvre pour ramener le délai de publication entre 12 et 15 mois.

**311. Le Comité recommande, et l'Administration a accepté, que le Bureau des affaires juridiques précise et définisse des objectifs de gestion intermédiaires correspondant à chacune des étapes du processus de publication des traités.**

## 16. Gestion des achats et des marchés

### Missions politiques spéciales

312. Le Comité a relevé plusieurs problèmes concernant le secteur des achats dans les missions politiques spéciales de taille modeste. La plupart de ces problèmes découlaient de l'imprécision de l'ensemble de règles et de procédures qui régissent le soutien que le Siège apporte aux missions politiques spéciales.

313. Au Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, le Comité a noté que le BSCI avait mis en lumière un certain nombre d'irrégularités en matière d'achats. L'irrégularité la plus notable avait trait à l'absence de délégation de pouvoirs en matière d'achats. Le BSCI avait donc recommandé que « le Département de l'appui aux missions approuve rétroactivement les achats locaux effectués sans délégation de pouvoirs et détermine s'il y a lieu de déléguer au BNUAO/BRSAO le pouvoir de procéder à des achats moyennant un plafond approprié » (AUD-07-0446, recommandation n° 18, p. 19). Au cours de son propre audit, le Comité a noté que l'application de cette recommandation était toujours en suspens.

314. Comme suite à la mission d'audit interne, le Département de l'appui aux missions avait envoyé au Bureau pour l'Afrique de l'Ouest une télécopie datée du 31 juillet 2007 contenant les instructions suivantes :

a) Établir les documents relatifs aux « achats effectués directement auprès des fournisseurs dont le montant dépasse le seuil fixé pour ce type de dépenses » (2 500 dollars), à titre de première mesure en vue de la régularisation de ces opérations;

b) S'abstenir de procéder à tout achat direct dont le montant serait supérieur au seuil fixé pour ce type de dépenses;

c) Confier toute opération d'achat d'un montant supérieur audit seuil à un autre organisme, le PNUD par exemple.

315. Or le Département de l'appui aux missions a estimé par la suite ne plus être en mesure d'appliquer la recommandation du BSCI, au motif que la Sous-Secrétaire

générale à l'appui aux missions ne pouvait pas sous-déléguer sa propre délégation de pouvoirs en matière d'achats à des entités qui n'étaient pas dotées d'un directeur de l'appui aux missions ou d'un chef de service d'appui aux missions, ce qui est le cas du Bureau pour l'Afrique de l'Ouest. Le Manuel des achats de l'ONU (rév. 05, par. 3.2.2.4) précise effectivement le caractère limité de la délégation de pouvoirs accordée à la Sous-Secrétaire générale à l'appui aux missions. Le Département avait fait savoir au BSCI que c'était donc au Département de la gestion qu'incombait l'application de ladite recommandation, et ce en vertu du paragraphe 3.2.2.5 du Manuel des achats, dans lequel il est indiqué que « [p]our les autres missions sur le terrain et/ou les bureaux extérieurs, y compris les commissions économiques régionales et les tribunaux pénaux, les pouvoirs en matière d'achats sont délégués par le SGA/DG ou le SSG/SCA ou au directeur ou au chef de l'appui à la mission ou au directeur de l'administration ou au chef de l'administration de ces missions sur le terrain et/ou bureaux extérieurs ».

316. Le Département de la gestion estimait donc que ce n'était pas à lui que devrait incomber la responsabilité de déléguer des pouvoirs en matière d'achats. Selon ce département, le paragraphe cité ci-dessus du Manuel des achats ne concernait pas les missions politiques spéciales. Il a ajouté que l'interprétation donnée par le Département de l'appui aux missions à la délégation de pouvoirs en matière d'achats conduisait à la situation absurde où ledit Département assumait la responsabilité pour certaines missions politiques spéciales mais pas pour d'autres.

317. Comme il est dit plus haut, le Comité est d'avis que cette situation s'explique au bout du compte par la confusion qui règne à propos de l'organisation générale de l'appui administratif aux missions politiques spéciales. À cet égard, en dépit des recommandations répétées du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et du BSCI, la délimitation des responsabilités respectives du Département de la gestion, du Département de l'appui aux missions et du Service administratif du Département des affaires politiques n'est toujours pas claire. Cette confusion était renforcée par les ambiguïtés quant au mandat exact du Département de l'appui aux missions, de manière générale et par rapport aux missions politiques spéciales en particulier. L'absence pendant longtemps d'une circulaire du Secrétaire général définissant avec précision ce mandat fait qu'il est difficile de savoir dans quelle mesure le Département de l'appui aux missions est censé appuyer les missions politiques spéciales. La circulaire du Secrétaire général ST/SGB/2010/2, finalement parue en mars 2010, précise que « [l]e Département de l'appui aux missions a) fournit des services d'appui administratif et logistique au Département des opérations de maintien de la paix et au Département des affaires politiques, conformément aux instructions du Secrétaire général, en apportant aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, aux missions politiques spéciales et aux autres missions hors Siège, l'appui spécialisé dont elles ont besoin » [par. 2.1 a)]. Elle stipule en outre que l'une des attributions de base du secrétariat du Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions consiste à « coordonner et faciliter la recherche de solutions aux problèmes soulevés par la gestion des missions pour qu'un appui efficace soit apporté aux missions politiques spéciales menées sur le terrain » [art. 4.3 f)].

318. Le mandat du Département de l'appui aux missions pour ce qui concerne les missions politiques spéciales vient certes d'être fixé mais l'application effective de ses dispositions reste à examiner.

319. Cela étant, au moment où l'audit a été effectué, le Comité avait noté qu'un groupe de travail réunissant le Département de l'appui aux missions et le Département de la gestion était en train d'examiner la question de la délégation des pouvoirs en matière d'achats au Département de l'appui aux missions et que, dans ce cadre, la situation particulière du Bureau pour l'Afrique de l'Ouest avait été abordée. Le Département des affaires politiques avait également pris part aux discussions sur cette question avec les deux autres départements. En tout état de cause, au moment où l'audit a été effectué, ces discussions n'avaient abouti à aucune conclusion quant à la répartition précise des responsabilités relatives à l'appui aux opérations d'achat du Bureau pour l'Afrique de l'Ouest.

**320. Le Comité recommande à l'Administration de veiller à ce que le Département des affaires politiques convienne avec le Département de la gestion et le Département de l'appui aux missions d'une répartition précise et opérante des responsabilités afférentes à l'appui administratif fourni aux missions politiques spéciales, s'agissant en particulier des achats.**

321. La situation décrite plus haut avait pour principale conséquence que la question de l'application de la recommandation du BSCI n'était toujours pas réglée. Le Bureau pour l'Afrique de l'Ouest n'avait toujours pas d'instructions du Siège sur la façon de procéder en ce qui concerne les achats. Dépourvu d'agents ayant des compétences en matière d'achats, le Bureau avait mis au point des procédures d'achat qui lui étaient propres, à partir des instructions assez générales données par le Département de l'appui aux missions dans la télécopie susmentionnée. Les cadres du Bureau pour l'Afrique de l'Ouest n'ont pas été en mesure de produire les documents décrivant cette procédure mais ont néanmoins fourni les explications suivantes :

a) Pour les achats dont la valeur n'excède pas 2 500 dollars, le Bureau établit une commande après avoir reçu un devis;

b) Pour les biens et services dont la valeur se situe entre 30 000 et 100 000 dollars, en l'absence d'un accord écrit, le Bureau peut faire appel aux services du bureau du PNUD au Sénégal pour la procédure de sélection des fournisseurs, depuis l'appel d'offres jusqu'à la rédaction du contrat avec le soumissionnaire retenu.

322. Ayant examiné la procédure et toutes les commandes signées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, le Comité en a conclu que :

a) La procédure que le Bureau disait appliquer ne reposait sur aucune documentation et contenait des lacunes; elle était en particulier dépourvue de dispositions régissant les achats dont la valeur se situe entre 2 500 et 30 000 dollars;

b) Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, le Bureau n'avait fait appel aux services du PNUD qu'une seule fois, pour un marché de travaux; le Bureau a admis qu'il évitait autant que faire se pouvait de recourir aux services du PNUD, en invoquant la longueur des procédures et le coût des services fournis;

c) Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, le Bureau avait acheté de nombreux biens et services sans délégation de pouvoirs pour ce faire.

**323. Le Comité a recommandé à l'Administration de prendre les mesures suivantes :**

a) **Régulariser tous les achats effectués par le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest sans délégation de pouvoirs depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008;**

b) **Déléguer au Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest le pouvoir de procéder à des achats, ne serait-ce que pour les seuls achats de faible valeur;**

c) **Si la délégation tarde à venir, ou en attendant sa mise en œuvre effective, donner au Bureau des instructions opérantes détaillées afin qu'il puisse mener à bien ses activités d'achat dans le respect des dispositions du Manuel des achats de l'ONU.**

324. Au Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL), le Comité a examiné les neufs plus gros marchés conclus par le BINUCSIL depuis sa création. Au total, ces marchés représentaient plus de 7 millions de dollars de dépenses et tous présentaient des anomalies touchant leur adjudication ou leur exécution, ou les deux à la fois.

325. Certains marchés de fournitures ou de travaux avaient été initialement conclus par l'entité à laquelle le BINUCSIL a succédé, à savoir le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone (BINUSIL). Nombre de ces marchés avaient été reconduits par voie d'avenants, parfois nombreux et d'une légalité douteuse. Pour ces avenants comme pour les nouveaux marchés conclus depuis le début de l'année, les règles régissant les achats étaient souvent contournées. Les irrégularités avaient trait, entre autres, à l'absence de signature, à la reconduction hors délais, à la prorogation au-delà de la valeur maximale du marché, aux dispositions rétroactives, au raccourcissement de la phase de consultation et au faible nombre de candidats. Le Comité n'a pas été en mesure de tracer les versements effectués par le BINUSIL mais il est fort probable que la prorogation de certains marchés sans réévaluation de leur plafond de dépenses aboutissait à un dépassement irrégulier de ces plafonds. Dans plusieurs cas, y compris dans la période la plus récente, des services continuaient d'être fournis dans le cadre de marchés qui étaient arrivés à échéance.

326. Ces faits constituent des écarts graves par rapport aux règles qui régissent les achats à l'ONU. En outre, s'agissant des grands marchés préexistants, les avenants aboutissaient parfois à des augmentations non négligeables des coûts unitaires. Le risque existait donc que le BINUCSIL n'obtienne pas au meilleur prix les services et fournitures dont il avait besoin, d'autant plus que ses besoins avaient évolué par rapport à ceux du BINUSIL.

327. Le BINUCSIL a insisté sur l'urgence dans laquelle certains de ses travaux avaient été décidés. Le Bureau a aussi expliqué qu'il n'avait guère d'autre solution que de reconduire les marchés, faute de délégation de pouvoirs en matière d'achats et par manque de personnel qualifié. La délégation de pouvoirs en matière d'achats lui a été accordée le 23 septembre 2009.

328. Le Comité est certes conscient des difficultés rencontrées de manière générale par le BINUCSIL et des conditions dans lesquelles celui-ci doit s'acquitter de son mandat mais il n'en a pas moins constaté que les opérations d'achat effectuées avant le 23 septembre 2009 n'avaient aucune base juridique. Il y avait d'autres solutions que l'achat direct par le Bureau, par exemple faire appel à une autre entité des Nations Unies présente dans la région qui disposait d'une délégation de pouvoirs en matière d'achats.

329. **Le Comité a recommandé à l'Administration de régulariser a posteriori les opérations d'achat que le BINUCSIL avait effectuées avant d'obtenir une délégation de pouvoirs en matière d'achats.**

330. **Le Comité a aussi recommandé à l'Administration de veiller à ce que le BINUCSIL respecte rigoureusement les règles régissant les achats à l'ONU.**

## 17. Gestion des biens durables

331. Les biens durables sont composés des biens et du matériel dont le coût unitaire à l'achat est égal ou supérieur à 1 500 dollars et la durée de vie utile égale ou supérieure à cinq ans. Comme il ressort de la note 14 aux états financiers, la valeur du stock total de biens durables au 31 décembre 2009 se montait à 540,7 millions de dollars, soit une augmentation de 20,7 % par rapport au solde de 447,9 millions de dollars de l'exercice précédent.

### a) Inventaire au Siège

332. Les règles régissant la gestion des biens et le contrôle des stocks stipulent que chaque chef de département ou de bureau doit veiller à ce qu'un inventaire complet des fournitures, équipements et autres biens appartenant à l'Organisation soit dressé tous les deux ans (ST/AI/2003/5, par. 3.6).

333. Le Comité a examiné l'inventaire dressé en 2009 au Siège. Il a relevé des discordances entre l'inventaire physique et les montants indiqués dans la note 14 aux états financiers de l'ONU (179,7 millions de dollars).

334. Le Comité a constaté que l'inventaire des biens au Siège était incomplet. Certains articles étaient présents physiquement sans aucune entrée comptable correspondante.

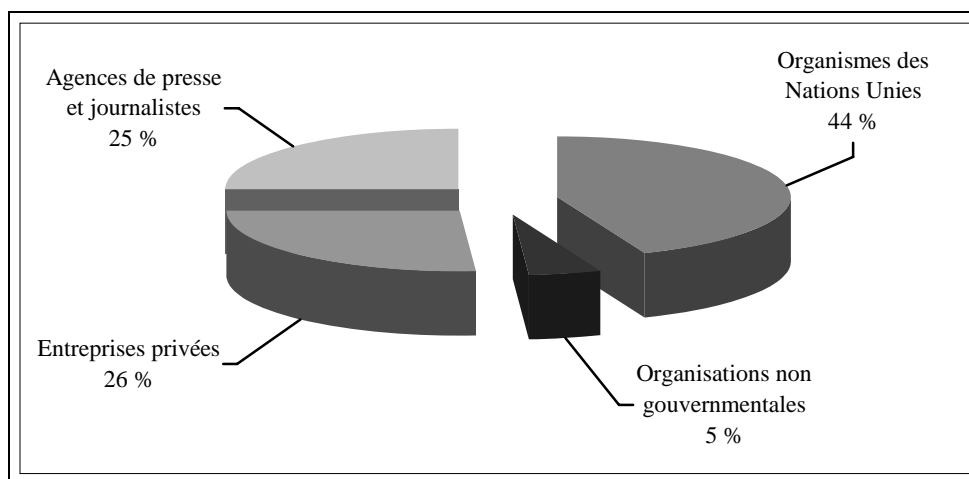
335. Par ailleurs, ayant examiné les chiffres des acquisitions de 2009, le Comité a noté que la valeur des acquisitions au titre du plan-cadre d'équipement était de 8,8 millions de dollars selon les données d'inventaires fournies par le Service de la gestion des installations. La même rubrique se montait à 20,9 millions de dollars selon les données comptables utilisées pour l'établissement de la note 14 aux états financiers. L'Administration a expliqué que cet écart de 12,1 millions de dollars s'expliquait par le fait que la valeur utilisée pour les états financiers correspondait à la valeur totale des biens durables acquis au titre du plan-cadre d'équipement mais que l'enregistrement de tous les différents articles dans la base de données pour la gestion du matériel tenue par le Service de la gestion des installations n'était pas achevé.

336. **Le Comité a recommandé à l'Administration de renforcer et d'accélérer le rapprochement des données d'inventaire physique et des données comptables relatives aux biens durables de façon à parvenir à une juste évaluation des stocks dans les notes aux états financiers.**

### b) Gestion des avoirs physiques dans les villes sièges autres que New York

337. L'Office des Nations Unies à Genève a loué une partie de ses locaux (28 500 m<sup>2</sup>) à diverses entités administratives ou commerciales, comme indiqué dans la figure II.IV ci-après, pour un total annuel de loyers se montant à 832 608 dollars (2008).

Figure II.IV  
**Entités occupant des locaux qu'elles louent à l'Office des Nations Unies à Genève**



Source : Office des Nations Unies à Genève.

338. Dans le cas des entreprises privées, banques et agences de voyages par exemple, les locaux ont été attribués à l'issue d'un appel d'offres. S'agissant de la poste suisse, un accord en vigueur depuis 1963 permettait à celle-ci d'occuper gratuitement des locaux en échange de services rendus à l'ONU.

339. Pour l'Office des Nations Unies à Genève, l'aspect le plus délicat avait trait à la presse. À l'origine, seules les agences de presse officielles occupaient des locaux de manière permanente. Le départ de ces agences a favorisé l'apparition de journalistes indépendants qui ont besoin d'un local au sein de l'Office. Trois services étaient concernés par la gestion de ces locaux réservés à la presse : le Service d'information de l'ONU, le Service central d'appui et le Service de gestion des ressources financières. Le premier fournissait la carte d'accréditation aux journalistes souhaitant obtenir un local et adressait une demande à cet effet au Service central d'appui. Celui-ci rédigeait les baux et les quittances de loyer et les adressait au Service de gestion des ressources financières, lequel percevait les loyers et, en retour, en informait le Service central d'appui et le Service d'information de l'ONU, pour permettre à ces derniers de faire les recommandations de renouvellement de bail. Le Service d'information de l'ONU pouvait donc refuser d'accréditer un mauvais payeur lorsque celui-ci demandait le renouvellement de son bail. Les baux étaient renouvelés tous les ans, en fonction des nombreuses transactions qui ont lieu chaque année. Ce renouvellement annuel des baux permettait de procéder à un examen complet des paiements effectués et d'éviter une occupation prolongée ou irrégulière ou encore l'occupation de locaux dont les loyers n'avaient pas été réglés.

340. Ce système ne pouvait fonctionner que s'il y avait une coordination parfaite entre les trois services concernés. Afin d'éviter des retards entre la constatation d'un changement de la situation individuelle des bénéficiaires et les conséquences, voire les pertes, financières résultant de ce changement, en raison de problèmes de communications entre les trois services, il serait des plus judicieux qu'une personne

soit nommée pour coordonner l'action des trois services, réunir l'information nécessaire et percevoir les loyers.

**341. Le Comité recommande à l'Administration de veiller à ce que l'Office des Nations Unies à Genève nomme une personne chargée de gérer les locaux appartenant aux Nations Unies qui sont loués à des tiers.**

342. Le Palais des Nations n'a pas fait l'objet de grands travaux d'entretien depuis sa création, si bien que les salles de conférence y sont en particulièrement mauvais état. Outre la rénovation des salles de conférence, d'autres travaux s'imposent en ce qui concerne les installations électriques; les ascenseurs; l'installation de nouvelles fenêtres; l'isolation; la pose de nouvelles canalisations pour empêcher que les fuites d'eau n'endommagent les archives et la bibliothèque; les fissures dans les murs extérieurs; et les réparations structurelles.

343. Un appel à propositions a été lancé en décembre 2001 pour des travaux d'entretien et de rénovation des bâtiments et des installations techniques du Palais des Nations. Ce projet a été abandonné en juin 2003, faute de disposer des fonds nécessaires.

344. Les bâtiments ayant été inondés à deux reprises, l'Office des Nations Unies à Genève a décidé en 2004 d'établir un plan d'ensemble baptisé « plan-cadre » pour identifier les travaux urgents et ceux dont les plans seraient établis à moyen terme. Les fonds nécessaires n'étant toujours pas disponibles, ce plan est resté en l'état.

345. En dépit des demandes répétées adressées au Siège, à New York, l'Office des Nations Unies à Genève n'a pas réussi à obtenir les fonds nécessaires pour financer les travaux de rénovation jugés urgents. Dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009, le Secrétaire général a proposé à ce titre un budget de 12,2 millions de dollars. L'Assemblée générale a finalement approuvé l'ouverture d'un crédit de 12,7 millions de dollars, après actualisation des coûts.

346. Le Comité avait recommandé que l'Office des Nations Unies à Genève établisse un document énumérant les travaux envisagés et leur calendrier d'exécution dans le cadre du « plan stratégique patrimonial ». Ce plan a été présenté aux membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires en juillet 2008.

347. Outre ses tâches habituelles, le Service central d'appui de la Division de l'administration de l'Office des Nations Unies à Genève a été chargé de la gestion (suivi des travaux) administrative (spécifications techniques et appels d'offres) et technique des transformations dans le domaine de la sécurité. Étant donné l'effectif limité de ce service (un seul ingénieur), le Comité avait quelques préoccupations quant à son aptitude à assurer le suivi de travaux de cette ampleur.

**348. Le Comité recommande à l'Administration : a) de mettre en place une structure de gouvernance du projet de rénovation des biens immobiliers de l'Office des Nations Unies à Genève qui réunirait les deux villes sièges de New York et Genève; et b) de veiller à ce que l'Office des Nations Unies à Genève dispose du nombre requis de fonctionnaires pour assurer l'exécution et le suivi des travaux programmés.**

349. L'Administration a fait observer que les propositions détaillées du Secrétaire général relatives au projet de plan stratégique patrimonial avaient été dans l'intervalle présentées à l'Assemblée générale à sa soixante-quatrième session.

350. À l'Office des Nations Unies à Vienne, le Comité a constaté que les pertes déclarées en 2008 au titre des biens durables se montaient à 432 954 dollars, dont 424 881 dollars de biens périmés, 4 465 dollars de biens endommagés et 3 609 dollars de biens volés. L'Office des Nations Unies à Vienne n'a pas publié une version officielle de son projet de circulaire daté du 8 février 2008 qui décrivait la procédure de déclaration des pertes de biens durables. L'Office a expliqué qu'il appliquait les règles en vigueur au Siège de l'ONU telles qu'elles figurent dans les instructions administratives ST/AI/2003/5, relative à la gestion des biens et au contrôle des stocks au Siège de l'ONU, et ST/AI/2001/4, relative à la liquidation du matériel informatique au Siège de l'ONU.

351. Le Comité de contrôle du matériel a été comme il se doit renouvelé par la circulaire datée du 27 mars 2009, conformément à la disposition 105.21 du Règlement financier et règles de gestion financière de l'ONU. Le Comité des commissaires aux comptes a examiné l'ensemble des 143 articles passés par profits et pertes en 2008. Un montant total de 175 783 dollars correspondant à neuf articles achetés en 2006 a été passé par profits et pertes par l'Office des Nations Unies à Vienne sans avoir été soumis au Comité de contrôle du matériel, ce qui constitue une violation de la disposition 105.22 du Règlement financier et règles de gestion financière, qui stipule que toutes les pertes de biens doivent être soumises au Comité de contrôle du matériel pour examen.

**352. Le Comité recommande à l'Administration de veiller à ce que l'Office des Nations Unies à Vienne se conforme à la disposition 105.22 des règles de gestion financière relative au traitement des pertes de matériel.**

**c) Gestion des avoirs physiques dans les bureaux hors Siège**

353. Le Comité a constaté de nombreux cas de non-respect des règles régissant la gestion des avoirs physiques dans les bureaux hors Siège. Les constatations suivantes, certes peu importantes sur le plan financier, sont des exemples classiques d'irrégularités que le Comité a signalées dans bon nombre de ses audits.

354. La valeur des biens durables du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest depuis sa création se montait à 922 804 dollars au 31 décembre 2008. En raison de sa taille, ce bureau n'avait pas fixé de seuil à partir duquel un bien est considéré comme durable.

355. Le Comité a fait les constats suivants concernant la gestion des biens durables :

a) Les différents lieux d'entreposage contenaient à la fois des matériels neufs et des matériels périmés qui n'étaient pas identifiés comme tels;

b) Aucun inventaire physique n'avait été effectué, ce qui avait été déjà signalé par le BSCI; le Bureau pour l'Afrique de l'Ouest s'était contenté de procéder, à des fins comptables, à des inventaires établis sur la base des achats; en outre, les fiches d'inventaire du matériel de bureau n'étaient pas signées par le fonctionnaire responsable;



c) Le comité local de contrôle du matériel, créé le 19 février 2009, ne s'était toujours pas réuni; il en était notamment résulté que la situation relative au matériel périmé, endommagé ou perdu qui devait être passé par profits et pertes, pour un montant de 150 299 dollars au 31 décembre 2008, était toujours la même depuis plusieurs années; cet état de choses s'expliquait en partie par le fait que le fonctionnaire d'administration chargé d'appliquer les procédures requises à cet effet était en congé de longue durée depuis février 2009 et que le pouvoir qui lui avait été délégué n'avait donc pas été mis en œuvre.

**356. Le Comité a recommandé à l'Administration, qui a accepté, de veiller à ce que le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest gère ses biens durables conformément aux règles pertinentes de l'ONU.**

357. À l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW), le rapport d'inventaire au 1<sup>er</sup> janvier 2008 évaluait les biens durables à 298 071 dollars. Dans son rapport d'inventaire global pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2008, l'INSTRAW faisait état d'achats se montant à 33 549 dollars. L'Institut faisait également état d'articles endommagés et détruits, évalués à 64 205 dollars, passés par profits et pertes ainsi que de la vente d'un groupe électrogène et d'un véhicule pour un montant de 26 450 dollars. Ainsi, au 31 décembre 2008, la valeur des biens durables en la possession de l'INSTRAW était de 240 966 dollars, soit près de 19 % de moins qu'en début d'année.

358. Or, le rapport d'inventaire pour la période s'achevant le 31 décembre 2008 posait un certain nombre de problèmes, à savoir que :

a) Le groupe électrogène et les véhicules indiqués comme ayant été liquidés et passés par profits et pertes pour un montant total de 26 450 dollars n'avaient en réalité pas encore été vendus;

b) L'Institut a expliqué que certains matériels appartenant à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et se trouvant dans l'enceinte de l'Institut avaient été inclus dans l'inventaire de ce dernier. Ce point n'a pas pu être vérifié dans ledit inventaire, qui ne précisait pas à qui appartiennent les articles; l'on ne peut donc distinguer avec certitude l'inventaire de l'Institut de celui de la MINUSTAH, ce qui a non seulement des conséquences comptables (exactitude des informations fournies) mais aussi des répercussions sur la gestion. Les articles confiés par la MINUSTAH à l'Institut exigeaient en fait une surveillance particulièrement étroite;

c) La signature du fonctionnaire responsable de l'inventaire et la certification par le directeur n'apparaissaient pas sur toutes les pages du rapport.

359. Le Comité est en conséquence d'avis que le chiffre indiqué comme valeur des stocks ne saurait être considéré comme fiable.

**360. Le Comité a recommandé à l'Administration, qui a accepté, de veiller à ce que l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme : a) améliore la qualité de son inventaire afin qu'il rende compte de l'état exact du stock des biens durables; b) distingue clairement les articles qui sont en sa possession mais qui sont la propriété de la MINUSTAH afin qu'ils puissent être contrôlés séparément.**

## 18. Gestion des ressources humaines

361. L'Organisation s'est lancée dans l'une des réformes de gestion du Secrétariat les plus importantes qui aient été réalisées récemment, avec une série d'initiatives de gestion des ressources humaines concernant les types de contrats, la gestion des carrières et les systèmes informatiques. Ces initiatives étaient trop récentes pour que le Comité en examine la mise en œuvre et l'incidence. Le Comité a toutefois vérifié de façon approfondie la mise en œuvre des politiques de gestion des ressources humaines avant l'application de la réforme à l'échelle du Secrétariat, en mettant un accent particulier sur la gestion des compétences, la formation et l'évaluation du comportement professionnel.

### a) **Évaluation des compétences et du comportement professionnel des fonctionnaires**

362. Le Comité a constaté que l'ensemble de compétences actuellement utilisées au Secrétariat était le produit d'une analyse à laquelle avaient participé les 24 secrétaires généraux adjoints et sous-secrétaires généraux et 17 groupes de travail composés de fonctionnaires de tous les niveaux représentant les différents départements dans les six lieux d'affectation en 1998 et 1999. Ces compétences étaient formalisées dans la circulaire du Secrétaire général intitulée « Compétences pour l'avenir » (ST/SGB/1999/15), en date du 13 octobre 1999.

363. Depuis lors, l'Organisation avait connu des changements importants au niveau du personnel et des missions, en particulier à cause du nombre plus élevé des opérations de maintien de la paix, sans pour autant changer l'ensemble de compétences. Par contre, l'UNICEF avait décidé de mettre en place un ensemble modifié de compétences dès le 1<sup>er</sup> janvier 2010, même si celui utilisé alors datait de 2002. Par ailleurs, le PNUD mettait en place un ensemble de compétences actualisées alors que celui utilisé jusqu'en 2010 datait de 2004. Cela montre qu'il est nécessaire de modifier fréquemment l'ensemble de compétences.

364. En outre, il était souvent difficile de distinguer les uns des autres les « indicateurs de comportement » utilisés en appui à ces compétences, comme l'ont souligné certains administrateurs des ressources humaines avec lesquels le Comité s'est entretenu. On peut citer à titre d'exemples de ces indicateurs flous « responsabilisation des subordonnés », « suivi du comportement professionnel », « qualités de chef », « hauteur de vues », « sûreté de jugement/aptitude à décider » et même « aptitude à la communication ».

365. Le Comité a constaté également que les compétences techniques n'étaient pas prises en compte dans un système fondé sur le comportement et la gestion. En outre, les documents explicatifs ne contenaient pas une définition des différents niveaux pour chaque compétence qui permettrait aux membres du personnel de se positionner et de mieux déterminer les points sur lesquels ils pourraient progresser. Par contre, l'UNICEF et le PNUD avaient pris une décision opposée sur ces deux points.

**366. Le Comité recommande que l'Administration évalue la nécessité d'actualiser l'ensemble de compétences en vue :**

- a) **D'adapter les compétences aux besoins actuels de l'Organisation;**
- b) **De préciser les compétences correspondant aux différentes classes;**

**c) D'adopter des compétences ayant trait au savoir-faire technique, qui s'ajouteraient à celles relatives au comportement et à l'encadrement.**

367. L'Administration choisit les candidats pour un poste en examinant les notices biographiques et en menant des entretiens pour s'assurer que les qualités de ces candidats sont conformes aux attentes de l'Organisation. Pour s'assurer que c'est bien le cas, l'ONU mène des entretiens axés sur les compétences depuis 1999. À cette fin, le Bureau de la gestion des ressources humaines a proposé de dispenser aux membres des jurys de recrutement un programme de formation de deux jours sur cette technique.

368. Un certain nombre de mesures ont été prises pour remédier à la faible participation à ce programme : une réduction de la durée du programme à une journée pour le personnel d'encadrement (des classes P et D) en 2005, la décision de rendre obligatoire la participation au programme, un contrôle des taux de participation dans le plan d'action ressources humaines pour 2006 et deux rappels du caractère obligatoire de ce programme en 2006 et 2007.

369. Malgré plusieurs initiatives prises par le Bureau de la gestion des ressources humaines, la participation des membres de jury de recrutement à la formation à l'évaluation des compétences à la fin de 2008 a été décevante : au Secrétariat, 52 % en moyenne y ont participé, alors que l'objectif était de 80 %.

370. En outre, le Bureau de la gestion des ressources humaines n'a pas évalué la pertinence des critères des compétences appliqués par les jurys de recrutement, le professionnalisme du personnel chargé des recrutements, ni l'organisation ou la composition des jurys eux-mêmes. De ce fait, il ne savait pas si les entretiens axés sur les compétences fonctionnent bien.

371. Certains des responsables que le Comité a interrogés ont déploré que les compétences techniques acquises par la formation et l'expérience professionnelle n'étaient à aucun moment évaluées au cours des entretiens face à face. Parallèlement, d'autres ont été jusqu'à affirmer que seule l'évaluation des compétences professionnelles était vraiment nécessaire. En somme, parmi ceux qui reconnaissaient qu'il importait de veiller à ce qu'un candidat soit bien adapté à la culture des Nations Unies, certains doutaient de la nécessité de former le personnel en place. Selon eux, celui-ci pouvait rapidement maîtriser la technique d'entretien de recrutement axé sur les compétences en lisant le document du Bureau de la gestion des ressources humaines publié sur la question et en participant à un jury de recrutement. Par contre, ils estimaient que la formation était utile pour les nouveaux membres du personnel.

**372. Le Comité a recommandé à l'Administration, qui a accepté, d'évaluer le fonctionnement des jurys de recrutement et d'examiner les caractéristiques de la formation au recrutement axé sur les compétences (obligation d'y participer, durée et teneur).**

373. La réglementation en vigueur (par. 6.2 de l'instruction administrative ST/AI/2002/3) sur le Système d'évaluation et de notation des fonctionnaires précise que le fonctionnaire et le premier notateur choisissent parmi les compétences de base et, le cas échéant, les compétences en matière d'encadrement, qui sont définies dans la circulaire du Secrétaire général ST/SGB/1999/15, celles qui correspondent le mieux au poste occupé.

374. Sur la base de l'échantillon examiné, le Comité a estimé que toutes les évaluations comprennent une évaluation de toutes les valeurs fondamentales de l'Organisation, conformément aux recommandations formulées dans la circulaire susmentionnée. En revanche, une analyse détaillée des évaluations montre que les compétences de base sont évaluées de différentes manières. Pour le personnel de direction (catégorie D), les compétences les plus fréquemment évaluées étaient le souci du client et l'aptitude à planifier et à organiser (71,4 % de l'échantillon). Les compétences les moins évaluées étaient la créativité, l'ouverture à la technologie (28,6 % chacune) et, dans le domaine de la gestion, le suivi du comportement professionnel (28,6 %). Pour le personnel de la catégorie des administrateurs, l'esprit d'équipe, l'aptitude à la communication et l'aptitude à planifier et à organiser étaient évalués dans tous les cas. La compétence la moins évaluée était le suivi du comportement professionnel (34,6 %). S'agissant des agents des services généraux, l'esprit d'équipe était évalué dans presque tous les cas, de même que l'aptitude à la communication (88,6 %). Les autres compétences étaient évaluées de manière uniforme, à l'exception de la créativité, qui n'était évaluée que dans 42 % des cas.

375. Toutes classes confondues, les compétences les moins évaluées étaient notamment la créativité et le suivi du comportement professionnel. Au paragraphe 6.2 b) de l'instruction administrative susmentionnée, on insiste toutefois sur la nécessité d'évaluer la capacité de tous les fonctionnaires exerçant des fonctions de direction ou de supervision d'assurer le « suivi du comportement professionnel » et de rendre compte de la manière dont ils auront appliqué le Système d'évaluation et de notation (PAS). Ce dernier critère n'était que rarement satisfait par le personnel dans l'échantillon en question (catégories D et P).

376. Ces observations portent à croire que l'instruction administrative ST/AI/2002/3 n'était pas uniformément appliquée à l'échelle du Secrétariat.

**377. Le Comité recommande que l'Administration veuille à ce que tous les responsables qui pourraient être amenés à évaluer des fonctionnaires suivent une formation appropriée à cette fin et que tous les autres membres du personnel suivent un exposé général sur l'entretien d'évaluation des compétences.**

#### **b) Formation**

378. Le budget formation du Secrétariat, qui est imputé sur le budget ordinaire pour l'exercice 2008-2009, s'élevait à 19,8 millions de dollars, contre 24 millions pour l'exercice biennal précédent, soit une diminution de 4,2 millions de dollars (17,5 %). En fait, le budget de l'exercice 2008-2009 n'a pu être comparé avec celui des deux exercices biennaux précédents. Pour l'exercice biennal 2006-2007, le budget formation comprenait les traitements des enseignants à plein temps et des enseignants à mi-temps, ce qui n'était pas le cas pour celui de l'exercice biennal 2008-2009, dont étaient exclus les traitements des enseignants à plein temps. Toutes autres choses étant égales (c'est-à-dire, en excluant les traitements des professeurs de langue à plein temps des dépenses de formation), le budget formation pour 2008-2009 a baissé de 3,9 % par rapport au précédent exercice biennal.

379. Le budget a été ventilé selon le programme de formation, tel qu'indiqué dans le tableau II.7.

Tableau II.7  
**Ventilation du budget formation pour l'exercice biennal 2008-2009**  
 (En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Valeur comptabilisée</i>
Formation aux technologies de l'information. . . . .	4 517,1
Connaissances spécialisées . . . . .	6 301,3
<b>Total, perfectionnement des compétences . . . . .</b>	<b>10 818,4</b>
Budget formation, autres dépenses . . . . .	8 548,5
<b>Total, budget formation . . . . .</b>	<b>19 366,9</b>
Budget, personnel temporaire. . . . .	441,8
<b>Total général . . . . .</b>	<b>19 808,7</b>
Montant alloué au Bureau de la gestion des ressources humaines. . . . .	14 531,2
Montant alloué à d'autres départements <sup>a</sup> . . . . .	4 835,7

Source : Bureau de la gestion des ressources humaines.

<sup>a</sup> À l'exclusion des dépenses de personnel temporaire.

380. Les dépenses figurant dans le budget ne donnent pas une idée précise des coûts de formation puisqu'elles ne tiennent compte ni des dépenses relatives aux enseignants payés par le Secrétariat (y compris les professeurs de langue à plein temps) et au personnel chargé de la gestion de la formation (sauf le personnel temporaire des services logistiques) ni, en particulier, des traitements du personnel en formation. De ce fait, il était difficile d'attacher une quelconque importance à la comparaison des dépenses de formation au sein d'autres organisations sans savoir quelle était la nature des dépenses prises en compte. Par ailleurs, le Système intégré de gestion (SIG) ne pouvait pas fournir d'informations sur les coûts de formation selon la nature des dépenses : traitements, dépenses techniques, consultants, organes de formation et autres dépenses (voyages, locaux et dépenses diverses).

381. Les dépenses de formation étaient financées non seulement sur le budget ordinaire mais aussi, pour certains départements du Secrétariat (en particulier le Bureau de la coordination des affaires humanitaires), sur des ressources extrabudgétaires.

382. Le Bureau de la gestion des ressources humaines ne savait pas quel était le montant ou la destination des dépenses de formation financées au moyen de ressources extrabudgétaires. On ne pouvait donc donner aucune assurance que ces dépenses ne faisaient pas double emploi avec d'autres dépenses financées par le Bureau. Par ailleurs, le manque d'informations financières exhaustives fiables rendait difficile la mise en place éventuelle d'une politique globale de formation.

383. Le Comité recommande que l'Administration évalue ses dépenses totales de formation, indépendamment de la nature de ces dépenses et de l'origine des ressources correspondantes.

384. Le Comité a constaté que, dans de nombreux bureaux du Secrétariat et entités apparentées, le contrôle des activités de formation, en particulier l'évaluation des formations obligatoires et des besoins en matière de formation, était insuffisant. On trouvera des exemples de ces lacunes dans les paragraphes ci-après.

385. Au Département de l'information, le Comité a noté que les deux modules de formation strictement obligatoires relatifs aux principes éthiques et à l'intégrité, d'une part, et à l'abus de pouvoir et au harcèlement sexuel, d'autre part, avaient un taux de réalisation très faible (9,1 % et 18,1 % du personnel, respectivement), alors que l'importance de l'objectif, fixé à 100 %, était rappelée régulièrement et était inscrite dans le contrat d'engagement du Secrétaire général adjoint à l'information. Cette situation tenait en partie au fait que ces formations obligatoires étaient essentiellement dispensées par l'Internet – le Bureau de la gestion des ressources humaines mettait aussi à la disposition du personnel un site Web de formation et de perfectionnement – alors que plusieurs bureaux extérieurs n'avaient pas accès à l'Internet.

386. Le Comité a estimé qu'en l'absence de dispositions formelles, la direction du Département de l'information n'exerçait pas suffisamment de pression sur les membres du personnel pour les obliger à suivre les formations qui, pourtant, ne leur prendraient pas trop de temps. Il n'y avait, en particulier, aucun calendrier spécifique ou délai imposé pour satisfaire cette obligation.

**387. Le Comité recommande que l'Administration établisse un calendrier selon lequel quiconque n'aura pas suivi les programmes de formation obligatoires soit tenu de le faire dans un délai précis (12 ou 18 mois), et que la mise en œuvre effective de cette disposition soit dûment vérifiée.**

388. Le Comité a constaté que le Département de l'information n'a pas de matériel d'information indiquant la stratégie du Département, ni une analyse globale a posteriori des résultats obtenus tant par les membres du personnel que par les services.

389. La même absence de stratégie de formation et d'une évaluation des besoins de formation a également été relevée par le Comité au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest, à la CEA et au Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan.

**390. Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que tous les départements et bureaux établissent et présentent une stratégie à moyen et à court terme de formation du personnel, dans laquelle seraient définis les besoins et les objectifs, et procèdent à une analyse qualitative des résultats obtenus.**

**c) Enquêtes sur les conditions d'emploi les plus favorables pratiquées dans les villes sièges et les lieux d'affectation hors Siège**

391. Dans les organisations appliquant le régime commun, la rémunération des fonctionnaires recrutés localement, qui appartiennent à la catégorie des agents des services généraux et des catégories apparentées, devrait être avantageusement comparable avec les meilleures conditions de service pratiquées à chaque lieu d'affectation. Ce principe est dénommé le « principe Flemming ».

392. À l'article 11 du statut de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI), il est stipulé que celle-ci fixe « a) les modalités d'application des principes applicables à la détermination des conditions d'emploi ». À l'article 12.1, il est indiqué que : « Au siège des organisations et dans les autres lieux d'affectation qui pourront de temps à autre être ajoutés à la demande du Comité administratif de coordination, la Commission établit les faits dont il doit être tenu compte pour fixer les barèmes des traitements des agents des services généraux et des autres fonctionnaires recrutés sur le plan local ».

393. Conformément au principe Flemming, la rémunération et les autres conditions d'emploi des agents des services généraux sont établies au moyen d'enquêtes auprès des employeurs qui offraient les meilleures conditions d'emploi.

394. La CFPI avait établi deux méthodologies concernant respectivement les villes sièges (Genève, Londres, Madrid, Montréal, New York, Paris, Rome et Vienne) et d'autres lieux d'affectation hors Siège. Pour les villes sièges, les enquêtes ont été effectuées par la Commission, tandis que pour les autres lieux d'affectation, elles ont été déléguées aux organisations, principalement à l'ONU.

395. Il est stipulé dans le Manuel d'enquête sur les salaires dans les lieux d'affectation hors Siège, publié par le secrétariat de la CFPI en décembre 1998, que les enquêtes dans les villes sièges auront lieu tous les cinq ans et dureront un mois. Ces enquêtes sont confiées aux commissions locales d'enquête sur les salaires, qui sont composées à part égale de représentants des organisations et des syndicats sous la direction du secrétariat de la CFPI.

396. Six séries d'enquêtes ont été effectuées au cours des périodes ci-après : 1977-1981, 1982-1987, 1988-1991, 1993-1996, 1998-2002 et 2004-2008, au sujet des employeurs locaux. Chaque enquête doit porter au minimum sur 20 entreprises comptant au moins 100 employés qui exercent des fonctions d'un niveau identique à celles des agents des services généraux et des catégories couvertes par le barème des traitements de l'organisation locale. Un objectif de 60 % de continuité a été fixé, autrement dit, 60 % des employeurs participant à l'enquête devraient participer à l'enquête suivante.

397. Pendant la campagne la plus récente (2004-2008), les taux d'achèvement des enquêtes étaient très souvent supérieurs aux délais fixés, en particulier dans les grandes villes. Les retards augmentaient entre le début et la fin de la campagne, comme il est indiqué dans le tableau II.8.

Tableau II.8

**Retards enregistrés dans la réalisation des enquêtes sur les meilleures conditions d'emploi**

<i>Villes sièges</i>	<i>Date de lancement</i>	<i>Date d'achèvement prévue</i>	<i>Date d'achèvement effective</i>	<i>Écart</i>
Madrid	01/04/04	30/04/04	30/04/04	–
Paris	01/10/04	31/10/04	20/10/04	–
Montréal	01/04/05	30/04/05	12/05/05	12 jours
Rome	01/11/05	30/11/05	28/02/06	3 mois
New York	01/11/05	30/11/05	31/07/06	8 mois

<i>Villes sièges</i>	<i>Date de lancement</i>	<i>Date d'achèvement prévue</i>	<i>Date d'achèvement effective</i>	<i>Écart</i>
Genève	01/03/06	31/03/06	31/07/07	16 mois
Londres	01/11/06	30/11/06	31/07/07	8 mois
Vienne	01/11/07	30/11/07	31/07/08	8 mois

*Source* : Commission de la fonction publique internationale.

398. Les retards étaient dus principalement à la réticence croissante des employeurs à participer aux enquêtes, comme on le voit dans le cas de Londres, la seule ville pour laquelle le Comité a obtenu des données exhaustives, ainsi qu'il ressort du tableau II.9.

Tableau II.9

**Groupe d'entreprises ayant participé à l'enquête sur les meilleures conditions d'emploi à Londres**

<i>Listes d'entreprises</i>	<i>Nombre de participants prévu</i>	<i>Nombre de participants interrogés</i>
Liste principale	23	11
Liste de réserve	30	5
Liste additionnelle	24	4
<b>Total</b>	<b>77</b>	<b>20</b>

*Source* : Commission de la fonction publique internationale.

399. Selon la Commission, le refus des employeurs de participer tenait au fait que ceux-ci étaient de moins en moins intéressés par les enquêtes des Nations Unies à cause de l'augmentation du nombre des études effectuées par des consultants privés qui étaient perçues comme étant plus systématiques, tout en effectuant des études plus pertinentes qui prenaient moins de temps et respectaient davantage la confidentialité. Pour New York et Londres, les employeurs ont également fait état de lois de protection restreignant la divulgation des traitements.

400. Outre les retards enregistrés dans la réalisation des enquêtes, la réticence des employeurs pouvait altérer la représentativité du groupe. Les enquêteurs devaient donc être forcés de recourir à une liste additionnelle, la liste de réserve s'étant avérée insuffisante dans les cas de New York et Londres. Cela pourrait en définitive remettre en cause la complétude de l'information fournie, voire la réalisation des enquêtes. Pour les raisons précitées, le système pourrait rapidement atteindre ses limites.

401. C'est la raison pour laquelle la Commission a indiqué, dans son rapport de 2008, qu'elle avait mis en place un groupe de travail chargé « d'analyser en profondeur les problèmes rencontrés » et, « compte tenu des difficultés rencontrées concernant la participation des employeurs du secteur privé à la phase de collecte des données, de revoir les moyens d'obtenir les données requises », y compris de « sources extérieures ».



402. **Le Comité recommande qu'étant donné la réticence accrue des employeurs du secteur privé à fournir les données se rapportant aux conditions d'emploi de leur personnel, la CFPI revoie les moyens d'obtenir les données en question.**

**d) Ressources humaines de la Cour internationale de Justice**

403. La Cour internationale de Justice, le principal organe judiciaire des Nations Unies, opère conformément à son statut, qui fait partie intégrante de la Charte des Nations Unies. Le Statut est complété par le Règlement de la Cour, dont la version la plus récente a été adoptée le 14 avril 1978 et est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1978.

404. En application du Règlement de la Cour, les Instructions pour le Greffe ont été établies en 1946 avant d'être amendées en mars 1947 et de nouveau en septembre 1949. Ces instructions, qui comprennent 74 articles, précisent le statut du Greffier qui « est responsable de tous les services du Greffe, a autorité sur le personnel et a seul qualité pour diriger les travaux du Greffe, dont il est le chef » (art. 1), ainsi que ses devoirs, notamment en ce qui concerne les questions judiciaires et financières mais également le recrutement du personnel temporaire (art. 4). Le reste des Instructions pour le Greffe énonce essentiellement le mandat et les conditions de nomination des fonctionnaires du Greffe.

405. Certaines des dispositions des Instructions reproduisent en partie celles du Statut du personnel du Greffe. C'est le cas de l'article 4 des Instructions, selon lequel « le Greffier prend toutes dispositions pour engager le personnel temporaire », qui reprend le paragraphe 2 de l'article 5 du Statut du personnel qui stipule que « pour le personnel engagé pour des périodes de courte durée, [les nominations] sont faites par le Greffier ». C'est également le cas de l'article 41, qui charge le Greffier de veiller à l'application de l'Article 105 de la Charte des Nations Unies, tandis que l'article 4 du Statut du personnel stipule que « les privilèges et immunités résultant de l'Article 105 de la Charte des Nations Unies [...] sont conférés dans l'intérêt de la Cour » et que « dans tous les cas où ces privilèges et immunités sont en cause, le fonctionnaire intéressé rend immédiatement compte au Greffier ».

406. Les Instructions pour le Greffe comprenaient des références à des dispositions qui ne sont plus en vigueur. L'article 39 relatif à la nomination du Greffier adjoint et des autres fonctionnaires permanents du Greffe fait référence aux articles 14 et 17 de l'ancien Règlement de la Cour, qui depuis a été amendé; l'article 40 fait lui aussi référence à l'article 15 du même règlement.

407. La liste des devoirs de certains chefs de département, tels que l'Archiviste de la Cour et les membres du personnel chargés de l'indexation, de l'impression et de la documentation, n'a pas été actualisée depuis 1949 et ne tient donc pas compte de l'évolution technologique, en particulier dans le domaine informatique, qui a touché ces départements et règle aujourd'hui leurs activités quotidiennes.

408. La Cour a informé le Comité qu'elle a élaboré un plan en vue d'effectuer un examen global de toutes les Instructions pour le Greffe, et qu'elle pourrait envisager d'examiner, à cette occasion, les amendements et mises à jour rendus nécessaires par les observations formulées ci-dessus.

**409. Le Comité a invité la Cour, qui a accepté, à envisager de réviser les aspects statutaires des Instructions pour le Greffe.**

410. Le Statut du personnel du Greffe prévu au paragraphe 4 de l'article 28 a été approuvé par la Cour le 7 mars 1979 et amendé le 19 novembre 1987, le 11 juillet 1996, le 16 avril 1997, le 5 décembre 2000, le 24 septembre 2002 et le 19 mai 2006. Il comprend 16 articles et six annexes.

411. Le Comité a noté que des divergences profondes et durables risquaient d'intervenir entre, d'une part, le Statut du personnel du Greffe et, d'autre part, le Statut et le Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies dont il s'est inspiré et auxquels il se réfère.

412. Suite à l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> juillet 2009, du nouveau Statut du personnel de l'Organisation des Nations Unies et du nouveau Règlement provisoire, la situation est particulièrement préoccupante parce que le nouveau Règlement comprend un nouveau système de numérotation des dispositions qui se trouvaient dans l'ancienne série 100 du Règlement du personnel, qui a été abrogée le 1<sup>er</sup> juillet 2009. Ainsi, l'annexe II du Statut du personnel du Greffe de la Cour, qui continue de se référer à une liste de dispositions de l'ancienne série 100, se réfère en réalité à des dispositions qui sont nulles et non avenues ou, au mieux, qui ont été renumérotées. Le nouveau Règlement du personnel introduit un nouveau système de régimes contractuels défini à partir des dispositions 4.11, qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2009; toutefois, les contrats signés depuis cette date pour recruter le personnel du Greffe de la Cour n'ont pas été établis sur la base de ce système.

**413. Le Comité a invité la Cour, qui a accepté, à actualiser le Statut du personnel de son greffe.**

**19. Consultants, experts et personnel temporaire**

414. Le Comité a presque systématiquement inclus dans ses divers audits l'examen du recours aux consultants, experts et personnel temporaire et a constaté de nombreuses irrégularités, notamment en ce qui concerne le respect des dispositions de l'instruction administrative ST/AI/1999/7 du 25 août 1999 relatives aux consultants et vacataires.

415. À la CEA, le Comité a noté que la justification opérationnelle et budgétaire du recrutement de consultants ainsi que le processus de traitement des contrats de consultant, du recrutement à l'évaluation relevaient de la responsabilité exclusive des divisions organiques et/ou des bureaux sous-régionaux dans le cadre de la délégation de pouvoir en matière financière. Les contrôles exercés par le Bureau de la planification stratégique et de la gestion des programmes et la Section des ressources humaines de la Division de l'administration étaient des contrôles a posteriori d'ordre budgétaire et des conditions réglementaires de recrutement. À cet égard, au moment du recrutement et de la présentation du candidat choisi par la division, l'intervention de la Section des ressources humaines se limitait essentiellement à une évaluation de trois candidats et de la compatibilité en matière de rémunération en rapport aux compétences déclarées du candidat. Dans certains cas, la Section des ressources humaines pouvait demander des pièces justificatives aux divisions organiques, en particulier lorsque les dossiers étaient incomplets.

416. La division organique devait indiquer sur le formulaire de recrutement si le recrutement d'un consultant faisait inutilement double emploi avec un poste

permanent existant au sein de la Commission, auquel cas il devait justifier sa décision. À cet égard, le Comité a estimé que le contrôle exercé par la Section des ressources humaines était de pure forme. Ainsi, dans un cas au moins, la division a déclaré qu'elle avait effectivement pris une double option, mais le fait qu'elle n'ait pas justifié sa décision n'a pas empêché la Commission de recruter le consultant.

417. S'agissant de l'évaluation, la Section des ressources humaines avait rarement dans ses dossiers la formule d'évaluation (P.106/A) prévue au paragraphe 5.13 de l'instruction administrative ST/AI//1999/7. La Commission a expliqué que les divisions qui effectuaient le recrutement envoyaient directement les formules à la Section des finances pour le paiement final des honoraires.

418. Lorsqu'on examine les fiches d'évaluation correspondant aux montants les plus élevés de rémunération versés au cours des deux dernières années (près de 400 000 dollars), on constate que 43 % des personnes évaluées avaient obtenu la mention « excellent », tandis qu'un autre groupe représentant 43 % également avait obtenu la mention « bien ». Les consultants restants avaient obtenu la mention « satisfaisant ».

419. Le Comité a constaté que 28 % des fiches d'évaluation n'étaient pas datées; aucune disposition n'était prise pour les faire signer par les consultants. Outre la notation générale du comportement professionnel individuel, le modèle de fiche d'évaluation précise que les évaluations doivent indiquer dans le détail la qualité du travail effectué, les résultats obtenus (avec une description des éléments matériels) et les compétences dont l'intéressé a fait preuve dans l'exercice de ses fonctions. Les fiches d'évaluation des consultants ayant obtenu la mention « excellent » étaient remplies et contenaient une description détaillée des critères appliqués, alors que celles des consultants ayant obtenu la mention « bien » ou « satisfaisant » ne comprenaient pas d'autres détails.

**420. Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que la Commission économique pour l'Afrique exerce un contrôle renforcé sur la gestion des consultants et applique strictement les règles de l'Organisation en la matière.**

421. Dans son rapport sur le projet de budget programme pour l'exercice biennal 2006-2007 (A/60/7, par. IV.37), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires avait déclaré qu'il comptait que les directives régissant l'emploi des consultants et des experts seraient rigoureusement appliquées. La CNUCED avait dit en réponse qu'elle avait fourni à ses administrateurs de programme des directives, procédures et principes concernant l'emploi de consultants, et pris des dispositions pour que les consignes soient strictement respectées. Dans la pratique, ces recommandations étaient respectées dans la lettre mais, dans certains cas, pas dans l'esprit, et les objectifs poursuivis par ces procédures semblaient avoir été perdus de vue.

422. Le Comité a noté qu'en 2008, les dépenses de consultants s'étaient élevées à 4,86 millions de dollars, auxquels on pouvait ajouter le coût du voyage des consultants, qui s'élevaient à 850 000 dollars, ce qui portait le montant total des dépenses de consultants pour l'année à 5,71 millions de dollars.

423. Depuis juillet 1990, la CNUCED bénéficie d'une pleine délégation de pouvoir pour la gestion des consultants et des vacataires (mémoire daté du 4 juillet 1990, adressé au Secrétaire général de la CNUCED par le Directeur général de

l'Office des Nations Unies à Genève). Trois membres du personnel à plein temps avaient été affectés à cette tâche. Compte tenu du nombre des contrats de consultant ainsi que des vacataires et des consultants nationaux (551 opérations au total en 2008, selon la base de données interne de la Section de la gestion des ressources humaines de la CNUCED), le temps consacré à chaque contrat était en moyenne de six heures.

424. Certains administrateurs de projet appliquaient de bonnes pratiques pour le choix des consultants, annonçant par exemple les possibilités de consultation au lancement d'un projet et en maintenant des contacts avec les associations professionnelles afin d'obtenir les notices biographiques de consultants potentiels auxquels on pourrait faire appel tout au long du projet. La sélection des consultants était faite par des jurys d'entretien composés de trois membres du personnel de la CNUCED, ce qui permettait également d'avoir une vision harmonisée du niveau de rémunération à proposer. Certains administrateurs de projet avaient également mis au point leurs propres bases de données pour suivre la durée de l'emploi des consultants de manière à respecter les règles fixées par l'Organisation des Nations Unies. Le Comité craignait que ces pratiques ne soient pas communes à tous les administrateurs de projet de la CNUCED.

**425. Le Comité recommande que la CNUCED prenne des mesures pour mieux gérer les dépenses de consultants : a) en veillant à ce que tous les administrateurs de projet soient informés des bonnes pratiques qui ont été mises au point; b) en créant une base de données commune de consultants.**

## **20. Informatique**

426. Dans le cadre de son audit du Service de la planification centrale et de la coordination du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, le Comité a constaté que l'application E-Meets, outil courant de gestion en ligne des réunions, était disponible dans tous les services de conférence du Secrétariat depuis 2003. Sous l'effet d'initiatives prises de façon indépendante et de pratiques différentes, des améliorations ont été apportées à cette application à New York, Genève, Vienne et Nairobi.

427. Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences avait mis en place, en 2006, un Système intégré de gestion des conférences et un comité directeur chargé de l'informatique qui ont servi de cadre à la mise au point de trois systèmes informatiques (projets n<sup>os</sup> 1, 2 et 3). Un des objectifs de cette démarche était de mettre en place une application de gestion des réunions qui serait partagée par tous les services de conférence de l'Organisation (projet n<sup>o</sup> 2 du Système intégré de gestion des conférences).

428. Ce projet, baptisé « Carbon » et piloté par l'Office des Nations Unies à Vienne, en était au stade du prototype. Dans le rapport sur le Plan des conférences présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-quatrième session [A/64/136, par. 10 b)], il était indiqué que le projet n<sup>o</sup> 2 piloté par l'Office des Nations Unies à Vienne avait considérablement avancé, que le nouveau système fonctionnait déjà, pour l'essentiel, à Vienne, et qu'il devait être mis en place dans tous les autres centres de conférence avant la fin 2009. Le Secrétaire général l'a confirmé dans le rapport qui a été présenté à la Cinquième Commission le 16 octobre 2009.

429. Le Comité a assisté, le 6 novembre 2009, à une réunion de présentation du prototype aux utilisateurs du Service de la planification centrale et de la coordination. À l'époque, la date à laquelle ce logiciel serait effectivement mis en place restait approximative (janvier 2010 ou premier trimestre 2010).

430. Le Comité a demandé en vain au Département de lui fournir le calendrier officiel de mise en place de cet outil. Il fallait encore mettre la dernière main à de nombreux modules et former un grand nombre d'utilisateurs, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Organisation.

431. Par conséquent, on ne pouvait que trouver particulièrement ambitieuse la date de mise en place de ce nouvel outil évoquée dans le rapport sur le Plan des conférences.

**432. Le Comité a invité l'Administration, qui en est convenue, à fixer un calendrier réaliste de mise en œuvre de son projet « Carbon ».**

433. Les travaux menés sur le prototype « Carbon » dans le cadre du Système intégré de gestion des conférences avaient avancé. Le Comité a noté que l'interface avec le programme d'affectation des interprètes allait devenir opérationnelle et qu'elle devait faciliter l'affectation des ressources au sein du Département. De plus, la mise au point future d'un outil accessible par Internet devait permettre aux clients institutionnels, y compris les missions permanentes et les organismes intergouvernementaux, d'accéder aux services de conférence plus facilement et de façon plus sécurisée.

434. Toutefois, il n'existait pas, entre ce nouvel outil et les systèmes informatiques du Bureau des services centraux d'appui, d'articulation permettant de couvrir les questions logistiques concernant, par exemple, les vidéoprojecteurs et l'équipement audio et vidéo.

435. Le Comité a également constaté qu'il n'y avait pas d'interface avec le futur progiciel de gestion intégré du Secrétariat (Umoja), ce qui privait le futur logiciel de toute possibilité d'analyse et de projection financière aux fins d'une véritable comptabilité analytique de la gestion des réunions.

436. Le Département a rappelé au Comité que le progiciel Umoja ne devait être mis en service qu'en 2013, et que sa conception n'en était qu'à sa phase préliminaire. Le Comité a néanmoins considéré qu'en retardant encore l'expression de ses besoins, le Département risquait de faire obstacle à la mise au point d'une interface optimale entre « Carbon » et Umoja.

**437. Le Comité a invité l'Administration, qui en est convenue, à prendre les mesures voulues pour que le projet « Carbon » fonctionne en interface avec Umoja.**

438. Le Comité s'est intéressé au Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies, récemment formé par regroupement de services existants. L'audit a consisté, pour partie, à évaluer les résultats obtenus par ce Bureau sur les plans de la collecte et de l'analyse des données.

439. Le Comité a constaté que l'un des indicateurs de succès formulés dans le budget-programme du Bureau était le nombre de différends dont il avait été saisi et dont il avait facilité le règlement. Le résultat était établi en comptant les demandes enregistrées dans la base de données confidentielle du Bureau.

440. Il était particulièrement difficile à quiconque d'extérieur au Bureau d'examiner cet indicateur, car l'accès à cette base de données confidentielle était strictement réservé au fonctionnaire chargé d'y saisir les demandes. Selon les données fournies par le Bureau, le nombre total d'interventions pour l'année avait stagné, voire diminué, malgré une légère augmentation, depuis 2005, des cas traités par le Bureau de l'Ombudsman de l'ONU.

441. Si l'on prenait en compte l'origine géographique des demandes, on notait une augmentation nette des demandes provenant des bureaux extérieurs et des zones d'activité des opérations de maintien de la paix. Cette évolution confirmait la nécessité de rendre rapidement opérationnels les bureaux extérieurs qui accueilleraient les ombudsmans régionaux recrutés fin 2009.

442. Si l'on s'intéressait aux différentes catégories de problèmes soumis au Bureau, on s'apercevait que la comparaison entre 2007 et 2008 était impossible, car le rapport d'activité présenté en août 2008 portait sur la période du 1<sup>er</sup> août 2007 au 31 juillet 2008, tandis que le rapport daté d'août 2009 portait sur l'année 2008.

443. Pour les autres ombudsmans, les données ne portaient que sur 2008, ce qui interdisait toute véritable comparaison. Dans la répartition des cas traités par les différents ombudsmans, en revanche, on pouvait constater une certaine similitude.

444. Les diverses statistiques figurant dans les deux derniers rapports d'activité présentés à l'Assemblée générale (A/63/283 et A/64/314) étaient censées servir de base aux indicateurs de succès adoptés pour le budget-programme [A/62/6 (Sect. 1) et A/64/6 (Sect. 1)]. Ces indicateurs devaient permettre de mesurer les avantages apportés par la fusion des services de médiation et d'ombudsman du système des Nations Unies. Or, le Comité a constaté que les statistiques fournies par les différents services d'ombudsman désormais fusionnés étaient hétérogènes. Par conséquent, il paraissait difficilement envisageable de les combiner.

**445. Le Comité a invité l'Administration, qui en est convenue, à veiller à ce que le Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies rassemble ses statistiques de la même façon dans tous ses services et les présente sous la même forme dans ses rapports d'activité annuels, de façon à refléter les évolutions qui se sont effectivement produites et à permettre les comparaisons d'une année à l'autre.**

446. Le budget-programme du Bureau formulait également comme indicateur de succès la proportion de cas examinés auxquels il était donné suite dans les 30 jours. Cette proportion avait été fixée à 100 % tant pour 2004-2005 que pour 2006-2007, et l'objectif pour 2008-2009 était lui aussi de 100 %.

447. Toute vérification de l'exactitude de cet indicateur de succès et de celui évoqué plus haut était impossible, puisque les résultats n'étaient mesurés que par le Bureau et restaient inaccessibles aux tiers du fait d'impératifs de confidentialité. Or, le Comité considère qu'il existe des moyens qui permettraient à des tiers d'examiner les activités et les résultats du Bureau tout en préservant la confidentialité des cas – grâce à des rapports automatisés directement créés à partir de la base de données du Bureau, par exemple. Les statistiques sur les activités ou les résultats d'une entité ne présentent qu'un intérêt limité si elles ne peuvent pas faire l'objet d'une vérification.

448. De plus, le rapport sur les activités de l'Ombudsman pour 2007-2008 précisait : « Il faudra faire très attention à la nécessité de veiller à la cohérence des pratiques et principes dans le système élargi [...]; des mécanismes d'évaluation et de suivi rigoureux figureront dans le plan d'évaluation globale pour les cinq prochaines années » (A/63/283, par. 82). Selon le même rapport, le Bureau avait « mis au point un formulaire commun de saisie des données » (ibid., par. 63), étape préliminaire indispensable à la normalisation et à l'harmonisation des bases de données des différents ombudsmans.

**449. Le Comité a invité l'Administration, qui en est convenue, à veiller à ce que le Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies garantisse, lors de l'élaboration de ses nouveaux mécanismes de contrôle, que les données utilisées pour mesurer ses activités et ses résultats puissent faire l'objet d'un audit, dans le respect de leur confidentialité.**

## 21. Audit interne

450. Dans son précédent rapport, le Comité avait constaté que la stratégie axée sur le risque de la Division de l'audit interne du Bureau des services de contrôle interne était lacunaire. Elle n'était appliquée pleinement ni à la programmation des missions d'audit, ni à la rédaction et à la gestion des recommandations. Le Comité avait donc recommandé que la Division de l'audit interne élabore plus avant sa stratégie axée sur le risque sur les plans de la gestion de son programme de travail, du lien entre l'analyse des risques et les mécanismes de contrôle interne et du suivi des recommandations émises.

451. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a encouragé le Comité à suivre la question (A/63/474, par. 34).

452. Le Comité des commissaires aux comptes a constaté que la stratégie axée sur le risque avait été complétée, notamment grâce à l'appui de la Section des pratiques professionnelles de la Division. Le Bureau des services de contrôle interne a élargi la portée de son évaluation des risques courus par les entités du Secrétariat. Dans le plan de travail pour 2009, il y avait un rapport plus étroit entre les risques énumérés dans les inventaires des risques et les missions d'audit. De plus, la présentation des rapports d'audit a été modifiée de manière à tenir compte du lien entre chaque recommandation et la catégorie de risques correspondante et à fournir une cotation du risque résiduel fondée sur l'analyse des mécanismes de contrôle interne effectuée dans le cadre de l'audit. En outre, le codage des recommandations destiné à permettre leur suivi dans l'ensemble du système informatique a été mis en conformité avec les cotations appliquées aux risques par la Division.

453. Le Comité a néanmoins constaté que la Division n'avait pas achevé l'évaluation des risques courus par toutes les composantes du système des Nations Unies. En particulier, il n'y avait pas eu, à la fin de l'exercice biennal 2008-2009, d'évaluation des risques courus par des entités aussi importantes que la Cour internationale de Justice, par plusieurs des commissions régionales et par le Cabinet du Secrétaire général.

**454. Le Comité recommande au Bureau des services de contrôle interne d'accélérer l'évaluation des risques de l'ensemble des entités qui relèvent de sa compétence.**

455. Dans son rapport précédent, le Comité avait commenté le taux d'exécution des missions d'audit de la Division de l'audit interne du Bureau des services de contrôle interne, qui était inférieur à 50 % pour les années 2006 et 2007. Il a été informé que ce taux était passé à 71,9 % en 2008 et à 72,5 % en 2009. Bien que cela dénote une évolution positive, il restait possible de faire mieux – mais c'était rendu difficile, notamment, par le nombre élevé de postes vacants, comme le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit l'a lui aussi souligné dans un rapport récent (A/63/737). Sur les 273 postes de la Division de l'audit interne, 57 (21 %) étaient vacants au 31 décembre 2009. Le taux de vacance de postes était particulièrement élevé à Genève (31 %) et à Nairobi (50 %).

**456. Le Comité recommande au Bureau des services de contrôle interne d'accroître encore le taux d'exécution de ses missions d'audit, notamment en réduisant son taux de vacance de postes.**

## **22. Constatations des auditeurs internes**

457. Certaines des principales conclusions des rapports du Bureau des services de contrôle interne relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2009 sont passées en revue dans les paragraphes suivants.

### **a) Missions politiques spéciales**

458. À l'issue de son audit du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine, le BSCI a constaté que des failles dans la structure de gouvernance et dans les activités administratives de ce bureau, ainsi que des lacunes dans la supervision et le contrôle exercés par les responsables hiérarchiques, contribuaient à fragiliser le système de contrôle et exposaient les ressources de la mission à des risques de fraude, de gaspillage et de mauvaise gestion. Aucun dispositif ne permettait d'assurer la responsabilité effective des dirigeants, et la direction était accusée d'avoir écarté certaines procédures mises en place pour renforcer les contrôles et d'avoir fait subir des représailles aux membres du personnel qui avaient révélé l'existence de possibilités de fraude. Aucune méthodologie normalisée n'avait été établie pour les activités de renforcement des capacités ou l'initiation des nouvelles recrues. De plus, l'absence de programme d'organisation des carrières et la méconnaissance, de la part du personnel recruté sur le plan national, du Statut et du Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies pesaient sur le moral des effectifs et entraînaient des malentendus et des tensions entre le personnel recruté sur le plan national et le personnel international de la mission. Les contrôles exercés sur les opérations financières étaient eux aussi défectueux, ce qui entraînait des erreurs dans le versement des traitements, l'absence de rapprochements bancaires, des retards importants dans le recouvrement des créances et des paiements supérieurs aux sommes dues.

459. Au Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, le BSCI a constaté que le personnel se heurtait à d'importants problèmes internes tels que des conflits entre personnes, la mauvaise qualité de la gestion et le caractère stressant de l'environnement de travail, qui entravaient la réalisation effective du mandat du Bureau d'appui et pesaient sur le moral des effectifs de la mission. De plus, il était nécessaire de préciser quels étaient les rôles et responsabilités respectifs de l'équipe de pays des Nations Unies et du Bureau



d'appui quant à la communication avec le Siège et le gouvernement du pays hôte. D'autre part, le personnel du Bureau d'appui connaissait mal les compétences de base, l'éthique et le code de conduite des Nations Unies, ainsi que les procédures applicables aux questions disciplinaires et aux doléances. Enfin, les activités de formation et d'organisation des carrières qui lui étaient proposées étaient insuffisantes.

460. À la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan, le BSCI a constaté que les compétences techniques et la stratégie mises au service de l'appui aux opérations électorales n'étaient pas suffisantes pour en assurer l'efficacité. Le Groupe de l'assistance électorale n'était pas stable et, par conséquent, ne pouvait pas être considéré comme efficace. Faute de plan de travail, il ne semblait pas suivre d'orientation claire.

**b) Fonds d'affectation spéciale**

461. Le Bureau des services de contrôle interne a examiné la gestion des fonds d'affectation spéciale participant au financement des activités du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et conclu que celui-ci devait : a) établir chaque trimestre et présenter à ses dirigeants un état récapitulatif des flux de trésorerie afin d'assurer une bonne planification financière, une bonne gestion de trésorerie et une répartition équitable des fonds; et b) concevoir et améliorer un modèle d'état des flux de trésorerie permettant de connaître précisément la situation de trésorerie des fonds d'affectation spéciale.

462. Le BSCI a aussi recommandé au Bureau de la coordination des affaires humanitaires de résoudre le problème de la réaffectation des soldes des comptes inactifs en procédant comme suit : a) clôturer ses comptes internes et en réaffecter le solde à des programmes; b) élaborer une stratégie de négociation avec les donateurs qui lui permette de se réserver le droit d'utiliser à d'autres fins les contributions non dépensées; c) prendre des mesures pour clôturer les soldes des fonds résiduels transférés de New York; d) transférer les soldes antérieurs à l'existence du Système intégré de gestion sur un compte interne et les affecter à des programmes.

463. L'audit du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires effectué par le BSCI a relevé des défaillances dans sa gestion financière. Les rôles des parties participant à la procédure d'examen et d'agrément des propositions de projets n'avaient pas été parfaitement précisés, et des doublons étaient possibles dans certains cas. De plus, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires ne disposait pas, en interne, de la capacité requise pour surveiller l'utilisation qui était faite des sommes issues du Fonds. En outre, les questions qu'il soumettait au Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité n'étaient pas traitées en temps voulu. Le BSCI a donc recommandé au Fonds : a) de préciser clairement les responsabilités revenant respectivement au Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité et au Bureau de la coordination des affaires humanitaires quant au contrôle de l'utilisation des fonds; b) de simplifier les systèmes budgétaire, comptable et de présentation des rapports afin de cerner plus clairement les responsabilités et d'obtenir une image claire et exacte de la façon dont les organismes dépensaient les ressources du Fonds central d'intervention.

**c) Gestion des achats et des marchés**

464. Il est ressorti de l'audit de la gestion globale des achats du Secrétariat que le Bureau des services de contrôle interne a effectué que la réforme lancée en la matière avait été appliquée à 85 %. D'importants progrès avaient été accomplis dans la formation du personnel des services d'achat et dans la mise à jour du Manuel des achats et du site Internet consacrés aux achats. D'autre part, la Division des achats a insisté auprès des membres de son personnel sur l'importance de l'éthique et de l'intégrité; tous étaient en règle en ce qui concernait leur déclaration de situation financière. Enfin, les diverses parties prenantes de la passation des marchés interrogées par le BSCI se sont déclarées globalement satisfaites des prestations de la Division des achats.

465. Néanmoins, il restait certaines réformes cruciales à mettre en œuvre, y compris au niveau de la structure de gouvernance des activités d'achat, du système de contestation des adjudications, du progiciel de gestion intégrée et des directives déontologiques.

466. Le Bureau des services de contrôle interne a constaté l'absence d'une stratégie globale bien définie en matière de passation de marchés, malgré la forte augmentation du montant total annuel des achats. De plus, dans les missions, la structure hiérarchique n'était pas claire pour la passation de marchés, ce qui avait fait que la surveillance était insuffisante en la matière. En outre, la Division des achats n'avait pas élaboré d'indicateurs clefs des résultats permettant d'examiner les économies réalisées au fil du temps; il y avait aussi des lacunes au niveau des informations fournies à la direction concernant les résultats d'ensemble, les tendances les tendances d'évolution, les exceptions faites à la règle et les difficultés rencontrées. Enfin, la Division ne s'était pas dotée de procédures lui permettant de suivre, de consulter et d'analyser les données relatives aux achats afin de déceler les risques éventuels et les entorses faites aux règles et règlements de l'ONU.

**d) Technologies de l'information et des communications**

467. En examinant la planification et l'organisation des systèmes stratégiques dans le domaine des technologies de l'information et des communications, le Bureau des services de contrôle interne a constaté que la structure de gouvernance des activités relatives à ces technologies ne suffisait pas à assurer l'efficacité du remplacement du Système intégré de gestion et des autres systèmes existants par Umoja. Le Bureau craignait donc qu'Umoja ne soit pas fondé sur une analyse et une refonte complètes des modes de fonctionnement du Secrétariat.

468. Lors de son audit horizontal de la protection de la confidentialité des données au Secrétariat, le BSCI a constaté que l'Administration n'avait pas mis en place suffisamment de dispositifs de contrôle pour assurer la confidentialité des données personnelles. De plus, aucun dispositif de classification des données n'ayant été mis en œuvre, l'Organisation n'était pas en mesure de déterminer de façon systématique quels mécanismes de contrôle devaient être instaurés pour protéger les informations sensibles. Le Secrétariat s'exposait donc à des risques de violation de confidentialité et de non-protection de la confidentialité des données personnelles.

469. Lors de l'audit du déménagement du centre informatique principal du Siège de l'ONU, le BSCI a constaté que l'insuffisance de la planification et de la coordination avait entraîné d'importantes défaillances au niveau du projet. Tout en

mesurant les difficultés auxquelles se heurtait le Bureau des technologies de l'information et des communications lorsqu'il s'efforçait d'adapter ses plans aux fluctuations de la situation et aux contingences liées au plan-cadre d'équipement, le Bureau a jugé que la définition et la programmation des projets et les procédures budgétaires étaient insuffisantes. Du fait du retard pris dans l'élaboration du descriptif de projet, on avait abouti à un cahier des charges inadapté. De plus, l'infrastructure n'était pas solide.

**e) Gestion des transports et des voyages**

470. Lorsqu'il a examiné le contrat de prestation de services de gestion de voyages liant l'ONU à American Express Travel Related Services Company Inc., le BSCI n'a pas pu être raisonnablement sûr que ce contrat servait au mieux les intérêts de l'Organisation. La transparence et l'intégrité de la procédure de passation de marchés étaient gravement compromises, et l'insuffisance du contrôle exercé sur l'exécution du contrat privait de toute efficacité sa disposition relative à la maîtrise des coûts. De plus, le Département de la gestion ne tirait pas parti des économies qui auraient pu être réalisées en effectuant plus de réservations en ligne et en mettant en place un contrat de services de règlement des frais de voyage.

471. Dans le cadre de son audit des dérogations aux règles concernant les conditions de voyage en avion, le BSCI a constaté qu'un certain flou régnait quant à l'identité des responsables habilités à exercer au nom du Secrétaire général le pouvoir de dérogation que l'Assemblée générale lui avait reconnu. En pratique, l'exercice de ce pouvoir avait été confié à titre permanent à la Secrétaire générale adjointe à la gestion, mais sans délégation de pouvoir officielle. De plus, divers responsables du Département de la gestion prenaient depuis six ans les décisions relatives à l'attribution des dérogations.

472. Le BSCI a également constaté que la question des dérogations n'était pas totalement couverte, et que les dérogations n'étaient peut-être pas toutes signalées à l'Assemblée générale. En outre, le recours à certaines catégories de dérogations était discutable. Ainsi, les définitions des expressions « personne éminente » et « haute personnalité » manquaient de clarté et de cohérence, ce qui pouvait avoir eu pour effet de mettre des dépenses injustifiées à la charge de l'Organisation.

**23. Gestion des transports et des voyages**

473. À la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, le Comité a constaté qu'on avait pris comme échantillon 28 formulaires de prise en charge de frais de voyage (10 concernaient des déplacements effectués par des fonctionnaires de la Commission, 9 des déplacements de consultants et 9 d'autres catégories de déplacements).

474. Le prix des billets d'avion marquait une augmentation notable entre la date de la demande d'autorisation de voyage et celles de son approbation et du voyage proprement dit. Sur les 28 demandes de l'échantillon, la différence atteignait 188 dollars dans le cas de quatre billets. Le Comité a donc élargi le champ de ses investigations, afin de se faire une meilleure idée du montant total des écarts. Sur l'ensemble de l'exercice biennal, il s'est avéré que les écarts enregistrés entre les tarifs initiaux et les tarifs finaux s'élevaient à 509 467 dollars.

475. Ces écarts s'expliquaient notamment par le fait que les procédures administratives de vérification et d'autorisation applicables aux voyages des fonctionnaires et des consultants retardaient souvent l'achat des billets et, par voie de conséquence, entraînaient des surcoûts.

**476. Le Comité a invité l'Organisation, qui en est convenue, à veiller à ce que la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes étudie des moyens d'accélérer le traitement des demandes d'autorisation de voyage afin d'optimiser les dépenses d'achat de billets d'avion.**

#### **24. Coordination interinstitutions**

477. Le Comité a examiné les activités que le Département de la sûreté et de la sécurité menait à Nairobi afin d'analyser son évaluation des risques pour la sécurité, de recenser les risques non couverts et de vérifier que les normes minimales de sécurité opérationnelle étaient appliquées correctement.

478. La mission confiée au Département de la sûreté et de la sécurité au Kenya consistait à aider à assurer la sécurité, la protection et la couverture opérationnelle du complexe de Nairobi (site de Gigiri), de nombreux organismes des Nations Unies également basés à Nairobi et des missions menées au Kenya. Cette mission impliquait un bon niveau de coordination interinstitutions.

479. Le Comité a constaté que le budget du Département de la sûreté et de la sécurité était divisé en deux parties inégales. La première était le budget de sécurité du site de l'Office des Nations Unies à Nairobi, qui était financé par celui-ci; la deuxième était le budget de la Division des opérations régionales, qui était administré par le PNUD. Cette distinction découlait du fait que le PNUD assurait l'appui des équipes du Département de la sûreté et de la sécurité dans divers pays.

480. Les deux budgets étaient séparés, les organismes réglaient directement les coûts liés à la sécurité des locaux situés à l'extérieur du complexe et le paiement des indemnités de protection des logements rattachées aux dépenses de personnel des différents budgets, ce qui rendait difficile d'évaluer directement les coûts liés à la sécurité, y compris ceux liés à la protection des lieux d'habitation.

**481. Le Comité a invité l'Administration, qui en est convenue, à veiller à ce que le Département de la sûreté et de la sécurité analyse les dépenses de sécurité indépendamment des budgets au moyen desquels ils étaient financés (budget ordinaire, fonds extrabudgétaires et budget affecté à la sécurité par chaque organisme), pour qu'il soit possible d'avoir une vision complète des ressources affectées à la sécurité.**

482. Un dispositif d'application du principe de responsabilité a été mis en place en application de la résolution 59/276 [(XI, par. 13.6)] afin, notamment, de « préciser clairement les attributions de chaque responsable », de manière à accorder une réelle priorité à la sécurité des membres du personnel des Nations Unies et de leur famille, ainsi que des biens des Nations Unies. Le Secrétaire général a présenté ce dispositif à l'Assemblée dans son rapport A/61/531, et l'Assemblée l'a adopté dans sa résolution 61/263.

483. Les fonctions devant être assurées par le Département de la sûreté et de la sécurité selon ce dispositif peuvent être résumées comme suit : élaborer une politique de sécurité du personnel civil (administratif et opérationnel) et des

installations; fournir la méthodologie et les outils y afférents; veiller au respect des normes minimales. La gestion des moyens humains et financiers correspondants était laissée à sa discrétion.

484. Sur le plan des méthodes et des outils, le Département a mis en place des instructions permanentes et des modules de formation normalisés dans tous les sites, de manière à uniformiser le savoir-faire et les pratiques.

485. Toutes les propositions sont soumises au Département, qui vérifie qu'elles sont conformes aux normes minimales de sécurité opérationnelle et assure également l'inspection des sites (A/58/756, par. 11). En dehors d'une enquête générale remontant à novembre 2005, aucun audit réalisé par le Département n'a été présenté au Comité, de même qu'aucune évaluation ou analyse du complexe de Nairobi (respect des règles, contrôle interne, formation). Aucun document n'a été fourni au Comité sur les rapports établis par l'équipe d'appui du Département en janvier-février 2008.

486. Le Comité considère que le système d'autoévaluation ne constitue pas une solution de substitution acceptable et que, de surcroît, il n'est pas correctement appliqué.

**487. Le Comité a invité l'Administration, qui en est convenue, à veiller à ce que le Département de la sûreté et de la sécurité prenne, directement et indirectement, des mesures visant à évaluer la façon dont les bureaux extérieurs du Kenya respectaient les normes minimales de sécurité opérationnelle.**

## C. Informations fournies par l'Administration

### 1. Passation par profits et pertes du montant des pertes en espèces et sur créances et des pertes matérielles

488. L'Administration a informé le Comité que, conformément à la règle de gestion financière 106.9, des biens avaient été passés par profits et pertes pour un montant de 7 millions de dollars pendant l'exercice biennal 2008-2009 (contre 1,1 million pour l'exercice précédent). Comme le prévoit la règle de gestion financière 106.8, des créances ont aussi été passées par profits et pertes, pour un montant de 11,1 millions de dollars (contre 0,3 million pour l'exercice précédent). Au total, les passations par profits et pertes se sont élevées à 18,1 millions de dollars, contre 1,42 million pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 1 174,6 %.

489. Cette augmentation est principalement due à l'annulation du solde net des contributions non acquittées, d'un montant de 14,8 millions de dollars, inscrites au compte de l'ex-Yougoslavie, dont 10,5 millions de dollars se rapportaient au budget ordinaire de l'ONU. Cette opération a été effectuée par l'Administration en application de la résolution 63/249 de l'Assemblée générale et du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU (ST/SGB/2003/7).

490. Le tableau II.10 présente la ventilation par service des passations par profits et pertes effectuées pendant l'exercice biennal 2008-2009 pour le volume I des états financiers.

Tableau II.10  
**Actifs passés par profits et pertes pendant l'exercice biennal 2008-2009**  
 (En dollars des États Unis)

<i>Organisation</i>	<i>Pertes sur créances</i>	<i>Pertes matérielles</i>	<b>Total</b>
Siège de l'ONU	10 801 355	–	<b>10 801 355</b>
Cour internationale de Justice	1 550	–	<b>1 550</b>
Office des Nations Unies à Genève	217 807	1 635	<b>219 442</b>
Office des Nations Unies à Vienne	–	13 483	<b>13 483</b>
Office des Nations Unies à Nairobi	50 695	562	<b>51 257</b>
Commission économique pour l'Afrique	19 615	60 601	<b>80 216</b>
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	2 529	50 122	<b>52 651</b>
Commission économique et social pour l'Asie et le Pacifique	–	13 885	<b>13 885</b>
Bureau des Nations Unies au Burundi	189	291 339	<b>291 528</b>
Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire	–	14 180	<b>14 180</b>
Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan	142	2 717 037	<b>2 717 179</b>
Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq	4 323	1 264 023	<b>1 268 346</b>
Commission d'enquête internationale indépendante	–	188 388	<b>188 388</b>
Bureau des Nations Unies en Sierra Leone	911	793 290	<b>794 201</b>
Mission des Nations Unies au Népal	–	69 231	<b>69 231</b>
Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan	–	571 995	<b>571 995</b>
Bureau des Nations Unies au Timor-Leste	–	231 698	<b>231 698</b>
Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient	–	28 482	<b>28 482</b>
Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve	–	435 491	<b>435 491</b>
Département de la sûreté et de la sécurité	–	150 851	<b>150 851</b>
Bureau de la coordination des affaires humanitaires	–	75 068	<b>75 068</b>
Bureau des affaires de désarmement	–	4 781	<b>4 781</b>
Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme	–	64 206	<b>64 206</b>
Centres d'information des Nations Unies	–	1 145	<b>1 145</b>
<b>Total</b>	<b>11 099 116</b>	<b>7 041 493</b>	<b>18 140 609</b>

## 2. Versements à titre gracieux

491. Agissant en application de la règle de gestion financière 5.11, l'administration a indiqué n'avoir procédé à aucun versement à titre gracieux pendant la période considérée.

### 3. Cas de fraude ou de présomption de fraude

492. Conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU, l'Administration a porté à la connaissance du Comité les 21 cas de fraude avérée ou présumée qu'elle avait recensés pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009. Ce nombre de cas était supérieur de 50 % à celui de l'exercice précédent (14 cas). Les cas de fraude et de présomption de fraude ont porté sur un montant total de 730 049 dollars pour l'exercice biennal 2008-2009, contre 644 505 dollars pour l'exercice biennal précédent.

Tableau II.11  
**Récapitulatif des cas de fraude avérée ou présumée  
 pour l'exercice biennal 2008-2009**

(En dollars des États-Unis)

<i>Nature de la fraude avérée ou présumée</i>	<i>Nombre de cas</i>	<i>Montant en cause</i>	<i>Montant recouvré</i>	<i>Montant non recouvré</i>
Vol ou utilisation frauduleuse par des tiers de biens appartenant à l'Organisation	2	45 902	4 200	41 702
Falsification de documents	10	601 021	8 294	592 727
Détournement de biens de l'Organisation par des membres du personnel	9	83 126	3 711	79 415
<b>Total</b>	<b>21</b>	<b>730 049</b>	<b>16 205</b>	<b>713 844</b>

493. Dans son rapport précédent (A/63/5 (Vol. I), par. 376), le Comité avait recommandé à l'Administration de s'assurer que les rapports sur les cas de fraude ou de présomption de fraude qu'elle lui communiquait soient suffisamment détaillés pour pouvoir être dûment exploités. Même si la plupart des rapports présentés pour l'exercice biennal 2008-2009 étaient suffisamment détaillés, certains d'entre eux, notamment ceux de certaines commissions régionales ou missions politiques spéciales, restaient trop flous pour que le Comité puisse véritablement les étudier. Le Comité réitère donc sa recommandation, comme il l'a déjà indiqué au paragraphe 11 du présent rapport.

494. Le Comité avait également recommandé à l'Administration (A/63/5 (Vol. I), par. 377) d'inclure parmi les cas de fraude ou de présomption de fraude qui lui étaient communiqués ceux qui avaient été mis en évidence ou qui avaient fait l'objet d'une enquête de la part de la Division des investigations du BSCI ou de l'Équipe spéciale d'investigation concernant les achats. L'Administration a indiqué que les informations directement fournies par les divers bureaux et services avaient été versées aux rapports, de même que les affaires qui en étaient encore au stade préliminaire et n'avaient pas encore été communiquées au BSCI pour enquête. Il était possible que ces affaires soient classées par les directeurs de programmes et que le BSCI n'en soit jamais saisi. Le Secrétariat a ajouté qu'en raison de l'indépendance opérationnelle du BSCI, il ne lui était pas possible de demander à celui-ci la liste des affaires sur lesquelles il était en train d'enquêter. Le Comité a donc classé sa recommandation.

495. Les principaux cas de fraude avérée ou présumée détectés pendant l'exercice biennal 2008-2009 sont décrits ci-après.

**a) Vol ou utilisation frauduleuse par des tiers de biens appartenant à l'Organisation**

496. À l'Office des Nations Unies à Genève, un chèque frauduleux a été découvert en faisant le rapprochement bancaire quotidien. Ce chèque avait été encaissé sans qu'aucune écriture ne figure dans les livres de compte de l'Office. De plus, le nom de son bénéficiaire ne figurait dans aucune base de données de l'Office. Le chèque était d'un montant équivalent à 4 200 dollars, somme qui a été immédiatement remboursée par la banque quand la trésorerie de l'Office a fait opposition à l'opération.

**b) Falsification de documents**

497. À la Commission économique pour l'Afrique, une personne avait bénéficié frauduleusement de prestations familiales pendant de nombreuses années, pour un montant total de 238 161,24 dollars (indemnités pour frais d'études, remboursements de frais de voyage, primes d'affectation et participation aux cotisations d'assurance maladie et d'assurance-soins dentaires). Or, elle n'avait pas droit à ces prestations, et elle avait présenté des certificats de naissance frauduleux portant les noms de deux autres personnes. À la date de l'audit, aucune somme n'avait été recouvrée.

498. Dans le même bureau, deux anciens fonctionnaires avaient frauduleusement reproduit et encaissé des chèques émis par la Commission, pour un montant total de 179 365 dollars. Ils ont tous deux été arrêtés par les autorités et poursuivis en justice. À la date de l'audit, leur procès ne s'était pas encore ouvert.

499. Au Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, un fonctionnaire avait falsifié ses demandes d'allocation-logement. Cette affaire portait, au total, sur un montant de 93 833 dollars. À la date de l'audit, aucune somme n'avait été recouvrée.

500. À l'Office des Nations Unies à Genève, un fonctionnaire avait perçu des indemnités pour frais d'étude pour ses enfants, sur présentation de justificatifs apparemment délivrés par une école qui, en réalité, ne semble pas exister. Cette fraude a été découverte par le service de la paie, qui avait détecté des incohérences dans les justificatifs présentés. Elle portait sur un montant total de 80 327 dollars qui, à la date de l'audit, n'avait pas été recouvré.

**c) Détournement de biens de l'Organisation par des membres du personnel**

501. Au Bureau de la coordination des affaires humanitaires, un fonctionnaire s'est servi d'un cachet de signature pour verser des remboursements de frais de voyage à des fonctionnaires, sous prétexte de compenser l'insuffisance des prestations auxquelles ils avaient effectivement droit. Dans le même bureau, une personne s'est servie du compte bancaire personnel d'un fonctionnaire pour recevoir des fonds pour le compte d'un fonctionnaire du bureau de Johannesburg du Réseau régional intégré d'information. Ces cas portaient sur un montant total de 28 463 dollars. À la date de l'audit, aucune somme n'avait été recouvrée.

502. À l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve, un fonctionnaire a utilisé à des fins personnelles un téléphone portable, une carte SIM, un modem, un ordinateur portable et un véhicule appartenant à l'ONU. Cette affaire



a été découverte dans le cadre d'un audit interne. Elle portait sur un montant de 25 330 dollars.

503. À l'Office des Nations Unies à Genève, un fonctionnaire a reçu une indemnité pour frais d'études pour la scolarité de sa fille, mais n'a pas employé l'avance à cette fin ni respecté son obligation de payer en temps voulu les frais de scolarité correspondants. Cette fraude portait sur un montant de 16 301 dollars qui, à la date de l'audit, n'avait pas été recouvré.

## D. Remerciements

504. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, les directeurs généraux de l'Office des Nations Unies à Genève, de l'Office des Nations Unies à Nairobi et de l'Office des Nations Unies à Vienne, les secrétaires exécutifs des commissions régionales et de la Commission de la fonction publique internationale, le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, le Greffier de la Cour internationale de Justice, le Secrétaire général de la CNUCED, le Président du Conseil des gouverneurs de l'École des cadres du système des Nations Unies, ainsi que leurs collaborateurs et les membres de leur personnel, de l'aide qu'ils ont apportée à ses équipes et de l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve.

Le Vérificateur général des comptes de l'Afrique du Sud,  
Président du Comité des commissaires aux comptes  
de l'Organisation des Nations Unies  
(Signé) Terence **Nombembe**

Le Premier président de la Cour des comptes  
de la République française,  
Vérificateur principal  
(Signé) Didier **Migaud**

Le Vérificateur général des comptes  
de la Chine  
(Signé) Liu **Jiayi**

30 juin 2010

## Annexe I

**État d'avancement de l'application des recommandations  
formulées par le Comité pour l'exercice biennal clos  
le 31 décembre 2007**

<i>Recommandation</i>	<i>Para- graphe du rapport</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel le problème a été signalé pour la première fois</i>	<i>Recommen- dation appliquée</i>	<i>Recommen- dation en cours d'application</i>	<i>Recommen- dation non appliquée</i>	<i>Recommen- dation devenue caduque</i>
1. Le Comité recommande à l'Administration de poursuivre ses efforts pour préparer la consolidation ou la combinaison des états financiers de l'Organisation conformément aux normes IPSAS.	27	2006-2007		X		
2. L'Administration a accepté, comme le Comité le recommandait, de mettre en œuvre rapidement l'automatisation de la gestion des contributions, afin de permettre une gestion en temps réel de l'information sur les versements effectués par les États Membres.	41	2006-2007		X		
3. L'Administration a accepté, comme le Comité le recommandait, de faire concevoir le futur système automatisé de gestion des contributions pour que les avis de mise en recouvrement rappellent le montant des derniers versements reçus et leur répartition, l'état des paiements dus et non payés et le mode de calcul du montant de la contribution.	47	2006-2007		X		
4. L'Administration a accepté, comme le Comité le recommandait, d'envoyer aux États Membres des lettres de rappel globales à la fin de chaque trimestre afin d'augmenter le taux de recouvrement des contributions.	51	2006-2007		X		
5. L'Administration a accepté, comme le Comité le recommandait, de prendre des mesures pour garantir que les factures soient certifiées à temps, de manière que le paiement intervienne dans le délai de 30 jours après réception des biens ou services, habituellement prévu dans le contrat.	54	2006-2007	X			

<i>Recommandation</i>	<i>Para- graphe du rapport</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel le problème a été signalé pour la première fois</i>	<i>Recommen- dation appliquée</i>	<i>Recomman- dation en cours d'application</i>	<i>Recomman- dation non appliquée</i>	<i>Recomman- dation devenue caduque</i>
6. Le Comité recommande que l'Organisation continue de réfléchir à la question du traitement comptable des quotes-parts non acquittées.	61	2006-2007				X
7. Le Comité recommande que l'Organisation adopte une stratégie de financement de ses engagements au titre des prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite.	67	2002-2003		X		
8. Le Comité recommande à l'Administration de réexaminer la présentation de l'état des flux de trésorerie afin de faire figurer la trésorerie commune dans le solde total de trésorerie.	72	2006-2007	X			
9. Le Comité recommande à l'Administration de présenter l'état des crédits ouverts pour le prochain exercice biennal conformément aux dispositions des normes comptables du système des Nations Unies.	74	2006-2007	X			
10. Le Comité recommande à l'Administration de mettre en place, pour l'ensemble de ses activités de coopération technique, un dispositif de mesure des résultats comparable à celui exigé dans le cadre de la présentation des projets du Compte du développement.	89	2006-2007	X			
11. L'Administration s'est rangée à la recommandation du Comité tendant à ce que le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux (FNUPI) détermine les raisons des montants et du pourcentage élevés d'engagements non réglés qui ont été annulés, afin de réduire autant que possible la fréquence de ces annulations.	104	2006-2007	X			
12. Le Comité a de nouveau recommandé à l'Administration, qui a accepté, que le FNUPI continue à veiller au respect rigoureux des délais de présentation des rapports sur l'utilisation des fonds.	110	2002-2003	X			

<i>Recommandation</i>	<i>Para- graphe du rapport</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel le problème a été signalé pour la première fois</i>	<i>Recommen- dation appliquée</i>	<i>Recomman- dation en cours d'application</i>	<i>Recomman- dation non appliquée</i>	<i>Recomman- dation devenue caduque</i>
13. Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que le FNUPI : a) Continue d'analyser par ancienneté les avances et les intérêts correspondants selon ses dispositifs existants, en comparant les dépenses de projet aux avances et aux intérêts tels que présentés dans les rapports sur l'utilisation des fonds; b) Envisage de verser les avances aux partenaires d'exécution par tranche, une tranche n'étant débloquée qu'après que la précédente a été dépensée, afin d'éviter que les avances ne soient consenties sur des périodes trop longues.	117	2006-2007	X			
14. Le Comité recommande que l'Administration revoie régulièrement ses objectifs d'étape en prévision de l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public.	124	2006-2007	X			
15. Le Comité recommande que l'Organisation prenne une décision sur les propositions du Secrétaire général relatives au progiciel de gestion intégré du Secrétariat.	136	2006-2007	X			
16. Le Comité recommande que l'Administration fixe une fois pour toutes le rattachement hiérarchique de la Division des achats et son positionnement au sein du Secrétariat.	144	2006-2007	X			
17. Le Comité recommande que, conformément aux décisions annoncées par le Secrétaire général dans son rapport du 14 juin 2006 (A/60/846/Add.5 et Corr.1), l'Administration intègre dans le Manuel des achats des dispositions visant à ce que l'on puisse répondre rapidement aux besoins opérationnels immédiats en matière d'achats.	147	2006-2007	X			

<i>Recommandation</i>	<i>Para- graphe du rapport</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel le problème a été signalé pour la première fois</i>	<i>Recomman- dation appliquée</i>	<i>Recomman- dation en cours d'application</i>	<i>Recomman- dation non appliquée</i>	<i>Recomman- dation devenue caduque</i>
18. Le Comité recommande que l'Administration élabore un tableau de bord mensuel des indicateurs de résultats concernant les impressions des services demandeurs et les délais d'exécution des achats.	151	2006-2007		X		
19. Le Comité recommande que l'Administration fasse mener à intervalles réguliers une étude indépendante de la satisfaction des demandeurs et en évalue les résultats.	152	2006-2007		X		
20. L'Administration s'est rangée à la recommandation réitérée du Comité, selon laquelle elle devait veiller à ce que l'Office des Nations Unies à Genève rappelle à tous les services internes et externes demandeurs de fourniture de biens ou services qu'ils sont tenus de présenter, avant le début de chaque exercice biennal, un plan d'achats exhaustif.	157	2006-2007	X			
21. Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que l'Office des Nations Unies à Genève réorganise son Comité d'ouverture des plis conformément aux prescriptions du Manuel des achats, en faisant en sorte, en particulier, que les membres de ce comité n'appartiennent pas à la Section des achats et des transports.	160	2006-2007	X			
22. Suivant la recommandation du Comité, l'Administration a accepté de veiller à ce que l'Office des Nations Unies à Genève rappelle aux fournisseurs que le bon de commande est un document important qu'ils doivent signer et dont ils doivent retourner un exemplaire au Service des achats.	163	2006-2007	X			

<i>Recommandation</i>	<i>Para- graphe du rapport</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel le problème a été signalé pour la première fois</i>	<i>Recommen- dation appliquée</i>	<i>Recomman- dation en cours d'application</i>	<i>Recomman- dation non appliquée</i>	<i>Recomman- dation devenue caduque</i>
23. Suivant la recommandation du Comité, l'Administration a accepté de veiller à ce que l'Office des Nations Unies à Genève prenne toutes les dispositions nécessaires pour tenir à jour son registre des fournisseurs.	166	2006-2007	X			
24. Suivant la recommandation du Comité, l'Administration a accepté de veiller à ce que l'Office des Nations Unies à Genève analyse tous les rapports d'évaluation des fournisseurs et s'en serve dans le processus d'attribution des marchés.	169	2006-2007	X			
25. Suivant la recommandation du Comité, l'Administration a accepté de renforcer la supervision hiérarchique de l'établissement des documents d'appel d'offres avant leur publication.	176	2006-2007	X			
26. Le Comité recommande que l'Administration s'assure que les responsables des différents services au Siège comme dans les bureaux régionaux améliorent la tenue des inventaires des biens durables, qui doit s'appuyer sur des inventaires physiques réguliers.	185	2004-2005		X		
27. Le Comité recommande également que l'Administration définisse et mette en place des procédures formalisées de contrôle interne des biens durables pour garantir la fiabilité des informations données sur la valeur totale du matériel en service en fin d'exercice comptable.	186	2006-2007		X		
28. Le Comité recommande que l'Administration s'assure que l'Office des Nations Unies à Nairobi modifie la base de calcul des primes d'assurance pour qu'elle tienne compte de l'ancienneté du bien et de la probabilité des risques qui sont assurés.	190	2006-2007	X			

<i>Recommandation</i>	<i>Para- graphe du rapport</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel le problème a été signalé pour la première fois</i>	<i>Recomman- dation appliquée</i>	<i>Recomman- dation en cours d'application</i>	<i>Recomman- dation non appliquée</i>	<i>Recomman- dation devenue caduque</i>
29. Le Comité recommande à l'Administration, en vue de la mise en œuvre des normes IPSAS, de s'assurer que la Division de la comptabilité se prépare à immobiliser les travaux de rénovation réalisés sur les actifs de l'Organisation.	195	2006-2007	X			
30. Le Comité recommande à l'Administration d'arrêter une stratégie globale d'occupation de l'espace et de la mettre en application.	201	2006-2007		X		
31. Le Comité recommande à l'Administration de définir des procédures écrites et de s'assurer de leur application dans les domaines suivants : planification des besoins; allocation de l'espace et arbitrages sur les demandes; récupération des surfaces; limitation des demandes en urgence.	203	2006-2007		X		
32. L'Administration s'est rangée à la recommandation du Comité tendant à ce qu'elle prenne les mesures nécessaires pour mettre les installations du Siège de New York en conformité totale avec les normes de sécurité.	207	2006-2007		X		
33. Le Comité recommande à l'Administration d'élaborer et de partager avec les responsables de département un tableau de bord complet de l'utilisation de l'espace.	209	2006-2007		X		
34. Le Comité recommande à l'Administration de s'assurer que l'Office des Nations Unies à Nairobi entreprenne une analyse exhaustive des surcoûts dus à la présence hors le site de Gigiri de 29 organismes des Nations Unies et de leurs agents.	217	2006-2007		X		

<i>Recommandation</i>	<i>Para- graphe du rapport</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel le problème a été signalé pour la première fois</i>	<i>Recommen- dation appliquée</i>	<i>Recommen- dation en cours d'application</i>	<i>Recommen- dation non appliquée</i>	<i>Recommen- dation devenue caduque</i>
35. Le Comité recommande à l'Administration d'étudier l'intérêt du classement au patrimoine mondial, naturel et culturel de l'humanité, de tout ou partie du site du parc de l'Ariana ou du seul Palais des Nations.	223	2006-2007	X			
36. Le Comité recommande à l'Administration de s'assurer que l'Office des Nations Unies à Genève : a) Réalise des inspections et un suivi périodique de tous les bâtiments lui permettant de définir les travaux nécessaires pour les maintenir en état ou les améliorer; b) Formalise une planification des travaux nécessaires sur plusieurs années.	226	2006-2007	X			
37. Le Comité recommande l'Administration d'inciter davantage les autres organismes du système des Nations Unies à utiliser les centres de conférences dont elle dispose.	231	2006-2007		X		
38. Le Comité recommande d'assouplir les conditions d'utilisation des centres de conférences, d'assurer le suivi de leur occupation et de développer leur gestion commerciale dans le respect des règles fixées par l'Organisation.	236	2006-2007		X		
39. Le Comité recommande à l'Administration : a) De mener une évaluation systématique de l'équipement des centres de conférence, afin de planifier progressivement leur remplacement; b) D'étudier l'adéquation des centres de conférences au niveau d'activité souhaité puis d'élaborer un plan pluriannuel de rénovation de leur équipement.	239	2006-2007		X		
40. L'Administration s'est rangée à la recommandation du Comité tendant à ce qu'elle hiérarchise les objectifs des plans d'action en matière de ressources humaines et en sélectionne un nombre réduit comme prioritaires.	243	2006-2007	X			



<i>Recommandation</i>	<i>Para- graphe du rapport</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel le problème a été signalé pour la première fois</i>	<i>Recommen- dation appliquée</i>	<i>Recommen- dation en cours d'application</i>	<i>Recommen- dation non appliquée</i>	<i>Recommen- dation devenue caduque</i>
41. Le Comité recommande que l'Administration assigne quelques objectifs identiques au Secrétaire général adjoint à la gestion, au responsable du Bureau de la gestion des ressources humaines et aux secrétaires généraux adjoints concernés dans les domaines de la gestion des ressources humaines considérés comme des priorités.	248	2006-2007	X			
42. L'Administration a accepté la recommandation du Comité tendant à ce qu'elle s'assure que le Bureau de la gestion des ressources humaines mène une politique de publicité vigoureuse à destination des pays non représentés et sous-représentés.	250	2006-2007		X		
43. L'Administration a accepté la recommandation du Comité tendant à ce qu'elle s'assure que le Bureau de la gestion des ressources humaines révisé le plafond par pays des candidats autorisés à se présenter au concours national de recrutement.	254	2006-2007	X			
44. Le Comité recommande que l'Administration s'assure que le Bureau de la gestion des ressources humaines prenne des mesures pour réduire la durée effective de mise en œuvre des concours.	257	2006-2007		X		
45. Le Comité recommande que l'Administration prenne des mesures pour garantir l'application de la résolution 2 (I) du 1 <sup>er</sup> février 1946, et envisage à cet égard d'exiger des nouvelles recrues de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur qui ne maîtrisent pas les deux langues de travail qu'ils suivent des cours lors de leur entrée dans l'Administration.	261	2006-2007			X	
46. Le Comité recommande également que l'Administration teste la maîtrise des deux langues de travail des nouveaux fonctionnaires quelque temps après leur entrée en fonctions.	262	2006-2007			X	

<i>Recommandation</i>	<i>Para- graphe du rapport</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel le problème a été signalé pour la première fois</i>	<i>Recommen- dation appliquée</i>	<i>Recommen- dation en cours d'application</i>	<i>Recommen- dation non appliquée</i>	<i>Recommen- dation devenue caduque</i>
47. Le Comité recommande que l'Administration s'assure que la Commission de la fonction publique internationale :	275	2004-2005	X			
a) Continue à améliorer les modalités de réalisation de ses enquêtes sur le coût de la vie et de ses enquêtes intervilles;						
b) Considère comme indicateur de résultats le temps écoulé entre la date prévue initialement pour l'enquête et la date de publication de la circulaire d'ajustement.						
48. L'Administration a souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce qu'elle s'assure que la Commission de la fonction publique internationale s'efforce par tous les moyens, notamment en encourageant les organisations à fournir les informations pertinentes, de faire en sorte que les taux de l'indemnité journalière de subsistance fassent l'objet d'une mise à jour annuelle.	279	2006-2007	X			
49. Le Comité recommande à l'Administration de s'assurer que la Commission de la fonction publique internationale rende compte dans son rapport annuel de la mise en œuvre de ses propositions relatives aux personnels en poste dans des lieux d'affectation déconseillés aux familles.	287	2006-2007	X			
50. Le Comité recommande à l'Administration de renforcer les moyens consacrés à la sélection de candidats admis à postuler pour des postes au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.	294	2006-2007	X			
51. Le Comité recommande à l'Administration de s'assurer que le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences revoie le mode de sélection des prestataires externes de services de traduction et rende les critères d'évaluation des traducteurs individuels plus sévères.	297	2006-2007	X			

<i>Recommandation</i>	<i>Para- graphe du rapport</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel le problème a été signalé pour la première fois</i>	<i>Recommen- dation appliquée</i>	<i>Recommen- dation en cours d'application</i>	<i>Recommen- dation non appliquée</i>	<i>Recommen- dation devenue caduque</i>
52. Le Comité recommande à l'Administration de s'assurer que le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences formalise la procédure et renforce les critères d'inscription sur la liste d'aptitude des traducteurs contractuels.	303	2006-2007	X			
53. Le Comité recommande également à l'Administration de s'assurer que le Département renforce son dispositif de contrôle des règles applicables au recrutement de retraités de l'Organisation, en particulier celles relatives au plafond de rémunération.	304	2006-2007		X		
54. Le Comité recommande à l'Administration de s'assurer que le Département des affaires économiques et sociales : a) Élabore une procédure formalisée de choix des consultants opposable à chacune des divisions; b) Constitue une base de données commune à l'ensemble du Département et alimentée par chacune des divisions, recensant les profils des consultants auxquels les divisions pourraient faire appel.	308	2006-2007				X
55. Le Comité recommande à l'Administration de faire connaître l'architecture complète des systèmes et données qu'elle utilise, en faisant ressortir tous les interfaces et les échanges de données entre systèmes, leur nature et les documents relatifs à tous les contrôles qui s'y rattachent.	316	2006-2007		X		
56. Le Comité recommande que l'Administration : a) Adopte, vis-à-vis du développement et de la maintenance de ses applications informatiques, une approche fondée sur le rapport coût-utilité; b) Permette une division appropriée des tâches relatives aux fonctions informatiques.	319	2006-2007	X			

<i>Recommandation</i>	<i>Para- graphe du rapport</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel le problème a été signalé pour la première fois</i>	<i>Recommen- dation appliquée</i>	<i>Recommen- dation en cours d'application</i>	<i>Recommen- dation non appliquée</i>	<i>Recommen- dation devenue caduque</i>
57. Le Comité recommande à l'Administration de réviser la méthodologie des études de faisabilité appliquée aux projets informatiques afin de s'assurer que des informations suffisantes sont fournies à l'appui de la prise de décisions.	322	2006-2007	X			
58. Le Comité recommande à l'Administration d'effectuer des contrôles réguliers, au moins une fois par an, en vue de recenser les comptes utilisateurs actifs éventuels assignés à des personnes qui ont quitté l'ONU.	328	2006-2007		X		
59. Le Comité recommande à l'Administration de s'assurer que le système de lutte contre les incendies dans les salles des serveurs est fonctionnel et que le personnel qui en est responsable possède les connaissances nécessaires pour le faire fonctionner.	332	2006-2007	X			
60. Le Comité recommande également à l'Administration de retirer d'urgence des salles des serveurs l'équipement et le matériel susceptibles de provoquer des incendies.	333	2006-2007	X			
61. Le Comité recommande au Secrétaire général de s'assurer que la Division de l'audit interne du Bureau des services de contrôle interne élabore plus avant son approche fondée sur les risques, s'agissant de la gestion de son programme de travail, du lien entre l'analyse des risques et les mécanismes de contrôle interne ou encore du suivi des recommandations émises.	338	2006-2007	X			
62. Le Comité recommande au Secrétaire général de s'assurer que la Division de l'audit interne du Bureau des services de contrôle interne améliore la gestion d'ensemble du processus d'audit, notamment le suivi des jours de travail des auditeurs, de manière à améliorer le taux d'exécution de son programme de travail.	340	2006-2007	X			

<i>Recommandation</i>	<i>Para- graphe du rapport</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel le problème a été signalé pour la première fois</i>	<i>Recommen- dation appliquée</i>	<i>Recommen- dation en cours d'application</i>	<i>Recommen- dation non appliquée</i>	<i>Recommen- dation devenue caduque</i>
63. Le Comité recommande à l'Administration de s'assurer que l'Office des Nations Unies à Genève prendra les mesures nécessaires à la préservation de la mémoire institutionnelle de l'Organisation, notamment les éléments relatifs à sa genèse et à son histoire la plus ancienne.	349	2006-2007	X			
64. Le Comité recommande à l'Administration de s'assurer que l'Office des Nations Unies à Nairobi accélère la mise en œuvre des recommandations du BSCI en concluant des accords de prestation de services avec tous les organismes des Nations Unies et en soumettant la réalisation des futures prestations à une promesse formelle de règlement des arriérés de paiement de plus de six mois.	356	2006-2007		X		
65. Le Comité recommande à l'Administration de veiller à ce que l'Office des Nations Unies à Nairobi conserve sa capacité de proposer des services communs aux autres entités de l'ONU et obtienne un juste prix en rémunération des services proposés.	360	2006-2007		X		
66. L'Administration s'est rangée à la recommandation du Comité tendant à ce qu'elle s'assure que l'Office des Nations Unies à Vienne tienne à jour un tableau des dotations et des recettes, ainsi que des dépenses prévues et réalisées des fonds dont il tient la comptabilité.	363	2006-2007	X			
67. Le Comité recommande également que l'Administration envisage de déterminer les charges de la gestion de l'Office des Nations Unies à Vienne ainsi que leur répartition entre l'Office des Nations Unies à Vienne et l'UNODC.	364	2006-2007			X	
68. L'Administration s'est rangée à la recommandation du Comité tendant à ce qu'elle spécifie dans son état des versements à titre gracieux l'imputation comptable des paiements.	369	2006-2007		X		

<i>Recommandation</i>	<i>Para- graphe du rapport</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel le problème a été signalé pour la première fois</i>	<i>Recommen- dation appliquée</i>	<i>Recomman- dation en cours d'application</i>	<i>Recomman- dation non appliquée</i>	<i>Recomman- dation devenue caduque</i>
69. Le Comité recommande à l'Administration de s'assurer que les rapports sur les cas de fraude ou de présomption de fraude transmis au Comité soient suffisamment étayés pour pouvoir être dûment exploités.	376	2006-2007		X		
70. Le Comité recommande également à l'Administration de faire figurer dans sa transmission au Comité des cas de fraude ou de présomption de fraude ceux qui ont été mis en évidence ou qui font l'objet d'une enquête par la Division des investigations du BSCI ou l'Équipe spéciale d'investigation concernant les achats.	377	2006-2007				X
<b>Total des dépenses</b>		<b>70</b>	<b>38</b>	<b>26</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
<b>Pourcentage du total</b>		<b>100</b>	<b>54</b>	<b>37</b>	<b>4</b>	<b>4</b>

## Annexe II

### Liste des bureaux et organismes des Nations Unies dont les comptes ont été vérifiés au cours de l'exercice biennal 2008-2009<sup>a</sup>

<i>Bureau ou organisme</i>	<i>Lieu</i>
<b>Siège de l'Organisation des Nations Unies</b>	
Cabinet du Secrétaire général	New York
Département des affaires politiques	New York
Département des affaires économiques et sociales	New York
Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences	New York
Département de l'information	New York
Centres d'information des Nations Unies	
Département de la gestion	New York
Département de la sûreté et de la sécurité	New York
Bureau de la coordination des affaires humanitaires (Siège)	New York et Genève
Bureau régional pour l'Asie orientale et le Pacifique	Bangkok
Bureau pour la Colombie	Bogota
Bureau des services de contrôle interne	New York
Bureau des affaires de désarmement	New York et Genève
Bureau des affaires juridiques	New York
Bureau de la déontologie	New York
Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux	New York
Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies	New York
Commission de la fonction publique internationale	New York
<b>Bureaux hors Siège</b>	
Office des Nations Unies à Nairobi	Nairobi
Office des Nations Unies à Vienne	Vienne
Office des Nations Unies à Genève	Genève
<b>Commissions régionales</b>	
Commission économique pour l'Europe	Genève
Commission économique pour l'Afrique	Addis-Abeba
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	Santiago
Siège sous-régional de la CEPALC	Mexique

<i>Bureau ou organisme</i>	<i>Lieu</i>
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	Bangkok
Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	Beyrouth
<b>Autres organes</b>	
Cour internationale de Justice	La Haye
Bureau du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme (Siège)	Genève
Bureau de la Colombie	Bogota
Bureau du Népal	Katmandou
Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme	Saint-Domingue
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	Genève
Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice	Turin
Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement	Genève
Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social	Genève
École des cadres du système des Nations Unies	Turin
<b>Missions de maintien de la paix financées au moyen du budget régulier, missions politiques spéciales et autres missions</b>	
Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan	Islamabad
Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve	Jérusalem
Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest	Dakar
Commission d'enquête internationale indépendante	Beyrouth
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone	Freetown
Assistance des Nations Unies au procès des Khmers rouges	Phnom Penh

<sup>a</sup> Les comptes de ces bureaux et organismes sont compris dans les états financiers combinés (récapitulatif de tous les fonds) de l'Organisation des Nations Unies.



## Annexe III

### Liste des fonds inactifs

<i>Code</i>	<i>Nom</i>
<b>Fonds généraux d'affectation spéciale</b>	
<i>Fonds dont la clôture a été approuvée</i>	
DZA	Compte subsidiaire pour la promotion de la sensibilisation à l'aide humanitaire d'urgence dans le cadre du fonds d'affectation spéciale pour le renforcement du Bureau du Coordonnateur des secours d'urgence (Bureau de la coordination des affaires humanitaires)
<i>Fonds en attente de clôture ou en cours d'examen pour clôture</i>	
ANT	Fonds d'affectation spéciale pour l'Afghanistan
BIA	Compte subsidiaire du Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance humanitaire en Iraq
BRA	Fonds d'affectation spéciale d'urgence pour l'assistance humanitaire à l'Iraq, au Koweït et aux zones frontalières Iraq-Turquie et Iraq-Iran
BUA	Compte subsidiaire pour les contributions en monnaies non convertibles du Gouvernement iraquien au titre du fonds d'affectation spéciale d'urgence pour l'assistance humanitaire à l'Iraq, au Koweït et aux zones frontalières Iraq-Turquie et Iraq-Iran
BZA	Compte subsidiaire du fonds d'affectation spéciale pour le programme d'assistance à la police en Bosnie-Herzégovine concernant le Programme de restructuration de la police de BRCKO
EZA	Compte subsidiaire du fonds d'affectation spéciale pour le programme d'assistance à la police en Bosnie-Herzégovine
IGA	Fonds d'affectation spéciale pour le Groupe de travail intergouvernemental spécial d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication
IPC	Fonds d'affectation spéciale pour la Commission de pacification de l'Ituri
IYS	Fonds d'affectation spéciale pour l'Année internationale du sport et de l'éducation physique, 2005
KCA	Compte subsidiaire du fonds d'affectation spéciale pour le Cambodge
NCA	Compte subsidiaire pour la partie non convertible du fonds d'affectation spéciale pour la Campagne mondiale pour le désarmement
SUA	Fonds d'affectation spéciale pour la Somalie – Force de police (compte subsidiaire du fonds d'affectation spéciale pour la Somalie – commandement unifié)
SXA	Compte subsidiaire du fonds d'affectation spéciale pour la Somalie – commandement unifié
TSA	Compte subsidiaire du fonds d'affectation spéciale pour l'assistance à la gestion des transports dans les missions hors Siège

<i>Code</i>	<i>Nom</i>
TYA	Compte subsidiaire du fonds d'affectation spéciale pour le règlement de la question du Timor oriental
VIA	Fonds d'affectation spéciale pour le réaménagement de l'auditorium du Siège
YDA	Compte subsidiaire du Fonds pour la bourse Hamish Brown
<i>Fonds se rapportant à des activités en cours ou susceptibles de reprendre</i>	
AQA	Fonds d'affectation spéciale pour la Région des Grands Lacs
BEA	Compte subsidiaire du fonds d'affectation spéciale pour l'assistance à l'observation du processus électoral en République démocratique du Congo
GPA	Compte subsidiaire du fonds d'affectation spéciale pour la mise en œuvre de l'Accord de cessez-le-feu et de séparation des forces signé à Moscou le 14 mai 1994
GUA	Compte subsidiaire pour le processus de paix au Guatemala
ICT	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération internationale en matière fiscale
KDA	Compte subsidiaire du fonds d'affectation spéciale pour l'Administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
POA	Compte subsidiaire du fonds d'affectation spéciale pour l'appui aux opérations de rétablissement et de maintien de la paix des Nations Unies
QOA	Fonds d'affectation spéciale pour l'amélioration des compétences professionnelles en matière de contrôle interne
QPA	Fonds d'affectation spéciale pour l'appui aux activités du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien
RJA	Compte subsidiaire de l'état-major de mission à déploiement rapide
YEA	Compte subsidiaire du Compte spécial Ralph Bunche pour le Secrétaire général aux fins d'activités liées à la paix et à la sécurité
YGA	Compte subsidiaire du legs de Beulah Edge au titre du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les biens personnels et les biens immobiliers légués à l'Organisation des Nations Unies
YNA	Compte subsidiaire du Fonds d'affectation spéciale pour la fourniture au Représentant spécial du Secrétaire général au Burundi d'une assistance dans le domaine du maintien de la paix
YRA	Compte subsidiaire du fonds d'affectation spéciale pour la restauration et l'entretien de la Cloche de la paix
YXA	Compte subsidiaire des dons de la ville de New York destinés à la salle de méditation
YYA	Compte subsidiaire du fonds d'affectation spéciale pour la sculpture à la mémoire de Dag Hammarskjöld (don de la Fondation Blaustein)

### **Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique**

*Fonds dont la clôture a été approuvée*

XBI	Compte subsidiaire des projets financés par le Gouvernement australien
-----	--

<i>Code</i>	<i>Nom</i>
XBT	Projets financés par le Gouvernement français
XGB	Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les projets financés par UNIFEM
XGH	Fonds d'affectation spéciale pour les projets financés par le Gouvernement irlandais
XGI	Fonds d'affectation spéciale pour les projets financés par le Gouvernement néo-zélandais
XGJ	Fonds d'affectation spéciale pour les projets financés par le Gouvernement luxembourgeois
XMA	Services de gestion – Banque mondiale
XMC	Fonds pour l'accord de services de gestion entre le Département des affaires économiques et sociales et le Gouvernement italien
XMD	Fonds pour l'accord de services de gestion entre le Département des affaires économiques et sociales et le Gouvernement finlandais
<i>Fonds en attente de clôture ou en cours d'examen pour clôture</i>	
ALJ	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale – agent d'exécution pour les projets du Groupe Abdul Latif Jameel
BDT	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique – agent d'exécution pour les projets d'appui à l'élaboration des politiques et des programmes du PNUD
BST	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique – agent d'exécution pour les projets d'appui aux services techniques du PNUD
DPB	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes – facturation au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
EPB	Commission économique pour l'Europe – PNUD : chiffres indicatifs de planification (ancien régime)
EPS	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes – Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
HDB	Commission économique pour l'Afrique – agent d'exécution pour la coopération technique avec la Belgique
HTS	Commission économique pour l'Afrique – agent d'exécution du fonds d'affectation spéciale pour la Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications en Afrique
HZB	Commission économique pour l'Afrique – agent d'exécution pour le fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le développement de l'Afrique-France
HZL	Commission économique pour l'Afrique – agent d'exécution pour le fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le développement de l'Afrique-Afrique du Sud
IPM	Compte subsidiaire 07 de financement liant le PNUD au Département des affaires économiques et sociales en qualité d'agent d'exécution (MCARB 1.1.3)

<i>Code</i>	<i>Nom</i>
IPP	Compte subsidiaire du fonds du PNUD pour les ressources hors MCARB 1.3 (gestion des programmes et appui aux programmes – code IJ et XBO SOF11)
LDC	Compte subsidiaire de l'ONU en tant qu'organisme – mesures spéciales pour les pays les moins avancés (CT)
LDN	Compte subsidiaire du PNUD – mesures spéciales pour les pays les moins avancés – nouveau régime
PRD	Ressources spéciales du Programme – coopération technique entre pays en développement – ancien régime
PRN	Compte subsidiaire du PNUD – ressources spéciales du Programme – nouveau régime
PRO	Ressources spéciales du Programme – programme de renforcement des capacités de gestion – nouveau régime
PRP	Ressources spéciales du Programme – catastrophe nationale – nouveau régime
PRQ	Ressources spéciales du Programme – coopération technique entre pays en développement – nouveau régime
PRR	Ressources spéciales du Programme – questions diverses – nouveau régime
SBT	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique en tant qu'organisme – projets du PNUD
TSJ	Compte subsidiaire du PNUD – Services d'appui technique au niveau des projets (TSS-2)
WVB	Fonds local de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale – Fondation Friedrich Ebert
WVF	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale – Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique financée par le Gouvernement français
WVH	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale – Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
WVJ	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale – Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique financée par le Gouvernement néerlandais
WVK	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale – agent d'exécution des projets du Fonds des Nations Unies pour la population
WVO	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale – agent d'exécution des projets de la Fondation Fares
WVS	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale – projets de l'Association Azm et Saade
XAN	Programme pour les experts associés turcs
XAT	Fonds pour les experts associés néo-zélandais
XBC	Compte subsidiaire pour les projets financés par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance

<i>Code</i>	<i>Nom</i>
XBG	Compte subsidiaire pour les projets financés par le Gouvernement danois
XBH	Compte subsidiaire pour les projets financés par le Gouvernement canadien
XBL	Compte subsidiaire pour les projets financés par la Banque africaine de développement
XBQ	Compte subsidiaire pour les projets financés par le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues
XBR	Compte subsidiaire pour les projets financés par la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées (fonds général d'affectation spéciale)
XBV	Projets financés par la Banque asiatique de développement
XBY	Fonds d'affectation spéciale pour le Gouvernement américain
XDB	Fonds d'affectation spéciale pour le Rwanda
XDD	Fonds d'affectation spéciale PNUD/Artistes unis pour l'Afrique
XDE	Fonds d'affectation spéciale de l'Agence canadienne de développement internationale et du PNUD pour le programme concernant la mise en place de dispositifs nationaux d'enquête sur les ménages au Bangladesh
XDF	Compte subsidiaire du Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement
XDG	Compte subsidiaire du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
XDJ	Fonds d'affectation spéciale pour la formation en URSS de spécialistes provenant de pays en développement
XDQ	Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour les projets financés par les partenariats internationaux
XDU	Compte subsidiaire du fonds d'affectation spéciale néerlandais pour le programme d'action spécial pour l'administration
XDV	Fonds d'affectation spéciale pour le processus électoral en Guinée-Bissau
XDW	Fonds d'affectation spéciale de l'Agence canadienne de développement international et du PNUD pour la Namibie
XDY	Fonds pour le fonds d'affectation spéciale administré par le PNUD et financé par l'Union européenne
XDZ	Fonds d'affectation spéciale thématique du PNUD pour la réduction de la pauvreté
XEA	Fonds d'affectation spéciale du PNUD à l'appui de la décentralisation et de la gouvernance participative à l'échelon local
XMB	Fonds pour l'accord de services de gestion entre le Département des affaires économiques et sociales et le Gouvernement allemand
XNA	Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe
XPF	Fonds d'affectation spéciale du Fonds des Nations Unies pour la population – budget financé par le Gouvernement suisse

<i>Code</i>	<i>Nom</i>
XSA	Compte subsidiaire de l'ONU : sous-traitance avec les autres organismes
XSB	Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour des projets financés au moyen du fonds d'affectation spéciale norvégien pour l'assistance électorale au Mozambique, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales
XSO	Fonds d'affectation spéciale thématique du PNUD pour la réduction de la pauvreté avec le Département des affaires économiques et sociales en qualité d'organisme associé
XSP	Fonds d'affectation spéciale thématique pour la réduction de la pauvreté – projets pilotes et innovations
XSQ	Appui à l'élaboration des politiques et des programmes/Appui aux services techniques – objectifs particuliers du Millénaire pour le développement et initiatives connexes
XSR	Fonds d'affectation spéciale thématique à l'appui des technologies de l'information et de la communication
XSS	Source de financement 06 du PNUD (SM/LDC) avec le Département des affaires économiques et sociales en tant qu'entité associée
ZKB	Commission économique pour l'Europe en tant qu'organisme – Fonds d'affectation spéciale pour l'amélioration du commerce, des finances et des investissements relatifs au secteur du bois russe
<i>Fonds se rapportant à des activités en cours ou susceptibles de reprendre</i>	
DPE	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes – agent d'exécution des projets du PNUD
DPS	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes – TIC au service du développement – Fonds d'affectation spéciale du PNUD (SOF NH)
TFB	CNUCED en tant qu'organisme – Fonds d'affectation spéciale administré par le PNUD (74)
UCB	CNUCED en tant qu'organisme – compte du fonds d'affectation spéciale pour l'amélioration du commerce, des finances et des investissements relatifs au secteur du bois russe
UEB	Commission économique pour l'Europe – Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique – TSS1
XXB	CNUCED en tant qu'organisme – appui à l'élaboration des politiques et des programmes – TSS1
XYB	CNUCED en tant qu'organisme – appui aux services techniques – TSS2
XZB	CNUCED en tant qu'organisme – activités mondiales, interrégionales et spéciales du PNUD

## Chapitre III

### Certification des états financiers

30 mars 2010

Les états financiers de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009 ont été établis conformément à la règle de gestion financière 106.10. Ils portent sur tous les fonds, à l'exception de ceux créés pour financer les opérations de maintien de la paix et la Commission d'indemnisation des Nations Unies, les comptes séquestres ouverts en application des résolutions 687 (1991), 706 (1991), 778 (1992), 986 (1995), 1284 (1999), 1483 (2003) et 1762 (2007) du Conseil de sécurité, et des fonds créés pour financer le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et le Tribunal pénal international pour le Rwanda, qui font l'objet d'états financiers distincts.

Les principales conventions comptables utilisées pour établir ces états sont récapitulées dans les notes y afférentes. Celles-ci donnent des renseignements et explications complémentaires sur les activités financières de l'Organisation au cours de l'exercice considéré, lesquelles relèvent de la responsabilité administrative du Secrétaire général.

Je certifie que les états financiers I à XII de l'Organisation des Nations Unies qui figurent ci-après sont corrects.

Le Sous-Secrétaire général et Contrôleur  
(*Signé*) Jun **Yamazaki**

## Chapitre IV

### Rapport financier pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009

#### A. Introduction

1. Le Secrétaire général a l'honneur de présenter son rapport financier sur les comptes de l'Organisation des Nations Unies, pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009. Les comptes reproduits dans le présent document se rapportent à toutes les activités de l'Organisation des Nations Unies autres que les opérations de maintien de la paix et les activités relatives aux comptes séquestres des Nations Unies pour l'Iraq, à la Commission d'indemnisation des Nations Unies, au Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie et au Tribunal pénal international pour le Rwanda qui font l'objet de rapports distincts.

2. Les comptes qui sont présentés dans 12 états financiers accompagnés de tableaux et de notes, donnent des informations financières sur le Fonds général de l'ONU et fonds connexes, les activités de coopération technique, les fonds généraux d'affectation spéciale, le Fonds de péréquation des impôts, le plan-cadre d'équipement, le Fonds des immobilisations et travaux de construction en cours, les prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite et les autres fonds. Les états financiers de chaque fonds d'affectation spéciale ne figurent pas dans les comptes publiés; ils ont été remplacés par un état financier consolidé.

3. Le présent rapport financier doit être lu en même temps que les états financiers. Il donne un aperçu général des résultats consolidés et présente une analyse des états financiers par grande catégorie, soulignant les tendances et changements importants. L'annexe comprend les informations supplémentaires qui doivent être portées à l'attention du Comité des commissaires aux comptes conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU.

#### B. Vue d'ensemble

4. Les états I à III récapitulent les résultats financiers des activités de l'Organisation des Nations Unies, qui sont présentés de façon plus détaillée dans les états IV à XII. L'état I présente les recettes et les dépenses par grande catégorie pour l'exercice biennal 2008-2009. L'état II récapitule l'actif, le passif, les réserves et les soldes des fonds au 31 décembre 2009. L'état III présente les flux nets de trésorerie pour la période considérée.

5. Le montant total des recettes pour l'exercice biennal 2008-2009 a augmenté de 1 737,4 millions de dollars (22 %), passant de 7 976,5 millions de dollars à 9 713,9 millions de dollars, en raison principalement d'une augmentation de 785,9 millions de dollars des contributions mises en recouvrement et d'une augmentation de 460,2 millions de dollars des contributions volontaires. Les autres recettes/recettes accessoires ont également augmenté de 449,7 millions de dollars, en raison principalement de la modification de la présentation des dépenses relatives aux plans d'assurance maladie et dentaire dans les états financiers.

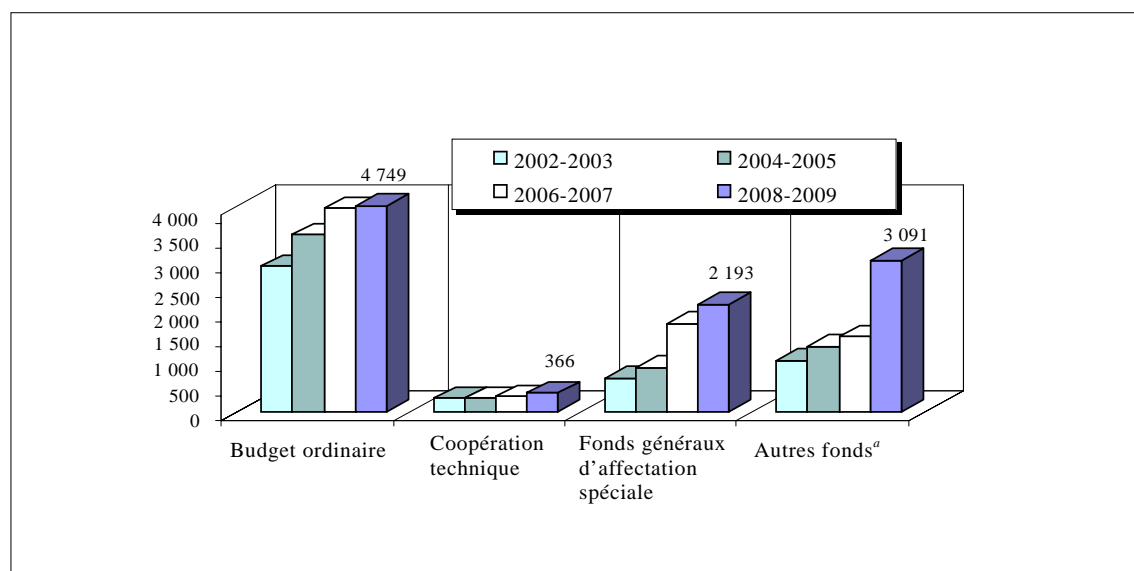
6. Le montant total des dépenses pour l'exercice biennal 2008-2009 (après élimination des opérations interfonds) a augmenté de 2 334,5 millions de dollars



(34 %), passant de 6 940,5 millions de dollars à 9 275 millions de dollars. Les dépenses imputées sur le budget ordinaire ont augmenté de 15 %, les dépenses de coopération technique de 17 %, et les dépenses financées par des fonds d'affectation spéciale et d'autres fonds ont augmenté de 23 % et 102 %, respectivement. La figure IV.I permet de comparer les dépenses effectuées par catégorie pendant les quatre derniers exercices biennaux.

Figure IV.I  
**Dépenses de l'Organisation des Nations Unies**

(En millions de dollars des États-Unis)



<sup>a</sup> Y compris le fonds de péréquation des impôts, le plan-cadre d'équipement, le fonds des immobilisations et travaux de construction en cours, les prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite, et d'autres fonds.

7. Le tableau IV.1 indique les dépenses pour les quatre catégories d'activité de l'Organisation, en pourcentage du montant total des dépenses, pour les quatre derniers exercices biennaux.

Tableau IV.1  
**Dépenses par catégorie et exercice biennal**

(En pourcentage)

Catégorie de dépenses	Exercice			
	2002-2003	2004-2005	2006-2007	2008-2009
Budget ordinaire	60,0	59,1	53,3	45,7
Coopération technique	5,3	4,5	4,0	3,5
Fonds généraux d'affectation spéciale	13,7	14,7	23,0	21,1
Autres comptes	21,0	21,7	19,7	29,7
<b>Total des dépenses</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

## C. Le Fonds général, le Fonds de roulement et le Compte spécial de l'ONU

8. Le Fonds général de l'Organisation des Nations Unies regroupe toutes les recettes et les dépenses imputées sur le budget ordinaire, ainsi que les éléments d'actif et de passif, les réserves et les soldes qui ne sont pas attribuables à d'autres fonds. L'état IV récapitule les crédits ouverts au budget ordinaire et l'état V les recettes et les dépenses ainsi que l'actif, le passif, les réserves et les soldes du Fonds général, du Fonds de roulement et du Compte spécial au 31 décembre 2009.

9. Le montant des crédits ouverts au titre du budget ordinaire pour l'exercice biennal 2008-2009 s'est élevé à 4 799,9 millions de dollars. Les dépenses ont atteint 4 749,4 millions de dollars, soit une diminution de 1,1 % par rapport au montant total des crédits ouverts. Toutefois, le montant total des dépenses pour l'exercice biennal 2008-2009 a augmenté de 15 % par rapport au montant total des dépenses (4 146,3 millions de dollars) effectuées dans l'exercice biennal 2006-2007 en raison, principalement, de l'augmentation du nombre de missions politiques spéciales, de l'accroissement des dépenses liées aux technologies de l'information, du renforcement du Département des affaires politiques et de l'intensification des activités liées au développement. Les tableaux IV.2 et IV.3 indiquent le montant en pourcentage des dépenses par grande activité et par objet des deux derniers exercices biennaux.

Tableau IV.2

### Dépenses par grande activité inscrite au budget ordinaire

(En pourcentage)

<i>Grande activité</i>	<i>Exercice</i>	
	<i>2006-2007</i>	<i>2008-2009</i>
Politique, direction et coordination d'ensemble	15,9	15,7
Affaires politiques	19,9	22,7
Affaires économiques, sociales et humanitaires	24,6	24,1
Justice internationale et droit international	1,9	2,0
Information	4,1	3,9
Services communs d'appui	15,3	14,4
Contributions du personnel	10,5	10,4
Dépenses d'équipement et dépenses extraordinaires	7,8	6,8
<b>Total des dépenses</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Tableau IV.3  
**Dépenses par objet du budget ordinaire**  
 (En pourcentage)

<i>Objet des engagements</i>	<i>Exercice</i>	
	<i>2006-2007</i>	<i>2008-2009</i>
Traitements et autres dépenses de personnel	74,6	74,0
Voyages	2,2	2,3
Services contractuels	3,7	3,3
Dépenses de fonctionnement	9,5	9,7
Acquisitions	5,3	4,4
Autres dépenses	4,7	6,3
<b>Total des dépenses</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

10. Le tableau 5.2 donne des précisions sur les recettes accessoires, qui se sont montées à 62,7 millions de dollars pour l'exercice biennal 2008-2009, soit 13,3 millions de dollars (17,5 %) de moins que pour l'exercice biennal 2006-2007, en raison principalement d'une baisse des intérêts créditeurs.

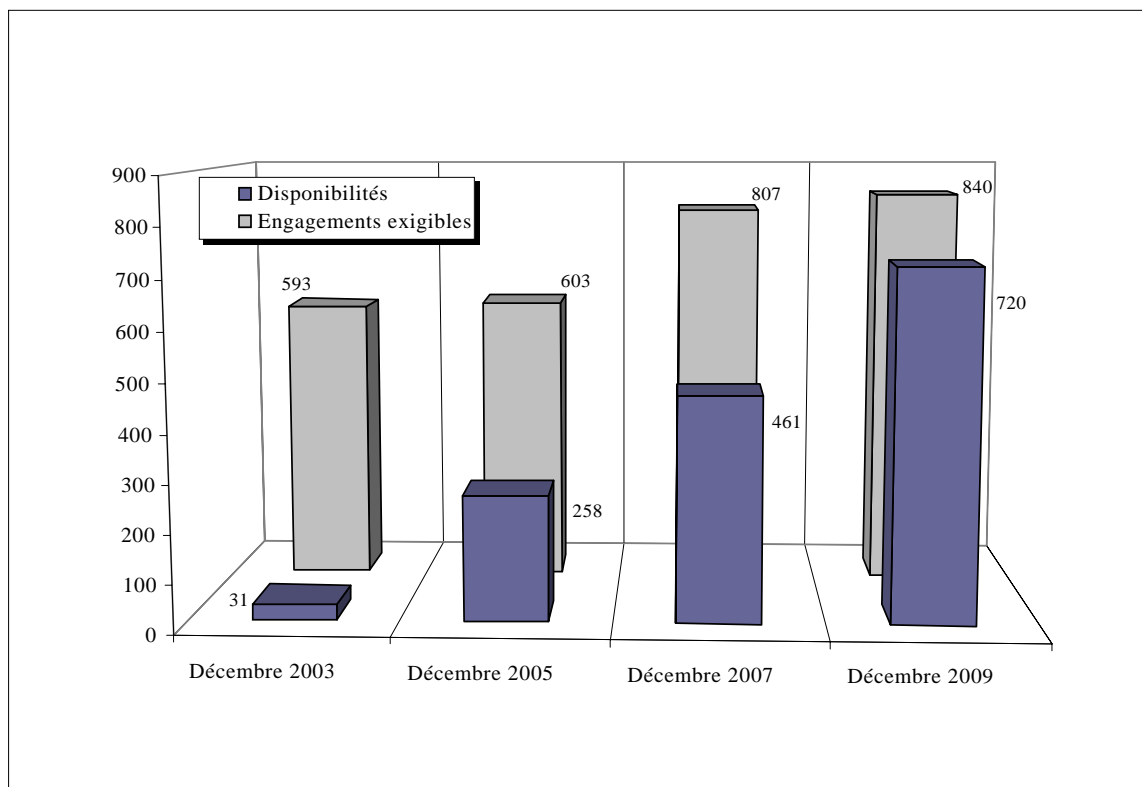
11. Au 31 décembre 2007, le solde non acquitté des contributions au budget ordinaire était de 335,5 millions de dollars, soit une baisse de 104,2 millions de dollars (24 %) par rapport à ce qu'il était au 31 décembre 2007.

12. Bien que certains États Membres n'aient pas réglé l'intégralité de leur quote-part dans les délais, le montant des contributions non acquittées a abaissé et l'Organisation a pu couvrir ses besoins de trésorerie pendant l'exercice 2008-2009 sans emprunter à d'autres sources, notamment au Fonds de roulement et au Compte spécial de l'ONU.

13. La figure IV.II montre le volume des engagements de l'Organisation, à savoir les montants dus à divers fournisseurs de biens et services, et l'excédent de ces engagements par rapport aux disponibilités à la fin des quatre derniers exercices biennaux. Étant donné qu'un plus grand nombre d'États Membres règlent l'intégralité de leur quote-part dans les délais, l'écart entre les engagements et les disponibilités à la fin de chaque exercice s'est nettement réduit. Toutefois, le niveau des contributions non acquittées demeure préoccupant.

Figure IV.II  
**Fonds général de l'ONU**  
**Disponibilités et engagements exigibles**

(En millions de dollars des États-Unis)



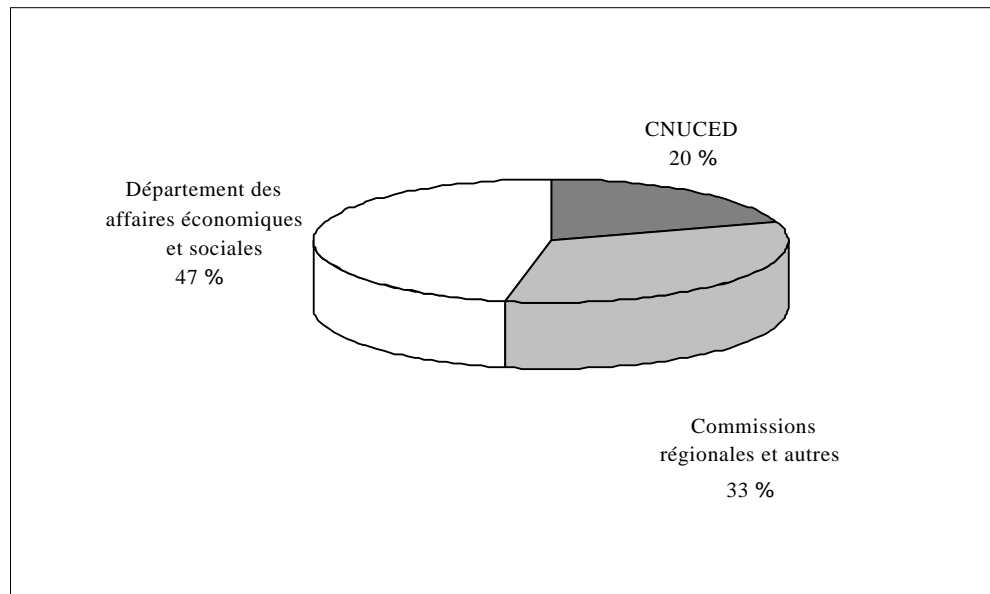
14. Au 31 décembre 2009, les réserves et le solde du Fonds général s'élevaient à 331,3 millions de dollars, montant résultant d'un report autorisé de 68,4 millions de dollars et d'un excédent cumulé de 262,9 millions de dollars. L'excédent résultait principalement d'un écart net de 82,1 millions de dollars entre les recettes et les dépenses, de l'annulation d'engagements d'exercices précédents, à hauteur de 39,7 millions de dollars, et d'un excédent de 141,1 millions reporté des exercices précédents.

15. Le montant du Fonds de roulement se montait à 150 millions de dollars, conformément à la résolution 60/283 de l'Assemblée générale.

#### D. Activités de coopération technique

16. L'état VI indique les résultats des activités entreprises par l'ONU dans le domaine de la coopération technique. Le montant total des dépenses effectuées pour les activités de coopération technique s'est élevé à 366,5 millions de dollars, soit une augmentation de 53,6 millions de dollars (17 %) par rapport à l'exercice biennal 2006-2007. La figure IV.III donne la composition des dépenses de coopération technique par unité administrative.

Figure IV.III  
**Activités de coopération technique**  
**Dépenses pour l'exercice 2008-2009**  
**par unité administrative**



#### **E. Activités financées par les fonds généraux d'affectation spéciale**

17. Les fonds d'affectation spéciale des Nations Unies ont pour but de compléter ou de renforcer les activités de fond de l'Organisation ou de financer des activités d'assistance humanitaire ou de secours. L'état VII présente des données récapitulatives sur les 169 fonds généraux d'affectation spéciale. Au cours de l'exercice biennal 2008-2009, 21 fonds généraux d'affectation spéciale ont été ouverts et 14 fonds ont été clôturés.

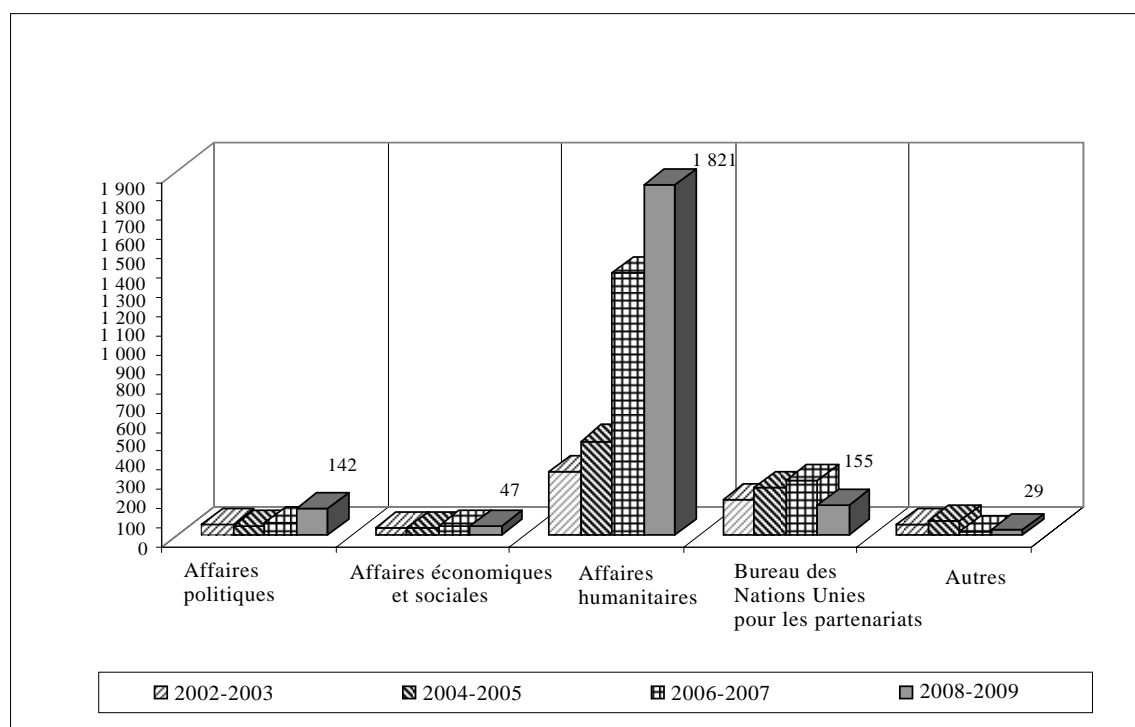
18. Le montant total des recettes a augmenté de 20 %, pour atteindre 2 442 millions de dollars pendant l'exercice biennal 2008-2009, par suite principalement d'une augmentation des contributions volontaires comprenant une augmentation de 203,1 millions des montants versés sur le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires, et un accroissement de 116,1 millions de dollars des montants destinés au Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance en cas de catastrophe.

19. Les dépenses des fonds généraux d'affectation spéciale se sont élevées à 2 192,7 millions de dollars, soit 22 % de plus que le total de l'exercice biennal 2006-2007, qui était de 1 790,3 millions de dollars. Quelque 85 % des dépenses totales des fonds d'affectation générale se sont répartis entre sept fonds : le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires (812,7 millions de dollars), le Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance en cas de catastrophe (392,7 millions de dollars), le Fonds volontaire d'affectation spéciale pour l'assistance au déminage (189,1 millions de dollars), le Fonds des Nations Unies pour les partenariats

internationaux (154,9 millions de dollars), le Fonds d'affectation spéciale pour l'appui aux activités du Centre pour les droits de l'homme (143,9 millions de dollars), le Fonds d'affectation spéciale pour le renforcement du Bureau du Coordonnateur des secours d'urgence (Bureau de la coordination des affaires humanitaires) (98,5 millions de dollars) et le Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine (63,2 millions de dollars). Le tableau 7.1 présente des données récapitulatives sur tous les fonds d'affectation spéciale. La figure IV.IV indique la ventilation des dépenses de ces fonds par secteur d'activité pour les quatre derniers exercices biennaux.

Figure IV. IV  
Fonds généraux d'affectation spéciale de l'ONU  
Dépenses par domaine d'activité

(En millions de dollars des États-Unis)



## F. Fonds de péréquation des impôts

20. L'état VIII indique les recettes provenant des contributions du personnel, les dépenses liées au remboursement des fonctionnaires soumis à l'impôt sur le revenu des États-Unis et les montants déduits des contributions des États Membres qui exonèrent de l'impôt sur le revenu les émoluments que l'ONU verse à leurs nationaux, ainsi que l'actif, le passif, les réserves et le solde du Fonds de péréquation des impôts au 31 décembre 2009.

21. Pendant l'exercice biennal 2008-2009, le total des recettes a augmenté de 161 millions de dollars (21 %), passant de 752,8 millions de dollars en 2006-2007 à 913,8 millions de dollars. Le total des dépenses, quant à lui, a augmenté de

136,3 millions de dollars (19 %), passant de 725,7 en 2006-2007 à 862 millions de dollars. Au 31 décembre 2009, un montant de 179 millions de dollars était comptabilisé au crédit des États-Unis d'Amérique dans l'attente d'instructions concernant son utilisation.

### **G. Plan-cadre d'équipement, fonds des immobilisations et travaux de construction en cours**

22. L'état IX présente les activités se rapportant au plan-cadre d'équipement, à sa réserve opérationnelle, aux dépenses connexes et au centre informatique secondaire. Comme suite à l'aval donné par l'Assemblée générale à la stratégie IV (stratégie accélérée) dans sa résolution 62/87, les dépenses relatives au plan-cadre d'équipement ont beaucoup augmenté pendant l'exercice biennal 2008-2009, atteignant 813,4 millions de dollars. Conformément à la recommandation du Comité, seules les dépenses concernant les avantages à long terme sont immobilisées; toutes les autres, notamment celles liées aux biens durables, sont passées en charge.

23. L'état X indique les activités se rapportant aux fonds des immobilisations et travaux de construction en cours pour les mesures de sécurité et à d'autres projets concernant des travaux de construction en cours autres que le plan-cadre d'équipement. Les dépenses de l'exercice biennal se sont élevées à 32,1 millions de dollars et des projets d'une valeur de 39,6 millions de dollars ont été inscrits au compte Immobilisations.

### **H. Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite**

24. L'état XI indique les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, des prestations liées au rapatriement et des jours de congé accumulés. Auparavant, les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service étaient calculés par évaluation actuarielle tandis que les engagements au titre des prestations liées au rapatriement et aux jours de congé accumulés l'étaient sur la base des dépenses courantes, sans actualisation ou autre ajustement. Depuis l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009, les trois types d'engagements au titre des prestations dues à la cessation de service ou après la retraite sont calculés sur une base actuarielle. Le montant des engagements de l'ONU, à l'exclusion de ceux concernant les opérations de la paix, s'élevait à 2 174,2 millions de dollars au 31 décembre 2009, dont 1 937,5 millions de dollars pour les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, 140,7 millions de dollars pour les prestations liées au rapatriement et 96 millions de dollars pour les jours de congé accumulés.

### **I. Autres fonds spéciaux**

25. L'état XII présente des informations sur les fonds établis par l'Organisation à diverses fins spéciales. On trouvera dans les notes relatives aux états financiers une description de chacun de ces fonds ou groupes de fonds. On trouvera ci-après une description de certains tableaux relatifs aux états financiers.

26. Le tableau 12.1 a trait aux activités au titre des différents régimes d'assurance-vie et d'assurance maladie et d'autres fonds détenus en fiducie. Depuis l'exercice biennal 2008-2009, les primes et remboursements de tous les régimes d'assurance maladie et dentaire auto-assurés sont exprimés en chiffres bruts dans le tableau; auparavant, ils apparaissaient en chiffres nets dans le Fonds général (état V). Le total des recettes a donc augmenté de 483,3 millions de dollars (237 %), passant de 203,6 millions à 686,9 millions de dollars, et le total des dépenses a augmenté de 500 millions de dollars (369 %), passant de 135,6 millions de dollars en 2006-2007 à 635,6 millions de dollars en 2008-2009.

27. Le tableau 12.2 indique les activités se rapportant aux comptes spéciaux utilisés par le recouvrement des coûts administratifs, sauf celles du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, qui sont présentées dans les états financiers relatifs aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Le montant total des recettes s'est élevé à 285,7 millions de dollars pour l'exercice biennal 2008-2009, soit 60,5 millions de dollars (27 %) de plus que les 225,2 millions de dollars de l'exercice précédent. Les dépenses ont atteint 227,3 millions de dollars, soit 61,4 millions de dollars (37 %) de plus que les 165,9 millions de dollars de l'exercice 2006-2007. Le montant des soldes de clôture des réserves et des fonds s'établissait à 258,1 millions de dollars au 31 décembre 2009 contre 195,6 millions de dollars à la fin de l'exercice biennal précédent.



## Annexe

### Renseignements complémentaires

1. On trouvera dans la présente annexe les renseignements complémentaires que le Secrétaire général est tenu de communiquer.

#### Passation par profits et pertes du montant des pertes en espèces et sur créances

2. Un montant total de 11 099 116 dollars a été passé par profits et pertes pour l'exercice biennal 2008-2009, conformément à la règle de gestion financière 106.8. On en trouvera une ventilation dans le tableau suivant :

<i>Fonds/activités</i>	<i>Exercice</i>	
	<i>2006-2007</i>	<i>2008-2009</i>
	<i>(Dollars É.-U.)</i>	
Fonds général de l'Organisation des Nations Unies	102 051	10 680 841*
Activités productrices de recettes	57 131	63 195
Activités de coopération technique	13 040	2 575
Fonds généraux d'affectation spéciale	11 574	205 487
Autres comptes	99 114	147 018
<b>Total</b>	<b>282 910</b>	<b>11 099 116</b>

\* Y compris la passation par profits et pertes d'une contribution statutaire non acquittée de 10 499 488 dollars due par l'ex-Yougoslavie, conformément à la résolution 63/249 de l'Assemblée générale.

#### Passation par profits et pertes du montant des pertes matérielles

3. Un montant de 7 041 493 dollars (calculé sur la base du coût original), correspondant à des biens manquants, volés, détériorés ou accidentés, a été passé par profits et pertes pour l'exercice biennal 2008-2009, conformément à la règle de gestion financière 106.9.

#### Versements à titre gracieux

4. Aucun versement à titre gracieux n'a été effectué au cours de l'exercice biennal 2008-2009.

## Chapitre V

### États financiers de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009

Organisation des Nations Unies : récapitulatif de tous les fonds<sup>a, b</sup>

État I

Recettes, dépenses et variation des réserves et des soldes des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Fonds général et fonds connexes (état V)	Activités de coopération technique (état VI)	Fonds généraux d'affectation spéciale (état VII)	Fonds de péréquation des impôts (état VIII)	Plan-cadre d'équipement (état IX)	Immobi- lisations et travaux de construction en cours (état X)	Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite (état XI)	Autres fonds spéciaux (état XII)	Éliminations (toutes opérations interfonds)	Total 2009	Total 2007 <sup>c</sup>
<b>Recettes</b>											
Quotes-parts	4 780 138	–	–	–	681 928	–	–	12 015	–	5 474 081	4 688 118
Contributions volontaires	–	283 369	2 225 590	–	–	–	–	15 130	–	2 524 089	2 063 887
Revenu net provenant des activités productrices de recettes	3 920	–	–	–	–	–	–	–	–	3 920	6 260
Recettes perçues au titre d'arrangements interorganisations	–	23 645	46 486	–	–	–	–	198 896	–	269 027	252 712
Crédits provenant d'autres fonds	–	49 681	586	–	2 032	2 402	–	257 094	(254 370)	57 425	35 008
Recettes provenant de la prestation de services	5 178	–	–	–	–	–	–	302 334	(167 550)	139 962	106 258
Intérêts créditeurs	46 038	14 995	68 375	–	52 502	1 741	–	37 926	–	221 577	250 155
Recettes accessoires ou diverses	22 293	842	100 921	913 841	8	6 000	12 624	669 732	(702 460)	1 023 801	574 136
<b>Total des recettes</b>	<b>4 857 567</b>	<b>372 532</b>	<b>2 441 958</b>	<b>913 841</b>	<b>736 470</b>	<b>10 143</b>	<b>12 624</b>	<b>1 493 127</b>	<b>(1 124 380)</b>	<b>9 713 882</b>	<b>7 976 534</b>
<b>Dépenses</b>											
<b>Total des dépenses</b>	<b>4 749 421</b>	<b>366 464</b>	<b>2 192 714</b>	<b>861 975</b>	<b>837 128</b>	<b>32 121</b>	<b>3 109</b>	<b>1 356 482</b>	<b>(1 124 380)</b>	<b>9 275 034</b>	<b>6 940 511</b>
<b>Excédent (déficit)</b>	<b>108 146</b>	<b>6 068</b>	<b>249 244</b>	<b>51 866</b>	<b>(100 658)</b>	<b>(21 978)</b>	<b>9 515</b>	<b>136 645</b>	<b>–</b>	<b>438 848</b>	<b>1 036 023</b>
Produits à recevoir/(charges à payer) au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite – montants non budgétisés	–	–	–	–	–	–	149 340	–	–	149 340	(368 309)
Ajustements relatifs à des exercices antérieurs	(11 239)	(3)	(2 241)	(73)	279	–	8 163	2 176	–	(2 938)	(324)
<b>Excédent (déficit) net</b>	<b>96 907</b>	<b>6 065</b>	<b>247 003</b>	<b>51 793</b>	<b>(100 379)</b>	<b>(21 978)</b>	<b>167 018</b>	<b>138 821</b>	<b>–</b>	<b>585 250</b>	<b>667 390</b>

	<i>Fonds général et fonds connexes (état V)</i>	<i>Activités de coopération technique (état VI)</i>	<i>Fonds généraux d'affectation spéciale (état VII)</i>	<i>Fonds de péréquation des impôts (état VIII)</i>	<i>Plan-cadre d'équipement (état IX)</i>	<i>Immobi- lisations et travaux de construction en cours (état X)</i>	<i>Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite (état XI)</i>	<i>Autres fonds spéciaux (état XII)</i>	<i>Éliminations (toutes opérations interfonds)</i>	<b>Total 2009</b>	<b>Total 2007<sup>c</sup></b>
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	39 667	–	–	856	3 493	289	–	8 240	–	<b>52 545</b>	<b>51 935</b>
Virements à (en provenance) d'autres fonds	–	(281)	(2 904)	–	–	–	–	2 552	–	<b>(633)</b>	<b>(300)</b>
Virements à destination (en provenance) d'autres organisations	–	–	(56 067)	–	–	–	–	–	–	<b>(56 067)</b>	<b>(37 516)</b>
Virements au compte Travaux de construction en cours	–	–	–	–	706 535	33 814	–	–	–	<b>740 349</b>	<b>88 383</b>
Virements en provenance du compte Travaux de construction en cours	–	–	–	–	–	(38 407)	–	–	–	<b>(38 407)</b>	<b>(55 184)</b>
Virements au compte Immobilisations	–	–	–	–	(1 156)	39 563	–	–	–	<b>38 407</b>	<b>55 184</b>
Sommes remboursées à des donateurs	–	(7 579)	(27 001)	–	–	–	–	(630)	–	<b>(35 210)</b>	<b>(11 112)</b>
Autres ajustements apportés aux réserves et aux soldes des fonds	–	–	941	(53 043)	–	–	–	42 613	–	<b>(9 489)</b>	<b>(1 988 910)</b>
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice	596 107	247 536	998 118	10 317	524 815	578 797	(2 313 307)	709 470	–	<b>1 351 853</b>	<b>2 581 983</b>
<b>Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice</b>	<b>732 681</b>	<b>245 741</b>	<b>1 160 090</b>	<b>9 923</b>	<b>1 133 308</b>	<b>592 078</b>	<b>(2 146 289)</b>	<b>901 066</b>	<b>–</b>	<b>2 628 598</b>	<b>1 351 853</b>

<sup>a</sup> Voir notes 2 et 3.

<sup>b</sup> Les comptes des opérations de maintien de la paix, le compte séquestre des Nations Unies pour l'Iraq et les comptes de la Commission d'indemnisation des Nations Unies, du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et du Tribunal pénal international pour le Rwanda ne figurent pas dans l'état ci-dessus car ils font l'objet d'états financiers distincts. Voir également note 2 j).

<sup>c</sup> On a retraité les montants indiqués à des fins de comparaison pour les rendre conformes à la nouvelle présentation.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

**Organisation des Nations Unies : récapitulatif de tous les fonds<sup>a, b</sup>**
**État II**
**Actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2009**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds général et fonds connexes (état V)</i>	<i>Activités de coopération technique (état VI)</i>	<i>Fonds généraux d'affectation spéciale (état VII)</i>	<i>Fonds de péréquation des impôts (état VIII)</i>	<i>Plan-cadre d'équipement (état IX)</i>	<i>Immobi- lisations et travaux de construction en cours (état X)</i>	<i>Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite (état XI)</i>	<i>Autres fonds spéciaux (état XII)</i>	<i>Éliminations (toutes opérations interfonds)</i>	<b>Total 2009</b>	<b>Total 2007<sup>c</sup></b>
<b>Actif</b>											
Encaisse et dépôts à terme	48 757	2 049	1 670	–	41	46	–	962	–	<b>53 525</b>	<b>72 311</b>
Placements à court terme	–	–	275	–	–	–	–	5 144	–	<b>5 419<sup>d</sup></b>	<b>5 648</b>
Placements à long terme	–	–	2 088	–	–	–	–	69 266	–	<b>71 354<sup>d</sup></b>	<b>62 481</b>
Trésorerie commune <sup>e</sup>	919 323	264 179	1 101 932	–	923 905	33 956	–	655 929	–	<b>3 899 224</b>	<b>2 730 863</b>
Quotes-parts à recevoir des États Membres	335 497	–	–	–	21 684	–	–	9 632	–	<b>366 813</b>	<b>573 407</b>
Contributions volontaires à recevoir	–	–	190 860	–	–	–	–	–	–	<b>190 860</b>	<b>148 165</b>
Soldes débiteurs interfonds	419 933	168 980	2 360	206 236	52 115	16 858	29 706	174 489	(902 065)	<b>168 612<sup>f</sup></b>	<b>205 854</b>
Débiteurs divers	103 936	23 198	288 598	64 120	3 600	–	–	84 525	–	<b>567 977</b>	<b>563 576</b>
Autres éléments d'actif	158 858	8 013	11 786	29	103 326	11 603	–	264 314	–	<b>557 929</b>	<b>289 960</b>
Terrains et bâtiments	–	–	–	–	–	532 644	–	–	–	<b>532 644</b>	<b>493 081</b>
Travaux de construction en cours	–	–	–	–	766 554	25 627	–	–	–	<b>792 181</b>	<b>91 395</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>1 986 304</b>	<b>466 419</b>	<b>1 599 569</b>	<b>270 385</b>	<b>1 871 225</b>	<b>620 734</b>	<b>29 706</b>	<b>1 264 261</b>	<b>(902 065)</b>	<b>7 206 538</b>	<b>5 236 741</b>
<b>Passif</b>											
Contributions ou paiements reçus d'avance	17 394	–	–	–	120 526	–	–	1 459	–	<b>139 379</b>	<b>21 915</b>
Engagements non réglés	354 307	40 574	245 606	81 452	542 233	18 408	–	298 580	–	<b>1 581 160</b>	<b>885 740</b>
Soldes créditeurs interfonds	810 411	173 270	1 901	–	40 276	10 115	–	25 759	(902 065)	<b>159 667<sup>f</sup></b>	<b>177 076</b>
Créditeurs divers	70 430	6 800	16 520	179 010	34 882	133	1 773	35 969	–	<b>345 517</b>	<b>315 139</b>
Autres éléments de passif	1 081	34	175 452	–	–	–	–	1 428	–	<b>177 995</b>	<b>153 294</b>
Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	–	–	–	–	–	–	2 174 222	–	–	<b>2 174 222</b>	<b>2 331 724</b>
<b>Total du passif</b>	<b>1 253 623</b>	<b>220 678</b>	<b>439 479</b>	<b>260 462</b>	<b>737 917</b>	<b>28 656</b>	<b>2 175 995</b>	<b>363 195</b>	<b>(902 065)</b>	<b>4 577 940</b>	<b>3 884 888</b>

	<i>Fonds général et fonds connexes (état V)</i>	<i>Activités de coopération technique (état VI)</i>	<i>Fonds généraux d'affectation spéciale (état VII)</i>	<i>Fonds de péréquation des impôts (état VIII)</i>	<i>Plan-cadre d'équipement (état IX)</i>	<i>Immobi- lisations et travaux de construction en cours (état X)</i>	<i>Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite (état XI)</i>	<i>Autres fonds spéciaux (état XII)</i>	<i>Éliminations (toutes opérations interfonds)</i>	<b>Total 2009</b>	<b>Total 2007<sup>e</sup></b>
<b>Réserves et soldes des fonds</b>											
Réserves de fonctionnement	–	–	33 506	–	–	–	–	113 433	–	<b>146 939</b>	<b>123 434</b>
Réserves pour l'ouverture de crédits	–	–	93 789	–	–	–	–	–	–	<b>93 789</b>	<b>105 134</b>
Soldes concernant des projets financés par des donateurs	–	245 741	–	–	–	–	–	–	–	<b>245 741</b>	<b>247 536</b>
Fonds de roulement	150 000	–	–	–	45 000	–	–	–	–	<b>195 000</b>	<b>195 000</b>
Fonds d'immobilisations (terrains et bâtiments)	–	–	–	–	–	512 422	–	–	–	<b>512 422</b>	<b>472 859</b>
Excédents reportés	68 356	–	–	–	–	–	–	–	–	<b>68 356</b>	<b>68 356</b>
Part du capital provenant des contributions	48 728	–	4 050	–	–	20 222	–	–	–	<b>73 000</b>	<b>73 000</b>
Excédent cumulé	465 597	–	1 028 745	9 923	1 088 308	59 434	–	787 633	–	<b>3 439 640</b>	<b>2 379 841</b>
(Déficit) cumulé du financement des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	–	–	–	–	–	–	(2 146 289)	–	–	<b>(2 146 289)</b>	<b>(2 313 307)</b>
<b>Total, réserves et soldes des fonds</b>	<b>732 681</b>	<b>245 741</b>	<b>1 160 090</b>	<b>9 923</b>	<b>1 133 308</b>	<b>592 078</b>	<b>(2 146 289)</b>	<b>901 066</b>	<b>–</b>	<b>2 628 598</b>	<b>1 351 853</b>
<b>Total du passif, des réserves et des soldes des fonds</b>	<b>1 986 304</b>	<b>466 419</b>	<b>1 599 569</b>	<b>270 385</b>	<b>1 871 225</b>	<b>620 734</b>	<b>29 706</b>	<b>1 264 261</b>	<b>(902 065)</b>	<b>7 206 538</b>	<b>5 236 741</b>

<sup>a</sup> Voir notes 2 et 3.

<sup>b</sup> Les comptes des opérations de maintien de la paix, le compte séquestre des Nations Unies pour l'Iraq et les comptes de la Commission d'indemnisation des Nations Unies, du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et du Tribunal pénal international pour le Rwanda ne figurent pas dans l'état ci-dessus car ils font l'objet d'états financiers distincts. Voir également note 2 j).

<sup>c</sup> On a retraité les montants indiqués à des fins de comparaison pour les rendre conformes à la nouvelle présentation.

<sup>d</sup> Obligations, bons du Trésor et effets de commerce.

<sup>e</sup> Voir note 2 m) iii).

<sup>f</sup> Ce montant inclut des prêts et des soldes interfonds en rapport avec des activités de maintien de la paix, le compte séquestre des Nations Unies pour l'Iraq, la Commission d'indemnisation des Nations Unies, le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et le Tribunal pénal international pour le Rwanda, qui n'ont pas été éliminés.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

**Organisation des Nations Unies : récapitulatif de tous les fonds<sup>a, b</sup>**

État III

**Flux de trésorerie pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds général et fonds connexes (état V)</i>	<i>Activités de coopération technique (état VI)</i>	<i>Fonds généraux d'affectation spéciale (état VII)</i>	<i>Fonds de péréquation des impôts (état VIII)</i>	<i>Plan-cadre d'équipement (état IX)</i>	<i>Immobi- lisations et travaux de construction en cours (état X)</i>	<i>Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite (état XI)</i>	<i>Autres fonds spéciaux (état XII)</i>	<i>Éliminations (toutes opérations interfonds)</i>	<b>Total 2009</b>	<b>Total 2007<sup>c</sup></b>
<b>Flux de trésorerie provenant du fonctionnement</b>											
Excédent (déficit) net (état I)	96 907	6 065	247 003	51 793	(100 379)	(21 978)	167 018	138 821	–	<b>585 250</b>	<b>667 390</b>
(Augmentation) diminution des contributions à recevoir	104 226	–	(42 695)	–	105 903	–	–	(3 535)	–	<b>163 899</b>	<b>(341 718)</b>
(Augmentation) diminution des soldes débiteurs interfonds	(2 668)	(2 254)	2 736	(47 543)	(7 236)	36 287	(9 701)	(52 152)	119 773	<b>37 242</b>	<b>(43 484)</b>
(Augmentation) diminution des débiteurs divers	(1 200)	5 473	17 586	(13 278)	(3 580)	–	–	(9 402)	–	<b>(4 401)</b>	<b>(20 673)</b>
(Augmentation) diminution des autres éléments d'actif	(51 625)	92	(9 334)	(19)	20 768	(11 603)	–	(216 248)	–	<b>(267 969)</b>	<b>(210 550)</b>
Augmentation (diminution) des contributions ou paiements reçus d'avance	2 672	–	–	–	113 333	–	–	1 459	–	<b>117 464</b>	<b>13 116</b>
Augmentation (diminution) des engagements non réglés	80 764	(605)	19 530	8 195	369 045	(3 392)	–	221 883	–	<b>695 420</b>	<b>356 498</b>
Augmentation (diminution) des soldes créditeurs interfonds	62 454	(2 028)	(14 230)	–	29 099	9 819	–	17 250	(119 773)	<b>(17 409)</b>	<b>36 379</b>
Augmentation (diminution) des créditeurs divers	(58 106)	(4 704)	11 269	53 039	28 161	(128)	185	662	–	<b>30 378</b>	<b>39 481</b>
Augmentation (diminution) des autres éléments de passif	540	(34)	27 725	–	–	–	–	(3 530)	–	<b>24 701</b>	<b>140 265</b>
Augmentation (diminution) des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	–	–	–	–	–	–	(157 502)	–	–	<b>(157 502)</b>	<b>2 331 724</b>
À déduire : intérêts créditeurs	(46 038)	(14 995)	(68 375)	–	(52 502)	(1 741)	–	(37 926)	–	<b>(221 577)</b>	<b>(250 155)</b>
<b>Encaisse nette provenant du fonctionnement</b>	<b>187 926</b>	<b>(12 990)</b>	<b>191 215</b>	<b>52 187</b>	<b>502 612</b>	<b>7 264</b>	<b>–</b>	<b>57 282</b>	<b>–</b>	<b>985 496</b>	<b>2 718 273</b>

	<i>Fonds général et fonds connexes (état V)</i>	<i>Activités de coopération technique (état VI)</i>	<i>Fonds généraux d'affectation spéciale (état VII)</i>	<i>Fonds de péréquation des impôts (état VIII)</i>	<i>Plan-cadre d'équipement (état IX)</i>	<i>Immobi- lisations et travaux de construction en cours (état X)</i>	<i>Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite (état XI)</i>	<i>Autres fonds spéciaux (état XII)</i>	<i>Éliminations (toutes opérations interfonds)</i>	<b>Total 2009</b>	<b>Total 2007*</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de placement</b>											
(Augmentation) diminution des placements à court terme	-	-	106	-	-	-	-	123	-	<b>229</b>	<b>(2 973)</b>
(Augmentation) diminution des placements à long terme	-	-	(347)	-	-	-	-	(8 526)	-	<b>(8 873)</b>	<b>(13 532)</b>
(Augmentation) diminution de la rubrique Terrains et bâtiments	-	-	-	-	-	(39 563)	-	-	-	<b>(39 563)</b>	<b>(55 184)</b>
(Augmentation) diminution de la rubrique Travaux de construction en cours	-	-	-	-	(705 379)	4 593	-	-	-	<b>(700 786)</b>	<b>(33 200)</b>
Intérêts créditeurs	46 038	14 995	68 375	-	52 502	1 741	-	37 926	-	<b>221 577</b>	<b>250 155</b>
<b>Encaisse nette provenant des activités de placement</b>	<b>46 038</b>	<b>14 995</b>	<b>68 134</b>	<b>-</b>	<b>(652 877)</b>	<b>(33 229)</b>	<b>-</b>	<b>29 523</b>	<b>-</b>	<b>(527 416)</b>	<b>145 266</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>											
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	39 667	-	-	856	3 493	289	-	8 240	-	<b>52 545</b>	<b>51 935</b>
Virements à (en provenance) d'autres fonds	-	(281)	(2 904)	-	-	-	-	2 552	-	<b>(633)</b>	<b>(300)</b>
Virements à destination (en provenance) d'autres organisations	-	-	(56 067)	-	-	-	-	-	-	<b>(56 067)</b>	<b>(37 516)</b>
Virements au compte Travaux de construction en cours	-	-	-	-	706 535	33 814	-	-	-	<b>740 349</b>	<b>88 383</b>
Virements en provenance du compte Travaux de construction en cours	-	-	-	-	-	(38 407)	-	-	-	<b>(38 407)</b>	<b>(55 184)</b>
Virements au compte Immobilisations	-	-	-	-	(1 156)	39 563	-	-	-	<b>38 407</b>	<b>55 184</b>
Sommes remboursées à des donateurs	-	(7 579)	(27 001)	-	-	-	-	(630)	-	<b>(35 210)</b>	<b>(11 112)</b>
Autres ajustements apportés aux réserves et aux soldes des fonds	-	-	941	(53 043)	-	-	-	42 613	-	<b>(9 489)</b>	<b>(1 988 910)</b>
<b>Encaisse nette provenant des activités de financement</b>	<b>39 667</b>	<b>(7 860)</b>	<b>(85 031)</b>	<b>(52 187)</b>	<b>708 872</b>	<b>35 259</b>	<b>-</b>	<b>52 775</b>	<b>-</b>	<b>691 495</b>	<b>(1 897 520)</b>

	<i>Fonds général et fonds connexes (état V)</i>	<i>Activités de coopération technique (état VI)</i>	<i>Fonds généraux d'affectation spéciale (état VII)</i>	<i>Fonds de péréquation des impôts (état VIII)</i>	<i>Plan-cadre d'équipement (état IX)</i>	<i>Immobi- lisations et travaux de construction en cours (état X)</i>	<i>Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite (état XI)</i>	<i>Autres fonds spéciaux (état XII)</i>	<i>Éliminations (toutes opérations interfonds)</i>	<b>Total 2009</b>	<b>Total 2007<sup>c</sup></b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'encaisse, des dépôts à terme et de la trésorerie commune</b>	<b>273 631</b>	<b>(5 855)</b>	<b>174 318</b>	<b>–</b>	<b>558 607</b>	<b>9 294</b>	<b>–</b>	<b>139 580</b>	<b>–</b>	<b>1 149 575</b>	<b>966 019</b>
Encaisse, dépôts à terme et trésorerie commune en début de période	694 449	272 083	929 284	–	365 339	24 708	–	517 311	–	<b>2 803 174</b>	<b>1 837 155</b>
<b>Encaisse, dépôts à terme et trésorerie commune en fin de période</b>	<b>968 080</b>	<b>266 228</b>	<b>1 103 602</b>	<b>–</b>	<b>923 946</b>	<b>34 002</b>	<b>–</b>	<b>656 891</b>	<b>–</b>	<b>3 952 749</b>	<b>2 803 174</b>

<sup>a</sup> Voir note 3.

<sup>b</sup> Les comptes des opérations de maintien de la paix, le compte séquestre des Nations Unies pour l'Iraq et les comptes de la Commission d'indemnisation des Nations Unies, du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et du Tribunal pénal international pour le Rwanda ne figurent pas dans l'état ci-dessus car ils font l'objet d'états financiers distincts. Voir également note 2 j).

<sup>c</sup> On a retraité les montants indiqués à des fins de comparaison pour les rendre conformes à la nouvelle présentation.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.



## Fonds général de l'Organisation des Nations Unies

### État IV

### Crédits ouverts pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Titres et chapitres du budget-programme</i>	<i>Crédits ouverts</i>			<i>Dépenses</i>		<i>Total</i>	<i>Solde inutilisé</i>	
	<i>Montant initial<sup>a</sup></i>	<i>Ajustements<sup>b</sup></i>	<i>Montant révisé<sup>c</sup></i>	<i>Décaissements</i>	<i>Engagements non réglés</i>			
<b>Titre I. Politique, direction et coordination d'ensemble</b>								
01	Politique, direction et coordination d'ensemble	89 216	2 757	91 973	87 243	2 165	<b>89 408</b>	2 565
02	Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	629 340	36 174	665 514	640 745	14 614	<b>655 359</b>	10 155
	<b>Total</b>	<b>718 556</b>	<b>38 931</b>	<b>757 487</b>	<b>727 988</b>	<b>16 779</b>	<b>744 767</b>	<b>12 720</b>
<b>Titre II. Affaires politiques</b>								
03	Affaires politiques	527 241	435 335	962 576	860 497	87 002	<b>947 499</b>	15 077
04	Désarmement	21 608	660	22 268	21 830	263	<b>22 093</b>	175
05	Opérations de maintien de la paix	101 413	(480)	100 933	94 988	3 992	<b>98 980</b>	1 953
06	Utilisations pacifiques de l'espace	7 440	557	7 997	7 823	80	<b>7 903</b>	94
	<b>Total</b>	<b>657 702</b>	<b>436 072</b>	<b>1 093 774</b>	<b>985 138</b>	<b>91 337</b>	<b>1 076 475</b>	<b>17 299</b>
<b>Titre III. Justice internationale et droit international</b>								
07	Cour internationale de Justice	41 200	4 750	45 950	44 829	1 029	<b>45 858</b>	92
08	Affaires juridiques	46 069	1 830	47 899	46 899	1 000	<b>47 899</b>	–
	<b>Total</b>	<b>87 269</b>	<b>6 580</b>	<b>93 849</b>	<b>91 728</b>	<b>2 029</b>	<b>93 757</b>	<b>92</b>
<b>Titre IV. Coopération internationale pour le développement</b>								
09	Affaires économiques et sociales	158 385	787	159 172	156 347	1 661	<b>158 008</b>	1 164
10	Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	5 440	(327)	5 113	4 835	90	<b>4 925</b>	188
11	Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	11 642	(2 879)	8 763	8 204	282	<b>8 486</b>	277
12	Commerce et développement	123 746	4 687	128 433	127 191	1 168	<b>128 359</b>	74
13	Centre du commerce international CNUCED/OMC	28 100	2 713	30 813	30 813	–	<b>30 813</b>	–

<i>Titres et chapitres du budget-programme</i>	<i>Crédits ouverts</i>			<i>Dépenses</i>		<b>Total</b>	<i>Solde inutilisé</i>
	<i>Montant initial<sup>a</sup></i>	<i>Ajustements<sup>b</sup></i>	<i>Montant révisé<sup>c</sup></i>	<i>Décaissements</i>	<i>Engagements non réglés</i>		
14 Environnement	13 797	1 228	15 025	14 390	635	<b>15 025</b>	–
15 Établissements humains	20 521	1 062	21 583	21 347	236	<b>21 583</b>	–
16 Contrôle international des drogues, prévention du crime et justice pénale	36 819	2 633	39 452	38 355	1 005	<b>39 360</b>	92
<b>Total</b>	<b>398 450</b>	<b>9 904</b>	<b>408 354</b>	<b>401 482</b>	<b>5 077</b>	<b>406 559</b>	<b>1 795</b>
<b>Titre V. Coopération régionale pour le développement</b>							
17 Développement économique et social en Afrique	119 798	(7 546)	112 252	96 403	12 665	<b>109 068</b>	3 184
18 Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	83 926	7 441	91 367	88 938	2 429	<b>91 367</b>	–
19 Développement économique en Europe	59 917	3 812	63 729	62 820	909	<b>63 729</b>	–
20 Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	104 445	268	104 713	102 734	1 979	<b>104 713</b>	–
21 Développement économique et social en Asie occidentale	58 107	1 899	60 006	54 826	1 982	<b>56 808</b>	3 198
22 Programme ordinaire de coopération technique	50 951	583	51 534	43 448	4 854	<b>48 302</b>	3 232
<b>Total</b>	<b>477 144</b>	<b>6 457</b>	<b>483 601</b>	<b>449 169</b>	<b>24 818</b>	<b>473 987</b>	<b>9 614</b>
<b>Titre VI. Droits de l'homme et affaires humanitaires</b>							
23 Droits de l'homme	116 938	1 449	118 387	113 181	3 741	<b>116 922</b>	1 465
24 Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés	73 069	6 936	80 005	79 884	–	<b>79 884</b>	121
25 Réfugiés de Palestine	40 728	(735)	39 993	39 355	–	<b>39 355</b>	638
26 Aide humanitaire	28 492	847	29 339	27 799	1 452	<b>29 251</b>	88
<b>Total</b>	<b>259 227</b>	<b>8 497</b>	<b>267 724</b>	<b>260 219</b>	<b>5 193</b>	<b>265 412</b>	<b>2 312</b>
<b>Titre VII. Information</b>							
27 Information	184 000	4 531	188 531	183 247	3 612	<b>186 859</b>	1 672
<b>Total</b>	<b>184 000</b>	<b>4 531</b>	<b>188 531</b>	<b>183 247</b>	<b>3 612</b>	<b>186 859</b>	<b>1 672</b>
<b>Titre VIII. Services communs d'appui</b>							
28A Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	15 003	2 730	17 733	17 538	119	<b>17 657</b>	76
28B Bureau de la planification, du budget et de la comptabilité	39 170	(4 789)	34 381	34 083	298	<b>34 381</b>	–

<i>Titres et chapitres du budget-programme</i>	<i>Crédits ouverts</i>			<i>Dépenses</i>		<b>Total</b>	<i>Solde inutilisé</i>
	<i>Montant initial<sup>a</sup></i>	<i>Ajustements<sup>b</sup></i>	<i>Montant révisé<sup>c</sup></i>	<i>Décaissements</i>	<i>Engagements non réglés</i>		
28C Bureau de la gestion des ressources humaines	70 688	2 845	73 533	67 961	5 266	<b>73 227</b>	306
28D Bureau des services centraux d'appui	236 300	(25 774)	210 526	195 583	14 507	<b>210 090</b>	436
28E Administration (Genève)	112 185	12 320	124 505	115 949	8 556	<b>124 505</b>	–
28F Administration (Vienne)	39 020	1 339	40 359	38 537	1 816	<b>40 353</b>	6
28G Administration (Nairobi)	27 839	819	28 658	27 685	816	<b>28 501</b>	157
36 Bureau des technologies de l'information et des communications	–	42 650	42 650	36 902	3 950	<b>40 852</b>	1 798
<b>Total</b>	<b>540 205</b>	<b>32 140</b>	<b>572 345</b>	<b>534 238</b>	<b>35 328</b>	<b>569 566</b>	<b>2 779</b>
<b>Titre IX. Contrôle interne</b>							
29 Contrôle interne	35 998	(231)	35 767	34 355	586	<b>34 941</b>	826
<b>Total</b>	<b>35 998</b>	<b>(231)</b>	<b>35 767</b>	<b>34 355</b>	<b>586</b>	<b>34 941</b>	<b>826</b>
<b>Titre X. Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales</b>							
30 Activités administratives financées en commun	11 459	80	11 539	11 110	–	<b>11 110</b>	429
31 Dépenses spéciales	97 012	8 334	105 346	104 544	802	<b>105 346</b>	–
<b>Total</b>	<b>108 471</b>	<b>8 414</b>	<b>116 885</b>	<b>115 654</b>	<b>802</b>	<b>116 456</b>	<b>429</b>
<b>Titre XI. Dépenses d'équipement</b>							
32 Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	58 783	2 906	61 689	40 407	20 326	<b>60 733</b>	956
<b>Total</b>	<b>58 783</b>	<b>2 906</b>	<b>61 689</b>	<b>40 407</b>	<b>20 326</b>	<b>60 733</b>	<b>956</b>
<b>Titre XII. Sûreté et sécurité</b>							
33 Sûreté et sécurité	197 169	4 286	201 455	198 570	2 885	<b>201 455</b>	–
<b>Total</b>	<b>197 169</b>	<b>4 286</b>	<b>201 455</b>	<b>198 570</b>	<b>2 885</b>	<b>201 455</b>	–
<b>Titre XIII. Compte pour le développement</b>							
34 Compte pour le développement	18 651	7 500	26 151	26 151	–	<b>26 151</b>	–
<b>Total</b>	<b>18 651</b>	<b>7 500</b>	<b>26 151</b>	<b>26 151</b>	–	<b>26 151</b>	–

<i>Titres et chapitres du budget-programme</i>		<i>Crédits ouverts</i>			<i>Dépenses</i>		<i>Solde inutilisé</i>	
		<i>Montant initial<sup>a</sup></i>	<i>Ajustements<sup>b</sup></i>	<i>Montant révisé<sup>c</sup></i>	<i>Décaissements</i>	<i>Engagements non réglés</i>		<i>Total</i>
<b>Titre XIV. Contributions du personnel</b>								
35	Contributions du personnel	465 983	26 320	492 303	492 303	–	492 303	–
<b>Total</b>		<b>465 983</b>	<b>26 320</b>	<b>492 303</b>	<b>492 303</b>	<b>–</b>	<b>492 303</b>	<b>–</b>
<b>Total général</b>		<b>4 207 608</b>	<b>592 307</b>	<b>4 799 915</b>	<b>4 540 649</b>	<b>208 772</b>	<b>4 749 421</b>	<b>50 494</b>

<sup>a</sup> En application de la résolution 62/237A de l'Assemblée générale.

<sup>b</sup> Il a été tenu compte des changements intervenus en application des résolutions 62/245, 63/264, 63/268, 63/283 et 64/242 de l'Assemblée générale, ainsi que des crédits virés d'un chapitre à l'autre du budget avec l'assentiment du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

<sup>c</sup> Correspond aux montants définitifs autorisés pour l'exercice 2008-2009, après intégration de tous les changements.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

## Fonds général de l'Organisation des Nations Unies et fonds connexes<sup>a</sup>

État V

### Recettes, dépenses et variation des réserves et des soldes des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds général de l'ONU</i>	<i>Fonds de roulement</i>	<i>Compte spécial</i>	<i>Éliminations<sup>b</sup></i>	<b>Total 2009</b>	<b>Total 2007<sup>c</sup></b>
<b>Recettes</b>						
Quotes-parts <sup>d</sup>	4 780 138	–	–	–	<b>4 780 138</b>	<b>4 181 576</b>
Revenu net provenant des activités productrices de recettes	3 920 <sup>e</sup>	–	–	–	<b>3 920</b>	<b>6 260</b>
Recettes provenant de la prestation de services	5 178	–	–	–	<b>5 178</b>	<b>4 337</b>
Intérêts créditeurs	31 304	–	14 734	–	<b>46 038</b>	<b>64 448</b>
Recettes accessoires ou diverses	22 277 <sup>f</sup>	–	16	–	<b>22 293</b>	<b>22 886</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>4 842 817</b>	<b>–</b>	<b>14 750</b>	<b>–</b>	<b>4 857 567</b>	<b>4 279 507</b>
<b>Dépenses</b>						
Traitements et autres dépenses de personnel	3 516 845	–	–	–	<b>3 516 845</b>	<b>3 094 017</b>
Voyages	110 798	–	–	–	<b>110 798</b>	<b>92 599</b>
Services contractuels	155 266	–	–	–	<b>155 266</b>	<b>155 259</b>
Dépenses de fonctionnement	458 454	–	–	–	<b>458 454</b>	<b>391 915</b>
Achats	207 265	–	–	–	<b>207 265</b>	<b>218 841</b>
Dépenses diverses	300 793	–	–	–	<b>300 793</b>	<b>193 647</b>
<b>Total des dépenses</b>	<b>4 749 421</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>4 749 421</b>	<b>4 146 278</b>
<b>Excédent (déficit)</b>	<b>93 396</b>	<b>–</b>	<b>14 750</b>	<b>–</b>	<b>108 146</b>	<b>133 229</b>
Ajustements relatifs à des exercices antérieurs	(11 239) <sup>g</sup>	–	–	–	<b>(11 239)</b>	<b>(633)</b>
<b>Excédent (déficit) net</b>	<b>82 157</b>	<b>–</b>	<b>14 750</b>	<b>–</b>	<b>96 907</b>	<b>132 596</b>
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	39 667	–	–	–	<b>39 667</b>	<b>45 519</b>
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice	209 454	150 000	236 653	–	<b>596 107</b>	<b>417 992</b>
<b>Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice</b>	<b>331 278</b>	<b>150 000</b>	<b>251 403</b>	<b>–</b>	<b>732 681</b>	<b>596 107</b>

**Fonds général de l'Organisation des Nations Unies et fonds connexes<sup>a</sup>**
État V (*fin*)
**Actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2009**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds général de l'ONU<sup>b</sup></i>	<i>Fonds de roulement</i>	<i>Compte spécial</i>	<i>Éliminations<sup>b</sup></i>	<b>Total 2009</b>	<b>Total 2007<sup>c</sup></b>
<b>Actif</b>						
Encaisse et dépôts à terme	48 757	–	–	–	<b>48 757</b>	<b>28 565</b>
Trésorerie commune <sup>h</sup>	671 247	–	248 076	–	<b>919 323</b>	<b>665 884</b>
Quotes-parts à recevoir des États Membres <sup>i</sup>	335 497	–	–	–	<b>335 497</b>	<b>439 723</b>
Soldes débiteurs interfonds	419 934	150 000	–	(150 001)	<b>419 933</b>	<b>417 265</b>
Débiteurs divers	83 971	–	–	–	<b>83 971</b>	<b>82 771</b>
Charges comptabilisées d'avance <sup>j</sup>	156 677	–	–	–	<b>156 677</b>	<b>104 614</b>
Autres éléments d'actif	2 181	–	–	–	<b>2 181</b>	<b>2 619</b>
Compte spécial pour les contributions mises en recouvrement et non acquittées (résolution 3049 C (XXVII) de l'Assemblée générale)	16 637	–	–	–	<b>16 637</b>	<b>16 637</b>
Créances sur le Compte spécial de la Force d'urgence des Nations Unies (1956)	–	–	1 932	–	<b>1 932</b>	<b>1 932</b>
Créances sur le Compte ad hoc pour l'Opération des Nations Unies au Congo	–	–	1 396	–	<b>1 396</b>	<b>1 396</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>1 734 901</b>	<b>150 000</b>	<b>251 404</b>	<b>(150 001)</b>	<b>1 986 304</b>	<b>1 761 406</b>
<b>Passif</b>						
Contributions ou paiements reçus d'avance	17 394	–	–	–	<b>17 394</b>	<b>14 722</b>
Engagements non réglés (exercice considéré)	210 749	–	–	–	<b>210 749</b>	<b>182 122</b>
Engagements non réglés (exercices à venir)	143 558	–	–	–	<b>143 558</b>	<b>91 421</b>
Soldes créditeurs interfonds	960 411	–	1	(150 001)	<b>810 411</b>	<b>747 957</b>
Créditeurs divers	70 430	–	–	–	<b>70 430</b>	<b>128 536</b>
Autres éléments de passif	1 081	–	–	–	<b>1 081</b>	<b>541</b>
<b>Total du passif</b>	<b>1 403 623</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>(150 001)</b>	<b>1 253 623</b>	<b>1 165 299</b>
<b>Réserves et soldes des fonds</b>						
Fonds de roulement	–	150 000	–	–	<b>150 000</b>	<b>150 000</b>

	<i>Fonds général de l'ONU<sup>b</sup></i>	<i>Fonds de roulement</i>	<i>Compte spécial</i>	<i>Éliminations<sup>b</sup></i>	<b>Total 2009</b>	<b>Total 2007<sup>c</sup></b>
Excédents reportés	68 356	–	–	–	<b>68 356</b>	<b>68 356</b>
Part du capital provenant des contributions	–	–	48 728	–	<b>48 728</b>	<b>48 728</b>
Excédent (déficit) cumulé	262 922	–	202 675 <sup>k</sup>	–	<b>465 597</b>	<b>329 023</b>
<b>Total, réserves et soldes des fonds</b>	<b>331 278</b>	<b>150 000</b>	<b>251 403</b>	–	<b>732 681</b>	<b>596 107</b>
<b>Total du passif, des réserves et des soldes des fonds</b>	<b>1 734 901</b>	<b>150 000</b>	<b>251 404</b>	<b>(150 001)</b>	<b>1 986 304</b>	<b>1 761 406</b>

<sup>a</sup> Voir note 5.

<sup>b</sup> Pour donner une image fidèle de la situation dans la colonne « Total », les opérations réciproques entre les colonnes sont éliminées.

<sup>c</sup> On a retraité les montants indiqués à des fins de comparaison pour les rendre conformes à la nouvelle présentation.

<sup>d</sup> Voir la note 4 pour faire le rapprochement entre les crédits ouverts et les quotes-parts.

<sup>e</sup> Voir tableau 5.1.

<sup>f</sup> Voir tableau 5.2.

<sup>g</sup> Y compris la passation par profits et pertes d'une contribution statutaire non acquittée de 10 499 488 dollars due par l'ex-Yougoslavie, conformément à la résolution 63/249 de l'Assemblée générale.

<sup>h</sup> Part dans la trésorerie commune, dont le total se répartit comme suit : encaisse et dépôts à terme (233 366 068 dollars), placements à court terme (226 947 207 dollars; valeur de réalisation : 227 382 821 dollars), placements à long terme (454 243 565 dollars; valeur de réalisation : 459 495 515 dollars) et intérêts courus à recevoir (4 766 620 dollars).

<sup>i</sup> Contributions non acquittées, qu'elles soient ou non considérées comme recouvrables.

<sup>j</sup> Dont engagements au titre d'exercices futurs d'un montant de 143 558 335 dollars.

<sup>k</sup> Déduction faite d'un crédit d'un montant de 3 911 000 dollars ouvert pour la Force d'urgence des Nations Unies conformément à la section II de la résolution 2115 (XX) de l'Assemblée générale.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

## Fonds général de l'Organisation des Nations Unies

Tableau 5.1

## Activités productrices de recettes

## Recettes et dépenses de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Vente de timbres-poste de l'ONU <sup>a</sup>	Vente de publications des Nations Unies <sup>b</sup>	Services destinés aux visiteurs <sup>c</sup>	Services statistiques	Boutique cadeaux	Exploitation du garage <sup>d</sup>	Kiosque à journaux	Activités de restauration <sup>e</sup>	Autres activités commerciales <sup>f</sup>	Total 2009	Total 2007
<b>Recettes</b>											
Chiffre d'affaires brut	14 246	13 114	7 231	1 509	809	2 339	199	1 112	1 546	42 105	46 239
À déduire : coût des articles vendus	(1 044)	(3 505)	–	–	–	–	–	–	–	(4 549)	(5 220)
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>13 202</b>	<b>9 609</b>	<b>7 231</b>	<b>1 509</b>	<b>809</b>	<b>2 339</b>	<b>199</b>	<b>1 112</b>	<b>1 546</b>	<b>37 556</b>	<b>41 019</b>
<b>Dépenses</b>											
Traitements et autres dépenses de personnel	8 321	6 631	6 962	365	–	1 409	–	530	320	24 538	26 213
Voyages	96	81	1	126	–	–	–	–	8	312	384
Services contractuels	7	1 446	76	–	–	–	–	–	13	1 542	1 041
Dépenses de fonctionnement	961	1 362	86	154	–	267	–	891	208	3 929	3 716
Achats	50	60	117	69	–	–	–	13	144	453	573
Publicité	554	1 231	186	–	–	–	–	–	–	1 971	1 850
Frais de gestion	–	54	–	–	–	–	–	–	–	54	51
<b>Total des dépenses</b>	<b>9 989</b>	<b>10 865</b>	<b>7 428</b>	<b>714</b>	<b>–</b>	<b>1 676</b>	<b>–</b>	<b>1 434</b>	<b>693</b>	<b>32 799</b>	<b>33 828</b>
<b>Excédent</b>	<b>3 213</b>	<b>(1 256)</b>	<b>(197)</b>	<b>795</b>	<b>809</b>	<b>663</b>	<b>199</b>	<b>(322)</b>	<b>853</b>	<b>4 757</b>	<b>7 191</b>
À déduire : dépenses du Groupe de la comptabilité des recettes										(837)	(931)
<b>Excédent net</b>										<b>3 920</b>	<b>6 260</b>



## Prévisions de recettes pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Vente de timbres-poste de l'ONU</i>	<i>Vente de publications des Nations Unies</i>	<i>Services destinés aux visiteurs</i>	<i>Services statistiques</i>	<i>Boutique cadeaux</i>	<i>Exploitation du garage</i>	<i>Kiosque à journaux</i>	<i>Activités de restauration</i>	<i>Autres activités commerciales</i>	<b>Total 2009</b>	<b>Total 2007</b>
Prévisions révisées	2 352	1 385	(74)	662	1 000	679	80	109	867	<b>7 060</b>	<b>4 673</b>
À déduire : Groupe de la comptabilité des recettes										<b>(821)</b>	<b>(884)</b>
Montant net des prévisions de recettes										<b>6 239<sup>g</sup></b>	<b>3 789</b>

<sup>a</sup> Passif éventuel : les timbres qui ont été vendus sont comptabilisés dans les recettes, mais pourraient être présentés à des fins d'affranchissement au cours d'un exercice futur. De nouvelles mesures prises en 2007 restreignent l'utilisation de ces timbres pour des envois en nombre, ce qui a pour effet de réduire le passif éventuel de l'ONU, qui avait précédemment été estimé à quelque 3,3 millions de dollars. Parce qu'une tendance à long terme ne s'est pas encore dégagée depuis l'application des nouvelles mesures, il n'est pas possible à l'heure actuelle d'évaluer de façon certaine le montant du passif éventuel au 31 décembre 2009.

Par sa résolution 63/268, l'Assemblée générale a décidé de ne pas créer de provision destinée à couvrir le passif éventuel afférent aux services postaux.

<sup>b</sup> Compte tenu d'une perte nette de 1 135 629 dollars enregistrée à l'Office des Nations Unies à Genève.

<sup>c</sup> Compte tenu de pertes nettes enregistrées à l'Office des Nations Unies à Genève (193 662 dollars) et à l'Office des Nations Unies à Vienne (534 156 dollars).

<sup>d</sup> Compte tenu d'une perte nette de 7 000 dollars enregistrée à l'Office des Nations Unies à Genève et de recettes nettes de 12 644 dollars enregistrées à la CESAP.

<sup>e</sup> Compte tenu de recettes nettes de 2 077 dollars enregistrées à la CESAP.

<sup>f</sup> Comprend des recettes nettes enregistrées à la CESAP (183 555 dollars), à la CEA (606 689 dollars) et à l'Office des Nations Unies à Vienne (62 502 dollars).

<sup>g</sup> Prévisions de recettes nettes pour l'exercice biennal 2008-2009 approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/242 du 24 décembre 2009.

## Fonds général de l'Organisation des Nations Unies

Tableau 5.2

### Recettes accessoires de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Prévisions finales pour 2008-2009<sup>a</sup></i>	<i>Montants effectifs pour 2008-2009</i>	<i>Montants effectifs pour 2006-2007</i>
<b>Revenu net provenant des activités productrices de recettes (tableau 5.1)</b>	6 239	3 920	6 260
<b>Recettes provenant de la prestation de services</b>	4 138	5 178	4 337
<b>Intérêts créditeurs</b>	31 132	31 304	42 540
<b>Recettes diverses</b>			
Recettes provenant de la location de locaux	11 116	10 779	11 489
Vente de matériel usagé	249	2 182	898
Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs	5 566	7 971	7 317
Contributions de nouveaux États Membres et d'États non membres	21	21	19
Autres recettes	956	1 324	3 122
<b>Total partiel des recettes diverses</b>	<b>17 908</b>	<b>22 277</b>	<b>22 845</b>
<b>Total des recettes accessoires</b>	<b>59 417</b>	<b>62 679</b>	<b>75 982</b>

<sup>a</sup> Montants approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/242.

**Activités de coopération technique<sup>d</sup>****État VI****Recettes, dépenses et variation des réserves et des soldes des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Organisation des Nations Unies</i>	<i>CEA</i>	<i>CESAP</i>	<i>CEE</i>	<i>CEPALC</i>	<i>CESAO</i>	<i>CNUCED ONU-Habitat</i>	<b>Total 2009</b>	<b>Total 2007<sup>b</sup></b>	
<b>Recettes</b>										
Contributions volontaires	118 819	40 204	19 452	15 556	29 951	382	59 005	–	<b>283 369</b>	<b>254 518</b>
Recettes perçues au titre d'arrangements interorganisations	7 681	1 902	313	744	3 071	1 538	8 396	–	<b>23 645</b>	<b>29 544</b>
Crédits provenant d'autres fonds <sup>c</sup>	19 459	8 941	5 230	3 243	5 550	4 056	1 883	1 319	<b>49 681</b>	<b>46 506</b>
Intérêts créditeurs	7 353	874	1 948	718	987	276	2 839	–	<b>14 995</b>	<b>22 738</b>
Recettes accessoires ou diverses	149	38	–	51	402	–	202	–	<b>842</b>	<b>1 646</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>153 461</b>	<b>51 959</b>	<b>26 943</b>	<b>20 312</b>	<b>39 961</b>	<b>6 252</b>	<b>72 325</b>	<b>1 319</b>	<b>372 532</b>	<b>354 952</b>
<b>Dépenses</b>										
Traitements et autres dépenses de personnel	128 908	12 641	13 019	9 171	21 226	4 443	43 390	1 204	<b>234 002</b>	<b>198 123</b>
Voyages	4 212	2 147	1 537	2 885	4 343	621	10 629	86	<b>26 460</b>	<b>22 614</b>
Services contractuels	7 242	1 535	8 030	2 983	714	597	3 773	1	<b>24 875</b>	<b>17 363</b>
Dépenses de fonctionnement	1 531	390	804	145	1 209	165	630	16	<b>4 890</b>	<b>4 423</b>
Achats	4 063	482	254	15	232	1 513	2 618	12	<b>9 189</b>	<b>9 979</b>
Dépenses diverses	10 730	7 084	5 347	1 401	4 212	1 047	6 246	–	<b>36 067</b>	<b>33 455</b>
<b>Total des dépenses au titre des projets</b>	<b>156 686</b>	<b>24 279</b>	<b>28 991</b>	<b>16 600</b>	<b>31 936</b>	<b>8 386</b>	<b>67 286</b>	<b>1 319</b>	<b>335 483</b>	<b>285 957</b>
Dépenses d'appui aux programmes	14 304	1 819	2 417	1 619	2 919	323	7 580	–	<b>30 981</b>	<b>26 908</b>
<b>Total des dépenses</b>	<b>170 990</b>	<b>26 098</b>	<b>31 408</b>	<b>18 219</b>	<b>34 855</b>	<b>8 709</b>	<b>74 866</b>	<b>1 319</b>	<b>366 464</b>	<b>312 865</b>
<b>Excédent (déficit)</b>	<b>(17 529)</b>	<b>25 861</b>	<b>(4 465)</b>	<b>2 093</b>	<b>5 106</b>	<b>(2 457)</b>	<b>(2 541)</b>	–	<b>6 068</b>	<b>42 087</b>
Ajustements relatifs à des exercices antérieurs	(53)	50	–	–	–	–	–	–	<b>(3)</b>	<b>(13)</b>
<b>Excédent (déficit) net</b>	<b>(17 582)</b>	<b>25 911</b>	<b>(4 465)</b>	<b>2 093</b>	<b>5 106</b>	<b>(2 457)</b>	<b>(2 541)</b>	–	<b>6 065</b>	<b>42 074</b>
Virements à (en provenance) d'autres fonds	(315)	25	–	–	9	–	–	–	<b>(281)</b>	<b>(58)</b>
Sommes remboursées à des donateurs	(2 725)	(1 039)	(355)	(94)	(642)	(623)	(2 101)	–	<b>(7 579)</b>	<b>(3 968)</b>

	<i>Organisation des Nations Unies</i>	<i>CEA</i>	<i>CESAP</i>	<i>CEE</i>	<i>CEPALC</i>	<i>CESAO</i>	<i>CNUCED ONU-Habitat</i>	<b>Total 2009</b>	<b>Total 2007<sup>b</sup></b>	
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice	124 007	6 276	33 607	11 673	14 491	5 535	51 947	–	<b>247 536</b>	<b>209 488</b>
<b>Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice</b>	<b>103 385</b>	<b>31 173</b>	<b>28 787</b>	<b>13 672</b>	<b>18 964</b>	<b>2 455</b>	<b>47 305</b>	–	<b>245 741</b>	<b>247 536</b>

**Activités de coopération technique<sup>d</sup>**État VI (*fin*)**Actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2009**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Organisation des Nations Unies</i>	<i>CEA</i>	<i>CESAP</i>	<i>CEE</i>	<i>CEPALC</i>	<i>CESAO</i>	<i>CNUCED</i>	<i>ONU-Habitat</i>	<b>Total 2009</b>	<b>Total 2007<sup>b</sup></b>
<b>Actif</b>										
Encaisse et dépôts à terme	714	–	1 163	–	62	–	110	–	<b>2 049</b>	<b>2 230</b>
Trésoreries communes des bureaux hors siège <sup>d</sup>	–	36 242	34 443	15 539	20 956	3 283	49 909	–	<b>160 372</b>	<b>137 183</b>
Trésorerie commune <sup>e</sup>	103 807	–	–	–	–	–	–	–	<b>103 807</b>	<b>132 670</b>
Soldes débiteurs interfonds	131 584	35 795	126	46	678	367	384	–	<b>168 980</b>	<b>166 726</b>
Sommes à recevoir de sources de financement	2 323	348	521	24	–	–	1 618	–	<b>4 834</b>	<b>4 711</b>
Débiteurs divers	16 530	86	38	60	47	–	1 603	–	<b>18 364</b>	<b>23 960</b>
Charges comptabilisées d'avance	5 736	–	18	72	856	–	1 331	–	<b>8 013</b>	<b>8 105</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>260 694</b>	<b>72 471</b>	<b>36 309</b>	<b>15 741</b>	<b>22 599</b>	<b>3 650</b>	<b>54 955</b>	–	<b>466 419</b>	<b>475 585</b>
<b>Passif</b>										
Engagements non réglés (exercices antérieurs)	6	677	–	–	–	137	1	–	<b>821</b>	<b>2 347</b>
Engagements non réglés (exercice considéré)	14 619	3 383	6 344	1 787	1 739	213	4 041	–	<b>32 126</b>	<b>31 164</b>
Engagements non réglés (exercices à venir)	5 456	–	–	60	855	–	1 256	–	<b>7 627</b>	<b>7 668</b>
Soldes créditeurs interfonds	134 603	37 009	25	71	6	–	1 556	–	<b>173 270</b>	<b>175 298</b>
Sommes dues à des sources de financement	1 229	–	–	–	302	731	341	–	<b>2 603</b>	<b>7 301</b>
Recettes comptabilisées d'avance	–	–	–	1	–	–	–	–	<b>1</b>	–
Créditeurs divers	1 363	229	1 153	150	733	114	455	–	<b>4 197</b>	<b>4 203</b>
Autres éléments de passif	33	–	–	–	–	–	–	–	<b>33</b>	<b>68</b>
<b>Total du passif</b>	<b>157 309</b>	<b>41 298</b>	<b>7 522</b>	<b>2 069</b>	<b>3 635</b>	<b>1 195</b>	<b>7 650</b>	–	<b>220 678</b>	<b>228 049</b>

	<i>Organisation des Nations Unies</i>	<i>CEA</i>	<i>CESAP</i>	<i>CEE</i>	<i>CEPALC</i>	<i>CESAO</i>	<i>CNUCED</i>	<i>ONU-Habitat</i>	<b>Total 2009</b>	<b>Total 2007<sup>b</sup></b>
<b>Réserves et soldes des fonds</b>										
Fonds extrabudgétaires concernant des projets financés par des dons	103 385	31 173	28 787	13 672	18 964	2 455	47 305	–	<b>245 741</b>	<b>247 536</b>
<b>Total, réserves et soldes des fonds</b>	<b>103 385</b>	<b>31 173</b>	<b>28 787</b>	<b>13 672</b>	<b>18 964</b>	<b>2 455</b>	<b>47 305</b>	<b>–</b>	<b>245 741</b>	<b>247 536</b>
<b>Total du passif, des réserves et des soldes des fonds</b>	<b>260 694</b>	<b>72 471</b>	<b>36 309</b>	<b>15 741</b>	<b>22 599</b>	<b>3 650</b>	<b>54 955</b>	<b>–</b>	<b>466 419</b>	<b>475 585</b>

<sup>a</sup> Voir notes 2 o) et 6.

<sup>b</sup> On a retraité les montants indiqués à des fins de comparaison pour les rendre conformes à la nouvelle présentation.

<sup>c</sup> Dépenses inscrites aux chapitres 22 et 35 du budget ordinaire (voir état IV), s'élevant respectivement à 48 300 559 et 1 231 936 dollars, et crédits provenant des fonds généraux d'affectation spéciale d'un montant de 148 903 dollars.

<sup>d</sup> Parts respectives dans les trésoreries communes des bureaux hors Siège des Nations Unies, le total se décomposant comme suit : encaisse et dépôts à terme (53 788 698 dollars); placements à court terme (41 492 711 dollars; valeur de réalisation : 41 720 178 dollars); placements à long terme (64 236 533 dollars; valeur de réalisation : 65 085 688 dollars); intérêts courus à recevoir (854 305 dollars).

<sup>e</sup> Part dans la trésorerie commune du Siège, qui se décompose comme suit : encaisse et dépôts à terme (26 351 030 dollars), placements à court terme (25 626 230 dollars; valeur de réalisation : 25 675 419 dollars), placements à long terme (51 291 886 dollars; valeur de réalisation : 51 884 921 dollars), et intérêts courus à recevoir (538 233 dollars).

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

**Organisation des Nations Unies : fonds généraux d'affectation spéciale<sup>a</sup>****État VII****Recettes, dépenses et variation des réserves et des soldes des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Affaires politiques</i>	<i>Justice internationale et droit international</i>	<i>Développement économique et social</i>	<i>Droits de l'homme et affaires humanitaires</i>	<i>Information</i>	<i>Services communs d'appui et divers</i>	<i>Bureau des Nations Unies pour les partenariats<sup>b</sup></i>	<i>Éliminations<sup>c</sup></i>	<b>Total 2009</b>	<b>Total 2007<sup>d</sup></b>
<b>Recettes</b>										
Contributions volontaires	184 422	53 268	49 503	1 775 317	2 757	20 107	140 216	–	<b>2 225 590</b>	<b>1 801 327</b>
Recettes perçues au titre d'arrangements interorganisations	14 258	55	1 911	29 879	317	66	–	–	<b>46 486</b>	<b>45 387</b>
Crédits provenant d'autres fonds	586	–	–	874	–	–	–	(874)	<b>586</b>	<b>1 676</b>
Intérêts créditeurs	11 935	2 628	2 401	46 824	506	1 273	2 808	–	<b>68 375</b>	<b>90 771</b>
Recettes accessoires ou diverses <sup>e</sup>	3 774	74	1 689	77 588	2 117	631	15 048	–	<b>100 921</b>	<b>90 844</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>214 975</b>	<b>56 025</b>	<b>55 504</b>	<b>1 930 482</b>	<b>5 697</b>	<b>22 077</b>	<b>158 072</b>	<b>(874)</b>	<b>2 441 958</b>	<b>2 030 005</b>
<b>Dépenses</b>										
Traitements et autres dépenses de personnel	34 784	6 051	25 014	412 228	3 012	5 951	956	–	<b>487 996</b>	<b>384 762</b>
Voyages	15 190	1 912	5 443	54 257	390	1 986	184	–	<b>79 362</b>	<b>62 918</b>
Services contractuels	13 775	637	2 800	148 821	925	577	1 803	–	<b>169 338</b>	<b>114 899</b>
Dépenses de fonctionnement	27 572	618	2 104	74 128	1 219	584	74	–	<b>106 299</b>	<b>73 180</b>
Achats	14 306	70	417	39 585	33	362	6	–	<b>54 779</b>	<b>38 027</b>
Dépenses diverses	25 748	1 812	7 411	923 680 <sup>f</sup>	3	36	151 814	(874)	<b>1 109 630</b>	<b>981 507</b>
Dépenses d'appui aux programmes (partenaires d'exécution)	811	–	506	66 123	–	–	–	–	<b>67 440</b>	<b>47 832</b>
<b>Total, dépenses directes</b>	<b>132 186</b>	<b>11 100</b>	<b>43 695</b>	<b>1 718 822</b>	<b>5 582</b>	<b>9 496</b>	<b>154 837</b>	<b>(874)</b>	<b>2 074 844</b>	<b>1 703 125</b>
Dépenses d'appui aux programmes (ONU)	9 685	1 277	3 367	101 976	691	673	201	–	<b>117 870</b>	<b>87 200</b>
<b>Total des dépenses</b>	<b>141 871</b>	<b>12 377</b>	<b>47 062</b>	<b>1 820 798</b>	<b>6 273</b>	<b>10 169</b>	<b>155 038</b>	<b>(874)</b>	<b>2 192 714</b>	<b>1 790 325</b>
<b>Excédent (déficit)</b>	<b>73 104</b>	<b>43 648</b>	<b>8 442</b>	<b>109 684</b>	<b>(576)</b>	<b>11 908</b>	<b>3 034</b>	<b>–</b>	<b>249 244</b>	<b>239 680</b>

	<i>Affaires politiques</i>	<i>Justice internationale et droit international</i>	<i>Développement économique et social</i>	<i>Droits de l'homme et affaires humanitaires</i>	<i>Information</i>	<i>Services communs d'appui et divers</i>	<i>Bureau des Nations Unies pour les partenariats<sup>b</sup></i>	<i>Éliminations<sup>c</sup></i>	<b>Total 2009</b>	<b>Total 2007<sup>d</sup></b>
Ajustements relatifs à des exercices antérieurs	(17)	–	(246)	(1 404) <sup>g</sup>	–	21	(595) <sup>h</sup>	–	<b>(2 241)</b>	<b>698</b>
<b>Excédent (déficit) net</b>	<b>73 087</b>	<b>43 648</b>	<b>8 196</b>	<b>108 280</b>	<b>(576)</b>	<b>11 929</b>	<b>2 439</b>	<b>–</b>	<b>247 003</b>	<b>240 378</b>
Virements à (en provenance) d'autres fonds	(1 024) <sup>i</sup>	1 298	210	–	54	(1 634)	(1 808) <sup>j</sup>	–	<b>(2 904)</b>	<b>63 418</b>
Virements à destination (en provenance) d'autres organisations	(3 052)	(53 015) <sup>k</sup>	–	–	–	–	–	–	<b>(56 067)</b>	<b>(37 516)</b>
Sommes remboursées à des donateurs	(16 195)	–	(458)	(9 552)	(189)	(405)	(202)	–	<b>(27 001)</b>	<b>(7 143)</b>
Autres ajustements apportés aux réserves et aux soldes des fonds	–	–	–	–	941 <sup>l</sup>	–	–	–	<b>941</b>	<b>–</b>
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice	153 042	17 331	36 666	746 679	6 716	17 093	20 591	–	<b>998 118</b>	<b>738 981</b>
<b>Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice</b>	<b>205 858</b>	<b>9 262</b>	<b>44 614</b>	<b>845 407</b>	<b>6 946</b>	<b>26 983</b>	<b>21 020</b>	<b>–</b>	<b>1 160 090</b>	<b>998 118</b>



## Organisation des Nations Unies : fonds généraux d'affectation spéciale<sup>a</sup>

État VII (*fin*)

### Actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2009

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Affaires politiques	Justice internationale et droit international	Développement économique et social	Droits de l'homme et affaires humanitaires	Information	Services communs d'appui et divers	Bureau des Nations Unies pour les partenariats <sup>b</sup>	Éliminations <sup>c</sup>	Total 2009	Total 2007 <sup>d</sup>
<b>Actif</b>										
Encaisse et dépôts à terme	1	4	233	1 217	100	90	25	–	1 670	2 351
Placements à court terme	–	–	–	–	–	275 <sup>m</sup>	–	–	275	381
Placements à long terme	–	–	–	–	–	2 088 <sup>m</sup>	–	–	2 088	1 741
Part dans les trésoreries communes des bureaux hors siège <sup>n</sup>	4 005	97	10 237	359 778	–	9 589	–	–	383 706	304 917
Part dans la trésorerie commune du Siège <sup>o</sup>	211 891	11 885	37 920	415 451	7 612	17 237	16 230	–	718 226	622 016
Contributions volontaires à recevoir	4 983	128	1 850	183 160	2	737	–	–	190 860	148 165
Soldes débiteurs interfonds	2 314	21	–	–	23	2	–	–	2 360	5 096
Débiteurs divers	3 240	14	194	29 411	–	128	5 131	(2 568)	35 550	54 517
Autres éléments d'actif	44	–	67	11 603	–	72	–	–	11 786	2 452
Avances de fonds aux partenaires d'exécution	7 822	–	10	199 982	–	174	45 060	–	253 048	251 667
<b>Total de l'actif</b>	<b>234 300</b>	<b>12 149</b>	<b>50 511</b>	<b>1 200 602</b>	<b>7 737</b>	<b>30 392</b>	<b>66 446</b>	<b>(2 568)</b>	<b>1 599 569</b>	<b>1 393 303</b>
<b>Passif</b>										
Engagements non réglés (exercice considéré)	14 915	503	1 955	171 433	233	555	45 237	–	234 831	224 442
Engagements non réglés (exercices à venir)	–	–	–	10 775	–	–	–	–	10 775	1 634
Soldes créditeurs interfonds	418	10	130	836	3	333	171	–	1 901	16 131
Créditeurs divers	5 682	2 212	406	10 443	94	233	18	(2 568)	16 520	5 251
Recettes comptabilisées d'avance	7 427	162	3 406	161 708	461	2 288	–	–	175 452	147 727
<b>Total du passif</b>	<b>28 442</b>	<b>2 887</b>	<b>5 897</b>	<b>355 195</b>	<b>791</b>	<b>3 409</b>	<b>45 426</b>	<b>(2 568)</b>	<b>439 479</b>	<b>395 185</b>
<b>Réserves et soldes des fonds</b>										
Réserves de fonctionnement	910	16	1 028	31 418	–	134	–	–	33 506	28 438
Réserves pour l'ouverture de crédits	8 126	–	889	84 600	–	174	–	–	93 789	105 134

	Affaires politiques	Justice internationale et droit international	Développement économique et social	Droits de l'homme et affaires humanitaires	Information	Services communs d'appui et divers	Bureau des Nations Unies pour les partenariats <sup>b</sup>	Éliminations <sup>c</sup>	Total 2009	Total 2007 <sup>d</sup>
Part du capital provenant des contributions	–	–	–	2 000	1 000	1 050	–	–	4 050	4 050
Excédent (déficit) cumulé	196 822	9 246	42 697	727 389	5 946	25 625	21 020	–	1 028 745	860 496
<b>Total, réserves et soldes des fonds</b>	<b>205 858</b>	<b>9 262</b>	<b>44 614</b>	<b>845 407</b>	<b>6 946</b>	<b>26 983</b>	<b>21 020</b>	–	<b>1 160 090</b>	<b>998 118</b>
<b>Total du passif, des réserves et des soldes des fonds</b>	<b>234 300</b>	<b>12 149</b>	<b>50 511</b>	<b>1 200 602</b>	<b>7 737</b>	<b>30 392</b>	<b>66 446</b>	<b>(2 568)</b>	<b>1 599 569</b>	<b>1 393 303</b>

<sup>a</sup> Voir note 7.

<sup>b</sup> Voir note 7 c).

<sup>c</sup> Pour donner une image fidèle de la situation dans la colonne « Total », les opérations réciproques entre les colonnes sont éliminées.

<sup>d</sup> On a retraité les montants indiqués à des fins de comparaison pour les rendre conformes à la nouvelle présentation.

<sup>e</sup> Dont annulations d'engagements relatifs à des exercices antérieurs.

<sup>f</sup> Comprend des subventions prélevées sur les ressources du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires et du Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux.

<sup>g</sup> Comprend un ajustement net des dépenses d'exercices antérieures d'un montant de 453 825 dollars comptabilisé par les partenaires d'exécution du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires et un ajustement de 419 300 dollars du montant d'une annonce de contribution relative à un exercice antérieur pour le Fonds d'affectation spéciale pour le renforcement du Bureau du Coordonnateur des secours d'urgence.

<sup>h</sup> Représente un ajustement net des dépenses d'exercices antérieures comptabilisé par les partenaires d'exécution.

<sup>i</sup> Comprend le transfert du solde du Fonds d'affectation spéciale pour l'application de la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel, d'un montant de 1 145 802 dollars, aux comptes spéciaux des Nations Unies pour les conférences et les conventions (tableau 12.5).

<sup>j</sup> Comprend le transfert de 1 820 480 dollars au Compte spécial pour les recouvrements de coûts administratifs du Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux (tableau 12.2).

<sup>k</sup> Représente le transfert du Fonds d'affectation spéciale pour le Tribunal spécial pour le Liban au Tribunal lui-même.

<sup>l</sup> Représente le solde au 31 décembre 2007 du Fonds d'affectation spéciale pour les contributions des gouvernements aux centres d'information des Nations Unies, qui est intégré dans le présent état à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

<sup>m</sup> La valeur de réalisation des placements à court terme est de 286 318 dollars et celle des placements à long terme est de 2 376 084 dollars.

<sup>n</sup> d Parts respectives dans les trésoreries communes des bureaux hors Siège des Nations Unies, le total se décomposant comme suit : encaisse et dépôts à terme (128 694 572 dollars); placements à court terme (99 275 257 dollars; valeur de réalisation : 99 819 493 dollars); placements à long terme (153 692 013 dollars; valeur de réalisation : 155 723 695 dollars); intérêts courus à recevoir (2 044 006 dollars).

<sup>o</sup> Parts dans la trésorerie commune du Siège, le total se décomposant comme suit : encaisse et dépôts à terme (182 286 410 dollars), placements à court terme (177 329 320 dollars; valeur de réalisation : 177 617 809 dollars), placements à long terme (354 875 403 dollars; valeur de réalisation : 358 969 498 dollars) et intérêts courus à recevoir (3 734 529 dollars).

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

**Organisation des Nations Unies : fonds généraux d'affectation spéciale**

Tableau 7.1

**Recettes, dépenses et variation des réserves et des soldes des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Réserves et soldes des fonds en début d'exercice</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses et autres ajustements<sup>a</sup></i>	<i>Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice</i>
<b>Affaires politiques</b>				
Fonds d'affectation spéciale pour le contingent de gardes des Nations Unies	711	46	167	590
Fonds d'affectation spéciale pour les questions relatives à la frontière irako-koweïtienne	4 072	318	541	3 849
Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement	328	203	190	341
Centre des Nations Unies pour le désarmement : Fonds d'affectation spéciale pour la bibliothèque de recherche et de référence	50	3	12	41
Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement	1 667	4 901	5 525	1 043
Fonds d'affectation spéciale du Programme des Nations Unies pour les applications spatiales	1 278	2 384	1 391	2 271
Fonds d'affectation spéciale pour la promotion de la paix	6	–	6	–
Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique	1 125	290	636	779
Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes	1 251	2 144	2 091	1 304
Fonds d'affectation spéciale pour les activités de désarmement à l'échelle mondiale et régionale	1 781	8 083	4 849	5 015
Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique	300	571	311	560
Fonds d'affectation spéciale pour le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale	30	7	27	10
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui aux affaires politiques	21 759	27 448	16 283	32 924
Fonds d'affectation spéciale pour la diffusion d'informations contre l'apartheid	314	12	326	–
Fonds d'affectation spéciale pour les projets spéciaux du Comité spécial contre l'apartheid	34	–	34	–
Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'observation du processus électoral	860	3 945	2 720	2 085
Fonds d'affectation spéciale pour le financement de la participation d'observateurs du tiers monde aux élections sud-africaines	305	–	305	–
Fonds d'affectation spéciale pour le processus de paix au Guatemala	2 257	95	675	1 677
Fonds d'affectation spéciale pour les négociations en vue d'un règlement global du conflit géorgio-abkhaze	682	44	306	420
Fonds d'affectation spéciale pour la délimitation et la démarcation de la frontière entre l'Érythrée et l'Éthiopie	4 603	556	1 328	3 831
Fonds d'affectation spéciale pour le règlement de la question du Timor oriental	13 708	696	7 838	6 566

	<i>Réserves et soldes des fonds en début d'exercice</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses et autres ajustements<sup>a</sup></i>	<i>Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice</i>
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui aux activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau	128	141	(165)	434
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui aux activités du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	29	1	–	30
Fonds d'affectation spéciale pour l'actualisation du Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité	522	62	184	400
Fonds d'affectation spéciale pour le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 864 (1993)	452	–	452	–
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui au processus de paix en Éthiopie et en Érythrée	1 147	74	99	1 122
Fonds d'affectation spéciale pour la consolidation de la paix en Somalie	2 429	1 417	2 018	1 828
Fonds d'affectation spéciale pour la Somalie – commandement unifié	349	23	–	372
Fonds d'affectation spéciale pour la mise en œuvre de l'Accord de cessez-le-feu et de séparation des forces signé à Moscou le 14 mai 1994	1 046	398	1 042	402
Fonds d'affectation spéciale pour le programme d'assistance à la police en Bosnie-Herzégovine	717	34	459	292
Fonds d'affectation spéciale pour les enfants dans les conflits armés	1 473	417	1 052	838
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui aux activités de maintien de la paix menées par l'ONU en Sierra Leone	441	154	341	254
Fonds d'affectation spéciale pour les activités des Nations Unies relatives au rétablissement et au maintien de la paix	5 929	2 707	1 542	7 094
Fonds d'affectation spéciale pour la formation du personnel du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition	131	5	136	–
Fonds d'affectation spéciale pour les activités de rétablissement de la paix du Secrétaire général	206	25	17	214
Fonds d'affectation spéciale pour la fourniture au Représentant spécial du Secrétaire général au Burundi d'une assistance dans le domaine du maintien de la paix	291	20	–	311
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui au Département des opérations de maintien de la paix.	4 745	11 007	10 281	5 471
Fonds d'affectation spéciale pour la Commission internationale d'enquête sur les transferts d'armes dans la région des Grands Lacs en Afrique centrale	470	–	470	–
Fonds d'affectation spéciale pour le Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés	108	10	14	104
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui aux activités du Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs	1 093	74	–	1 167
Fonds d'affectation spéciale pour l'état-major de mission à déploiement rapide	897	60	–	957
Fonds d'affectation spéciale pour l'action préventive	3 712	308	1 975	2 045
Fonds d'affectation spéciale pour la consolidation de la paix par des mesures concrètes de désarmement	240	79	233	86
Fonds d'affectation spéciale pour l'application de la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel	1 146	–	1 146	–
Fonds d'affectation spéciale de soutien au processus de paix en République démocratique du Congo	1 071	8 168	2 708	6 531

	<i>Réserves et soldes des fonds en début d'exercice</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses et autres ajustements<sup>a</sup></i>	<i>Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice</i>
Fonds d'affectation spéciale pour l'Administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo	1 684	72	758	998
Fonds d'affectation spéciale pour l'Afghanistan	586	39	–	625
Fonds d'affectation spéciale pour la promotion du développement économique et social en Afghanistan	29	10 971	10 949	51
Fonds d'affectation spéciale pour la Commission de pacification de l'Ituri	6	–	–	6
Fonds d'affectation spéciale d'appui à l'entité spécialement chargée d'assurer la sécurité de la présence des Nations Unies en Iraq	1 558	6 118	7 247	429
Fonds d'affectation spéciale pour la démocratie	55 597	39 474	37 504	57 567
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui à la transition politique en Haïti	–	244	193	51
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui au processus de paix au Soudan	35	3 074	1 684	1 425
Fonds d'affectation spéciale pour l'Équipe conjointe Union africaine-ONU d'appui à la médiation au Darfour	4 347	12 929	4 536	12 740
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui aux activités de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad	3 307	22 976	19 780	6 503
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui à une paix durable au Darfour	–	263	–	263
Fonds d'affectation spéciale pour le Bureau d'appui à la consolidation de la paix	–	5 805	1 704	4 101
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui au Registre des dommages	–	2 180	482	1 698
Fonds d'affectation spéciale pour l'Initiative mondiale sur la sécurité biotechnologique	–	509	273	236
Fonds d'affectation spéciale pour la lutte antiterroriste	–	3 244	352	2 892
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui à la Mission de l'Union africaine en Somalie	–	29 088	7 552	21 536
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui aux institutions de sécurité transitoires somaliennes	–	1 058	315	743
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui à la construction du complexe des Nations Unies à Bagdad	–	1	(735)	736
<b>Total partiel – Affaires politiques</b>	<b>153 042</b>	<b>214 975</b>	<b>162 159</b>	<b>205 858</b>

#### **Justice internationale et droit international**

Fonds d'affectation spéciale pour le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international	730	444	249	925
Fonds d'affectation spéciale pour les colloques de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international	223	75	155	143
Séminaire sur le droit international	120	169	199	90
Fonds d'affectation spéciale devant aider les États à soumettre leurs différends à la Cour internationale de Justice	2 459	331	–	2 790
Fonds d'affectation spéciale pour le Fonds de contributions volontaires pour le défraiement du coût des déplacements des représentants des pays en développement membres de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international	3	33	25	11

	<i>Réserves et soldes des fonds en début d'exercice</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses et autres ajustements<sup>a</sup></i>	<i>Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice</i>
Fonds d'affectation spéciale pour le Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda	1 429	1 340	1 583	1 186
Fonds d'affectation spéciale visant à aider les États à régler leurs différends devant le Tribunal international du droit de la mer	107	35	–	142
Fonds d'affectation spéciale visant à aider les pays en développement à participer aux réunions du processus consultatif officieux sur les affaires maritimes et le droit de la mer	42	89	74	57
Fonds d'affectation spéciale visant à aider les pays en développement à établir les demandes soumises à la Commission des limites du plateau continental	2 398	229	1 835	792
Fonds d'affectation spéciale visant à aider les pays en développement membres de la Commission des limites du plateau continental à participer à ses réunions	612	452	436	628
Fonds d'affectation spéciale pour le Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies	34	47	13	68
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui du Bureau des affaires juridiques aux activités de promotion du droit international	630	181	380	431
Fonds de contributions volontaires pour financer les activités du Tribunal international créé par la résolution 827 (1993) du Conseil de sécurité	3 291	1 705	3 472	1 524
Fonds d'affectation spéciale pour le Tribunal spécial pour le Liban	5 253	50 130	55 380	3
Fonds d'affectation spéciale destiné à résorber l'arriéré de publication de l'Annuaire de la Commission du droit international	–	16	–	16
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui à la coordination et à la cohérence des activités relatives à la primauté du droit menées par les organismes des Nations Unies	–	749	293	456
<b>Total partiel – Justice internationale et droit international</b>	<b>17 331</b>	<b>56 025</b>	<b>64 094</b>	<b>9 262</b>
<b>Développement économique et social</b>				
Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la planification et les prévisions relatives au développement	263	28	102	189
Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social	1 922	8 343	8 353	1 912
Fonds d'affectation spéciale concernant le vieillissement	270	55	21	304
Fonds des Nations Unies pour la jeunesse	215	148	73	290
Fonds d'affectation spéciale pour le financement de l'application de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance	3 331	6 356	6 084	3 603
Fonds d'affectation spéciale pour l'étude de la Commission économique pour l'Europe sur les tendances et perspectives à long terme du bois de construction	114	87	154	47
Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les handicapés	944	350	473	821
Fonds d'affectation spéciale pour le développement et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques	1 971	210	896	1 285
Fonds d'affectation spéciale pour l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme	3 929	13 329	6 379	10 879
Fonds d'affectation spéciale ONU/CEE sur les établissements humains	558	1 171	330	1 399

	<i>Réserves et soldes des fonds en début d'exercice</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses et autres ajustements<sup>a</sup></i>	<i>Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice</i>
Fonds d'affectation spéciale pour le Groupe de travail intergouvernemental spécial d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication	9	–	–	9
Fonds d'affectation spéciale pour la coopération internationale au service du développement	920	68	177	811
Fonds d'affectation spéciale pour la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing	4 157	2 791	1 782	5 166
Fonds d'affectation spéciale pour les études de cas sur le fonctionnement des activités opérationnelles de développement des organismes des Nations Unies	379	109	228	260
Fonds d'affectation spéciale pour l'analyse des politiques concernant les sociétés transnationales	64	4	6	62
Fonds d'affectation spéciale pour la transmission électronique des données en matière d'administration, de commerce et de transport au sein du système des Nations Unies	112	37	45	104
Fonds d'affectation spéciale pour le projet de la CEE intitulé « Rendement énergétique 2000 »	38	3	19	22
Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités en faveur de la famille	539	36	3	572
Fonds d'affectation spéciale pour la population et le développement	400	527	556	371
Fonds d'affectation spéciale pour l'aide aux pays en transition	151	20	35	136
Fonds d'affectation spéciale pour le suivi du Sommet mondial pour le développement social	1 153	151	165	1 139
Fonds d'affectation spéciale pour les activités menées par la CEE pour donner suite à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes	21	3	15	9
Fonds d'affectation spéciale pour le financement des études de performance environnementale et du processus « Un environnement pour l'Europe »	481	362	366	477
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui aux conférences et réunions régionales de la CEE, y compris les réunions préparatoires à ses conférences mondiales	6	6	10	2
Fonds d'affectation spéciale pour le financement des travaux de la Commission du développement durable	2 233	1 380	2 526	1 087
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui aux activités du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique en faveur du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et du mécanisme de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique	273	135	28	380
Fonds d'affectation spéciale pour l'Alliance des civilisations	3 164	5 207	6 233	2 138
Fonds d'affectation spéciale pour les activités de suivi de la conférence internationale sur le financement du développement	469	569	568	470
Fonds d'affectation spéciale pour le Pacte mondial	3 134	8 414	7 085	4 463
Fonds d'affectation spéciale pour la participation de tous les États aux activités relatives à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le VIH/sida	72	4	76	–
Fonds d'affectation spéciale à l'appui du Forum des Nations Unies sur les forêts	3 117	1 668	2 292	2 493

	<i>Réserves et soldes des fonds en début d'exercice</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses et autres ajustements<sup>a</sup></i>	<i>Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice</i>
Fonds d'affectation spéciale pour le financement des activités du Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement	783	767	370	1 180
Fonds d'affectation spéciale à l'appui des questions autochtones	565	831	775	621
Fonds d'affectation spéciale pour le financement des préparatifs et de l'organisation de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit, ainsi que du suivi de la Conférence	152	907	386	673
Fonds d'affectation spéciale pour l'Examen ministériel annuel et le Forum pour la coopération en matière de développement	406	1 408	693	1 121
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui aux activités d'adaptation aux changements climatiques que mène l'ONU	332	19	242	109
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui au Réseau régional informel ONU-ONG	19	1	10	10
<b>Total partiel – développement économique et social</b>	<b>36 666</b>	<b>55 504</b>	<b>47 556</b>	<b>44 614</b>
<b>Droits de l'homme et affaires humanitaires</b>				
Fonds d'affectation spéciale d'urgence pour l'Afghanistan	7 997	170	7 018	1 149
Fonds d'affectation spéciale d'urgence pour l'assistance humanitaire à l'Iraq, au Koweït et aux zones frontalières Iraq-Turquie et Iraq-Iran	459	30	9	480
Fonds d'affectation spéciale pour le renforcement du Bureau du Coordonnateur des secours en cas de catastrophe	29 132	83 875	97 255	15 752
Comité pour l'élimination de la discrimination raciale	457	22	2	477
Programme de la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale	759	971	899	831
Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture	15 859	23 194	21 949	17 104
Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les populations autochtones	1 408	641	1 015	1 034
Fonds de contributions volontaires pour les services consultatifs et l'assistance technique dans le domaine des droits de l'homme	8 729	38 316	27 713	19 332
Fonds d'affectation spéciale pour les secours en cas de catastrophe	178 857	440 900	400 694	219 063
Fonds d'affectation spéciale pour atténuer les effets des catastrophes naturelles	15 290	47 424	51 024	11 690
Fonds de dotation du prix Sasakawa pour la prévention des catastrophes	2 275	141	119	2 297
Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage	534	1 873	794	1 613
Fonds d'affectation spéciale pour le programme d'éducation en matière de droits de l'homme réalisé au Cambodge	2 132	769	1 439	1 462
Fonds d'affectation spéciale pour le Cambodge	1 186	79	–	1 265
Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance humanitaire en Iraq	2 063	140	(67)	2 270



	<i>Réserves et soldes des fonds en début d'exercice</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses et autres ajustements<sup>a</sup></i>	<i>Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice</i>
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui aux activités du Centre pour les droits de l'homme	51 639	187 873	147 094	92 418
Fonds d'affectation spéciale pour le Rwanda	200	–	200	–
Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance au déminage	80 184	186 902	189 503	77 583
Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires	173 737	871 765	812 006	233 496
Fonds d'affectation spéciale pour les secours à la suite du tsunami	14 400	936	10 127	5 209
Fonds d'affectation spéciale pour la sécurité humaine	159 382	42 748	63 081	139 049
Fonds de contributions volontaires pour faciliter la participation à l'examen périodique universel	–	1 474	180	1 294
Fonds de contributions volontaires pour l'aide financière et technique à l'application de l'examen périodique universel	–	239	(300)	539
<b>Total partiel – Droits de l'homme et affaires humanitaires</b>	<b>746 679</b>	<b>1 930 482</b>	<b>1 831 754</b>	<b>845 407</b>
<b>Information</b>				
Fonds d'affectation spéciale pour l'information économique et sociale	1 028	591	755	864
Fonds d'affectation spéciale pour la sensibilisation du public aux questions de désarmement	1 186	80	151	1 115
Fonds d'affectation spéciale Forum du développement	3 237	2 296	2 424	3 109
Fonds d'affectation spéciale pour l'expansion des activités d'information au Japon	100	486	391	195
Fonds d'affectation spéciale pour l'information à l'appui du redressement économique et du développement de l'Afrique	21	2	–	23
Fonds d'affectation spéciale pour les projets d'information cofinancés	296	334	322	308
Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'éducation et la communication	837	51	691	197
Fonds d'affectation spéciale visant à améliorer les activités d'information et les activités connexes dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies	11	1	12	–
Fonds d'affectation spéciale pour les contributions des gouvernements aux centres d'information des Nations Unies	–	1 856	721	1 135
<b>Total partiel – Information</b>	<b>6 716</b>	<b>5 697</b>	<b>5 467</b>	<b>6 946</b>
<b>Services communs d'appui et divers</b>				
Fonds d'affectation spéciale pour une aide à la formation de fonctionnaires des Nations Unies en français	21	4	7	18
Dons de la ville de New York destinés à la salle de méditation	14	1	–	15
Sculpture à la mémoire de Dag Hammarskjöld (don de la Fondation Blaustein)	19	1	–	20
Fonds d'affectation spéciale pour le Groupe allemand de traduction	475	3 202	3 250	427
Fonds de dotation de la Bibliothèque	2 186	238	147	2 277
Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les biens personnels et les biens immobiliers légués à l'Organisation des Nations Unies	6 695	803	1 418	6 080
Fonds pour la bourse Hamish Brown	3	–	–	3

	<i>Réserves et soldes des fonds en début d'exercice</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses et autres ajustements<sup>a</sup></i>	<i>Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice</i>
Compte spécial Ralph Bunche pour le Secrétaire général aux fins d'activités liées à la paix et à la sécurité	270	18	–	288
Musée philatélique de l'Organisation des Nations Unies	4	–	4	–
Fonds d'affectation spéciale pour la conférence à la mémoire de Gilberto Amado	7	–	5	2
Fonds d'affectation spéciale pour la restauration et l'entretien de la Cloche de la paix	33	2	–	35
Fonds d'affectation spéciale pour la promotion de la santé du personnel	33	3	–	36
Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance à la gestion des transports dans les missions hors Siège	52	3	–	55
Fonds d'affectation spéciale pour le bulletin d'information du Secrétariat	146	10	31	125
Fonds d'affectation spéciale pour les activités concernant les aspects administratifs et budgétaires des opérations de maintien de la paix	1	–	1	–
Fonds d'affectation spéciale pour les projets spéciaux du Secrétaire général	362	22	103	281
Fonds d'affectation spéciale pour la réforme de l'ONU	3 896	412	2 717	1 591
Fonds d'affectation spéciale Cheik Ashmawi	1	–	1	–
Fonds d'affectation spéciale pour la sécurité des fonctionnaires du système des Nations Unies	2 059	433	796	1 696
Fonds d'affectation spéciale pour l'Assemblée du Millénaire et le Sommet du Millénaire des Nations Unies	167	425	248	344
Fonds d'affectation spéciale pour l'amélioration des compétences professionnelles en matière de contrôle interne	52	4	–	56
Fonds d'affectation spéciale pour le réaménagement de l'auditorium du Siège	102	7	–	109
Fonds d'affectation spéciale pour l'élaboration de politiques visant à faciliter la réforme de la gestion au Secrétariat	13	11	–	24
Fonds d'affectation spéciale pour l'exécution de programmes relatifs au VIH/sida et au maintien de la paix	199	25	210	14
Fonds d'affectation spéciale pour le renforcement des mécanismes visant à assurer l'intégrité au sein de l'Organisation	5	–	5	–
Fonds d'affectation spéciale pour l'Année internationale du sport et de l'éducation physique (2005)	19	3	–	22
Fonds d'affectation spéciale pour le sport au service du développement et de la paix	–	2 128	1 496	632
Fonds d'affectation spéciale pour les services d'appui locaux de l'Office des Nations Unies à Genève	259	275	393	141
Fonds spécial d'appui aux activités du Corps commun d'inspection	–	104	20	84
Fonds d'affectation spéciale pour l'Équipe de soutien sur les changements climatiques	–	2 153	1 228	925
Fonds d'affectation spéciale pour l'application du plan d'action pour l'harmonisation des modes de fonctionnement des organismes des Nations Unies	–	8 821	2	8 819
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui au Dispositif mondial d'alerte vulnérabilités et impacts	–	2 869	105	2 764

	<i>Réserves et soldes des fonds en début d'exercice</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses et autres ajustements<sup>a</sup></i>	<i>Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice</i>
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui aux activités du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences	–	100	–	100
<b>Total partiel – Services communs d'appui et divers</b>	<b>17 093</b>	<b>22 077</b>	<b>12 187</b>	<b>26 983</b>
<b>Bureau des Nations Unies pour les partenariats</b>				
Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux	20 591	157 548	157 515	20 624
Fonds d'affectation spéciale pour les partenariats	–	524	128	396
<b>Total partiel – Bureau des Nations Unies pour les partenariats</b>	<b>20 591</b>	<b>158 072</b>	<b>157 643</b>	<b>21 020</b>
<b>Total (état VII)</b>	<b>998 118</b>	<b>2 442 832</b>	<b>2 280 860</b>	<b>1 160 090</b>

<sup>a</sup> Dont :

Dépenses	2 192 714
Élimination de dépenses	874
Ajustements relatifs à des exercices antérieurs	2 241
Virements à (en provenance) d'autres fonds	2 904
Virements à destination (en provenance) d'autres organisations	56 067
Sommes remboursées à des donateurs	27 001
Autres ajustements apportés aux réserves et aux soldes des fonds	(941)

**Total**

**2 280 860**

<sup>b</sup> Dont une dotation permanente de 2 millions de dollars.

<sup>c</sup> Dont une dotation permanente de 1 million de dollars.

<sup>d</sup> Dont une dotation permanente de 1 049 588 dollars.

**Fonds de péréquation des impôts de l'Organisation des Nations Unies<sup>a</sup>**

État VIII

**Recettes, dépenses et variation des réserves et des soldes des fonds  
pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>États-Unis d'Amérique</i>	<i>Autres États Membres</i>	<b>Total 2009</b>	<b>Total 2007</b>
<b>Recettes</b>				
Recettes provenant des contributions du personnel :				
Budget ordinaire <sup>b</sup>	109 199	387 160	<b>496 359</b>	<b>440 048</b>
Opérations de maintien de la paix	91 029	259 590	<b>350 619</b>	<b>252 258</b>
Tribunaux internationaux	16 035	50 828	<b>66 863</b>	<b>60 515</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>216 263</b>	<b>697 578</b>	<b>913 841</b>	<b>752 821</b>
<b>Dépenses</b>				
Montants estimatifs des sommes remboursées aux fonctionnaires assujettis à l'impôt sur le revenu des États-Unis d'Amérique pour les exercices fiscaux 2008 et 2009				
Impôt fédéral	99 222	–	<b>99 222</b>	<b>88 919</b>
Impôt d'État	28 577	–	<b>28 577</b>	<b>25 406</b>
Impôt municipal	8 800	–	<b>8 800</b>	<b>8 618</b>
Sécurité sociale	21 710	–	<b>21 710</b>	<b>18 944</b>
Remboursements et ajustements relatifs à des exercices fiscaux antérieurs	4 236	–	<b>4 236</b>	<b>5 985</b>
<b>Total partiel</b>	<b>162 545</b>	<b>–</b>	<b>162 545</b>	<b>147 872</b>
Sommes portées au crédit d'autres États Membres au titre <sup>c</sup> :				
Du budget ordinaire	–	401 549	<b>401 549</b>	<b>358 141</b>
Des opérations de maintien de la paix	–	250 793	<b>250 793</b>	<b>179 307</b>
Des tribunaux internationaux	–	45 630	<b>45 630</b>	<b>39 079</b>
<b>Total partiel</b>	<b>–</b>	<b>697 972</b>	<b>697 972</b>	<b>576 527</b>
Dépenses de personnel et apparentées	1 458	–	<b>1 458</b>	<b>1 327</b>
<b>Total des dépenses</b>	<b>164 003</b>	<b>697 972</b>	<b>861 975</b>	<b>725 726</b>
<b>Excédent (déficit)</b>	<b>52 260</b>	<b>(394)</b>	<b>51 866</b>	<b>27 095</b>
Ajustements relatifs à des exercices antérieurs	(73)	–	<b>(73)</b>	<b>(86)</b>
<b>Excédent (déficit) net</b>	<b>52 187</b>	<b>(394)</b>	<b>51 793</b>	<b>27 009</b>
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	856	–	<b>856</b>	<b>6</b>
Autres ajustements apportés aux réserves et aux soldes des fonds	(53 043) <sup>d</sup>	–	<b>(53 043)</b>	<b>(28 671)</b>
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice	–	10 317	<b>10 317</b>	<b>11 973</b>
<b>Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice</b>	<b>–<sup>e</sup></b>	<b>9 923</b>	<b>9 923</b>	<b>10 317</b>

## Fonds de péréquation des impôts de l'Organisation des Nations Unies<sup>a</sup>

État VIII (fin)

### Actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2009

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>États-Unis d'Amérique</i>	<i>Autres États Membres</i>	<b>Total 2009</b>	<b>Total 2007</b>
<b>Actif</b>				
Montant estimatif des avances versées au titre des impôts	50 285	–	<b>50 285</b>	<b>47 446</b>
Soldes débiteurs interfonds	196 313	9 923	<b>206 236</b>	<b>158 693</b>
Débiteurs divers	13 835	–	<b>13 835</b>	<b>3 396</b>
Charges comptabilisées d'avance	29	–	<b>29</b>	<b>10</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>260 462</b>	<b>9 923</b>	<b>270 385</b>	<b>209 545</b>
<b>Passif</b>				
Engagements non réglés (exercice considéré)	81 452	–	<b>81 452</b>	<b>73 257</b>
Soldes créditeurs des États Membres	179 010	–	<b>179 010</b>	<b>125 967</b>
Créditeurs divers	–	–	–	<b>4</b>
<b>Total du passif</b>	<b>260 462</b>	<b>–</b>	<b>260 462</b>	<b>199 228</b>
<b>Réserves et soldes des fonds</b>				
Excédent cumulé	–	9 923	<b>9 923</b>	<b>10 317</b>
<b>Total, réserves et soldes des fonds</b>	<b>–</b>	<b>9 923</b>	<b>9 923</b>	<b>10 317</b>
<b>Total du passif, des réserves et des soldes des fonds</b>	<b>260 462</b>	<b>9 923</b>	<b>270 385</b>	<b>209 545</b>

<sup>a</sup> Voir note 8.

<sup>b</sup> Les recettes effectives provenant des contributions du personnel, inscrites au chapitre 35 du budget ordinaire, s'élevaient à 492 302 505 dollars. S'ajoutent à ce montant les revenus provenant d'activités productrices de recettes (4 056 520 dollars), ce qui le porte à 496 359 025 dollars.

<sup>c</sup> Sommes portées au crédit (c'est-à-dire en déduction des quotes-parts à payer) des États Membres qui n'imposent pas les revenus versés à leurs ressortissants par l'Organisation des Nations Unies. Voir note 8 a).

<sup>d</sup> Virement de l'excédent pour l'exercice biennal 2008-2009 à la rubrique Soldes créditeurs des États Membres.

<sup>e</sup> L'excédent cumulé pour les États-Unis d'Amérique à la fin de l'exercice 2008-2009, qui s'élevait à 179 010 326 dollars, apparaît à la rubrique Soldes créditeurs des États Membres. Voir note 8 b).

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

**Plan-cadre d'équipement<sup>a, b</sup>**

État IX

**Recettes, dépenses et variation des réserves et des soldes des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds de roulement du Plan-cadre d'équipement</i>	<i>Plan-cadre d'équipement</i>	<i>Dépenses connexes</i>	<i>Centre informatique secondaire</i>	<i>Éliminations<sup>c</sup></i>	<b>Total 2009</b>	<b>Total 2007<sup>d</sup></b>
<b>Recettes</b>							
Quotes-parts <sup>e</sup>	–	681 928	–	–	–	<b>681 928</b>	<b>506 542</b>
Crédits provenant d'autres fonds	–	–	18 532 <sup>f</sup>	5 144 <sup>g</sup>	(21 644)	<b>2 032</b>	–
Intérêts créditeurs <sup>h</sup>	–	52 502	–	–	–	<b>52 502</b>	<b>18 347</b>
Recettes accessoires ou diverses	–	8	–	–	–	<b>8</b>	–
<b>Total des recettes</b>	–	<b>734 438</b>	<b>18 532</b>	<b>5 144</b>	<b>(21 644)</b>	<b>736 470</b>	<b>524 889</b>
<b>Dépenses (tableau 9.1)</b>	–	<b>813 452</b>	<b>18 532</b>	<b>5 144</b>	–	<b>837 128</b>	<b>82 920</b>
<b>Total des dépenses</b>							
<b>Excédent (déficit)</b>	–	<b>(79 014)</b>	–	–	<b>(21 644)</b>	<b>(100 658)</b>	<b>441 969</b>
Ajustements relatifs à des exercices antérieurs <sup>i</sup>	–	279	–	–	–	<b>279</b>	–
<b>Excédent (déficit) net</b>	–	<b>(78 735)</b>	–	–	<b>(21 644)</b>	<b>(100 379)</b>	<b>441 969</b>
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	–	3 493	–	–	–	<b>3 493</b>	<b>1 522</b>
Virements à d'autres fonds <sup>j</sup>	–	(21 644)	–	–	21 644	–	–
Virements au compte Travaux de construction en cours <sup>k</sup>	–	701 951	3 428	1 156	–	<b>706 535</b>	<b>61 175</b>
Virements au compte Immobilisations <sup>l</sup>	–	–	–	(1 156)	–	<b>(1 156)</b>	–
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice	45 000	479 815	–	–	–	<b>524 815</b>	<b>20 149</b>
<b>Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice</b>	<b>45 000</b>	<b>1 084 880</b>	<b>3 428</b>	–	–	<b>1 133 308</b>	<b>524 815</b>

**Plan-cadre d'équipement<sup>a, b</sup>**État IX (*fin*)**Actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2009**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds de roulement du plan-cadre d'équipement</i>	<i>Plan-cadre d'équipement</i>	<i>Dépenses connexes</i>	<i>Centre informatique secondaire</i>	<i>Éliminations<sup>c</sup></i>	<b>Total 2009</b>	<b>Total 2007<sup>d</sup></b>
<b>Actif</b>							
Encaisse et dépôts à terme	–	41	–	–	–	<b>41</b>	<b>900</b>
Trésorerie commune <sup>m</sup>	–	923 905	–	–	–	<b>923 905</b>	<b>364 439</b>
Quotes-parts à recevoir des États Membres <sup>e</sup>	30	21 654	–	–	–	<b>21 684</b>	<b>127 587</b>
Soldes débiteurs interfonds	44 970	–	5 537	1 608	–	<b>52 115</b>	<b>44 879</b>
Débiteurs divers	–	2 889	36	675	–	<b>3 600</b>	<b>20</b>
Charges comptabilisées d'avance	–	98 921	103	4 302	–	<b>103 326</b>	<b>124 094</b>
Travaux de construction en cours (tableau 9.1)	–	763 126	3 428	–	–	<b>766 554</b>	<b>61 175</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>45 000</b>	<b>1 810 536</b>	<b>9 104</b>	<b>6 585</b>	–	<b>1 871 225</b>	<b>723 094</b>
<b>Passif</b>							
Contributions ou paiements reçus d'avance	–	120 526	–	–	–	<b>120 526</b>	<b>7 193</b>
Engagements non réglés (exercices antérieurs)	–	12 556	–	–	–	<b>12 556</b>	<b>720</b>
Engagements non réglés (exercice considéré)	–	420 665	5 202	516	–	<b>426 383</b>	<b>48 414</b>
Engagements non réglés (exercices à venir)	–	98 898	94	4 302	–	<b>103 294</b>	<b>124 054</b>
Soldes créditeurs interfonds	–	40 276	–	–	–	<b>40 276</b>	<b>11 177</b>
Créditeurs divers	–	32 735	380	1 767	–	<b>34 882</b>	<b>6 721</b>
<b>Total du passif</b>	–	<b>725 656</b>	<b>5 676</b>	<b>6 585</b>	–	<b>737 917</b>	<b>198 279</b>
<b>Réserves et soldes des fonds</b>							
Fonds de roulement	45 000	–	–	–	–	<b>45 000</b>	<b>45 000</b>
Excédent (déficit) cumulé	–	1 084 880	3 428	–	–	<b>1 088 308</b>	<b>479 815</b>
<b>Total, réserves et soldes des fonds</b>	<b>45 000</b>	<b>1 084 880</b>	<b>3 428</b>	–	–	<b>1 133 308</b>	<b>524 815</b>
<b>Total du passif, des réserves et des soldes des fonds</b>	<b>45 000</b>	<b>1 810 536</b>	<b>9 104</b>	<b>6 585</b>	–	<b>1 871 225</b>	<b>723 094</b>

(Voir notes page suivante)

*(Notes de l'état IX)*

- <sup>a</sup> Voir note 9.
- <sup>b</sup> À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, les données relatives au Plan-cadre d'équipement sont présentées dans un état distinct. Elles étaient auparavant incorporées dans l'état IX (Immobilisations et travaux de construction en cours).
- <sup>c</sup> Pour donner une image fidèle de la situation dans la colonne « Total », les opérations réciproques entre les colonnes sont éliminées.
- <sup>d</sup> On a retraité les montants indiqués à des fins de comparaison pour les rendre conformes à la nouvelle présentation.
- <sup>e</sup> Contributions non acquittées, qu'elles soient ou non considérées comme recouvrables.
- <sup>f</sup> Conformément à la résolution 63/270 de l'Assemblée générale, les dépenses connexes sont financées au moyen du budget approuvé pour le Plan-cadre d'équipement.
- <sup>g</sup> En application de la résolution 63/269, les dépenses afférentes au centre informatique secondaire sont financées à partir du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix à concurrence de 2 031 860 dollars et à partir du budget approuvé pour le Plan-cadre d'équipement au-delà de ce montant.
- <sup>h</sup> Dont intérêts obtenus sur le fonds de roulement du Plan-cadre d'équipement.
- <sup>i</sup> Représente des intérêts créditeurs pour 2007.
- <sup>j</sup> Virements effectués à partir du Plan-cadre d'équipement pour financer les dépenses connexes et le centre informatique secondaire, conformément aux résolutions 63/270 et 63/269 de l'Assemblée générale.
- <sup>k</sup> Les dépenses d'équipement engagées, déduction faite des économies réalisées du fait de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs et des ajustements relatifs à des exercices antérieurs, sont virées au compte Travaux de construction en cours dans l'état de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds.
- <sup>l</sup> Dès que des projets ou des phases distinctes de projets sont achevés, les sommes correspondantes sont virées du compte Travaux de construction en cours au compte Immobilisations. Les immobilisations sont présentées dans l'état X.
- <sup>m</sup> Parts dans la trésorerie commune du Siège, le total se décomposant comme suit : encaisse et dépôts à terme (234 529 107 dollars), placements à court terme (228 078 255 dollars; valeur de réalisation : 228 516 040 dollars), placements à long terme (456 507 401 dollars; valeur de réalisation : 461 785 526 dollars), et intérêts courus à recevoir (4 790 375 dollars).

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.



**Plan-cadre d'équipement<sup>a</sup>**

Tableau 9.1

**Dépenses au titre des travaux de construction en cours pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Total des dépenses des exercices précédents<sup>b</sup></i>	<i>Dépenses et ajustements de l'exercice 2008-2009</i>	<i>Montant cumulé des dépenses au 31 décembre 2009</i>
<b>I. Plan-cadre d'équipement</b>			
Traitements et autres dépenses de personnel	11 650	9 004	20 654
Voyages	99	65	164
Services contractuels	88 704	126 214	214 918
Dépenses de fonctionnement	11 777	55 815	67 592
Achats	3 226	622 354	625 580
<b>Total des dépenses</b>	<b>115 456</b>	<b>813 452</b>	<b>928 908</b>
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	(1 541)	(3 493)	(5 034)
Dépenses non immobilisées – voir note 9 b)	(52 740)	(108 008)	(160 748)
<b>Total, Travaux de construction en cours</b>	<b>61 175</b>	<b>701 951<sup>c</sup></b>	<b>763 126<sup>d</sup></b>
<b>II. Dépenses connexes</b>			
Traitements et autres dépenses de personnel	–	7 983	7 983
Voyages	–	–	–
Services contractuels	–	1 901	1 901
Dépenses de fonctionnement	–	2 077	2 077
Achats	–	6 571	6 571
<b>Total des dépenses</b>	<b>–</b>	<b>18 532</b>	<b>18 532</b>
Dépenses non immobilisées – voir note 9 b)	–	(15 104)	(15 104)
<b>Total, Travaux de construction en cours</b>	<b>–</b>	<b>3 428<sup>c</sup></b>	<b>3 428<sup>d</sup></b>
<b>III. Centre informatique secondaire</b>			
Traitements et autres dépenses de personnel	–	–	–
Voyages	–	1	1
Services contractuels	–	1 116	1 116
Dépenses de fonctionnement	–	1	1
Achats	–	4 026	4 026
<b>Total des dépenses</b>	<b>–</b>	<b>5 144</b>	<b>5 144</b>
Dépenses non immobilisées – voir note 9 b)	–	(3 988)	(3 988)
Virements au compte Travaux de construction en cours	–	1 156 <sup>c</sup>	1 156

	<i>Total des dépenses des exercices précédents<sup>b</sup></i>	<i>Dépenses et ajustements de l'exercice 2008-2009</i>	<i>Montant cumulé des dépenses au 31 décembre 2009</i>
Virements du compte Travaux de construction en cours au compte Immobilisations <sup>c</sup>	–	(1 156)	(1 156)
<b>Total, Travaux de construction en cours</b>	–	–	– <sup>d</sup>

<sup>a</sup> Voir note 9.

<sup>b</sup> Montants retraités pour les rendre conformes à la nouvelle présentation.

<sup>c</sup> Virements au compte Travaux de construction en cours effectués en 2008-2009.

<sup>d</sup> Solde du compte Travaux de construction en cours au 31 décembre 2009.

<sup>e</sup> Les immobilisations sont présentées dans l'état X.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

**Immobilisations et travaux de construction en cours<sup>a, b</sup>**

État X

**Recettes, dépenses et variation des réserves et des soldes des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds des immobilisations</i>	<i>Travaux de construction en cours</i>		<b>Total 2009</b>	<b>Total 2007<sup>c</sup></b>
		<i>Mesures de sécurité</i>	<i>Autres mesures</i>		
<b>Recettes</b>					
Crédits provenant d'autres fonds <sup>d</sup>	–	–	2 402	<b>2 402</b>	<b>16 418</b>
Intérêts créditeurs	–	–	1 741	<b>1 741</b>	<b>1 929</b>
Recettes accessoires ou diverses	–	36	5 964 <sup>e</sup>	<b>6 000</b>	<b>4 686</b>
<b>Total des recettes</b>	–	<b>36</b>	<b>10 107</b>	<b>10 143</b>	<b>23 033</b>
<b>Dépenses (tableau 10.1)</b>					
<b>Total des dépenses</b>		<b>21 569</b>	<b>10 552</b>	<b>32 121</b>	<b>34 685</b>
<b>Excédent (déficit) net</b>	–	<b>(21 533)</b>	<b>(445)</b>	<b>(21 978)</b>	<b>(11 652)</b>
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	–	286	3	<b>289</b>	<b>1 009</b>
Virements au compte Travaux de construction en cours <sup>f</sup>	–	25 192	8 622	<b>33 814</b>	<b>27 208</b>
Virements en provenance du compte Travaux de construction en cours	–	(37 051)	(1 356)	<b>(38 407)</b>	<b>(55 184)</b>
Virements au compte Immobilisations <sup>g</sup>	39 563	–	–	<b>39 563</b>	<b>55 184</b>
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice	493 081	59 091	26 625	<b>578 797</b>	<b>562 232</b>
<b>Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice</b>	<b>532 644</b>	<b>25 985</b>	<b>33 449</b>	<b>592 078</b>	<b>578 797</b>

**Immobilisations et travaux de construction en cours<sup>a, b</sup>**État X (*fin*)**Actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2009**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Fonds des immobilisations	Travaux de construction en cours		Total 2009	Total 2007 <sup>c</sup>
		Mesures de sécurité	Autres mesures		
<b>Actif</b>					
Encaisse et dépôts à terme	–	–	46	46	44
Trésorerie commune <sup>b</sup>	–	–	33 956	33 956	24 664
Soldes débiteurs interfonds	–	16 858	–	16 858	53 145
Charges comptabilisées d'avance	–	218	11 385	11 603	–
Terrains et bâtiments	532 644	–	–	532 644	493 081
Travaux de construction en cours (tableau 10.1)	–	15 574	10 053	25 627	30 220
<b>Total de l'actif</b>	<b>532 644</b>	<b>32 650</b>	<b>55 440</b>	<b>620 734</b>	<b>601 154</b>
<b>Passif</b>					
Engagements non réglés (exercices antérieurs)	–	1 920	156	2 076	1 651
Engagements non réglés (exercice considéré)	–	4 394	335	4 729	20 149
Engagements non réglés (exercices à venir)	–	218	11 385	11 603	–
Soldes créditeurs interfonds	–	–	10 115	10 115	296
Créditeurs divers	–	133	–	133	261
<b>Total du passif</b>	<b>–</b>	<b>6 665</b>	<b>21 991</b>	<b>28 656</b>	<b>22 357</b>
<b>Réserves et soldes des fonds</b>					
Dons	20 222	–	–	20 222	20 222
Crédits ouverts au titre du budget ordinaire	512 422	–	–	512 422	472 859
Excédent cumulé	–	25 985	33 449	59 434	85 716
<b>Total, réserves et soldes des fonds</b>	<b>532 644</b>	<b>25 985</b>	<b>33 449</b>	<b>592 078</b>	<b>578 797</b>
<b>Total du passif, des réserves et des soldes des fonds</b>	<b>532 644</b>	<b>32 650</b>	<b>55 440</b>	<b>620 734</b>	<b>601 154</b>

<sup>a</sup> Voir note 10.<sup>b</sup> Ne comprend pas les montants relatifs au plan-cadre d'équipement qui, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, sont présentés dans l'état IX.

(Voir notes page suivante)

*(Suite des notes de l'état X)*

<sup>c</sup> On a retraité les montants indiqués à des fins de comparaison pour en éliminer ce qui concerne le Plan-cadre d'équipement qui, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, est présenté dans l'état IX et pour les rendre conformes à la nouvelle présentation.

<sup>d</sup> Virements de fonds inscrits au chapitre 32 du budget ordinaire.

<sup>e</sup> Recettes provenant de la location du complexe de Gigiri appartenant à l'Office des Nations Unies à Nairobi, utilisées pour financer les travaux de construction engagés par l'Office.

<sup>f</sup> Les dépenses d'équipement engagées, déduction faite des économies réalisées du fait de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs et des ajustements relatifs à des exercices antérieurs, sont virées au compte Travaux de construction en cours dans l'état de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds.

<sup>g</sup> Virements au compte Immobilisations, effectués au titre de projets achevés, à partir des comptes Mesures de sécurité (37 051 351 dollars), Autres travaux de construction (1 355 445 dollars) et Centre informatique secondaire (1 156 347 dollars). Le centre informatique secondaire est présenté dans l'état IX.

<sup>h</sup> Parts dans la trésorerie commune du Siège, le total se décomposant comme suit : encaisse et dépôts à terme (8 619 674 dollars), placements à court terme (8 382 585 dollars; valeur de réalisation : 8 398 675 dollars), placements à long terme (16 778 067 dollars; valeur de réalisation : 16 972 054 dollars) et intérêts courus à recevoir (176 061 dollars).

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

**Travaux de construction en cours<sup>d</sup>**

Tableau 10.1

**Dépenses au titre des travaux de construction en cours pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Total des dépenses des exercices précédents<sup>b</sup></i>	<i>Dépenses et ajustements de l'exercice 2008-2009</i>	<i>Montant cumulé des dépenses au 31 décembre 2009</i>
<b>I. Mesures de sécurité</b>			
Traitements et autres dépenses de personnel	–	–	–
Voyages	13	–	13
Services contractuels	–	–	–
Dépenses de fonctionnement	685	245	930
Achats	83 322	21 324	104 646
Dépenses diverses	6 626	–	6 626
<b>Total des dépenses</b>	<b>90 646</b>	<b>21 569<sup>c</sup></b>	<b>112 215</b>
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	(2 304)	(286)	(2 590)
Dépenses non immobilisées	(7 565)	3 909 <sup>d</sup>	(3 656)
Virements au compte Travaux de construction en cours	80 777	25 192 <sup>e</sup>	105 969
Virements au compte Immobilisations	(53 344)	(37 051)	(90 395)
<b>Total, Travaux de construction en cours</b>	<b>27 433</b>	<b>(11 859)</b>	<b>15 574<sup>f</sup></b>
<b>II. Autres travaux de construction</b>			
Traitements et autres dépenses de personnel	1 116	643	1 759
Voyages	44	31	75
Services contractuels	1 540	95	1 635
Dépenses de fonctionnement	–	–	–
Achats	707	9 783	10 490
Dépenses diverses	163	–	163
<b>Total des dépenses</b>	<b>3 570</b>	<b>10 552<sup>g</sup></b>	<b>14 122</b>
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	(41)	(3)	(44)
Dépenses non immobilisées	1 098	(1 927)	(829)
Virements au compte Travaux de construction en cours	4 627	8 622 <sup>e</sup>	13 249
Virements au compte Immobilisations	(1 840)	(1 356)	(3 196)
<b>Total, Travaux de construction en cours</b>	<b>2 787</b>	<b>7 266</b>	<b>10 053<sup>f</sup></b>

(Voir notes page suivante)

*(Notes du tableau 10.1)*

<sup>a</sup> Voir note 10.

<sup>b</sup> On a retraité les montants indiqués à des fins de comparaison pour en éliminer ce qui concerne le plan-cadre d'équipement qui, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, est présenté dans l'état IX et pour les rendre conformes à la nouvelle présentation.

<sup>c</sup> Dépenses engagées au cours de l'exercice 2008-2009 pour le Siège de l'ONU (5 004 158 dollars), l'Office des Nations Unies à Genève (10 555 270 dollars), l'Office des Nations Unies à Nairobi (686 309 dollars), l'Office des Nations Unies à Vienne (4 663 109 dollars), la CEA (308 503 dollars), la CEPALC (49 118 dollars) et la CESAP (302 934 dollars).

<sup>d</sup> Comprend 759 284 dollars de dépenses non immobilisées au titre de l'exercice 2008-2009, compensées par 4 117 466 dollars de dépenses passées en charges en 2006-2007 mais traitées comme dépenses d'équipement pour l'exercice considéré, et des dépenses relatives à des exercices antérieurs de 551 622 dollars, correspondant au bâtiment de réception sud de la CEPALC.

<sup>e</sup> Virements au compte Travaux de construction en cours effectués en 2008-2009.

<sup>f</sup> Solde du compte Travaux de construction en cours au 31 décembre 2009.

<sup>g</sup> Dépenses engagées au cours de l'exercice 2008-2009 pour l'Office des Nations Unies à Nairobi (10 270 202 dollars) et la CEA (281 772 dollars).

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

## Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite<sup>a</sup>

État XI

### Recettes, dépenses et variation des réserves et des soldes des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Assurance maladie à la cessation de service			Prestations liées au rapatriement			Jours de congé annuel accumulés			Total 2009	Total 2007
	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Total	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Total	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Total		
<b>Recettes</b>											
Recettes comptabilisées d'avance au titre des prestations liées au rapatriement <sup>b</sup>	–	–	–	–	11 825	11 825	–	–	–	11 825	8 646
Recettes accessoires ou diverses	–	–	–	–	799	799	–	–	–	799	369
<b>Total des recettes</b>	–	–	–	–	12 624	12 624	–	–	–	12 624	9 015
<b>Dépenses</b>											
Paiement des prestations liées au rapatriement <sup>c</sup>	–	–	–	–	3 109	3 109	–	–	–	3 109	2 539
<b>Total des dépenses</b>	–	–	–	–	3 109	3 109	–	–	–	3 109	2 539
<b>Excédent (déficit)</b>	–	–	–	–	9 515	9 515	–	–	–	9 515	6 476
Produits à recevoir/(charges à payer) au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite – montants non budgétisés <sup>d</sup>	86 762	16 970	103 732	(637)	(265)	(902)	34 142	12 368	46 510	149 340	(368 309)
Ajustements relatifs à des exercices antérieurs	–	–	–	–	8 163 <sup>e</sup>	8 163	–	–	–	8 163	(89)
<b>Excédent (déficit) net</b>	<b>86 762</b>	<b>16 970</b>	<b>103 732</b>	<b>(637)</b>	<b>17 413</b>	<b>16 776</b>	<b>34 142</b>	<b>12 368</b>	<b>46 510</b>	<b>167 018</b>	<b>(361 922)</b>
Autres ajustements apportés aux réserves et aux soldes des fonds	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(1 961 772)
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice	(1 819 692)	(219 919)	(2 039 611)	(115 388)	(15 793)	(131 181)	(112 790)	(29 725)	(142 515)	(2 313 307)	10 387
<b>Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice</b>	<b>(1 732 930)</b>	<b>(202 949)</b>	<b>(1 935 879)</b>	<b>(116 025)</b>	<b>1 620</b>	<b>(114 405)</b>	<b>(78 648)</b>	<b>(17 357)</b>	<b>(96 005)</b>	<b>(2 146 289)</b>	<b>(2 313 307)</b>



## Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite<sup>a</sup>

État XI (*fin*)

### Actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2009

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Assurance maladie à la cessation de service			Prestations liées au rapatriement			Jours de congé annuel accumulés			Total 2009	Total 2007
	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Total	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Total	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Total		
<b>Actif</b>											
Soldes débiteurs interfonds	1 643	–	<b>1 643</b>	–	28 063	<b>28 063</b>	–	–	–	<b>29 706</b>	<b>20 005</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>1 643</b>	<b>–</b>	<b>1 643</b>	<b>–</b>	<b>28 063</b>	<b>28 063</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>29 706</b>	<b>20 005</b>
<b>Passif</b>											
Créditeurs divers	–	–	–	–	1 773	<b>1 773</b>	–	–	–	<b>1 773</b>	<b>1 588</b>
Prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite <sup>f</sup>	1 734 573	202 949	<b>1 937 522</b>	116 025	24 670	<b>140 695</b>	78 648	17 357	<b>96 005</b>	<b>2 174 222</b>	<b>2 331 724</b>
<b>Total du passif</b>	<b>1 734 573</b>	<b>202 949</b>	<b>1 937 522</b>	<b>116 025</b>	<b>26 443</b>	<b>142 468</b>	<b>78 648</b>	<b>17 357</b>	<b>96 005</b>	<b>2 175 995</b>	<b>2 333 312</b>
<b>Réserves et soldes des fonds</b>											
Excédent (déficit) cumulé	(1 732 930)	(202 949)	<b>(1 935 879)</b>	(116 025)	1 620	<b>(114 405)</b>	(78 648)	(17 357)	<b>(96 005)</b>	<b>(2 146 289)</b>	<b>(2 313 307)</b>
<b>Total, réserves et soldes des fonds</b>	<b>(1 732 930)</b>	<b>(202 949)</b>	<b>(1 935 879)</b>	<b>(116 025)</b>	<b>1 620</b>	<b>(114 405)</b>	<b>(78 648)</b>	<b>(17 357)</b>	<b>(96 005)</b>	<b>(2 146 289)</b>	<b>(2 313 307)</b>
<b>Total du passif, des réserves et des soldes des fonds</b>	<b>1 643</b>	<b>–</b>	<b>1 643</b>	<b>–</b>	<b>28 063</b>	<b>28 063</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>29 706</b>	<b>20 005</b>

<sup>a</sup> Voir note 11.

<sup>b</sup> Recettes comptabilisées d'avance au titre des prestations liées au rapatriement prélevées, sur la base des dépenses de personnel, sur les fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique (à l'exclusion de ceux du PNUD et FNUAP), les fonds généraux d'affectation spéciale et les comptes de dépenses connexes relatifs à l'appui aux programmes.

<sup>c</sup> Prestations liées au rapatriement fournies à des fonctionnaires qui émargeaient aux fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique (à l'exclusion de ceux du PNUD et FNUAP), aux fonds généraux d'affectation spéciale ou à des comptes de dépenses connexes relatifs à l'appui aux programmes et ont pris leur retraite en 2008-2009.

<sup>d</sup> (Augmentation)/diminution nette des engagements au titre des prestations liées à la cessation de service constatée au cours de l'exercice 2008-2009.

<sup>e</sup> Rectifications apportées au montant au 31 décembre 2007 des engagements au titre des prestations liées au rapatriement de certains fonds extrabudgétaires.

<sup>f</sup> Solde au 31 décembre 2009 des engagements de l'Organisation au titre des prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite, exception faite de ceux relatifs aux opérations de maintien de la paix qui apparaissent dans le volume II, consacré aux états financiers de ces opérations. Voir note 11.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

**Autres fonds spéciaux<sup>a</sup>**

## État XII

**Recettes, dépenses et variations des réserves et des soldes des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds fiduciaires des Nations Unies<sup>b</sup></i>	<i>Compte spécial pour les recouvrements de coûts administratifs<sup>c</sup></i>	<i>Services communs d'appui<sup>d</sup></i>	<i>Activités financées en commun<sup>e</sup></i>	<i>Compte spécial pluriannuel pour des activités de développement supplémentaires</i>	<i>Conférences et conventions<sup>f</sup></i>	<i>École des cadres du système des Nations Unies</i>	<i>Divers<sup>g</sup></i>	<i>Éliminations<sup>h</sup></i>	<b>Total 2009</b>	<b>Total 2007<sup>i</sup></b>
<b>Recettes</b>											
Quotes-parts	–	–	–	–	–	12 015	–	–	–	<b>12 015</b>	–
Contributions volontaires	–	–	–	–	–	5 389	9 741	–	–	<b>15 130</b>	<b>8 042</b>
Recettes perçues au titre d'arrangements interorganisations	–	–	–	198 197	–	–	699	–	–	<b>198 896</b>	<b>177 781</b>
Crédits provenant d'autres fonds	400	–	112 285	117 957	26 151	–	301	–	–	<b>257 094</b>	<b>199 985</b>
Recettes provenant de la prestation de services	–	269 569	23 273	–	–	–	9 959	–	(467)	<b>302 334</b>	<b>231 727</b>
Remises sur primes d'assurance	7 060	–	–	–	–	–	–	–	–	<b>7 060</b>	<b>4 059</b>
Intérêts créditeurs	22 839	13 484	84	–	–	–	909	610	–	<b>37 926</b>	<b>51 922</b>
Primes versées par le personnel et subventions de l'ONU	651 757	–	–	–	–	–	–	–	–	<b>651 757</b>	<b>154 723</b>
Recettes accessoires ou diverses	4 846	2 694	1 126	900	84	–	–	1 265	–	<b>10 915</b>	<b>17 033</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>686 902</b>	<b>285 747</b>	<b>136 768</b>	<b>317 054</b>	<b>26 235</b>	<b>17 404</b>	<b>21 609</b>	<b>1 875</b>	<b>(467)</b>	<b>1 493 127</b>	<b>845 272</b>
<b>Dépenses</b>											
Traitements et autres dépenses de personnel	3 257	158 215	8 587	257 651	6 865	5 239	10 961	434	–	<b>451 209</b>	<b>346 817</b>
Voyages	17	6 402	1 015	11 408	2 384	3 151	2 924	18	–	<b>27 319</b>	<b>14 959</b>
Services contractuels	29 499	9 580	11 596	11 338	1 957	271	514	–	–	<b>64 755</b>	<b>36 779</b>
Dépenses de fonctionnement	197	27 665	99 890	15 965	274	208	2 229	417	–	<b>146 845</b>	<b>109 522</b>
Achats	911	3 443	10 545	9 213	180	14	265	285	–	<b>24 856</b>	<b>22 047</b>
Dépenses d'appui aux programmes	–	–	–	–	–	467	–	–	(467)	–	–
Prestations d'assurance	601 727	–	–	–	–	–	–	–	–	<b>601 727</b>	<b>130 527</b>

	<i>Fonds fiduciaires des Nations Unies<sup>b</sup></i>	<i>Compte spécial pour les recouvrements de coûts administratifs<sup>c</sup></i>	<i>Services communs d'appui<sup>d</sup></i>	<i>Activités financées en commun<sup>e</sup></i>	<i>Compte spécial pluriannuel pour des activités de développement supplémentaires</i>	<i>Conférences et conventions<sup>f</sup></i>	<i>École des cadres du système des Nations Unies</i>	<i>Divers<sup>g</sup></i>	<i>Éliminations<sup>h</sup></i>	<b>Total 2009</b>	<b>Total 2007<sup>i</sup></b>
Coût du déficit	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	<b>1 651</b>
Dépenses diverses	–	21 981	–	11 670	6 040	–	–	80	–	<b>39 771</b>	<b>25 831</b>
<b>Total des dépenses</b>	<b>635 608</b>	<b>227 286</b>	<b>131 633</b>	<b>317 245</b>	<b>17 700</b>	<b>9 350</b>	<b>16 893</b>	<b>1 234</b>	<b>(467)</b>	<b>1 356 482</b>	<b>688 133</b>
<b>Excédent (déficit)</b>	<b>51 294</b>	<b>58 461</b>	<b>5 135</b>	<b>(191)</b>	<b>8 535</b>	<b>8 054</b>	<b>4 716</b>	<b>641</b>	<b>–</b>	<b>136 645</b>	<b>157 139</b>
Ajustements relatifs à des exercices antérieurs	–	2 240	(55)	–	(4)	–	(1)	(4)	–	<b>2 176</b>	<b>(201)</b>
<b>Excédent (déficit) net</b>	<b>51 294</b>	<b>60 701</b>	<b>5 080</b>	<b>(191)</b>	<b>8 531</b>	<b>8 054</b>	<b>4 715</b>	<b>637</b>	<b>–</b>	<b>138 821</b>	<b>156 938</b>
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	9	–	4 582	1 709	1 733	31	175	1	–	<b>8 240</b>	<b>3 879</b>
Virements à (en provenance) d'autres fonds	–	1 812	–	–	–	740	–	–	–	<b>2 552</b>	<b>(63 660)</b>
Sommes remboursées à des donateurs	–	–	–	–	–	(630)	–	–	–	<b>(630)</b>	<b>(1)</b>
Autres ajustements apportés aux réserves et aux soldes des fonds	40 387	–	–	–	–	2 234	–	(8)	–	<b>42 613</b>	<b>1 533</b>
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice	385 221	195 554	34 674	924	22 674	–	10 779	59 644	–	<b>709 470</b>	<b>610 781</b>
<b>Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice</b>	<b>476 911</b>	<b>258 067</b>	<b>44 336</b>	<b>2 442</b>	<b>32 938</b>	<b>10 429</b>	<b>15 669</b>	<b>60 274</b>	<b>–</b>	<b>901 066</b>	<b>709 470</b>

**Autres fonds spéciaux<sup>a</sup>**État XII (*fin*)**Actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2009**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Fonds fiduciaires des Nations Unies <sup>b</sup>	Compte spécial pour les recouvrements de coûts administratifs <sup>c</sup>	Services communs d'appui <sup>d</sup>	Activités financées en commun <sup>e</sup>	Compte spécial pluriannuel pour les activités de développement supplémentaires	Conférences et conventions <sup>f</sup>	École des cadres du système des Nations Unies	Divers <sup>g</sup>	Éliminations <sup>h</sup>	Total 2009	Total 2007 <sup>i</sup>
<b>Actif</b>											
Encaisse et dépôts à terme	187	197	–	–	–	–	547	31	–	962	38 221
Placements à court terme	5 144	–	–	–	–	–	–	–	–	5 144	5 267
Placements à long terme	69 266	–	–	–	–	–	–	–	–	69 266	60 740
Trésoreries communes des bureaux hors siège <sup>j</sup>	31 803	84 265	–	–	–	–	16 972	1 290	–	134 330	76 224
Trésorerie commune <sup>k</sup>	350 277	163 046	–	–	–	–	–	8 276	–	521 599	402 866
Quotes-parts à recevoir des États Membres	–	–	–	–	–	3 537	–	6 095	–	9 632	6 097
Soldes débiteurs interfonds	27 160	21 476	62 327	12 894	38 633	11 219	–	780	–	174 489	122 337
Débiteurs divers	23 470	5 997	508	10 195	133	49	75	44 098	–	84 525	75 123
Charges comptabilisées d'avance	689	–	260 720	427	320	–	30	–	–	262 186	42 940
Autres éléments d'actif	–	2 128	–	–	–	–	–	–	–	2 128	5 126
<b>Total de l'actif</b>	<b>507 996</b>	<b>277 109</b>	<b>323 555</b>	<b>23 516</b>	<b>39 086</b>	<b>14 805</b>	<b>17 624</b>	<b>60 570</b>	<b>–</b>	<b>1 264 261</b>	<b>834 941</b>
<b>Passif</b>											
Contributions ou paiements reçus d'avance	–	–	–	–	–	1 459	–	–	–	1 459	–
Engagements non réglés (exercice considéré)	712	6 590	14 041	6 720	5 565	265	956	284	–	35 133	29 096
Engagements non réglés (exercices à venir)	689	1 718	260 720	–	320	–	–	–	–	263 447	47 601
Soldes créditeurs interfonds	16 483	9 069	–	–	–	30	167	10	–	25 759	8 509
Créditeurs divers	13 201	1 532	4 458	13 891	263	2 622	–	2	–	35 969	35 307
Recettes comptabilisées d'avance	–	133	–	–	–	–	–	–	–	133	–

	Fonds fiduciaires des Nations Unies <sup>b</sup>	Compte spécial pour les recouvrements de coûts administratifs <sup>c</sup>	Services communs d'appui <sup>d</sup>	Activités financées en commun <sup>e</sup>	Compte spécial pluriannuel pour les activités de développement supplémentaires	Conférences et conventions <sup>f</sup>	École des cadres du système des Nations Unies	Divers <sup>g</sup>	Éliminations <sup>h</sup>	Total 2009	Total 2007 <sup>i</sup>
Autres éléments de passif	–	–	–	463	–	–	832	–	–	1 295	4 958
<b>Total du passif</b>	<b>31 085</b>	<b>19 042</b>	<b>279 219</b>	<b>21 074</b>	<b>6 148</b>	<b>4 376</b>	<b>1 955</b>	<b>296</b>	<b>–</b>	<b>363 195</b>	<b>125 471</b>
<b>Réserves et soldes des fonds</b>											
Réserves de fonctionnement	83 387	21 854	6 635	–	–	–	1 256	301	–	113 433	94 996
Excédent (déficit) cumulé	393 524	236 213	37 701	2 442	32 938	10 429	14 413	59 973	–	787 633	614 474
<b>Total, réserves et soldes des fonds</b>	<b>476 911</b>	<b>258 067</b>	<b>44 336</b>	<b>2 442</b>	<b>32 938</b>	<b>10 429</b>	<b>15 669</b>	<b>60 274</b>	<b>–</b>	<b>901 066</b>	<b>709 470</b>
<b>Total du passif, des réserves et des soldes des fonds</b>	<b>507 996</b>	<b>277 109</b>	<b>323 555</b>	<b>23 516</b>	<b>39 086</b>	<b>14 805</b>	<b>17 624</b>	<b>60 570</b>	<b>–</b>	<b>1 264 261</b>	<b>834 941</b>

<sup>a</sup> Voir note 12.

<sup>b</sup> Voir tableau 12.1.

<sup>c</sup> Voir tableau 12.2.

<sup>d</sup> Voir tableau 12.3.

<sup>e</sup> Voir tableau 12.4.

<sup>f</sup> Voir tableau 12.5.

<sup>g</sup> Voir tableau 12.6.

<sup>h</sup> Pour donner une image fidèle de la situation dans la colonne « Total », les opérations réciproques entre les colonnes sont éliminées.

<sup>i</sup> On a retraité les montants indiqués à des fins de comparaison pour les rendre conformes à la nouvelle présentation.

<sup>j</sup> Parts respectives dans les trésoreries communes des bureaux hors Siège des Nations Unies, le total se décomposant comme suit : encaisse et dépôts à terme (67 098 898 dollars); placements à court terme (26 164 792 dollars; valeur de réalisation : 26 308 229 dollars); placements à long terme (40 506 764 dollars; valeur de réalisation : 41 042 231 dollars); intérêts courus à recevoir (559 569 dollars).

<sup>k</sup> Parts respectives dans la trésorerie commune du Siège, le total se décomposant comme suit : encaisse et dépôts à terme (132 398 297 dollars), placements à court terme (128 769 802 dollars; valeur de réalisation : 129 004 918 dollars), placements à long terme (257 724 691 dollars; valeur de réalisation : 260 702 415 dollars), et intérêts courus à recevoir (2 706 912 dollars).

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Fonds fiduciaires des Nations Unies<sup>a</sup>

Tableau 12.1

## Recettes, dépenses et variation des réserves et des soldes des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Plans d'assurance de maladie Blue Cross, Aetna, Cigna et Van Breda</i>	<i>Réserves au titre de l'assurance- vie du personnel de l'ONU<sup>b</sup></i>	<i>Assurance- vie après la cessation de service</i>	<i>Régime d'assurance maladie du personnel local</i>	<i>Compte spécial pour le paiement d'indemnités</i>	<i>Fonds de réserve pour l'auto- assurance du siège contre les risques de responsabilité civile</i>	<i>Assurance mutuelle contre la maladie et les accidents du personnel des Nations Unies à Genève</i>	<i>Caisse de prévoyance du Corps commun d'inspection</i>	<b>Total 2009</b>	<b>Total 2007<sup>c</sup></b>
<b>Recettes</b>										
Primes versées par le personnel et subventions de l'ONU	459 404	–	–	37 976	13 771	–	140 606	–	<b>651 757</b>	<b>154 723</b>
Remises sur primes d'assurance	3 724	3 336	–	–	–	–	–	–	<b>7 060</b>	<b>4 059</b>
Crédits provenant d'autres fonds	–	–	–	–	–	400	–	–	<b>400</b>	<b>1 858</b>
Intérêts créditeurs	8 373	531	99	3 497	5 531	384	4 423	1	<b>22 839</b>	<b>32 676</b>
Recettes accessoires ou diverses	–	573	–	–	26	–	4 239 <sup>d</sup>	8	<b>4 846</b>	<b>10 315</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>471 501</b>	<b>4 440</b>	<b>99</b>	<b>41 473</b>	<b>19 328</b>	<b>784</b>	<b>149 268</b>	<b>9</b>	<b>686 902</b>	<b>203 631</b>
<b>Dépenses</b>										
Traitements et autres dépenses de personnel	–	–	–	–	–	–	3 217	40	<b>3 257</b>	<b>3 014</b>
Voyages	–	–	–	–	–	–	17	–	<b>17</b>	<b>2</b>
Services contractuels	28 523	–	–	101	460	–	415	–	<b>29 499</b>	<b>322</b>
Dépenses de fonctionnement	8	2	2	60	3	1	121	–	<b>197</b>	<b>83</b>
Achats	–	–	–	–	–	–	911	–	<b>911</b>	<b>6</b>
Prestations d'assurance	437 030	–	–	25 906	4 845	2	133 944	–	<b>601 727</b>	<b>130 527</b>
Coût du déficit	–	–	–	–	–	–	–	–	–	<b>1 651</b>
<b>Total des dépenses</b>	<b>465 561</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>26 067</b>	<b>5 308</b>	<b>3</b>	<b>138 625</b>	<b>40</b>	<b>635 608</b>	<b>135 605</b>
<b>Excédent (déficit)</b>	<b>5 940</b>	<b>4 438</b>	<b>97</b>	<b>15 406</b>	<b>14 020</b>	<b>781</b>	<b>10 643</b>	<b>(31)</b>	<b>51 294</b>	<b>68 026</b>
Ajustements relatifs à des exercices antérieurs	–	–	–	–	–	–	–	–	–	<b>(797)</b>
<b>Excédent (déficit) net</b>	<b>5 940</b>	<b>4 438</b>	<b>97</b>	<b>15 406</b>	<b>14 020</b>	<b>781</b>	<b>10 643</b>	<b>(31)</b>	<b>51 294</b>	<b>67 229</b>

	<i>Plans d'assurance maladie Blue Cross, Aetna, Cigna et Van Breda</i>	<i>Réserves au titre de l'assurance- vie du personnel de l'ONU<sup>b</sup></i>	<i>Assurance- vie après la cessation de service</i>	<i>Régime d'assurance maladie du personnel local</i>	<i>Compte spécial pour le paiement d'indemnités</i>	<i>Fonds de réserve pour l'auto- assurance du Siège contre les risques de responsabilité civile</i>	<i>Assurance mutuelle contre la maladie et les accidents du personnel des Nations Unies à Genève</i>	<i>Caisse de prévoyance du Corps commun d'inspection</i>	<b>Total 2009</b>	<b>Total 2007<sup>c</sup></b>
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	–	–	–	–	–	–	9	–	<b>9</b>	<b>3</b>
Autres ajustements apportés aux réserves et aux soldes des fonds	35 762 <sup>e</sup>	4 605 <sup>f</sup>	–	20	–	–	–	–	<b>40 387</b>	<b>850</b>
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice	122 324	13 977	1 584	50 684	86 578	6 064	103 979	31	<b>385 221</b>	<b>317 139</b>
<b>Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice</b>	<b>164 026</b>	<b>23 020</b>	<b>1 681</b>	<b>66 110</b>	<b>100 598</b>	<b>6 845</b>	<b>114 631</b>	–	<b>476 911</b>	<b>385 221</b>

Fonds fiduciaires des Nations Unies<sup>a</sup>Tableau 12.1 (*fin*)

## Actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2009

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Plans d'assurance maladie Blue Cross, Aetna, Cigna et Van Breda</i>	<i>Réserves au titre de l'assurance- vie du personnel de l'ONU<sup>b</sup></i>	<i>Assurance- vie après la cessation de service</i>	<i>Régime d'assurance maladie du personnel local</i>	<i>Compte spécial pour le paiement d'indemnités</i>	<i>Fonds de réserve pour l'auto- assurance du siège contre les risques de responsabilité civile</i>	<i>Assurance mutuelle contre la maladie et les accidents du personnel des Nations Unies à Genève</i>	<i>Caisse de prévoyance du Corps commun d'inspection</i>	<b>Total 2009</b>	<b>Total 2007<sup>c</sup></b>
<b>Actif</b>										
Encaisse et dépôts à terme	102	27	16	20	14	8	–	–	<b>187</b>	<b>35 760</b>
Placements à court terme	–	–	–	–	–	–	5 144 <sup>g</sup>	–	<b>5 144</b>	<b>5 267</b>
Placements à long terme	–	–	–	–	–	–	69 266 <sup>g</sup>	–	<b>69 266</b>	<b>60 740</b>
Trésoreries communes des bureaux hors siège <sup>h</sup>	–	–	–	–	–	–	31 803	–	<b>31 803</b>	<b>116</b>
Trésorerie commune <sup>i</sup>	167 642	8 932	1 665	67 561	97 838	6 639	–	–	<b>350 277</b>	<b>269 568</b>
Soldes débiteurs interfonds	750	7 474	–	–	12 448	198	6 290	–	<b>27 160</b>	<b>10 022</b>
Débiteurs divers	13 852	6 587	–	164	–	–	2 859	8	<b>23 470</b>	<b>7 863</b>
Charges comptabilisées d'avance	–	–	–	–	–	–	689	–	<b>689</b>	<b>147</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>182 346</b>	<b>23 020</b>	<b>1 681</b>	<b>67 745</b>	<b>110 300</b>	<b>6 845</b>	<b>116 051</b>	<b>8</b>	<b>507 996</b>	<b>389 483</b>
<b>Passif</b>										
Engagements non réglés (exercice considéré)	–	–	–	–	–	–	712	–	<b>712</b>	<b>35</b>
Engagements non réglés (exercices à venir)	–	–	–	–	–	–	689	–	<b>689</b>	<b>147</b>
Soldes créditeurs interfonds	5 676	–	–	1 149	9 650	–	–	8	<b>16 483</b>	<b>4 007</b>
Créditeurs divers	12 644	–	–	486	52	–	19	–	<b>13 201</b>	<b>73</b>
<b>Total du passif</b>	<b>18 320</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1 635</b>	<b>9 702</b>	<b>–</b>	<b>1 420</b>	<b>8</b>	<b>31 085</b>	<b>4 262</b>
<b>Réserves et soldes des fonds</b>										
Réserves de fonctionnement	433	5 187	–	–	–	–	77 767	–	<b>83 387</b>	<b>70 156</b>



	<i>Plans d'assurance maladie Blue Cross, Aetna, Cigna et Van Breda</i>	<i>Réserves au titre de l'assurance- vie du personnel de l'ONU<sup>b</sup></i>	<i>Assurance- vie après la cessation de service</i>	<i>Régime d'assurance maladie du personnel local</i>	<i>Compte spécial pour le paiement d'indemnités</i>	<i>Fonds de réserve pour l'auto- assurance du Siège contre les risques de responsabilité civile</i>	<i>Assurance mutuelle contre la maladie et les accidents du personnel des Nations Unies à Genève</i>	<i>Caisse de prévoyance du Corps commun d'inspection</i>	<b>Total 2009</b>	<b>Total 2007<sup>c</sup></b>
Excédent (déficit) cumulé	163 593	17 833	1 681	66 110	100 598	6 845	36 864	–	<b>393 524</b>	<b>315 065</b>
<b>Total, réserves et soldes des fonds</b>	<b>164 026</b>	<b>23 020</b>	<b>1 681</b>	<b>66 110</b>	<b>100 598</b>	<b>6 845</b>	<b>114 631</b>	<b>–</b>	<b>476 911</b>	<b>385 221</b>
<b>Total du passif, des réserves et des soldes des fonds</b>	<b>182 346</b>	<b>23 020</b>	<b>1 681</b>	<b>67 745</b>	<b>110 300</b>	<b>6 845</b>	<b>116 051</b>	<b>8</b>	<b>507 996</b>	<b>389 483</b>

<sup>a</sup> Voir note 12.1.

<sup>b</sup> Ce programme est garanti par une compagnie d'assurance, aussi les primes collectées et reversées à l'assureur au cours de l'exercice ne sont-elles pas comptabilisées ici.

<sup>c</sup> On a retraité les montants indiqués à des fins de comparaison pour les rendre conformes à la nouvelle présentation. Voir aussi note 12.1 b) en ce qui concerne la présentation des primes et des prestations d'assurance.

<sup>d</sup> Dont gains de change de 4 234 311 dollars.

<sup>e</sup> Comprend des montants comptabilisés dans le Fonds général au 31 décembre 2007 et apparaissant maintenant dans les comptes des différents programmes d'assurance, ainsi que des ajustements découlant de la nouvelle présentation. Voir note 12.1 b).

<sup>f</sup> Dont 3 565 071 dollars comptabilisés dans le Fonds général au 31 décembre 2007 et une variation de 1 040 203 dollars du montant des réserves au titre de l'assurance-vie détenues par Aetna.

<sup>g</sup> La valeur de réalisation des placements à court terme est de 5 213 379 dollars et celle des placements à long terme est de 69 767 411 dollars.

<sup>h</sup> Parts respectives dans les trésoreries communes des bureaux hors Siège des Nations Unies, le total se décomposant comme suit : encaisse et dépôts à terme (30 740 344 dollars); placements à court terme (406 282 dollars; valeur de réalisation : 408 509 dollars); placements à long terme (628 981 dollars; valeur de réalisation : 637 296 dollars); intérêts courus à recevoir (27 356 dollars).

<sup>i</sup> Parts respectives dans la trésorerie commune du Siège, le total se décomposant comme suit : encaisse et dépôts à terme (88 916 227 dollars), placements à court terme (86 470 538 dollars; valeur de réalisation : 86 636 514 dollars), placements à long terme (173 074 107 dollars; valeur de réalisation : 175 075 185 dollars), et intérêts courus à recevoir (1 816 159 dollars).

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

## Compte spécial pour les recouvrements de coûts administratifs<sup>a</sup>

Tableau 12.2

### Recettes, dépenses et variation des réserves et des soldes des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Appui aux activités de coopération technique</i>	<i>Appui aux structures administratives extrabudgétaires</i>	<i>Appui aux activités de fonds extrabudgétaires</i>	<i>Appui aux activités humanitaires</i>	<i>Appui au Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux</i>	<i>Éliminations (toutes opérations interfonds)<sup>b</sup></i>	<b>Total 2009</b>	<b>Total 2007<sup>c</sup></b>
<b>Recettes</b>								
Recettes provenant des services fournis aux entités suivantes :								
PNUD/FNUAP/UNOPS	462	20 350	–	–	–	–	<b>20 812</b>	<b>19 059</b>
Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux	–	–	–	–	1 500	–	<b>1 500</b>	<b>3 300</b>
Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	29 548	3 358	53	–	–	(2 152)	<b>30 807</b>	<b>24 966</b>
Projets des organismes partenaires	837	989	–	–	–	–	<b>1 826</b>	<b>1 082</b>
Fonds généraux d'affectation spéciale <sup>d</sup>	667	35 997	42 528	49 087	–	(10 865)	<b>117 414</b>	<b>84 219</b>
CCI	–	2 979	–	–	–	–	<b>2 979</b>	<b>1 827</b>
PNUE – Genève	–	2 773	–	–	–	–	<b>2 773</b>	<b>1 534</b>
HCR	–	8 223	–	–	–	–	<b>8 223</b>	<b>5 489</b>
PNUE/ONU-Habitat et autres	–	41 827	–	–	–	–	<b>41 827</b>	<b>39 791</b>
UNICEF	–	12 336	–	–	–	–	<b>12 336</b>	<b>10 481</b>
Autres sources	1 205	26 595	1 590	–	–	(318)	<b>29 072</b>	<b>13 505</b>
Intérêts créditeurs	3 193	4 385	3 553	2 239	114	–	<b>13 484</b>	<b>17 132</b>
Recettes accessoires ou diverses	237	1 402	682	343	30	–	<b>2 694</b>	<b>2 788</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>36 149</b>	<b>161 214</b>	<b>48 406</b>	<b>51 669</b>	<b>1 644</b>	<b>(13 335)</b>	<b>285 747</b>	<b>225 173</b>
<b>Dépenses</b>								
Traitements et autres dépenses de personnel	20 332	96 915	19 700	31 140	2 733	(12 605)	<b>158 215</b>	<b>122 350</b>
Voyages	979	3 674	787	845	117	–	<b>6 402</b>	<b>3 706</b>
Services contractuels	234	8 546	491	199	110	–	<b>9 580</b>	<b>6 858</b>
Dépenses de fonctionnement	1 661	23 519	692	2 040	482	(729)	<b>27 665</b>	<b>17 211</b>
Achats	86	3 158	148	48	4	(1)	<b>3 443</b>	<b>4 382</b>

	<i>Appui aux activités de coopération technique</i>	<i>Appui aux structures administratives extrabudgétaires</i>	<i>Appui aux activités de fonds extrabudgétaires</i>	<i>Appui aux activités humanitaires</i>	<i>Appui au Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux</i>	<i>Éliminations (toutes opérations interfonds)<sup>b</sup></i>	<b>Total 2009</b>	<b>Total 2007<sup>c</sup></b>
Autres dépenses <sup>e</sup>	5 156	11 126	4 534	1 159	6	–	<b>21 981</b>	<b>11 422</b>
<b>Total des dépenses</b>	<b>28 448</b>	<b>146 938</b>	<b>26 352</b>	<b>35 431</b>	<b>3 452</b>	<b>(13 335)</b>	<b>227 286</b>	<b>165 929</b>
<b>Excédent (déficit)</b>	<b>7 701</b>	<b>14 276</b>	<b>22 054</b>	<b>16 238</b>	<b>(1 808)</b>	–	<b>58 461</b>	<b>59 244</b>
Ajustements relatifs à des exercices antérieurs	(11)	2 329 <sup>f</sup>	(78)	–	–	–	<b>2 240</b>	<b>672</b>
<b>Excédent (déficit) net</b>	<b>7 690</b>	<b>16 605</b>	<b>21 976</b>	<b>16 238</b>	<b>(1 808)</b>	–	<b>60 701</b>	<b>59 916</b>
Virements à (en provenance) d'autres fonds	(9)	1	–	–	1 820 <sup>g</sup>	–	<b>1 812</b>	<b>3 272</b>
Autres ajustements apportés aux réserves et aux soldes des fonds	–	–	–	–	–	–	–	<b>371</b>
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice	49 511	68 193 <sup>h</sup>	46 322	30 656	872	–	<b>195 554</b>	<b>131 995</b>
<b>Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice</b>	<b>57 192</b>	<b>84 799</b>	<b>68 298</b>	<b>46 894</b>	<b>884</b>	–	<b>258 067</b>	<b>195 554</b>

## Compte spécial pour les recouvrements de coûts administratifs<sup>a</sup>

Tableau 12.2 (*fin*)

### Actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2009

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Appui aux activités de coopération technique</i>	<i>Appui aux structures administratives extrabudgétaires</i>	<i>Appui aux activités de fonds extrabudgétaires</i>	<i>Appui aux activités humanitaires</i>	<i>Appui au Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux</i>	<i>Éliminations (toutes opérations interfonds)<sup>b</sup></i>	<b>Total 2009</b>	<b>Total 2007<sup>c</sup></b>
<b>Actif</b>								
Encaisse et dépôts à terme	–	197	–	–	–	–	<b>197</b>	<b>1 870</b>
Trésoreries communes des bureaux hors siège <sup>i</sup>	17 812	29 980	–	36 473	–	–	<b>84 265</b>	<b>60 383</b>
Trésorerie commune <sup>j</sup>	38 793	51 429	66 720	5 217	887	–	<b>163 046</b>	<b>124 770</b>
Soldes débiteurs interfonds	908	13 130	1 894	5 540	4	–	<b>21 476</b>	<b>12 130</b>
Débiteurs divers	68	5 549	104	251	25	–	<b>5 997</b>	<b>6 644</b>
Autres éléments d'actif	35	1 896	52	141	4	–	<b>2 128</b>	<b>5 126</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>57 616</b>	<b>102 181</b>	<b>68 770</b>	<b>47 622</b>	<b>920</b>	–	<b>277 109</b>	<b>210 923</b>
<b>Passif</b>								
Engagements non réglés (exercice considéré)	331	5 230	409	592	28	–	<b>6 590</b>	<b>4 765</b>
Engagements non réglés (exercices à venir)	–	1 718	–	–	–	–	<b>1 718</b>	<b>4 853</b>
Soldes créditeurs interfonds	22	9 044	–	3	–	–	<b>9 069</b>	<b>3 646</b>
Créditeurs divers	71	1 274	46	133	8	–	<b>1 532</b>	<b>1 520</b>
Recettes comptabilisées d'avance	–	116	17	–	–	–	<b>133</b>	<b>585</b>
<b>Total du passif</b>	<b>424</b>	<b>17 382</b>	<b>472</b>	<b>728</b>	<b>36</b>	–	<b>19 042</b>	<b>15 369</b>
<b>Réserves et soldes des fonds</b>								
Réserves de fonctionnement	3 973	9 979	3 000	4 422	480	–	<b>21 854</b>	<b>16 907</b>
Excédent (déficit) cumulé	53 219	74 820	65 298	42 472	404	–	<b>236 213</b>	<b>178 647</b>
<b>Total, réserves et soldes des fonds</b>	<b>57 192</b>	<b>84 799</b>	<b>68 298</b>	<b>46 894</b>	<b>884</b>	–	<b>258 067</b>	<b>195 554</b>
<b>Total du passif, des réserves et des soldes des fonds</b>	<b>57 616</b>	<b>102 181</b>	<b>68 770</b>	<b>47 622</b>	<b>920</b>	–	<b>277 109</b>	<b>210 923</b>

(Voir notes page suivante)

*(Notes du tableau 12.2)*

<sup>a</sup> Voir note 12.2.

<sup>b</sup> Pour donner une image fidèle de la situation dans la colonne « Total », les opérations réciproques entre les colonnes sont éliminées.

<sup>c</sup> On a retraité les montants indiqués à des fins de comparaison pour les rendre conformes à la nouvelle présentation et pour y intégrer le Service médical des Nations Unies de la Commission économique pour l'Afrique, qui apparaissait précédemment dans le tableau 12.4 [voir aussi la note de bas de page h)].

<sup>d</sup> Les recettes sont calculées en pourcentage des ressources affectées aux programmes ayant été dépensées, sauf dans le cas des crédits.

<sup>e</sup> Dont un financement du progiciel intégré de gestion effectué en application de la résolution 63/262 de l'Assemblée générale, à partir des sources suivantes : Compte spécial pour les dépenses d'appui aux programmes relatives à la coopération technique extrabudgétaire (2 917 500 dollars), Compte spécial pour les dépenses d'appui aux programmes relatives aux activités de fond extrabudgétaires (4 472 000 dollars) et Compte spécial pour les dépenses d'appui aux programmes relatives au Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe (450 500 dollars).

<sup>f</sup> Comprend des ajustements sur des recettes d'exercices antérieurs pour des services fournis par l'Office des Nations Unies à Genève, d'un montant de 1 539 418 dollars.

<sup>g</sup> Virement en provenance du Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux.

<sup>h</sup> La rubrique Réserves et soldes des fonds en début d'exercice a été retraitée pour y intégrer un montant de 272 078 dollars correspondant au solde au 31 décembre 2007 du fonds du Service médical des Nations Unies de la Commission économique pour l'Afrique, comptabilisé dans le présent état à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 (voir aussi la note de bas de page c) ci-dessus).

<sup>i</sup> Parts respectives dans les trésoreries communes des bureaux hors Siège des Nations Unies, le total se décomposant comme suit : encaisse et dépôts à terme (28 262 428 dollars); placements à court terme (21 801 695 dollars; valeur de réalisation : 21 921 214 dollars); placements à long terme (33 752 080 dollars; valeur de réalisation : 34 198 255 dollars); intérêts courus à recevoir (448 881 dollars).

<sup>j</sup> Parts respectives dans la trésorerie commune du Siège, le total se décomposant comme suit : encaisse et dépôts à terme (41 381 152 dollars), placements à court terme (40 256 132 dollars; valeur de réalisation : 40 321 351 dollars), placements à long terme (80 561 178 dollars; valeur de réalisation : 81 490 542 dollars), et intérêts courus à recevoir (847 841 dollars).

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Services communs d'appui<sup>a</sup>

Tableau 12.3

## Recettes, dépenses et variation des réserves et des soldes des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Progiciel de gestion intégré</i>	<i>Système intégré de gestion</i>	<i>Informatique et télécommunications</i>	<i>Services de voyages</i>	<i>Location de locaux</i>	<i>Éliminations<sup>b</sup></i>	<b>Total 2009</b>	<b>Total 2007<sup>c</sup></b>
<b>Recettes</b>								
Crédits provenant d'autres fonds	20 000 <sup>d</sup>	–	13 313	–	81 318	(2 346)	<b>112 285</b>	<b>75 845</b>
Recettes provenant de la prestation de services	–	–	19 922	3 351	–	–	<b>23 273</b>	<b>19 630</b>
Location et entretien	–	–	–	–	1 000	–	<b>1 000</b>	<b>1 273</b>
Remises	–	–	–	80	–	–	<b>80</b>	<b>507</b>
Intérêts créditeurs	–	84	–	–	–	–	<b>84</b>	<b>217</b>
Recettes accessoires ou diverses	–	–	–	–	46	–	<b>46</b>	<b>–</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>20 000</b>	<b>84</b>	<b>33 235</b>	<b>3 431</b>	<b>82 364</b>	<b>(2 346)</b>	<b>136 768</b>	<b>97 472</b>
<b>Dépenses</b>								
Traitements et autres dépenses de personnel	5 687	–	2 900	–	–	–	<b>8 587</b>	<b>3 422</b>
Voyages	964	–	51	–	–	–	<b>1 015</b>	<b>153</b>
Services contractuels	7 933	–	79	3 584	–	–	<b>11 596</b>	<b>2 532</b>
Dépenses de fonctionnement	1 310	–	25 646	–	72 934	–	<b>99 890</b>	<b>74 777</b>
Achats	1 806	–	422	–	8 317	–	<b>10 545</b>	<b>1 848</b>
<b>Total des dépenses</b>	<b>17 700</b>	<b>–</b>	<b>29 098</b>	<b>3 584</b>	<b>81 251</b>	<b>–</b>	<b>131 633</b>	<b>82 732</b>
<b>Excédent (déficit)</b>	<b>2 300</b>	<b>84</b>	<b>4 137</b>	<b>(153)</b>	<b>1 113</b>	<b>(2 346)</b>	<b>5 135</b>	<b>14 740</b>
Ajustements relatifs à des exercices antérieurs	–	–	(2)	–	(53)	–	<b>(55)</b>	<b>(2)</b>
<b>Excédent (déficit) net</b>	<b>2 300</b>	<b>84</b>	<b>4 135</b>	<b>(153)</b>	<b>1 060</b>	<b>(2 346)</b>	<b>5 080</b>	<b>14 738</b>
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	–	–	4 565	–	17	–	<b>4 582</b>	<b>406</b>
Virements à d'autres fonds	–	(2 346) <sup>e</sup>	–	–	–	2 346	–	–
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice	–	2 346	13 163	762	18 403	–	<b>34 674</b>	<b>19 530</b>
<b>Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice</b>	<b>2 300</b>	<b>84</b>	<b>21 863</b>	<b>609</b>	<b>19 480</b>	<b>–</b>	<b>44 336</b>	<b>34 674</b>

**Services communs d'appui<sup>a</sup>**Tableau 12.3 (*fin*)**Actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2009**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Progiciel de gestion intégré</i>	<i>Système intégré de gestion</i>	<i>Informatique et télécommunications</i>	<i>Services de voyages</i>	<i>Location de locaux</i>	<i>Éliminations<sup>b</sup></i>	<b>Total 2009</b>	<b>Total 2007<sup>c</sup></b>
<b>Actif</b>								
Soldes débiteurs interfonds	7 952	84	26 227	1 053	27 011	–	<b>62 327</b>	<b>45 209</b>
Débiteurs divers	104	–	282	–	122	–	<b>508</b>	<b>452</b>
Charges comptabilisées d'avance	–	–	11 567	–	249 153	–	<b>260 720</b>	<b>42 612</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>8 056</b>	<b>84</b>	<b>38 076</b>	<b>1 053</b>	<b>276 286</b>	<b>–</b>	<b>323 555</b>	<b>88 273</b>
<b>Passif</b>								
Engagements non réglés (exercice considéré)	2 510	–	3 780	103	7 648	–	<b>14 041</b>	<b>8 259</b>
Engagements non réglés (exercices à venir)	–	–	11 567	–	249 153	–	<b>260 720</b>	<b>42 601</b>
Créditeurs divers	3 246	–	866	341	5	–	<b>4 458</b>	<b>2 739</b>
<b>Total du passif</b>	<b>5 756</b>	<b>–</b>	<b>16 213</b>	<b>444</b>	<b>256 806</b>	<b>–</b>	<b>279 219</b>	<b>53 599</b>
<b>Réserves et soldes des fonds</b>								
Réserves de fonctionnement	–	–	2 000	135	4 500	–	<b>6 635</b>	<b>6 635</b>
Excédent cumulé	2 300	84	19 863	474	14 980	–	<b>37 701</b>	<b>28 039</b>
<b>Total, réserves et soldes des fonds</b>	<b>2 300</b>	<b>84</b>	<b>21 863</b>	<b>609</b>	<b>19 480</b>	<b>–</b>	<b>44 336</b>	<b>34 674</b>
<b>Total du passif, des réserves et des soldes des fonds</b>	<b>8 056</b>	<b>84</b>	<b>38 076</b>	<b>1 053</b>	<b>276 286</b>	<b>–</b>	<b>323 555</b>	<b>88 273</b>

<sup>a</sup> Voir note 12.3.<sup>b</sup> Pour donner une image fidèle de la situation dans la colonne « Total », les opérations réciproques entre les colonnes sont éliminées.<sup>c</sup> On a retraité les montants indiqués à des fins de comparaison pour les rendre conformes à la nouvelle présentation. Les Services communs, qui apparaissaient auparavant dans le présent tableau, sont maintenant présentés dans le tableau 12.6.<sup>d</sup> Représente le financement du progiciel de gestion intégré en application de la résolution 63/262 de l'Assemblée générale et comprend 7 840 000 dollars provenant des fonds extrabudgétaires, 7 050 000 dollars provenant du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et 2 346 000 dollars correspondant aux intérêts créditeurs accumulés dans le compte spécial du Système intégré de gestion. Des crédits supplémentaires d'un montant de 2 764 000 dollars ont été versés à partir du budget ordinaire pour 2008-2009.<sup>e</sup> Virement de fonds destinés à financer le progiciel de gestion intégré en application de la résolution 63/262 de l'Assemblée générale.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

**Activités financées en commun<sup>a</sup>**

Tableau 12.4

**Recettes, dépenses et variation des réserves et des soldes des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Commission de la fonction publique internationale</i>	<i>Corps commun d'inspection</i>	<i>Secrétariat du CCS</i>	<i>Sûreté et sécurité</i>	<i>Assurance contre les actes de malveillance</i>	<i>Consortium de la Bibliothèque Dag Hammar skjöld</i>	<i>Activités financées en commun (ONUS)<sup>b</sup></i>	<b>Total 2009</b>	<b>Total 2007<sup>c</sup></b>
<b>Recettes</b>									
Recettes perçues au titre d'arrangements interorganisations	9 499	9 209	6 172	131 438	7 914	1 773	32 192	<b>198 197</b>	<b>177 082</b>
Crédits provenant d'autres fonds <sup>d</sup>	6 023	2 813	2 276	41 025	4 634	2 698	58 488	<b>117 957</b>	<b>100 429</b>
Recettes accessoires ou diverses	1	1	17	719	–	–	162	<b>900</b>	<b>836</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>15 523</b>	<b>12 023</b>	<b>8 465</b>	<b>173 182</b>	<b>12 548</b>	<b>4 471</b>	<b>90 842</b>	<b>317 054</b>	<b>278 347</b>
<b>Dépenses</b>									
Traitements et autres dépenses de personnel	12 220	11 404	6 302	132 725	11 598	–	83 402	<b>257 651</b>	<b>204 038</b>
Voyages	1 724	540	479	8 589	–	–	76	<b>11 408</b>	<b>7 836</b>
Services contractuels	65	52	245	3 092	–	4 471	3 413	<b>11 338</b>	<b>24 304</b>
Dépenses de fonctionnement	1 485	119	193	11 898	–	–	2 270	<b>15 965</b>	<b>15 342</b>
Achats	82	83	77	7 120	–	–	1 851	<b>9 213</b>	<b>14 955</b>
Dépenses diverses	1	–	705	10 673	–	–	291	<b>11 670</b>	<b>9 480</b>
<b>Total des dépenses</b>	<b>15 577</b>	<b>12 198</b>	<b>8 001</b>	<b>174 097</b>	<b>11 598</b>	<b>4 471</b>	<b>91 303</b>	<b>317 245</b>	<b>275 955</b>
<b>Excédent (déficit) net</b>	<b>(54)</b>	<b>(175)</b>	<b>464</b>	<b>(915)</b>	<b>950</b>	<b>–</b>	<b>(461)</b>	<b>(191)</b>	<b>2 392</b>
Ajustements relatifs à des exercices antérieurs	–	–	–	–	–	–	–	–	<b>(44)</b>
<b>Excédent (déficit) net</b>	<b>(54)</b>	<b>(175)</b>	<b>464</b>	<b>(915)</b>	<b>950</b>	<b>–</b>	<b>(461)</b>	<b>(191)</b>	<b>2 348</b>
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	54	175	104	915	–	–	461	<b>1 709</b>	<b>1 628</b>
Autres ajustements apportés aux réserves et aux soldes des fonds	–	–	–	–	–	–	–	–	<b>(341)</b>
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice	–	–	924	–	–	–	–	<b>924</b>	<b>(2 711)</b>
<b>Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1 492<sup>e</sup></b>	<b>–</b>	<b>950<sup>f</sup></b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2 442</b>	<b>924</b>

(Voir notes page suivante)



---

*(Notes du tableau 12.4)*

<sup>a</sup> Voir note 12.4.

<sup>b</sup> Activités financées en commun relatives à la sûreté et la sécurité, aux services de conférence et services administratifs et au programme de contrôle des accès à l'Office des Nations Unies à Vienne.

<sup>c</sup> On a retraité les montants indiqués à des fins de comparaison pour les rendre conformes à la nouvelle présentation.

<sup>d</sup> Crédits prélevés sur d'autres fonds de l'ONU.

<sup>e</sup> Dont 1 345 513 dollars consacrés au passage aux normes IPSAS, 44 862 dollars consacrés à des projets informatiques et 102 283 dollars consacrés au projet concernant les ménages à deux carrières et la mobilité du personnel, qui ont été reportés sur l'exercice 2010-2011.

<sup>f</sup> Solde correspondant à la franchise au titre de la police d'assurance contre les actes de malveillance, qui est reporté à l'exercice 2010-2011.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

**Comptes spéciaux pour les conférences et les conventions<sup>a, b</sup>**

Tableau 12.5

**Recettes, dépenses et variation des réserves et des soldes des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Conférences et séances de fond tenues dans le cadre des accords avec les pays hôtes</i>	<i>Conférences des États parties aux traités et conventions</i>	<b>Total 2009</b>	<b>Total 2007</b>
<b>Recettes</b>				
Quotes-parts <sup>c</sup>	–	12 015	<b>12 015</b>	–
Contributions volontaires	5 389	–	<b>5 389</b>	–
<b>Total des recettes</b>	<b>5 389</b>	<b>12 015</b>	<b>17 404</b>	–
<b>Dépenses</b>				
Traitements et autres dépenses de personnel	120	5 119	<b>5 239</b>	–
Voyages	3 000	151	<b>3 151</b>	–
Services contractuels	48	223	<b>271</b>	–
Dépenses de fonctionnement	115	93	<b>208</b>	–
Achats	–	14	<b>14</b>	–
Dépenses d'appui aux programmes	143	324	<b>467</b>	–
<b>Total des dépenses</b>	<b>3 426</b>	<b>5 924</b>	<b>9 350</b>	–
<b>Excédent (déficit) net</b>	<b>1 963</b>	<b>6 091</b>	<b>8 054</b>	–
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	3	28	<b>31</b>	–
Virements à (en provenance) d'autres fonds	(406)	1 146	<b>740</b>	–
Sommes remboursées à des donateurs	(630)	–	<b>(630)</b>	–
Autres ajustements apportés aux réserves et aux soldes des fonds <sup>d</sup>	2 571	(337)	<b>2 234</b>	–
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice	–	–	–	–
<b>Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice</b>	<b>3 501</b>	<b>6 928</b>	<b>10 429</b>	–

**Comptes spéciaux pour les conférences et les conventions<sup>a, b</sup>**Tableau 12.5 (*fin*)**Actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2009**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Conférences et séances de fond tenues dans le cadre des accords avec les pays hôtes</i>	<i>Conférences des États parties aux traités et conventions</i>	<b>Total 2009</b>	<b>Total 2007</b>
<b>Actif</b>				
Quotes-parts à recevoir des États Membres	–	3 537	<b>3 537</b>	–
Soldes débiteurs interfonds	6 172	5 047	<b>11 219</b>	–
Débiteurs divers	38	11	<b>49</b>	–
<b>Total de l'actif</b>	<b>6 210</b>	<b>8 595</b>	<b>14 805</b>	–
<b>Passif</b>				
Contributions ou paiements reçus d'avance	–	1 459	<b>1 459</b>	–
Engagements non réglés (exercice considéré)	87	178	<b>265</b>	–
Soldes créditeurs interfonds	–	30	<b>30</b>	–
Recettes comptabilisées d'avance	2 622	–	<b>2 622</b>	–
<b>Total du passif</b>	<b>2 709</b>	<b>1 667</b>	<b>4 376</b>	–
<b>Réserves et soldes des fonds</b>				
Excédent (déficit) cumulé	3 501	6 928	<b>10 429</b>	–
<b>Total, réserves et soldes des fonds</b>	<b>3 501</b>	<b>6 928</b>	<b>10 429</b>	–
<b>Total du passif, des réserves et des soldes des fonds</b>	<b>6 210</b>	<b>8 595</b>	<b>14 805</b>	–

<sup>a</sup> Voir note 12.6.<sup>b</sup> À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, les activités relatives aux conférences et séances de fond tenues dans le cadre des accords avec les pays hôtes ainsi qu'aux conférences des États parties aux traités et conventions sont comptabilisées dans le volume I des états financiers de l'Organisation des Nations Unies.<sup>c</sup> Les quotes-parts sont perçues sur la base des accords intervenus entre les États parties à chaque traité ou convention.<sup>d</sup> Soldes au 31 décembre 2007 de fonds qui ont été intégrés au volume I à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008. Voir note 12.6 c).

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

**Autres fonds<sup>a</sup>**

Tableau 12.6

**Recettes, dépenses et variation des réserves et des soldes des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds commémoratif de l'ONU créé grâce au prix Nobel de la paix</i>	<i>Mission des Nations Unies au Timor oriental</i>	<i>Vente des obligations de l'ONU</i>	<i>Fonds d'amortissement de la cafétéria</i>	<i>Fonds autorenouvelable pour l'achat de boissons alcoolisées</i>	<i>Divers<sup>b</sup></i>	<b>Total 2009</b>	<b>Total 2007<sup>c</sup></b>
<b>Recettes</b>								
Intérêts créditeurs	298	250	–	61	–	1	<b>610</b>	<b>812</b>
Services de restauration	–	–	–	1 055	–	–	<b>1 055</b>	<b>880</b>
Ventes de boissons alcoolisées	–	–	–	–	166	–	<b>166</b>	<b>203</b>
Recettes accessoires ou diverses	–	1	–	13	–	30	<b>44</b>	<b>7</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>298</b>	<b>251</b>	<b>–</b>	<b>1 129</b>	<b>166</b>	<b>31</b>	<b>1 875</b>	<b>1 902</b>
<b>Dépenses</b>								
Traitements et autres dépenses de personnel	–	–	–	239	109	86	<b>434</b>	<b>371</b>
Voyages	–	–	–	–	–	18	<b>18</b>	–
Dépenses de fonctionnement	–	–	–	417	–	–	<b>417</b>	<b>197</b>
Achats	–	–	–	285	–	–	<b>285</b>	<b>95</b>
Dépenses diverses	–	–	–	–	80	–	<b>80</b>	<b>72</b>
<b>Total des dépenses</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>941</b>	<b>189</b>	<b>104</b>	<b>1 234</b>	<b>735</b>
<b>Excédent (déficit)</b>	<b>298</b>	<b>251</b>	<b>–</b>	<b>188</b>	<b>(23)</b>	<b>(73)</b>	<b>641</b>	<b>1 167</b>
Ajustements relatifs à des exercices antérieurs	–	(4)	–	–	–	–	<b>(4)</b>	<b>(30)</b>
<b>Excédent (déficit) net</b>	<b>298</b>	<b>247</b>	<b>–</b>	<b>188</b>	<b>(23)</b>	<b>(73)</b>	<b>637</b>	<b>1 137</b>
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	–	–	–	1	–	–	<b>1</b>	<b>75</b>
Autres ajustements apportés aux réserves et aux soldes des fonds	–	–	–	–	–	(8) <sup>d</sup>	<b>(8)</b>	<b>653</b>
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice	4 706	9 127	44 048	930	157	676	<b>59 644</b>	<b>57 779</b>
<b>Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice</b>	<b>5 004</b>	<b>9 374</b>	<b>44 048</b>	<b>1 119</b>	<b>134</b>	<b>595</b>	<b>60 274</b>	<b>59 644</b>

**Autres fonds<sup>a</sup>**Tableau 12.6 (*fin*)**Actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2009**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds commémoratif de l'ONU créé grâce au prix Nobel de la paix</i>	<i>Mission des Nations Unies au Timor oriental</i>	<i>Ventes des obligations de l'ONU</i>	<i>Fonds d'amortissement de la cafétéria</i>	<i>Fonds autorenouvelable pour l'achat de boissons alcoolisées</i>	<i>Divers<sup>b</sup></i>	<b>Total 2009</b>	<b>Total 2007<sup>c</sup></b>
<b>Actif</b>								
Encaisse et dépôts à terme	–	31	–	–	–	–	<b>31</b>	<b>39</b>
Trésoreries communes des bureaux hors siège <sup>d</sup>	–	–	–	1 290	–	–	<b>1 290</b>	<b>906</b>
Trésorerie commune <sup>e</sup>	5 014	3 248	–	–	–	14	<b>8 276</b>	<b>8 528</b>
Quotes-parts à recevoir des États Membres	–	6 095	–	–	–	–	<b>6 095</b>	<b>6 097</b>
Soldes débiteurs interfonds	–	–	–	–	136	644	<b>780</b>	<b>825</b>
Débiteurs divers	–	–	–	49	–	1	<b>50</b>	<b>43</b>
Charges comptabilisées d'avance	–	–	–	–	–	–	–	–
Créances sur le Compte ad hoc pour l'Opération des Nations Unies au Congo <sup>g</sup>	–	–	35 931	–	–	–	<b>35 931</b>	<b>35 931</b>
Créances sur le Compte spécial de la Force d'urgence des Nations Unies (1956) <sup>g</sup>	–	–	8 117	–	–	–	<b>8 117</b>	<b>8 117</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>5 014</b>	<b>9 374</b>	<b>44 048</b>	<b>1 339</b>	<b>136</b>	<b>659</b>	<b>60 570</b>	<b>60 486</b>
<b>Passif</b>								
Engagements non réglés (exercice considéré)	–	–	–	220	–	64	<b>284</b>	<b>23</b>
Soldes créditeurs interfonds	10	–	–	–	–	–	<b>10</b>	<b>818</b>
Créditeurs divers	–	–	–	–	2	–	<b>2</b>	<b>1</b>
<b>Total du passif</b>	<b>10</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>220</b>	<b>2</b>	<b>64</b>	<b>296</b>	<b>842</b>
<b>Réserves et soldes des fonds</b>								
Réserves de fonctionnement	–	–	–	301	–	–	<b>301</b>	<b>56</b>
Excédent cumulé	5 004	9 374	44 048	818	134	595	<b>59 973</b>	<b>59 588</b>
<b>Total, réserves et soldes des fonds</b>	<b>5 004</b>	<b>9 374</b>	<b>44 048</b>	<b>1 119</b>	<b>134</b>	<b>595</b>	<b>60 274</b>	<b>59 644</b>
<b>Total du passif, des réserves et des soldes des fonds</b>	<b>5 014</b>	<b>9 374</b>	<b>44 048</b>	<b>1 339</b>	<b>136</b>	<b>659</b>	<b>60 570</b>	<b>60 486</b>

(Voir notes page suivante)

*(Notes du tableau 12.6)*

<sup>a</sup> Voir note 12.8.

<sup>b</sup> Dont Services communs, Prix spéciaux et Entretien et réparation de la résidence du Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique. Voir note 12.8 f).

<sup>c</sup> On a retraité les montants indiqués à des fins de comparaison pour les rendre conformes à la nouvelle présentation. Les Services communs, qui figuraient auparavant dans le tableau 12.3, font désormais partie des autres fonds et sont présentés ici.

<sup>d</sup> Soldes au 31 décembre 2007 de fonds qui ont été intégrés au volume I à compter du 1er janvier 2008. Voir note 12.8 f).

<sup>e</sup> Parts respectives dans les trésoreries communes des bureaux hors Siège des Nations Unies, le total se décomposant comme suit : encaisse et dépôts à terme (432 929 dollars); placements à court terme (333 731 dollars; valeur de réalisation : 335 560 dollars); placements à long terme (516 662 dollars; valeur de réalisation : 523 492 dollars); intérêts courus à recevoir (6 871 dollars).

<sup>f</sup> Parts respectives dans la trésorerie commune du Siège, le total se décomposant comme suit : encaisse et dépôts à terme (2 100 918 dollars), placements à court terme (2 043 132 dollars; valeur de réalisation : 2 047 053 dollars), placements à long terme (4 089 406 dollars; valeur de réalisation : 4 136 688 dollars), et intérêts courus à recevoir (42 912 dollars).

<sup>g</sup> La sortie de l'actif de ce montant doit faire l'objet d'une décision de l'Assemblée générale.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

## Notes relatives aux états financiers

### Note 1

#### L'Organisation des Nations Unies et ses activités

a) La Charte des Nations Unies, signée le 26 juin 1945, est entrée en vigueur le 24 octobre 1945. Les principaux objectifs de l'Organisation, dont la poursuite est confiée à ses cinq principaux organes, sont les suivants :

- i) Maintenir la paix et la sécurité internationales;
- ii) Favoriser le progrès et le développement socioéconomiques internationaux;
- iii) Assurer le respect universel des droits de l'homme;
- iv) Administrer la justice internationale et veiller au respect du droit international;
- v) Faire accéder les territoires sous tutelle à l'autonomie.

b) L'Assemblée générale se consacre à des problèmes politiques, économiques et sociaux très divers, ainsi qu'aux aspects financiers et administratifs de l'Organisation.

c) Sous la direction du Conseil de sécurité, l'Organisation s'occupe de divers aspects du maintien et du rétablissement de la paix, intervenant notamment pour régler des conflits, rétablir la démocratie, favoriser le désarmement, apporter une assistance électorale, faciliter la consolidation de la paix après les conflits, mener des activités humanitaires pour assurer la survie de groupes n'ayant pas de quoi satisfaire leurs besoins élémentaires et veiller à ce que les personnes responsables de graves violations du droit humanitaire international soient poursuivies en justice.

d) Le Conseil économique et social a des attributions particulières en matière de développement socioéconomique, jouant notamment un rôle de premier plan en encadrant les activités d'autres organismes des Nations Unies face aux problèmes internationaux d'ordre économique, social et sanitaire.

e) La compétence de la Cour internationale de Justice s'étend aux différends entre États Membres que ceux-ci lui soumettent pour qu'elle donne un avis consultatif ou adopte une résolution ayant force obligatoire.

f) Le Conseil de tutelle a achevé ses fonctions essentielles en 1994, date à laquelle a pris fin l'Accord de tutelle relatif au dernier territoire sous tutelle de l'ONU.

### Note 2

#### Récapitulation des principales conventions comptables et règles d'information financière de l'Organisation des Nations Unies

a) Les comptes de l'ONU sont tenus conformément au Règlement financier de l'Organisation adopté par l'Assemblée générale, aux règles de gestion financière que le Secrétaire général a formulées en application dudit règlement et aux instructions administratives publiées par le Secrétaire général adjoint à la gestion; ou par le Contrôleur. Ils sont aussi pleinement conformes aux normes comptables du

système des Nations Unies adoptées par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS). L'Organisation applique la norme comptable internationale 1, « Présentation des états financiers », relative à la publication des méthodes comptables, telle que modifiée et adoptée par le Conseil des chefs de secrétariat, à savoir :

- i) Continuité des activités, permanence des méthodes et spécialisation des exercices sont les postulats comptables fondamentaux. Lorsque ces conventions sont appliquées dans les états financiers, il n'est pas nécessaire de les énoncer. Dans le cas contraire, il faut le préciser en indiquant pourquoi;
- ii) Prudence, primauté de la substance sur la forme et importance relative sont les principes qui déterminent le choix et l'application des conventions comptables;
- iii) Les états financiers comprennent un exposé clair et concis de toutes les principales conventions comptables qui ont été appliquées;
- iv) L'indication des principales conventions comptables fait partie intégrante des états financiers, et toutes lesdites conventions doivent normalement être indiquées au même endroit;
- v) Les états financiers indiquent les chiffres correspondants pour l'exercice précédent;
- vi) Tout changement de convention comptable qui a une incidence significative sur l'exercice considéré, ou peut en avoir une sur des exercices ultérieurs, doit être indiqué et dûment motivé. Si elle est significative, l'incidence du changement doit être indiquée et quantifiée.

b) Les comptes de l'Organisation sont tenus selon le principe de la « comptabilité par fonds ». Des fonds distincts destinés à des fins générales ou déterminées peuvent être établis par l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité ou le Secrétaire général. Chaque fonds est considéré comme une entité comptable et financière distincte, ayant une comptabilité propre en partie double dont les comptes s'équilibrent. Des états financiers distincts sont établis pour chaque fonds ou groupe de fonds de même nature.

c) L'exercice de l'Organisation est un exercice biennal qui comprend deux années civiles consécutives pour tous les fonds sauf pour les comptes des opérations de maintien de la paix, pour lesquelles l'exercice financier va du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.

d) En règle générale, les recettes et les dépenses ainsi que les éléments de l'actif et du passif sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité en droits constatés (ou comptabilité d'exercice). Pour les recettes provenant des quotes-parts, les règles applicables sont celles énoncées au paragraphe k) ii) ci-après.

e) Les comptes de l'Organisation sont libellés en dollars des États-Unis. Les montants inscrits dans les comptes tenus dans d'autres monnaies sont convertis en dollars des États-Unis au moment des opérations, aux taux de change fixés par l'Organisation des Nations Unies. L'encaisse, les placements, les contributions annoncées non versées et les soldes débiteurs et créditeurs exprimés dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis sont indiqués en dollars dans les états financiers, leur montant étant converti aux taux de change opérationnels de l'ONU à



la date de l'arrêté des comptes. Si la valeur obtenue en utilisant le taux de change effectif à la date de l'arrêté des comptes s'écarte sensiblement de celle résultant de l'utilisation du taux de change opérationnel de l'ONU pour le dernier mois de l'exercice, le montant de la différence est indiqué dans une note.

f) Les états financiers de l'Organisation sont établis selon la méthode du coût historique et les chiffres ne sont pas réajustés pour tenir compte de l'évolution des prix des biens et des services.

g) L'état des flux de trésorerie est établi selon la méthode indirecte visée dans les normes comptables du système des Nations Unies.

h) Les états financiers de l'Organisation sont présentés conformément aux recommandations formulées par le Groupe de travail des normes comptables à l'intention du Comité de haut niveau sur la gestion (Conseil des chefs de secrétariat).

i) Les résultats des activités de l'ONU sont présentés dans les états I, II et III par grande catégorie d'activité et sous forme récapitulative, après élimination de tous les soldes interfonds et des cas de double comptage de recettes et de dépenses. Cette présentation récapitulative n'implique nullement la possibilité d'utiliser indifféremment les ressources des divers fonds, car les ressources d'un fonds ne peuvent en principe servir qu'à ce fonds.

j) Des états financiers distincts sont établis pour le Fonds général de l'Organisation des Nations Unies et les fonds apparentés, les comptes séquestres des Nations Unies pour l'Iraq, la Commission d'indemnisation des Nations Unies, le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, en application des dispositions des résolutions 808 (1993) et 827 (1993) du Conseil de sécurité, le Tribunal pénal international pour le Rwanda, en application des dispositions de la résolution 955 (1994) du Conseil de sécurité, et les comptes des opérations de maintien de la paix, ces derniers sur la base d'un exercice financier allant du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin. Des états financiers distincts sont également établis pour le Centre du commerce international, l'Université des Nations Unies et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche ainsi que pour les fonds et programmes des Nations Unies tels que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, le Fonds d'équipement des Nations Unies, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, le Programme alimentaire mondial et le programme des Volontaires des Nations Unies.

k) Recettes :

i) Les montants nécessaires pour financer les activités entreprises au titre du budget ordinaire de l'ONU, des opérations de maintien de la paix, du Plan-cadre d'équipement, du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et du Tribunal pénal international pour le Rwanda ainsi que du Fonds de roulement sont mis en recouvrement auprès des États Membres conformément au barème des quotes-parts arrêté par l'Assemblée générale;

- ii) Les recettes sont comptabilisées lorsque l'Assemblée générale en a autorisé la mise en recouvrement auprès des États Membres. Les ouvertures de crédits et les autorisations de dépenses ne sont comptabilisées comme recettes que dans la mesure où une contribution correspondante a été mise en recouvrement;
- iii) Les sommes mises en recouvrement auprès d'États non membres qui s'engagent à rembourser à l'Organisation les dépenses occasionnées par leur participation à des traités, des organes ou des conférences des Nations Unies sont comptabilisées comme recettes accessoires;
- iv) Les contributions volontaires d'États Membres ou d'autres donateurs sont comptabilisées comme recettes sur la base de l'engagement écrit de verser des contributions financières à des moments précis de l'exercice en cours. Les contributions volontaires effectuées sous la forme de services et de fournitures jugés acceptables par le Secrétaire général sont comptabilisées comme recettes ou signalées dans les états financiers;
- v) Les revenus provenant d'activités productrices de recettes (y compris les activités sous-traitées à des entreprises extérieures) figurent dans les états financiers pour leur montant net, déduction faite des dépenses de fonctionnement qui leur sont directement imputables;
- vi) Les recettes perçues au titre d'arrangements interorganisations représentent des sommes allouées à l'Organisation par des organismes qui souhaitent qu'elle administre des projets ou d'autres programmes en leur nom;
- vii) Les crédits provenant d'autres fonds sont des sommes qu'il a été décidé de virer d'un fonds à un autre d'où elles seront décaissées;
- viii) Les recettes provenant d'activités financées en commun sont les sommes versées par d'autres organisations au titre de leur part de dépenses communes supportées par l'Organisation;
- ix) Les recettes provenant de la prestation de services comprennent les sommes perçues au titre des dépenses de personnel et des autres dépenses afférentes à la fourniture d'un appui technique et administratif à d'autres organisations;
- x) Les intérêts créditeurs comprennent tous les intérêts perçus sur les dépôts bancaires et les revenus des valeurs mobilières et autres titres négociables ainsi que des placements de la trésorerie commune. Sont déduites des revenus des placements toutes les pertes subies et toutes les pertes nettes non réalisées sur les placements à court terme. Les revenus de ces placements et les coûts afférents à leur gestion sont répartis entre les différents fonds participants;
- xi) Les recettes accessoires comprennent les loyers perçus, le produit de la vente de matériel usagé ou excédentaire, les remboursements de dépenses passées en charges au cours d'exercices antérieurs, les gains nets réalisés sur les opérations de change à l'exception de ceux liés à la réévaluation des engagements de l'exercice considéré comme indiqué au paragraphe l) i) ci-dessous, les indemnités versées par les compagnies d'assurance, les sommes mises en recouvrement auprès des nouveaux États Membres pour l'année de leur admission, les sommes perçues auprès des États non membres visées au paragraphe k) iii) ci-dessus, les sommes acceptées sans que leur

destination ait été spécifiée et d'autres recettes diverses. Dans le cas des fonds généraux d'affectation spéciale, sont également classées dans les recettes accessoires les économies réalisées du fait de la réduction ou de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs;

xii) Les recettes se rapportant à des exercices à venir ne sont pas comptabilisées en tant que recettes de l'exercice mais en tant que recettes comptabilisées d'avance, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe n) iii) ci-après.

l) Dépenses :

i) Les dépenses sont imputées sur les crédits ouverts ou sur les autorisations d'engagement de dépenses. Les dépenses totales comprennent les engagements non réglés et les décaissements. Les dépenses comprennent également les ajustements de change liés à la réévaluation des engagements de l'exercice considéré;

ii) Les dépenses engagées pour l'achat de biens durables sont imputées au budget de l'exercice pendant lequel ces biens ont été acquis et ne sont pas portées en immobilisations. L'inventaire de ces biens est établi au coût historique;

iii) Les dépenses se rapportant à des exercices futurs ne sont pas constatées au titre de l'exercice mais comptabilisées d'avance (voir m) vi) ci-après).

m) Actif :

i) L'encaisse et les dépôts à terme sont les fonds déposés dans des comptes à vue ou dans des comptes en banque portant intérêts;

ii) Les placements comprennent les valeurs mobilières et autres titres négociables achetés par l'Organisation pour générer des recettes. Les placements à court terme sont comptabilisés au prix coûtant ou à la valeur du marché, le montant inférieur étant retenu; les placements à long terme sont comptabilisés au prix coûtant. Le prix coûtant s'entend de la valeur nominale des titres, majorée ou minorée de toute prime d'émission non amortie. La valeur de réalisation des placements est indiquée dans les notes de bas de page des états financiers;

iii) La trésorerie commune comprend les dépôts à vue et à terme et les placements à court terme et à long terme, qui sont gérés centralement, ainsi que les revenus cumulés de ces placements, qui sont tous de même nature et sont comptabilisés comme indiqué au paragraphe m) ii) ci-dessus. La part de chaque fonds participant est indiquée en tant que telle dans ses états financiers, et la composition de la trésorerie commune et sa valeur de réalisation sont indiquées dans une note de bas de page accompagnant l'état concerné;

iv) Les États Membres étant légalement tenus de s'acquitter de leurs quotes-parts, les contributions mises en recouvrement et non acquittées sont comptabilisées quelles que soient les perspectives de recouvrement. L'Organisation a pour politique de ne pas tenir compte des retards qui peuvent intervenir dans le recouvrement des sommes en question;

v) Les soldes interfonds, qui représentent le résultat des opérations effectuées entre différents fonds, sont compris à la fois dans les montants dus au Fonds général de l'Organisation des Nations Unies et dans ceux dus par

celui-ci. Ils tiennent également compte des opérations effectuées directement avec le Fonds général. Ils font périodiquement l'objet d'un règlement, en fonction des disponibilités;

vi) Les charges comptabilisées d'avance comprennent normalement les dépenses qui ne peuvent pas valablement être imputées à l'exercice considéré et qui seront imputées sur un exercice ultérieur. Ce poste comprend notamment les engagements prévisionnels approuvés par le Contrôleur pour des exercices à venir conformément à la règle de gestion financière 106.7. Ces engagements sont normalement limités aux besoins administratifs de caractère permanent, ainsi qu'aux contrats ou engagements juridiques dont l'exécution s'étend sur de longues périodes;

vii) Aux fins de l'établissement du bilan, seule la fraction des avances sur les indemnités pour frais d'études qui est censée couvrir l'année scolaire ou universitaire écoulée à la date de l'état financier est inscrite comme charge comptabilisée d'avance. Le montant total des avances demeure comptabilisé comme somme à recevoir des fonctionnaires tant que ceux-ci n'ont pas produit les justificatifs requis, après quoi les avances sont imputées au compte budgétaire approprié et régularisées;

viii) Les travaux de construction en cours sont comptabilisés comme tels jusqu'à ce que le chantier soit terminé, date à laquelle la valeur de ce qui a été construit et le coût du terrain sont inscrits au compte Immobilisations de l'Organisation;

ix) Les frais d'entretien et de réparation des immobilisations sont imputés aux comptes budgétaires appropriés. Le mobilier, le matériel, les autres biens durables et les aménagements apportés aux locaux pris à bail ne sont pas inscrits à l'actif de l'Organisation. Ces acquisitions sont imputées sur les comptes budgétaires de l'année où elles sont effectuées. La valeur des biens durables est indiquée dans les notes relatives aux états financiers.

n) Passif, réserves et soldes des fonds :

i) Les réserves de fonctionnement et les autres réserves sont comprises dans le montant total indiqué pour les réserves et les soldes des fonds dans les états financiers;

ii) Les engagements non réglés afférents à des exercices à venir figurent à la fois dans les charges comptabilisées d'avance et dans les engagements non réglés;

iii) Les recettes comptabilisées d'avance comprennent les contributions annoncées pour des exercices à venir, les avances reçues au titre des activités productrices de recettes et d'autres recettes encaissées par anticipation;

iv) Les engagements de dépenses de l'Organisation imputables sur les crédits d'exercices antérieurs, de l'exercice considéré et d'exercices à venir sont portés en compte comme engagements non réglés. Les engagements afférents à l'exercice qui sont imputables sur le budget ordinaire et sur des comptes spéciaux demeurent valables pendant 12 mois après la fin de l'exercice biennal auquel ils se rapportent. Les engagements de dépenses pour la plupart des activités de coopération technique demeurent valables pendant 12 mois après la fin de chaque année civile. Les engagements non réglés se

rapportant à des sommes dues aux États Membres par les opérations de maintien de la paix restent normalement valables pendant cinq ans après la fin de l'exercice. Les engagements non réglés se rapportant à des fonds ayant un cycle financier pluriannuel restent valables jusqu'à l'achèvement du projet;

v) Les engagements au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite comprennent l'assurance maladie après la cessation de service, les prestations liées au rapatriement et les jours de congé accumulés. Précédemment, les engagements comptabilisés au titre de l'assurance maladie après la cessation de service étaient fondés sur une évaluation actuarielle tandis que les engagements correspondant aux prestations liées au rapatriement et aux jours de congé accumulés étaient comptabilisés sur la base des dépenses courantes, sans actualisation ou autre ajustement. À partir de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009, les trois types d'engagements au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite sont calculés sur une base actuarielle. La nouvelle méthode de comptabilisation des prestations liées au rapatriement et du paiement des jours de congé accumulés constitue un changement de convention comptable. Ce changement, qui est conforme au paragraphe 18 des Normes comptables du système des Nations Unies, a pour objet de donner dans les états financiers une estimation plus raisonnable des engagements en question. Voir note 11;

vi) Les dettes éventuelles sont signalées dans les notes relatives aux états financiers;

vii) L'ONU fait partie des organisations affiliées à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale pour assurer le versement des pensions de retraite et des prestations connexes, notamment le capital-décès et les rentes d'invalidité. Le régime de la Caisse des pensions est un régime multi-employeurs à prestations définies financé par capitalisation. Il est procédé tous les deux ans à une évaluation actuarielle des actifs de la Caisse et de ses engagements au titre des prestations. Comme il n'existe pas de base cohérente et fiable pour déterminer la part qui revient à chaque organisation affiliée à la Caisse dans les engagements, les actifs et les coûts du régime, l'Organisation des Nations Unies est dans l'incapacité d'imputer à telle ou telle organisation une part de la situation financière et des résultats du régime de pensions d'une manière suffisamment fiable pour pouvoir la comptabiliser, de sorte qu'elle traite ce régime comme un régime à cotisations définies; la part de l'ONU dans la situation nette de la Caisse n'est donc pas comptabilisée dans les états financiers. L'Organisation est tenue de verser des cotisations à la Caisse, au taux fixé par l'Assemblée générale, qui est actuellement de 7,9 % de la rémunération considérée aux fins de la pension pour les participants et de 15,8 % pour l'organisation. En vertu de l'article 26 des Statuts de la Caisse, il doit également lui verser sa part du montant qui pourrait être nécessaire pour combler un déficit actuariel. Pour que cette dernière obligation prenne effet, il faut qu'un déficit ait été constaté à la date de la dernière évaluation actuarielle et que l'Assemblée générale ait invoqué les dispositions de l'article 26. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée n'avait pas invoqué ces dispositions.

- o) Activités de coopération technique :
- i) Les états financiers relatifs à la coopération technique rendent compte des activités financées soit au moyen de contributions volontaires ou de fonds fournis, notamment par le PNUD et le FNUAP, en application d'arrangements interorganisations, soit par affectation de crédits ouverts au chapitre 22 du budget ordinaire;
  - ii) Les contributions volontaires destinées aux activités de coopération technique, notamment celles des États Membres, sont comptabilisées en tant que recettes au moment de leur versement, y compris les montants reçus qui n'ont pas encore été affectés à un projet particulier;
  - iii) L'affectation des recettes provenant du PNUD ou du FNUAP se fait compte tenu des intérêts et autres recettes accessoires à déduire du total des dépenses;
  - iv) Les intérêts créditeurs sont répartis au prorata de la part de chaque fonds à la fin de chaque année, calculée sur la base du montant moyen de son solde mensuel;
  - v) Les recettes accessoires provenant des activités financées au moyen du budget ordinaire sont comptabilisées comme recettes accessoires du Fonds général. Les intérêts et recettes accessoires afférents aux fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique sont portés au crédit du fonds d'affectation spéciale correspondant;
  - vi) Les engagements non réglés de l'exercice concernant toutes les activités de coopération technique qui ne sont pas financées au moyen du budget ordinaire demeurent valables pendant 12 mois après la fin de l'année civile à laquelle ils se rapportent, plutôt qu'après la fin de l'exercice biennal. Toutefois, conformément aux normes fixées par le PNUD et le FNUAP en matière de communication de l'information financière, ces engagements peuvent être conservés au-delà de 12 mois lorsque l'obligation ferme de payer subsiste. Les réductions ou annulations d'engagements d'exercices antérieurs sont portées au crédit du projet concerné et viennent en déduction des dépenses de l'exercice;
  - vii) Le crédit ouvert au budget ordinaire pour les programmes de coopération technique est administré conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation. Les engagements concernant le programme ordinaire de coopération technique qui restent non réglés à la fin d'un exercice sont virés des comptes du Fonds général de l'ONU à ceux des activités de coopération technique pour l'exercice suivant;
  - viii) Une méthode des coûts moyens est utilisée pour les projets du PNUD et du FNUAP : les éléments du coût effectif des services d'experts qui sont propres à un expert donné sont imputés sur les budgets des projets du PNUD et du FNUAP sur la base des coûts moyens, par répartition des coûts entre tous les projets du PNUD ou du FNUAP pour lesquels des services d'experts ont été assurés pendant l'exercice considéré;
  - ix) La provision pour prime de rapatriement est calculée à raison de 8 % du traitement de base net pour tous les agents engagés au titre de projets, à

l'exception du personnel pour lequel les dépenses sont calculées selon la méthode des coûts moyens.

p) Il y a deux types de fonds d'affectation spéciale créés par l'Assemblée générale ou par le Secrétaire général : les fonds généraux d'affectation spéciale et les fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique :

i) Les comptes des fonds généraux d'affectation spéciale sont tenus selon les mêmes règles comptables que celles adoptées pour le budget ordinaire, à ceci près que les annulations d'engagements d'exercices antérieurs sont comptabilisées comme recettes accessoires;

ii) Les fonds généraux d'affectation spéciale servent à financer les dépenses au titre de la prime de rapatriement, qui est calculée à raison de 8 % du traitement de base net du personnel remplissant les conditions requises;

iii) Les fonds versés à l'Organisation à titre de remboursement pour l'utilisation de ses installations ne sont pas traités comme des fonds d'affectation spéciale. Tout solde non utilisé de ces fonds est compris dans le montant total des comptes créditeurs indiqué pour le Fonds général (état V) ou dans d'autres états.

### Note 3

#### **Récapitulatifs de tous les fonds : recettes, dépenses et variations des réserves et des soldes des fonds (état I); actif, passif et réserves et soldes des fonds (état II); flux de trésorerie (état III)**

a) Les états I, II et III présentent les comptes de tous les fonds de l'ONU, qui sont classés en huit catégories de fonds apparentés, et, après élimination des comptes et opérations réciproques, regroupés pour donner un total général rendant compte de toutes les activités de l'Organisation. Cette présentation ne doit pas laisser croire que l'un quelconque des fonds puisse être utilisé à une fin autre que celle qui lui est prescrite. Les huit catégories sont les suivantes :

i) Fonds général et fonds connexes : le Fonds général de l'Organisation des Nations Unies, le Fonds de roulement et le Compte spécial (état V);

ii) Activités de coopération technique : comptes résumés dans l'état VI;

iii) Fonds généraux d'affectation spéciale : comptes résumés dans l'état VII;

iv) Fonds de péréquation des impôts : comptes résumés dans l'état VIII;

v) Plan-cadre d'équipement : comptes résumés dans l'état IX;

vi) Immobilisations et travaux de construction en cours : comptes résumés dans l'état X;

vii) Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite : comptes résumés dans l'état XI;

viii) Autres fonds spéciaux : comptes résumés dans l'état XII.

b) L'excédent (ou déficit) des recettes par rapport aux dépenses est présenté, dans l'état I, selon deux modes de calcul. Le premier tient compte uniquement des recettes et des dépenses de l'exercice biennal considéré. Le second donne un résultat net, qui tient compte des ajustements éventuels des recettes ou dépenses d'exercices antérieurs.

c) Éliminations (toutes opérations interfonds). Le classement de tous les fonds en huit catégories (voir al. a) ci-dessus) nécessite l'élimination par compensation des opérations entre catégories, sous peine de fausser les chiffres portés dans la colonne « Total ». Cette élimination consiste notamment à compenser les opérations donnant lieu à l'inscription d'une recette dans une catégorie et d'une charge du même montant dans une autre, ou d'une créance dans l'une qui correspond à une dette dans l'autre; toutes ces écritures compensatoires sont portées dans la colonne « Éliminations (toutes opérations interfonds) ».

#### Note 4

##### Fonds général : état des ouvertures de crédits (état IV)

Conformément aux résolutions 62/237, 62/245, 63/264, 63/268, 63/283 et 64/242 de l'Assemblée générale, le montant des crédits ouverts au budget et le montant brut des quotes-parts pour l'exercice biennal 2008-2009 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2008	2009	Total
Crédits ouverts au budget (résolution 62/237 A)	2 085 680	2 085 680	<b>4 171 360</b>
À ajouter : Majoration de crédits de l'exercice 2008-2009 :			
Résolution 62/245	–	36 248	<b>36 248</b>
Résolution 63/264	–	657 472	<b>657 472</b>
Résolution 63/268	–	10 538	<b>10 538</b>
Résolution 63/283	–	9 537	<b>9 537</b>
Résolution 64/242	–	(85 240)	<b>(85 240)</b>
<b>Montant total révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2008-2009</b>	<b>2 085 680</b>	<b>2 714 235</b>	<b>4 799 915</b>
Recettes prévues (hors contributions du personnel) pour l'exercice biennal 2008-2009 (résolution 62/237 B)	24 840	24 840	<b>49 680</b>
À déduire : Diminution des recettes (hors contributions du personnel) de l'exercice biennal 2008-2009 (résolution 63/264)	–	(9 949)	<b>(9 949)</b>
À ajouter : Augmentation des recettes (hors contributions du personnel) de l'exercice biennal 2008-2009 (résolution 64/242)	–	19 686	<b>19 686</b>
<b>Montant total révisé des recettes prévues</b>	<b>24 840</b>	<b>34 577</b>	<b>59 417</b>
<b>Montant total révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2008-2009, déduction faite du total des recettes prévues</b>	<b>2 060 840</b>	<b>2 679 658</b>	<b>4 740 498</b>
À ajouter : Majoration des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2006-2007 mis en recouvrement en 2008 (résolution 62/237 C)	19 876	–	<b>19 876</b>
Augmentation des recettes (hors contributions du personnel) pour l'exercice biennal 2008-2009 à ajuster par rapport aux montants mis en recouvrement en 2010 (résolution 64/244 C)	–	19 686	<b>19 686</b>



	2008	2009	Total
Minoration des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2008-2009 (résolutions 64/242), à ajuster par rapport aux montants qui seront mis en recouvrement en 2010 (résolution 64/244 C)	–	85 240	<b>85 240</b>
À déduire : Augmentation des recettes (hors contributions du personnel) pour l'exercice biennal 2006-2007 [à ajuster par rapport aux montants mis en recouvrement en 2008 (résolution 64/244 C)]	(20 087)	–	<b>(20 087)</b>
Majoration des crédits de l'exercice 2008-2009 (résolution 63/268), à mettre en recouvrement en 2010 (résolution 64/244 C)	–	(10 538)	<b>(10 538)</b>
Majoration des crédits de l'exercice 2008-2009 (résolution 63/283), à mettre en recouvrement en 2010 (résolution 64/244 C)	–	(9 537)	<b>(9 537)</b>
	<b>(211)</b>	<b>84 851</b>	<b>84 640</b>
À déduire : Montant à mettre en recouvrement en 2010 (résolution 64/244 C)	–	(45 000)	(45 000)
	–	<b>(45 000)</b>	<b>(45 000)</b>
<b>Montant brut total des quotes-parts des États Membres pour l'exercice 2008-2009 (résolutions 62/237 C et 63/264 C)</b>	<b>2 060 629</b>	<b>2 719 509</b>	<b>4 780 138</b>

## Note 5

### Fonds général de l'Organisation des Nations Unies et fonds connexes (état V)

#### 1. Fonds général de l'Organisation des Nations Unies

##### a) Encaisse et dépôts à terme :

Le montant indiqué à la rubrique Encaisse et dépôts à terme correspond au total net de tous les soldes disponibles (y compris les sommes détenues en monnaie non convertible), déduction faite des découverts éventuels.

##### b) Quotes-parts à recevoir des États Membres :

i) Les quotes-parts à recevoir inscrites dans les comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009 ont été comptabilisées conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU, aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et aux conventions comptables de l'Organisation. Conformément à la politique de l'Organisation rappelée à l'alinéa iv) du paragraphe m) de la note 2 ci-dessus, aucune provision n'a été constituée pour tenir compte du retard avec lequel les quotes-parts peuvent être versées;

ii) Conformément à l'article 3.5 du Règlement financier, les sommes versées par un État Membre sont portées d'abord au crédit du Fonds de roulement, l'excédent étant imputé sur les contributions dues, dans l'ordre de leur mise en recouvrement;

iii) Le détail des contributions mises en recouvrement et non acquittées se trouve dans le rapport sur l'état des contributions au 31 décembre 2009 (ST/ADM/SER.B/796). Le rapport donne pour montant total des contributions mises en recouvrement non acquittées le chiffre de 335 497 220 dollars. Le montant des contributions à recevoir inscrit dans les états financiers est de 335 497 221 dollars, la différence de 1 dollar s'expliquant par le fait que les chiffres ont été arrondis. Les contributions non acquittées comprennent un montant de 710 168 dollars à recevoir de l'ex-Yougoslavie, qui a cessé d'être un État Membre le 1<sup>er</sup> novembre 2000; en application de la résolution 63/249, ce montant sera réparti entre les États successeurs de l'ex-Yougoslavie. En outre, un montant de 10 499 488 dollars dû par l'ex-Yougoslavie a été passé par profits et pertes, conformément à la résolution 63/249 de l'Assemblée générale;

iv) Un État Membre a indiqué qu'il n'avait pas l'intention de payer certaines de ses quotes-parts ou qu'il ne les verserait qu'à certaines conditions. En conséquence, il est estimé qu'au 31 décembre 2009 cet État Membre a retenu un total cumulé de 64 603 928 dollars, ce montant étant compris dans le total des quotes-parts non acquittées au titre du budget ordinaire, qui est de 335 497 221 dollars au 31 décembre 2009. Les paiements reçus des États Membres sont appliqués au règlement de la quote-part non acquittée la plus ancienne de l'État Membre concerné. Du total des quotes-parts non acquittées, 7 492 854 dollars sont en instance depuis plus d'un an et 328 004 367 dollars remontent à moins d'un an;

v) Le montant des quotes-parts à recevoir indiqué dans l'état V ne comprend pas un montant de 16 636 846 dollars de contributions non acquittées par la Chine au titre du budget ordinaire pour la période allant jusqu'au 24 octobre 1971. Ce montant a été inscrit à un compte spécial en application de la résolution 3049 C (XXVII) de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 1972, comme suite à l'adoption par l'Assemblée, le 25 octobre 1971, de la résolution 2758 (XXVI) intitulée « Rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'ONU ».

c) On trouvera ci-après une ventilation aux 31 décembre 2009 et 2007 du montant inscrit à la rubrique Débiteurs divers de l'état V :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Comptes débiteurs</i>	2009	2007
Gouvernements	3 250	3 487
Fonctionnaires	23 286	20 474
Fournisseurs	4 713	4 086
Institutions spécialisées	3 453	4 044
Autres entités	46 365	48 602
Divers	2 904	2 078
<b>Total</b>	<b>83 971</b>	<b>82 771</b>

d) On trouvera ci-après une ventilation aux 31 décembre 2009 et 2007 du montant inscrit à la rubrique Charges comptabilisées d'avance de l'état V :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Charges comptabilisées d'avance</i>	2009	2010
Avances versées au titre de l'indemnité pour frais d'études	12 379	12 712
Engagements au titre d'exercice à venir	143 558	91 421
Divers	740	481
<b>Total</b>	<b>156 677</b>	<b>104 614</b>

e) On trouvera ci-après une ventilation aux 31 décembre 2009 et 2007 du montant inscrit à la rubrique Crédoiteurs divers de l'état V :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Comptes crédoiteurs</i>	2009	2007
Gouvernements	1 958	6 685
Fonctionnaires	11 309	11 734
Fournisseurs	28 938	69 644
Institutions spécialisées	4 545	6 291
Autres entités	12 851	22 626
Provision pour prime de rapatriement	7 097	7 261
Divers	3 732	4 269
<b>Total</b>	<b>70 430</b>	<b>128 510</b>

f) Les sommes inscrites au compte d'excédents budgétaires du Fonds général de l'Organisation des Nations Unies sont celles qui peuvent être portées au crédit des États Membres du fait de l'existence de crédits non engagés, de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs et de l'encaissement de certaines recettes. Le tableau ci-après donne la composition du total des réserves et des soldes des fonds aux 31 décembre 2009 et 2007 :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Réserves et soldes des fonds</i>	2009	2007
<b>Excédents dont le report a été autorisé par</b>		
Résolutions 2947 A et B (XXVII) de l'Assemblée générale	3 938	3 938
Résolution 36/116 B de l'Assemblée générale	45 480	
À déduire : Passation par profits et pertes des arriérés de contributions de l'Afrique du Sud <sup>a</sup>	19 100	26 380
Résolution 40/241 B de l'Assemblée générale	10 532	
À déduire : Passation par profits et pertes des arriérés de contributions de l'Afrique du Sud <sup>a</sup>	4 423	6 109
Résolution 42/216 A de l'Assemblée générale	154 881	

<i>Réserves et soldes des fonds</i>	2009	2007
À déduire : Virement au Fonds de réserve pour le maintien de la paix <sup>b</sup>	82 601	
À déduire : Passation par profits et pertes des arriérés de contributions de l'Afrique du Sud <sup>a</sup>	30 359	41 921
<b>Total de l'excédent reporté</b>	<b>78 348</b>	<b>78 348</b>
À déduire : Financement du bâtiment de l'UNITAR <sup>c</sup>	<b>9 992</b>	<b>9 992</b>
<b>Montant net de l'excédent reporté</b>	<b>68 356</b>	<b>68 356</b>
<b>Excédent cumulé :</b>		
Excédent des recettes par rapport aux dépenses	93 396	96 212
Ajustements relatifs à des exercices antérieurs	(11 239)	(633)
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	39 667	45 519
Financement de l'augmentation du Fonds de roulement	–	(34 932)
<b>Total partiel</b>	<b>121 824</b>	<b>106 166</b>
Solde de l'excédent cumulé au 31 décembre	141 098	34 932
<b>Montant total de l'excédent cumulé</b>	<b>262 922</b>	<b>141 098</b>
<b>Total des réserves et des soldes des fonds</b>	<b>331 278</b>	<b>209 454</b>

<sup>a</sup> Résolution 50/83 de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1995.

<sup>b</sup> Résolution 47/217 de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 1992.

<sup>c</sup> Résolution 47/227 de l'Assemblée générale, en date du 8 avril 1993.

## 2. Fonds de roulement

a) Le Fonds de roulement a été créé en 1946, en application de la résolution 80 (I) de l'Assemblée générale. Aux termes du règlement financier actuellement en vigueur, le Fonds est alimenté par des avances fournies par les États Membres, dont le montant est fixé conformément au barème des quotes-parts arrêté par l'Assemblée générale pour la répartition des dépenses de l'Organisation. Des sommes peuvent être prélevées à titre d'avances sur le Fonds de roulement pour exécuter les dépenses budgétaires ou pour couvrir des dépenses imprévues et extraordinaires ou d'autres dépenses autorisées par l'Assemblée générale.

b) Conformément à la résolution 60/283 de l'Assemblée générale, en date du 7 juillet 2006, le Fonds de roulement a été porté de 100 millions à 150 millions de dollars en 2007.

## 3. Compte spécial de l'Organisation des Nations Unies

Aux termes des dispositions des résolutions 2053 A (XX) et 3049 A (XXVII) de l'Assemblée générale, respectivement en date du 15 décembre 1965 et du 19 décembre 1972, le Compte spécial de l'Organisation des Nations Unies a reçu d'États Membres et de donateurs privés des contributions volontaires destinées à

permettre à l'Organisation de surmonter ses difficultés financières et de combler son déficit à court terme.

#### **Note 6**

##### **Activités de coopération technique (état VI)**

Le montant de 4 834 000 dollars qui apparaît dans l'état VI à la rubrique Sommes à recevoir de sources de financement correspond à des engagements non réglés pour lesquels des fonds ne seront demandés que lorsqu'il sera temps de les régler, conformément aux accords passés avec le PNUD et le FNUAP.

#### **Note 7**

##### **Fonds généraux d'affectation spéciale (état VII)**

a) Au cours de l'exercice 2008-2009, 21 nouveaux fonds d'affectation spéciale ont été créés et 14 fonds ont été clôturés. Au 31 décembre 2009, il y avait 169 fonds généraux d'affectation spéciale.

b) Par sa résolution 60/124, l'Assemblée générale a décidé de transformer le Fonds central autorenewable d'urgence, qui émettait des prêts, en Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires qui, outre les prêts, incorpore une composante dons. Le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires, qui est financé par des contributions volontaires, donne les moyens de réagir de manière plus prévisible et en temps voulu aux urgences humanitaires, les objectifs étant de promouvoir des mesures et des interventions rapides pour réduire les pertes en vies humaines, de renforcer les interventions lorsque le facteur temps est décisif, et de renforcer les éléments clefs des interventions humanitaires sous-financées. L'encours au 31 décembre 2009 des prêts consentis par l'ancien Fonds central autorenewable d'urgence et par le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires est présenté dans l'appendice A.

c) Le Bureau des Nations Unies pour les partenariats a été créé en 2006 aux fins de rendre plus cohérente à l'échelle du système des Nations Unies la mise en place de collaborations opérationnelles avec les partenaires de l'ONU dans le monde entier. Le Bureau gère le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux et le Fonds d'affectation spéciale pour les partenariats. Le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux (FNUPI), qui est géré par le Secrétaire général, a été créé par l'ONU en 1998 en application d'un accord conclu avec la Fondation pour les Nations Unies, organisation à but non lucratif régie par les lois de l'État de New York (États-Unis d'Amérique). La Fondation alimente le Fonds pour appuyer l'ONU et l'aider à atteindre les buts et objectifs fixés dans la Charte des Nations Unies. Le Fonds s'emploie avec la Fondation, par l'intermédiaire de son bureau administratif, à trouver et à sélectionner les projets et activités que la Fondation financera; il reçoit et distribue les fonds destinés aux projets et activités et il en surveille l'utilisation, dont il rend compte à la Fondation. Une fois approuvé un descriptif de projet, le Fonds avance les montants en espèces dont ont besoin les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies. Les partenaires d'exécution présentent à intervalles réguliers des rapports où ils donnent des détails sur les sommes consacrées aux activités de projet et c'est à partir de ces éléments que sont soldés les comptes d'avances. Le Fonds d'affectation spéciale pour les partenariats a été créé en 2009 par le Secrétaire général, afin de doter le Bureau des Nations Unies pour les partenariats d'un mécanisme financier

lui permettant de mobiliser les ressources d'acteurs non étatiques dans le cadre de partenariats public-privé, en vue de soutenir l'action menée par l'ONU sur le plan international et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

#### **Note 8**

##### **Fonds de péréquation des impôts (état VIII)**

a) Le Fonds de péréquation des impôts a été créé en application de la résolution 973 (X) de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1955, pour garantir que tous les fonctionnaires bénéficient des mêmes conditions en ce qui concerne l'incidence de leurs obligations fiscales nationales sur leur rémunération nette. Ses recettes proviennent des contributions du personnel émergeant au budget ordinaire ou aux budgets des opérations de maintien de la paix ainsi qu'aux budgets des tribunaux pour le Rwanda et l'ex-Yougoslavie. Ses dépenses sont les montants déduits des contributions dues au titre du budget ordinaire et les budgets des opérations de maintien de la paix par les États Membres qui exonèrent de l'impôt sur le revenu les émoluments que l'ONU verse à leurs nationaux. Les États Membres qui imposent le revenu de leurs ressortissants travaillant à l'Organisation ne sont pas crédités de la totalité de leur part, car celle-ci est utilisée pour rembourser leurs nationaux des impôts qu'ils ont dû acquitter sur les émoluments que leur verse l'Organisation. Ces remboursements sont comptabilisés en tant que dépenses du Fonds. Les fonctionnaires émergeant à des fonds extrabudgétaires et qui doivent s'acquitter de l'impôt sur le revenu sont remboursés directement par prélèvement sur les fonds extrabudgétaires correspondants.

b) L'excédent cumulé dû aux États-Unis d'Amérique à la fin de l'exercice 2008-2009 est inscrit à la rubrique Soldes créditeurs des États Membres, dans l'attente des instructions de cet État Membre concernant l'utilisation de ce montant.

#### **Note 9**

##### **Plan-cadre d'équipement et comptes spéciaux connexes (état IX)**

###### **1. Plan-cadre d'équipement**

a) Le plan-cadre d'équipement a été établi en 2001 en application de la résolution 55/238 de l'Assemblée générale, et il couvre toutes les dépenses relatives à la remise en état du complexe du Siège de l'ONU à New York. Il a d'abord été financé par des crédits inscrits au budget ordinaire de l'Organisation, puis directement par mises en recouvrement auprès des États Membres. Dans sa résolution 61/251, en date du 22 décembre 2006, l'Assemblée générale a approuvé le plan-cadre d'équipement, étant entendu que le montant total du budget ne devait pas dépasser 1 876,7 millions de dollars (hors coût de la mise en place éventuelle d'un instrument de crédit), et la création d'une réserve opérationnelle d'un montant de 45 millions de dollars rattachée au compte du plan-cadre d'équipement.

b) À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, les dépenses engagées au titre du plan-cadre d'équipement ne sont portées en immobilisations que si elles donnent lieu à des avantages économiques à long terme. Si ce n'est pas le cas, elles sont imputées aux dépenses de l'exercice. Les achats de biens durables sont eux aussi passés en charges, conformément au paragraphe 43 des Normes comptables du système des Nations Unies. Précédemment, toutes les dépenses engagées au titre du plan-cadre d'équipement étaient portées à l'actif. Le changement de convention comptable a

pour objet de donner une image plus fidèle de ces dépenses dans le cadre des Normes comptables du système des Nations Unies.

c) Ce changement de convention comptable a été appliqué de manière rétroactive. Si l'ancienne méthode avait été appliquée, le montant inscrit à la rubrique Travaux de construction en cours pour le plan-cadre d'équipement aurait été de 923 873 940 dollars au 31 décembre 2009. L'adoption de la nouvelle convention a donc eu pour effet de diminuer de 108 007 866 dollars le montant porté en immobilisations à la rubrique Travaux de construction pour le compte du plan-cadre d'équipement pour l'exercice 2008-2009 (et de 160 747 841 dollars en cumul).

## 2. Dépenses connexes

Le compte spécial pour les dépenses connexes du plan-cadre d'équipement a été créé en juillet 2008 afin de suivre les dépenses correspondant aux hausses temporaires des effectifs et des coûts de fonctionnement intervenant pendant les travaux, ainsi que d'autres dépenses découlant du plan-cadre, notamment les achats de mobilier et de matériel. Conformément à la résolution 63/270 de l'Assemblée générale, les dépenses connexes sont financées au moyen du budget approuvé pour le plan-cadre d'équipement.

## 3. Centre informatique secondaire

Le compte spécial pour le centre informatique secondaire a été créé en mai 2009 afin de suivre les dépenses relatives à ce projet en les séparant d'autres dépenses. Les dépenses imputées sur ce fonds concernent le site temporaire destiné au centre informatique secondaire. En application de la résolution 63/269, les dépenses afférentes au centre informatique secondaire sont financées à partir du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix à concurrence de 2 031 860 dollars et à partir du budget approuvé pour le Plan-cadre d'équipement au-delà de ce montant.

### Note 10

#### Immobilisations et travaux de construction en cours (état X)

##### 1. Fonds des immobilisations

a) Les terrains et bâtiments sont comptabilisés à leur coût historique; les bâtiments ne donnent pas lieu à amortissement. Les aménagements et agrandissements importants des bâtiments existants sont pris en compte dans le fonds relatif aux travaux de construction en cours et sont portés en immobilisations lorsque les travaux sont achevés.

b) Les immobilisations de l'Organisation au 31 décembre 2009, chiffrées en millions de dollars des États-Unis, se composent de terrains et de bâtiments, comptabilisés à leur coût historique, dont on trouvera le détail ci-après :

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Immobilisations</i>	<i>Valeur comptable</i>	
Bâtiment du Siège, à New York (coût historique)	67,1	
À déduire : Coût de la bibliothèque démolie en 1960	1,7	65,4
Bibliothèque Dag Hammarskjöld (New York)		6,7
Terrain du Siège permanent (New York)		9,6

<i>Immobilisations</i>	<i>Valeur comptable</i>	
Agrandissement des salles de réunion, de la pelouse nord, du restaurant des délégués et de la cafétéria du personnel (New York)		56,2
Bâtiment de l'UNITAR		11,0
Renforcement des dispositifs de sécurité		43,0
Centre informatique secondaire		1,1
<b>Total partiel</b>		<b>193,0</b>
Bâtiment du Secrétariat et salle de l'Assemblée générale, bâtiment de la Bibliothèque et villas, à Genève		12,3
Modernisation du Palais des Nations (Genève)		2,1
Gros travaux d'entretien (Genève)		6,7
Agrandissement des installations de conférence (Genève)		47,7
Renforcement des dispositifs de sécurité		36,2
<b>Total partiel</b>		<b>105,0</b>
Bâtiments occupés par l'ONU à Nairobi (bâtiment Gigiri)		27,1
Installations de conférence à Nairobi (bâtiment Gigiri)		10,0
Renforcement des dispositifs de sécurité		1,9
<b>Total partiel</b>		<b>39,0</b>
Bâtiment de l'ONU à Vienne		
Renforcement des dispositifs de sécurité		4,6
<b>Total partiel</b>		<b>4,6</b>
Terrains et bâtiments à Addis-Abeba, Mogadiscio et Pusan		0,3
Siège de la CEA à Addis-Abeba		7,5
Nouveau centre de conférence de la CEA		115,0
Renforcement des dispositifs de sécurité		2,1
<b>Total partiel</b>		<b>124,9</b>
Bâtiment de l'ONU à Santiago		5,6
Centre de documentation et de recherche de Santiago		1,0
Annexe – Bâtiment Nord		2,0
Renforcement des dispositifs de sécurité		1,3
<b>Total partiel</b>		<b>9,9</b>
Siège de la CESAP à Bangkok	8,7	
À déduire : Coût du bâtiment offert par les Pays-Bas démoli en 1990	<u>0,2</u>	8,5
Bâtiment de conférences de la CESAP à Bangkok		46,5
Renforcement des dispositifs de sécurité		1,2
<b>Total partiel</b>		<b>56,2</b>
<b>Total</b>		<b>532,6</b>



## 2. Travaux de construction en cours

a) Les états financiers se rapportant aux travaux de construction en cours englobent les mesures de sécurité et d'autres projets distincts concernant des travaux de construction en cours.

b) Tous les comptes relatifs aux travaux de construction en cours sont tenus selon un cycle financier pluriannuel. Tous les soldes inutilisés sont reportés sur les exercices biennaux suivants jusqu'à l'achèvement des projets.

c) Les dépenses d'équipement engagées, déduction faite des économies réalisées du fait de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs et des ajustements relatifs à des exercices antérieurs, sont virées au compte Travaux de construction en cours dans l'état de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds.

d) Le fonds pour les mesures de sécurité a été établi en 2002, en application de la résolution 56/286 de l'Assemblée générale. Il permet de suivre l'utilisation des crédits alloués par l'Assemblée générale aux travaux de transformation et d'amélioration des installations de l'ONU, et les dépenses correspondantes engagées pour renforcer la sécurité et la sûreté des locaux des Nations Unies. Les crédits destinés aux mesures de sécurité sont ouverts au budget ordinaire de l'Organisation.

### Note 11

#### Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite (état XI)

a) Les prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite se composent des subventions de prime de l'assurance maladie accordées après la cessation de service, des prestations liées au rapatriement et du paiement des jours de congé accumulés. Comme l'indique la note 2 n) v), à partir de l'exercice 2008-2009 les engagements correspondant à ces trois catégories de prestations sont calculés au moyen d'une évaluation actuarielle réalisée par un cabinet d'actuaire indépendants et compétents.

b) Assurance maladie après la cessation de service :

i) À la cessation de service, les fonctionnaires et les personnes à leur charge peuvent choisir de s'affilier à un plan d'assurance maladie à prestations définies des Nations Unies à condition de remplir certaines conditions, dont 10 ans d'affiliation à un plan d'assurance maladie des Nations Unies pour les fonctionnaires recrutés après le 1<sup>er</sup> juillet 2007 et 5 ans d'affiliation pour ceux recrutés avant cette date. Cette prestation est dénommée assurance maladie après la cessation de service;

ii) Pour calculer les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service au 31 décembre 2009, l'actuaire a retenu les principales hypothèses suivantes : taux d'actualisation de 6,0 %; hausse du coût des soins de santé de 8,4 % en 2010, tombant progressivement à 4,5 % en 2027 et les années suivantes dans le cas des plans d'assurance maladie proposés aux États-Unis, et de 6,0 % en 2010 tombant progressivement à 4,5 % en 2027 et les années suivantes pour les plans d'assurance maladie disponibles dans les autres pays; hypothèses concernant les départs à la retraite, la liquidation des droits et le taux de mortalité en accord avec celles utilisées par la Caisse

commune des pensions du personnel des Nations Unies pour sa propre évaluation actuarielle. À titre de comparaison, les hypothèses utilisées pour calculer les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service au 31 décembre 2007 étaient les suivantes : taux d'actualisation de 5,5 %; hausse du coût des soins de santé de 9,5 % en 2008, tombant progressivement à 5,0 % en 2015 et au-delà, pour les régimes d'assurance maladie proposés aux États-Unis, et de 5,7 % en 2008, revenant progressivement à 4,5 % en 2012 et au-delà, pour les régimes d'assurance maladie disponibles dans les autres pays. Les hypothèses de la Caisse concernant les départs à la retraite, la liquidation des droits et les taux de mortalité n'ont pas changé depuis l'évaluation de 2007;

iii) L'évaluation des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service consiste également à prendre en compte les primes de tous les participants pour calculer les engagements résiduels de l'Organisation. Ainsi, les primes payées par les retraités sont déduites du montant brut des engagements et, depuis l'évaluation au 31 décembre 2009, une partie des primes des fonctionnaires en activité en est également déduite pour parvenir au montant des engagements résiduels de l'Organisation, conformément aux ratios de partage des coûts approuvés par l'Assemblée générale. Selon ces ratios, la part de l'Organisation ne doit pas dépasser la moitié pour les régimes d'assurance maladie autres que ceux qui sont offerts aux États-Unis, les deux tiers pour les régimes d'assurance proposés aux États-Unis et les trois quarts pour le Plan d'assurance maladie du personnel recruté localement. Cet ajustement du mode de calcul de la contribution des participants au financement de l'assurance maladie dénote le fait que les fonctionnaires en activité et les retraités participent tous aux mêmes régimes d'assurance et que leurs primes contribuent collectivement à l'obtention des ratios approuvés de partage des coûts;

iv) Compte tenu des hypothèses énoncées ci-dessus aux alinéas ii) et iii), la valeur actualisée des engagements au 31 décembre 2009, déduction faite des primes à la charge des participants et compte non tenu des engagements se rapportant aux opérations de maintien de la paix, qui sont présentés dans le volume II (états financiers des opérations de maintien de la paix), a été estimée à 1 937 522 000 dollars. Ce chiffre dénote un gain actuariel de 290 479 000 dollars au titre du budget ordinaire et de 64 289 000 dollars au titre des fonds extrabudgétaires, résultant de l'actualisation et de l'ajustement des hypothèses [voir al. ii) et iii)], qui ont été réalisés sur la base des dernières données démographiques et autres données disponibles concernant notamment les demandes de remboursement de frais médicaux.

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extrabudgétaires</i>	<b>Total</b>
Montant brut	2 884 451	345 405	<b>3 229 856</b>
À déduire : primes à la charge des participants	(1 149 878)	(142 456)	<b>(1 292 334)</b>
<b>Montant net</b>	<b>1 734 573</b>	<b>202 949</b>	<b>1 937 522</b>

v) Selon les hypothèses indiquées à l'alinéa b) ii) ci-dessus, on estime que la valeur actualisée des engagements augmenterait de 18 % ou diminuerait de 14 % si les frais médicaux augmentaient ou diminuaient de 1 %, toutes autres hypothèses demeurant constantes. De la même façon, on estime que les engagements augmenteraient de 19 % ou diminueraient de 15 % si le taux d'actualisation était relevé ou abaissé de 1 % respectivement, toutes autres hypothèses demeurant constantes.

c) Prestations liées au rapatriement :

i) À la cessation de service, les fonctionnaires qui remplissent certaines conditions, dont celle de résider en dehors de leur pays de nationalité au moment où ils cessent leurs fonctions, ont droit à une prime de rapatriement dont le montant est fonction de l'ancienneté, ainsi qu'au remboursement des frais de voyage et de déménagement. Ces avantages sont collectivement dénommés prestations liées au rapatriement;

ii) Comme indiqué dans la note 2 n) v), les services d'un actuaire-conseil ont été retenus pour réaliser une évaluation actuarielle des prestations liées au rapatriement au 31 décembre 2009. Auparavant, ces engagements étaient calculés sur la base des coûts à la date de clôture des comptes, sans actualisation ni autre ajustement;

iii) L'actuaire a retenu les principales hypothèses suivantes : taux d'actualisation de 6,0 %; progression des traitements allant de 5,5 % à 10,6 % par an selon l'âge et la catégorie des fonctionnaires; et augmentation des frais de voyage de 4,0 % par an;

iv) Sur la base de ces hypothèses, la valeur actualisée des engagements au titre des prestations liées au rapatriement au 31 décembre 2009 a été estimée à 116 025 000 dollars au titre du budget ordinaire et à 24 670 000 dollars pour les fonds extrabudgétaires présentés dans le volume I des états financiers de l'Organisation des Nations Unies;

v) La nouvelle convention comptable consistant à mesurer les engagements au titre des prestations liées au rapatriement sur une base actuarielle n'a pas été appliquée rétroactivement vu les difficultés pratiques que soulèverait la réalisation d'une évaluation actuarielle au 31 décembre 2007. Si l'ancienne méthode de calcul fondée sur les coûts à la date de clôture des comptes avait été conservée, les engagements au 31 décembre 2009 auraient été de 125 531 000 dollars pour le budget ordinaire et de 30 068 000 dollars pour les fonds extrabudgétaires. L'adoption de la nouvelle convention pour l'exercice considéré a donc eu pour effet de réduire le montant des engagements et des charges à payer non budgétisées de 9 506 000 dollars au titre du budget ordinaire et de 5 398 000 dollars au titre des fonds extrabudgétaires.

d) Jours de congé annuel accumulés :

i) À la cessation de service, les fonctionnaires titulaires d'un engagement de durée déterminée ou d'un engagement de caractère continu ont droit au paiement des jours de congé annuel qu'ils ont accumulés, jusqu'à concurrence de 60 jours ouvrables;

ii) Comme indiqué dans la note 2 n) v), les services d'un actuaire-conseil ont été retenus pour réaliser une évaluation actuarielle au 31 décembre 2009

des engagements au titre des jours de congés accumulés. Auparavant, ces engagements étaient calculés sur la base des coûts à la date de clôture des comptes, sans actualisation ni autre ajustement;

iii) L'actuaire a retenu les principales hypothèses suivantes : taux d'actualisation de 6 % et augmentation annuelle du nombre de jours de congé accumulés de 15 la première année de service, de 6,5 jours de la deuxième à la sixième année, et de 0,1 jour par an les années suivantes, jusqu'à concurrence de 60 jours; et progression des traitements allant de 5,5 % à 10,6 % par an selon l'âge et la catégorie des fonctionnaires;

iv) Sur la base de ces hypothèses, la valeur actualisée des engagements au titre des jours de congé accumulés au 31 décembre 2009 a été estimée à 78 648 000 dollars au titre du budget ordinaire et à 17 357 000 dollars pour les fonds extrabudgétaires présentés dans le volume I des états financiers de l'Organisation des Nations Unies;

v) La nouvelle convention comptable consistant à mesurer les engagements au titre des jours de congé accumulés sur une base actuarielle n'a pas été appliquée rétroactivement vu les difficultés pratiques que soulèverait la réalisation d'une évaluation actuarielle au 31 décembre 2007. Si l'ancienne méthode de calcul fondée sur les coûts à la date de clôture des comptes avait été conservée, les engagements au 31 décembre 2009 auraient été de 131 984 000 dollars pour le budget ordinaire et de 36 716 000 dollars pour les fonds extrabudgétaires. L'adoption de la nouvelle convention pour l'exercice considéré a donc eu pour effet de réduire le montant des engagements et des charges à payer non budgétisées de 53 336 000 dollars au titre du budget ordinaire et de 19 359 000 dollars au titre des fonds extrabudgétaires.

## **Note 12**

### **Autres fonds spéciaux (état XII)**

#### **1. Fonds fiduciaires (tableau 12.1)**

a) Les fonds fiduciaires sont destinés à assurer des activités relatives aux différents plans d'assurance maladie et d'assurance-vie de l'Organisation des Nations Unies, les décaissements au titre des indemnités prévues à l'appendice D du Règlement du personnel et le paiement des indemnités découlant de la responsabilité civile de l'Organisation.

b) Afin que les états financiers donnent une image plus fidèle des programmes d'assurance maladie et d'assurance dentaire administrés par Blue Cross, Aetna, Cigna et Van Breda, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 les primes perçues sont imputées aux recettes et les versements effectués au titre des prestations d'assurance sont comptabilisés parmi les dépenses. Les montants fournis à titre de comparaison n'ont pas été retraités faute de données complètes.

c) À la suite du tremblement de terre qui a frappé Haïti en janvier 2010, le versement au personnel y ayant droit des indemnités prévues à l'appendice D du Règlement du personnel devrait se faire à partir du fonds pour le paiement d'indemnités relevant des opérations de maintien de la paix, qui est intégré dans la colonne « Compte spécial pour le paiement d'indemnités » du tableau 12.1. Il n'est pas actuellement possible d'estimer avec une précision suffisante quel sera le montant de ces indemnités.

## **2. Compte spécial pour les recouvrements de coûts administratifs (tableau 12.2)**

a) Les comptes spéciaux pour les recouvrements de coûts administratifs sont indiqués séparément des fonds extrabudgétaires qui les alimentent.

b) Le remboursement des coûts administratifs est prévu pour les activités extrabudgétaires relevant de la coopération technique ou revêtant un caractère administratif ou technique. Les remboursements sont en règle générale calculés en pourcentage des ressources affectées aux programmes, à l'exception des montants alloués aux fonds généraux d'affectation spéciale.

c) Les engagements non réglés concernant les comptes spéciaux pour les recouvrements de coûts administratifs sont comptabilisés de la même façon que pour le budget-programme.

d) Le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix est présenté dans le volume II des états financiers de l'Organisation des Nations Unies.

## **3. Services communs d'appui (tableau 12.3)**

a) Compte spécial pour la mise en œuvre du progiciel de gestion intégré : par sa résolution 63/262, l'Assemblée générale a créé ce compte spécial pluriannuel consacré aux activités liées au nouveau progiciel de gestion intégré et l'a doté d'un financement initial de 20 millions de dollars, dont 7 840 000 dollars provenant des fonds extrabudgétaires, 7 050 000 dollars provenant du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et 2 346 000 dollars correspondant aux intérêts créditeurs accumulés dans le compte spécial du Système intégré de gestion. Un financement supplémentaire d'un montant de 2 764 000 dollars a été alloué à partir des crédits du budget ordinaire pour 2008-2009.

b) Système intégré de gestion (SIG) : des crédits ont été ouverts au budget ordinaire pour le fonds consacré aux activités liées au projet SIG et des sommes y ont été affectées à partir de différentes sources, y compris les comptes des opérations de maintien de la paix. Tout solde inutilisé en fin d'exercice était reporté sur l'exercice suivant. En application de la résolution 63/262 de l'Assemblée générale, une somme de 2 346 000 dollars représentant le reliquat des intérêts créditeurs accumulés a été virée sur le compte spécial pour la mise en œuvre du progiciel de gestion intégré.

c) La rubrique Informatique et télécommunications correspond au Compte spécial pour les dépenses relatives aux services d'informatique et de télécommunications du Siège, qui a été créé au cours de l'exercice biennal 2000-2001 pour le remboursement des services fournis par le Bureau des technologies de l'information et des communications au Siège. Ces dépenses, qui comprennent les frais communs d'opérateur, les frais d'entretien et de développement de l'infrastructure et les frais de fonctionnement et de gestion du Bureau, sont remboursées par les usagers de ces services.

d) La rubrique Services de voyages correspond au Compte spécial pour les services de voyages, qui a été créé au cours de l'exercice biennal 2000-2001 pour comptabiliser les services fournis par la Section des voyages au Siège. Depuis 2006, le prix des billets d'avion émis au Siège est majoré de 3,5 % afin de couvrir le coût des services fournis par la Section des voyages.

e) La rubrique Location de locaux correspond au Compte spécial pour les locaux loués au Siège, qui a été créé au cours de l'exercice biennal 2002-2003 pour comptabiliser les loyers et les dépenses d'entretien des locaux loués au Siège.

#### **4. Activités financées en commun (tableau 12.4)**

a) Les dépenses se rapportant à la Commission de la fonction publique internationale, au Corps commun d'inspection, au secrétariat du CCS, aux activités conjointes en matière de sécurité et de sûreté, à la police d'assurance contre les actes de malveillance, au consortium de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld, aux services de conférence et services administratifs, ainsi qu'au programme de contrôle des accès à l'Office des Nations Unies à Vienne, sont imputées directement, dès qu'elles sont engagées, sur le fonds créé pour les activités financées en commun. Elles sont ensuite réparties entre les organisations concernées. Les comptes débiteurs de l'ONU et des autres organisations participantes sont comptabilisés comme recettes du fonds.

b) Afin d'améliorer la présentation des états financiers, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 les activités afférentes au Service médical des Nations Unies de la CEA et à l'École des cadres du système des Nations Unies figurent respectivement dans le tableau 12.2 et dans l'état XII. Les montants indiqués à des fins de comparaison ont été retraités en conséquence.

#### **5. Activités de développement supplémentaires**

a) Le Compte spécial pluriannuel pour les activités de développement supplémentaires a été créé par l'Assemblée générale dans sa résolution 54/15. Les ressources prévues au chapitre du budget ordinaire consacré au Compte pour le développement sont virées sur le compte spécial pluriannuel.

b) Le solde non utilisé à la fin de l'exercice biennal est reporté sur l'exercice suivant.

#### **6. Conférences et conventions (tableau 12.5)**

La rubrique Conférences et conventions comprend les éléments suivants :

a) Conférences et séances de fond tenues dans le cadre des accords avec les pays hôtes;

b) Conférences des États parties aux traités et conventions, notamment au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, à la Convention sur les armes inhumaines et à la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel.

Afin d'améliorer la présentation des états financiers, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 ces activités figurent dans le volume I des états financiers de l'Organisation des Nations Unies.

#### **7. École des cadres du système des Nations Unies**

a) En application de la résolution 55/278 de l'Assemblée générale, l'École des cadres a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2002 et un compte spécial, comptabilisé dans les états financiers de l'ONU, a été ouvert pour ses activités. L'École est l'institution de

gestion du savoir à l'échelle du système des Nations Unies et de formation initiale et continue de ses fonctionnaires. Ses domaines de spécialisation sont le développement économique et social, la paix et la sécurité, ainsi que la gestion interne des organismes des Nations Unies.

b) À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, il est rendu compte des activités de l'École des cadres du système des Nations Unies dans l'état XII et non dans le tableau 12.4 comme précédemment.

## 8. Autres fonds (tableau 12.6)

a) Le Fonds commémoratif de l'ONU créé grâce au prix Nobel de la paix l'a été avec effet le 29 mai 2003 pour recevoir et administrer la totalité des sommes reçues par l'Organisation et le Secrétaire général en tant que lauréats du prix Nobel de la paix 2001. Il peut aussi recevoir des dons d'autres sources. Il a pour objet d'honorer la mémoire des membres du personnel civil des Nations Unies qui ont donné leur vie au service de la paix, en apportant une aide à leurs enfants survivants pour leur éducation et leurs études. À la suite du tremblement de terre qui a frappé Haïti en janvier 2010, le mandat du Fonds est en cours de révision. Ses nouveaux objectifs consisteront à aider les familles de membres du personnel civil de l'ONU décédés dans l'exercice de leurs fonctions, ou ayant survécu à des actes de malveillance ou à des catastrophes naturelles, à retrouver un équilibre et à éduquer leurs enfants.

b) Mission des Nations Unies au Timor oriental :

i) Par sa résolution 1246 (1999), le Conseil de sécurité a créé la Mission des Nations Unies au Timor oriental (MINUTO) et l'a chargée de mener une consultation populaire, sur la base d'un scrutin direct, secret et universel;

ii) L'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental, puis la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental et enfin la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste, ont succédé à la MINUTO; toutes sont financées au moyen du budget de maintien de la paix de l'ONU.

c) La rubrique Vente des obligations de l'ONU correspond au compte spécial « Produit de la vente des obligations de l'ONU ». Dans sa résolution 1739 (XVI) du 20 décembre 1961, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à émettre des obligations de l'ONU jusqu'à concurrence de 200 millions de dollars et à utiliser le produit de cette vente pour des dépenses qui seraient normalement imputables sur le Fonds de roulement. Elle lui a également demandé d'inscrire au budget ordinaire de l'Organisation une somme suffisante pour couvrir le service des intérêts et le remboursement des annuités du principal, conformément aux conditions d'émission. La vente des obligations a rapporté un montant total de 169 906 000 dollars, qui a servi au financement de la Force d'urgence des Nations Unies (1956) et de l'Opération des Nations Unies au Congo. Les dernières annuités du principal et les derniers paiements d'intérêts ayant été versés aux détenteurs des obligations au cours de l'exercice biennal 1988-1989, l'émission est désormais entièrement amortie.

d) Fonds d'amortissement de la cafétéria. Le Fonds a été créé par l'Office des Nations Unies à Genève sous forme de fonds autorenouvelable en 1972 aux fins du remplacement du matériel de restauration et du financement des dépenses connexes.

e) Fonds autorenewable pour l'achat de boissons alcoolisées. Ce fonds permet de comptabiliser les achats et les ventes de boissons alcoolisées au Siège.

f) La rubrique Divers comprend des fonds consacrés aux services communs, aux prix spéciaux et à l'entretien et à la réparation de la résidence du Secrétaire exécutif de la CEA.

### Note 13

#### Contributions en nature

Pendant l'exercice 2008-2009, l'Organisation a reçu des contributions volontaires en nature sous forme de biens et de services émanant de divers gouvernements et organisations. La juste valeur de ces contributions a été estimée à 43 894 000 dollars, dont 23 259 000 dollars pour le Fonds général de l'Organisation des Nations Unies (y compris 19 948 000 dollars provenant du Gouvernement espagnol pour la rénovation et la remise en état d'une salle de conférences à l'Office des Nations Unies à Genève), 12 584 000 dollars pour les fonds généraux d'affectation spéciale, 8 046 000 dollars pour les fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique et 5 000 dollars pour les comptes spéciaux.

### Note 14

#### Biens durables

Conformément aux conventions comptables de l'ONU, les biens durables ne sont pas portés en immobilisations mais sont imputés sur les crédits ouverts pour l'exercice au cours duquel ces biens ont été acquis. On trouvera dans le tableau ci-après, établi d'après les comptes d'inventaire de l'Organisation, la valeur des biens durables détenus au Siège et dans les bureaux extérieurs aux 31 décembre 2009 et 2008.

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Lieu</i>	<i>2009</i>	<i>2007</i>
<b>Centres de conférence</b>		
Siège, New York	179 691	118 158
Office des Nations Unies à Genève	52 203	51 579
Office des Nations Unies à Vienne	17 637	14 453
Office des Nations Unies à Nairobi	14 411	9 023
<b>Commissions économiques</b>		
CEA	29 493	30 023
CEPALC	7 015	6 330
CESAO	4 243	3 512
CESAP	10 140	7 334
<b>Missions politiques spéciales et bureaux politiques spéciaux</b>		
BINUCSIL	7 704	–
BINUSIL	6 633	22 216
BONUCA	1 301	2 430
BRSAO/CMCN	1 467	1 071



<i>Lieu</i>	2009	2007
BUNUTIL	–	561
Commission d'enquête internationale indépendante	–	1 887
MANUI	51 474	38 186
MINUCI	–	14
MINUNEP	9 030	15 734
ONUST	24 464	50 890
ONUST	42 206	32 657
ONUST	1 283	–
ONUST	11 527	13 562
UNMOGIP	6 518	6 881
UNPOS	2 273	1 021
UNSCO	3 542	–
<b>Bureaux extérieurs</b>		
Département de la sûreté et de la sécurité	17 816	8 953
Département des affaires politiques	1 186	92
Département des affaires économiques et sociales	3 141	–
Bureau de la coordination des affaires humanitaires	20 095	1 156
Bureau des affaires de désarmement	522	431
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	7 493	3 204
<b>Autres bureaux</b>		
Cour internationale de Justice	1 506	1 416
INSTRAW	241	298
Centres d'information des Nations Unies	4 405	4 825
<b>Total</b>	<b>540 660</b>	<b>447 897</b>

La valeur des biens durables a évolué comme suit en 2008-2009 :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2008 . . . . .	447 897
Achats . . . . .	170 059
À déduire : sorties du patrimoine – accidents, vols, dommages etc. . . . .	(7 041)
À déduire : cessions . . . . .	(111 653)
Autres ajustements <sup>a</sup> . . . . .	41 398
<b>Solde au 31 décembre 2009 . . . . .</b>	<b>540 660</b>

<sup>a</sup> Comprend des majorations de 39 523 000 dollars découlant de l'inventaire physique effectué au Siège en 2008 et de 14 002 000 dollars provenant de l'intégration pour la première fois des données des bureaux extérieurs du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et une minoration de (21 382 000 dollars) appliquée au BINUB pour corriger l'intégration erronée en 2007 de biens appartenant à l'ONUB, une mission de maintien de la paix dont les comptes sont présentés dans le volume II des états financiers des Nations Unies.

## Appendice

### Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires<sup>a</sup>

#### Encours des prêts consentis au 31 décembre 2009

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Organisation</i>	<i>Pays</i>	<i>Encours au 1<sup>er</sup> janvier 2008</i>	<i>Nouveaux prêts consentis en 2008-2009</i>	<i>Montants remboursés en 2008-2009</i>	<i>Encours au 31 décembre 2009</i>
Bureau de la coordination des affaires humanitaires	Soudan	1 000	–	1 000	–
Bureau de la coordination des affaires humanitaires	Tchad	–	351	–	351
Bureau de la coordination des affaires humanitaires	Afrique de l'Ouest	–	736	–	736
Bureau de la coordination des affaires humanitaires	Colombie	–	674	–	674
Bureau de la coordination des affaires humanitaires	Somalie	–	216	–	216
Bureau de la coordination des affaires humanitaires	Zimbabwe	–	591	–	591
FAO	Soudan	9 680	–	9 680	–
OMS	Soudan	300	–	–	300
OMS	Tchad	100	–	–	100
PAM	Afrique subsaharienne	–	30 000	30 000	–
PNUD	Soudan	2 660	–	1 446	1 214
UNICEF	Soudan	15 000	–	15 000	–
<b>Total</b>		<b>28 740</b>	<b>32 568</b>	<b>57 126</b>	<b>4 182</b>

<sup>a</sup> Y compris les prêts émanant du Fonds central autorenouvelable d'urgence.

